



HAL
open science

L'expérience de la ZAD : une redéfinition du rapport à l'espace par la “ co-lutte(s) ”

Marion Florez

► **To cite this version:**

Marion Florez. L'expérience de la ZAD : une redéfinition du rapport à l'espace par la “ co-lutte(s) ”. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-02491677

HAL Id: dumas-02491677

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02491677>

Submitted on 26 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**L'EXPÉRIENCE DE LA ZAD :
UNE RE-DÉFINITION DU RAPPORT À L'ESPACE PAR LA « CO-LUTTE(S) »**



@ Marion Florez

Marion Florez

Mémoire de Master 2 Mention Aménagement et Urbanisme
Spécialité : Dynamiques Sociales et Aménagement des Territoires (DYATER)
Session 2018

Mémoire dirigé par Mr Yves Bonny

**L'EXPÉRIENCE DE LA ZAD :
UNE RÉ-DÉFINITION DU RAPPORT À L'ESPACE
PAR LA « CO-LUTTE(S) »**

Marion Florez

Mémoire de Master 2 Mention Aménagement et Urbanisme
Spécialité : Dynamiques Sociales, Aménagement des Espaces et Territoires (DYSATER)
Session 2018

MÉMOIRE DIRIGÉ PAR MR YVES BONNY

*« « Changer la vie », « changer la société », cela ne veut rien dire
s'il n'y a pas production d'un espace approprié ».*
H. Lefebvre (1961)

*Je remercie l'ensemble des personnes qui ont
collaboré à cette étude par leur témoignage,
leurs conseils ou bien leur soutien.*

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
PARTIE 1 / ETAT DES LIEUX : DU TERRAIN A LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE	9
Chapitre 1 : Spatialiser l'analyse des mobilisations : Des territoires de lutte(s).....	9
Chapitre 2 : Socio-histoire de l'occupation de la ZAD : Une histoire de l'occupation du sol de la ZAD de NDDL.....	27
Chapitre 3 : Établir une méthodologie adaptée.....	45
Chapitre 4 : Présentation du cadre d'analyse : La mobilisation de l'espace dans un contexte conflictuel	61
PARTIE 2 / ENTRE PERMANENCE ET DIVERSITE : LE CONCEPT DE « CO-LUTTER ».....	79
Chapitre 1 : Le cheminement théorique : de co-habiter à co-lutter	79
Chapitre 2 : « Co-lutter » : Manifestation de la lutte ensemble	106
Chapitre 3 : « Co-lutter » interne : co-exister avec les différences	140
PARTIE 3 / JUXTAPOSITION DES (CO)-LUTTES POUR L'AVENIR DE LA ZAD : DE L'EPREUVE DE L'ABANDON AU BILAN	164
Chapitre 1 : Recomposition et négociation : Le « Grand combat commence maintenant ».....	165
Chapitre 2 : L'expérience de la ZAD : Ré-élaboration structurelle durable ?	191
CONCLUSION GENERALE.....	213
BIBLIOGRAPHIE	217
ANNEXES	226
TABLE DES MATIERES.....	231

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce n'est que très récemment que la géographie s'est emparée des problématiques liées aux conflits générés par l'aménagement du territoire. Longtemps, ce domaine est demeuré cantonné à des définitions générales et englobantes se concentrant sur les moyens et les outils mis en œuvre dans l'aménagement du territoire ainsi que sur les objectifs que celui-ci se fixe. Ainsi, comme le souligne P. Subra, les nombreux dictionnaires de géographie présentent l'aménagement du territoire comme « *un ensemble de théories (savoirs ou savoir-penser) et de techniques (savoir-faire), au service d'objectifs éminemment consensuels [...]. Il est censé être mis en œuvre par un acteur général, global ou englobant, toujours défini de manière indifférenciée [...]. Des contradictions d'intérêts, des conflits qui peuvent traverser cet acteur prétendument unifié, des désaccords qui peuvent l'opposer à d'autres acteurs (entreprises, populations élus, associations) : pas un mot !* » (P. Subra ; 2008/3 ; p. 224). Les questions de rapports de force, de rivalités, de conflits, ou même de représentations sociales semblent donc étrangères à la réflexion géographique dans ce domaine. Si les effets structurels des projets d'aménagement sur le territoire font souvent l'objet de monographies ou d'études approfondies, les processus sociaux et spatiaux créés par l'opposition à ces-derniers ne sont que très peu étudiés. Pourtant, la géographie se réclame d'une pluridisciplinarité exemplaire, maillant son approche spécifique aux autres sciences humaines telles que la politique, l'économie, l'histoire, la sociologie ou encore, très récemment, la psychologie environnementale. Dès lors, comment appréhender le cloisonnement que connaît la « science de l'espace » à propos du sujet phare qu'est l'aménagement du territoire ? C'est l'une des questions qui nous a amenée à ce projet de recherche.

Aidés par des auteurs tels que P. Subra ou P. Melé, nous souhaitons nous interroger sur les processus et les effets sociaux et territoriaux liés à l'opposition aux projets d'aménagement. Au regard de nos lectures, les manifestations collectives à l'encontre de projets institutionnalisés trouvent leur genèse dans les années 1970 autour d'événements comme la mobilisation des Bretons contre la centrale nucléaire de Plogoff ou celles des paysans du Plateau du Larzac contre l'implantation d'infrastructures militaires. Celles-ci ont impulsé de nombreuses autres contestations organisées autour de projets d'aménagement. L'inscription spatiale de ces projets d'aménagement apparaît alors primordiale voire déterminante dans le développement des oppositions. Dans cette logique, P. Subra s'interroge sur la participation – ou l'absence de participation - des territoires dans leur aménagement même. L'espace sur lequel s'inscrit un projet d'aménagement apparaît donc être un élément essentiel à l'émergence d'une mobilisation. D'autre part et comme nous allons l'appréhender de manière plus approfondie dans notre présente étude : « *L'espace ne se limite pas à sa dimension strictement matérielle [...]. Il est aussi porteur de significations pour les individus qui y vivent ou y voient, et chargé de valeurs différenciées. C'est cette dimension symbolique qui*

contribue à faire de l'espace, et plus exactement de certains territoires, un enjeu de mobilisation et de contestation » (L. Mathieu ; 2012 ; p. 185). Ainsi, l'analyse de « *la manière dont les mobilisations sont façonnées par l'espace dans lequel elles émergent et se déploient* » (Ibidem) est une étape nécessaire. Cependant, nous souhaitons également nous intéresser plus particulièrement, cette année, aux effets territoriaux et sociaux de l'émergence et de l'ancrage d'une mobilisation territoriale contre un projet d'aménagement.

Dans cette perspective, nous avons choisi de nous concentrer sur le cas du projet de transfert d'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes et sur la constitution de la première Zone à défendre (ZAD) sur le territoire Français. Nous considérons que l'existence de mouvements tels que les ZAD témoignent de nouveaux enjeux auxquels notre société contemporaine se trouve confrontée. En effet, nous pensons que l'organisation spatiale et sociale de ces mouvements reflètent, voire cristallisent, des interrogations et des questionnements essentiels posés à la structuration de la vie politique actuelle, car se positionnant face à elle. Plus spécifiquement, nous présumons que la mobilisation politique par la pratique de l'occupation est révélatrice de nouveaux rapports sociaux et spatiaux que les hommes entretiennent avec leur espace et la société. L'expérience de la Zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes participe à l'émergence de nouveaux modes d'habiter, de lutter, de se mobiliser ou encore de produire qui re-modèlent ces rapports. Ainsi et dans la perspective de la productivité sociale et territoriale (P. Melé ; 2003) de l'expérience de la ZAD, avons-nous élaboré un concept qui nous paraît éclairant et révélateur des enjeux en œuvre sur ce territoire. Dans notre cas d'étude, le territoire de la ZAD n'est plus seulement le support du conflit mais devient l'enjeu même d'une lutte plus large et globale, territoire sur lequel s'invente la « co-lutte(s) ».

Nous nous interrogerons donc spécifiquement sur les modalités de l'inscription spatiale d'un conflit à un projet d'aménagement en nous concentrant sur les multiples dynamiques en jeu sur le territoire de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Notre problématique peut dès lors s'énoncer ainsi : **En quoi, la « co-lutte(s) » comprise tout à la fois comme processus d'activation de dynamiques et comme résultat de celles-ci serait-elle à l'origine de la ré-définition du rapport de l'homme à l'espace ?** En vue d'aborder cette question et tenter d'y répondre, nous nous sommes rendus sur le terrain de Notre-Dame-Des-Landes à plusieurs reprises et avons rencontré différents opposants représentatifs de l'hétérogénéité des acteurs engagés dans cette lutte. Au travers de cette première expérience de terrain, nous avons expérimenté l'observation de différentes pratiques lors de rassemblements ou bien de moments quotidiens. Notre méthodologie reposera tant sur les données recueillies lors de ces séjours, que sur la réalisation d'entretiens semi-directifs et l'exécution de cartes mentales par nos enquêtés. En outre et dans la poursuite du travail effectué en Master 1, nous nous sommes appuyés sur des lectures théoriques dans le but de nourrir notre analyse ainsi que notre regard d'apprenti-chercheur. Au fil de nos lectures et de nos expériences de terrain, il nous a semblé intéressant d'opérer un va-et-vient constant entre la théorie et la pratique : la première enrichissant la seconde et inversement.

Notre première partie débutera par un chapitre présentant la spatialisation de l'analyse des mobilisations à travers une re-contextualisation centrée sur les conflits d'aménagement en général et sur le mouvement des ZAD en particulier. Ce chapitre fera aussi l'objet de la description de divers processus et théories portant sur les dynamiques spécifiques engendrées par la mobilisation de l'espace dans le cadre d'un conflit. Dans un deuxième temps, cette première partie tâchera de mettre en lumière la socio-histoire de l'occupation du sol de la Zone à Défendre, des origines du projet à nos jours, par le biais d'un compte-rendu chronologique des principaux événements du conflit associé aux différents mouvements d'occupation s'inscrivant sur la ZAD. Afin d'aborder notre terrain d'étude, nous présenterons dans notre troisième chapitre la méthodologie choisie pour l'élaboration de notre mémoire à savoir la réalisation d'entretiens semi-directifs et l'expérimentation de la technique géographique des cartes mentales. Nous y exposerons le bilan de notre entretien exploratoire et les grilles d'entretien que nous avons élaborées à la suite de celui-ci. Nous procéderons ensuite à la description de notre population enquêtée. Enfin, ce chapitre nous permettra d'explicitier la position de chercheur que nous avons choisi d'adopter. Le dernier chapitre de cette partie nous permettra de mettre en évidence l'ensemble des concepts clés utiles à l'analyse de notre sujet : en effet, afin de comprendre ce que l'inscription spatiale a d'essentiel dans et au sein des conflits engendrés par les projets d'aménagement, il nous apparaît indispensable de réfléchir aux distinctions conceptuelles entre « espace », « territoire » et « lieux » en les illustrant des propos recueillis lors des entretiens. Cette première partie de notre travail peut donc se résumer comme l'étape préalable et essentielle au développement de notre étude de cas : elle nous permet d'appréhender la nature de notre expérience de terrain tout en abordant les points clés de notre problématique au travers de concepts et de théories qui nous apparaissent éclairantes et passionnantes, tout en présentant succinctement l'histoire spécifique de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes et son agencement spatial.

La deuxième partie de notre développement a pour objectif de présenter le cheminement intellectuel qui nous a amené à élaborer le concept de « co-lutte(s) ». Nous reviendrons alors sur le concept d'« habiter » en utilisant l'approche de F. Barbe pour illustrer l'expérience de la ZAD, puis nous recourrons au concept de « co-habiter » qui nous semble caractéristique du mode d'habiter développé sur la Zone à défendre. Ces ressources théoriques nous permettront d'élaborer de manière approfondie notre concept de « co-lutte(s) ». Le deuxième chapitre de cette partie nous permettra d'éclairer notre notion - appréhendée à la fois comme processus et comme résultat - d'exemples pratiques tirés de notre méthodologie et de notre expérience de la ZAD. Nous nous concentrerons dans ce chapitre sur les dynamiques, actions et principes qui guident la manifestation de la « co-lutte(s) » ensemble au travers de temporalités spécifiques. Enfin, dans un dernier chapitre, nous procéderons à la présentation de la « co-lutte(s) » interne inhérente à l'expérience de la ZAD ainsi qu'au diverses manières de « co-exister » avec les différences. Cette deuxième partie, centrale pour notre étude, consistera donc en une mise en lumière théorique et pratique des différentes dynamiques actionnelles et interactionnelles qui ont pu structurer

l'expérience de la ZAD depuis sa constitution jusqu'au début de l'année 2018.

Dans cette perspective, nous avons fait le choix d'élaborer une dernière partie reprenant les événements qui se sont déroulés de janvier 2018 au 15 avril 2018. En effet, nous avons fait l'hypothèse que l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes par le gouvernement le 17 janvier 2018 a engendré des effets structurels et structurants qu'il convient de prendre en compte pour appréhender la « co-lutte(s) » dans toute sa complexité. Ainsi, notre premier chapitre aura pour objet d'explicitier et de décrire à l'aide de nombreux témoignages les processus et les changements en cours sur le territoire de la ZAD. Puis dans un second chapitre, nous souhaitons dresser une sorte de bilan de l'expérience de la ZAD en l'éclairant par la « *démarche dialectique* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012 ; p. 10) articulant « *constamment structuration et action* » (Ibidem). Cette approche nous permettra de réfléchir aux effets structurants de l'inscription d'un conflit d'aménagement dans l'espace sur lequel il s'insère, sur la recomposition spatiale de ces acteurs et enfin sur la reconfiguration potentielle de la mobilisation politique en général.

PARTIE 1 / ETAT DES LIEUX : DU TERRAIN A LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Pour mener à bien notre travail de recherche et en comprendre les différents enjeux, il nous faut nous appuyer sur un certain nombre de savoirs théoriques, de mises en pratique méthodologiques et d'états des lieux détaillés de notre terrain d'étude. C'est l'objet de notre première partie. Dans un premier chapitre, nous procéderons à la présentation de la spatialisation de l'analyse des mobilisations au travers d'une re-contextualisation des conflits d'aménagement, d'une explicitation du mouvement des Zones à Défendre et de différents processus sociaux et spatiaux inhérents à la dynamique conflictuelle. Dans un second temps, nous reviendrons spécifiquement sur notre cas d'étude en nous plongeant sur la présentation de la socio-histoire de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes des années 1960 à nos jours. Nous chercherons, ensuite, à présenter notre méthodologie de façon détaillée afin de délimiter le cadre de notre analyse et de notre recherche. Enfin, nous ferons appel à des connaissances plus théoriques en vue d'explicitier nos hypothèses et de mettre en évidence des notions nécessaires à l'élaboration de notre concept de « co-lutte(s) » qui sera l'objet de notre deuxième partie.

Chapitre 1 : Spatialiser l'analyse des mobilisations : Des territoires de lutte(s)

L'objet de ce deuxième chapitre est de réfléchir et préciser l'importance de la spatialisation de l'analyse des mobilisations ainsi que de présenter différents concepts utiles à notre étude en les illustrant des propos recueillis lors des entretiens. Nous reviendrons dans une première sous-partie sur le contexte spécifique aux conflits d'aménagement et ses modalités pour nous attarder ensuite sur le caractère spécifique du mouvement des Zones à Défendre. Puis nous nous concentrerons sur différentes théories inhérentes aux dynamiques conflictuelles concernant les conflits d'aménagement. Ce premier chapitre nous permettra de cerner les principaux enjeux et caractéristiques des conflits d'aménagement au sein des quels la ZAD de Notre-Dame-Des-Lande a une place prépondérante.

a) Re-contextualisation : l'ère des conflits d'aménagement

Afin de comprendre et d'appréhender l'ensemble des enjeux qui se jouent sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes, il convient de revenir sur le contexte propre du conflit d'aménagement, défini par J-M. Dziedzicki comme : « *un conflit lié à la localisation, à la réalisation d'un projet d'aménagement qui suscite une réaction d'opposition de la part des populations concernées par ses impacts potentiels* » (2001 ; p. 18-19), et sur la manière dont ces conflits se sont emparés de l'espace. Il convient de préciser que la définition quelque peu réductrice d'un point de vue des acteurs, comme nous l'avons précédemment souligné, sera

élargie et éclaircie au fil de ce chapitre.

Au cours du mémoire de Master 1, nous avons mis en évidence les différentes périodes qu'a connu le domaine de l'Aménagement du Territoire en France. Ce-dernier relevant, au premier abord, principalement d'une discipline technique, a progressivement été pris en compte par la sphère économique à travers notamment le concept de métropolisation ainsi que par le champ politique comme nous l'avons envisagé par le biais de l'analyse de P. Subra [2007 ; 2008]. Pour cet auteur, l'aménagement du Territoire est au centre des débats et des rapports de force politique, ce qu'il explique comme « *une affaire de pouvoirs, de rapports de forces, de rivalités entre responsables et forces politiques, d'affrontements entre projets concurrents, entre groupes de pression, où s'expriment les intérêts divergents d'acteurs multiples ; enfin une affaire de citoyens, un objet de débats dans les médias comme sur la place publique* » (P. Subra ; 2008 ; p. 222).

Après nous être focalisés sur l'histoire et l'évolution des conflits liés au domaine de l'aménagement du territoire, nous souhaitons, cette année, approfondir les questions relevant des dynamiques conflictuelles au travers de l'analyse du concept de « *répertoire d'action collective* » (C. Tilly ; 2015), de la caractérisation des différents types de conflits (J-M. Dziedzicki ; 2001 ; 2003) en orientant notre étude, plus particulièrement, sur ce que G. Pruvost nomme « *les luttes d'occupation* » (2017/1 ; p. 36), et enfin en réfléchissant à ce que les conflits, par le biais de la mobilisation de l'espace, peuvent produire socialement, politiquement et territorialement.

1) Typologie des conflits

Dans un ouvrage daté de 2003, Conflits et Territoires, Patrice Melé met en exergue la diversité des situations conflictuelles au sein desquelles le territoire est mobilisé d'une façon ou d'une autre « *de la simple existence d'antagonismes sur les visions ou les représentations du territoire et de l'action, à l'expression publique de désaccords, de controverses, des protestations d'habitants mobilisés dans le cadre de conflits d'usages à l'opposition à des projets publics, des manifestations jusqu'aux mouvements de masse, au contentieux et à l'expression électorale (...)* » (P. Melé ; 2003 ; p.6). Cependant, loin d'appréhender l'ensemble de ces possibilités, nous avons choisi de nous concentrer sur les formes, les modalités et les dynamiques d'un conflit lié à la réalisation d'un projet d'aménagement, au sein duquel de multiples acteurs interviennent - habitants, occupants, élus, riverains, exploitants, militants ou encore sympathisants -, et interagissent au cœur même du territoire qu'ils défendent. Pour autant, Patrice Melé nous éclaire sur les multiples dimensions liées aux conflits d'aménagement appelé également « *conflits de territoire* » par J.-M. Dziedzicki [2001 ; p. 163]. En effet, ces derniers ne relèvent pas simplement du cadre d'analyse du syndrome NIMBY (Not in my back yard) – souvent présenté négativement par les aménageurs, fonctionnant comme un stigmate de l'attachement de proximité [Trom ; 1999] - mais plutôt de ce que l'on

désigne dorénavant par les acronymes suivants BANANA (Build absolutely nothing anywhere near anyone) ou NIABY (Not in anyone's backyard). Pour l'auteur, les conflits d'aménagement portent des thèmes de revendications et de controverses autrement plus larges concernant pour exemple « *des visions antagonistes des usages légitimes, de l'organisation spatiale future, sur l'impact des actions publiques en débat* » (P. Melé ; 2003 ; p.27-28). Quant à J-M. Dziedzicki, il convient, pour lui, de toujours appréhender les conflits d'aménagement en prenant en compte deux perspectives, celle « *des représentations individuelles et collectives de l'espace d'implantation* », et celle « *des inquiétudes portant sur les impacts réels et potentiels de l'aménagement sur l'environnement* » (2001 ; p. 163).

Au-delà des formes et des modalités conflictuelles, nous nous intéresserons dans cette sous-partie à la mobilisation des différents types d'acteurs. En effet, dans notre cas d'étude portant sur le conflit d'aménagement du projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes, une multitude d'acteurs s'est rassemblée autour de la défense du territoire de la « Zone d'Aménagement Différée » de l'infrastructure aéroportuaire. Ainsi, les acteurs mobilisés dans cette lutte ne sont pas seulement comme le présume la définition de conflit d'aménagement de J-M. Dziedzicki précédemment citée en introduction, les habitants directement concernés par l'implantation du projet ainsi que ses nuisances – au sens de la population riveraine du futur aménagement- mais bien une pluralité d'individus aux origines géographiques variées. D'une part, « *Le périmètre du projet en cause peut devenir le périmètre de mobilisation. L'intéressement des populations à partir de leur logement et leur participation à une action collective passent par la reconnaissance de leur solidarité de destin avec d'autres habitants proches. La définition de ce groupe d'acteurs affectés constituant la base de la mobilisation potentielle est le plus souvent territoriale* » (P. Melé ; 2003 ; p.34) et c'est la cas de la plupart des membres du Collectif COPAIⁿ qui se sentent concernés par les difficultés rencontrées par leurs collègues agriculteurs comme le souligne un membre de COPAIⁿ⁴⁴, habitant à 17 kilomètres de la future zone d'implantation du projet :

« J'étais syndiqué à la Confédération Paysanne et en fait pratiquement à toutes les réunions syndicales au niveau du canton, les copains de Notre-Dame-Des-Landes nous parlaient du projet quoi. (...) Donc en fait, nous on s'est d'abord mobilisé pour défendre les copains paysans concernés (...) » (Alain¹ ; 26/02/2018).

Cependant, la constitution du périmètre de mobilisation peut s'avérer beaucoup plus large. C'est pourquoi il est central de s'arrêter sur la « *montée en généralité* » des conflits, et la typologie des « *conflits de territoire* » (J-M. Dziedzicki ; 2001 ; p.163) développée par J-M. Dziedzicki.

Les conflits liés aux projets d'aménagement du territoire ne sont pas récents. Il est possible d'en

1 Pour garantir l'anonymat de tous les enquêtés, nous avons choisi de modifier les noms et prénoms. Cette modification est valable tout au long du mémoire.

percevoir l'émergence au cours du XIX^{ème} siècle autour des constructions de réseaux ferrés ou à travers l'implantation d'équipement hydroélectrique après la seconde guerre mondiale.

Bien que déjà présente la conflictualisation du domaine de l'aménagement a pris un tournant à la suite du mouvement social de Mai 68 et notamment au travers de la mobilisation contre le projet d'extension d'un camp militaire de l'Armée de terre sur le plateau du « Larzac », toponymie devenue célèbre de nos jours. C'est en 1971 que le gouvernement français décide d'agrandir de 14000 hectares le périmètre du camp militaire datant de 1902. Ce projet, typique de l'aménagement d'après-guerre, ne fait l'objet d'aucune concertation préalable et touche directement une centaine de familles paysannes vivant de l'élevage de brebis pour la plupart. Ce projet provoque un large mouvement de rejet de la part de ces familles en passe d'être expropriées, mais également d'une pluralité d'acteurs venus d'ailleurs, et notamment d'anciens militants de Mai 68 mobilisés pour des principes d'antimilitarisme et d'autogestion. C'est à travers cette lutte emblématique que les conflits d'aménagement du territoire ont évolué tant par la pluralité des projets concernés que dans les modes d'action des opposants.

Aujourd'hui les conflits d'aménagement sont monnaie courante, comme en témoigne la multitude de publications sur le sujet. Certains conflits se cantonnent à des « *conflits de proximité* » [P. Melé ; 2013] mais d'autres deviennent véritablement des enjeux nationaux tout en restant spatialisés localement. La mutation de ces conflits relève de ce que l'on peut appeler la « *montée en généralité* » (P. Melé ; 2003 ; p.20), s'instituant alors, au-delà de la catégorie dépréciée NIMBY [D. Trom ; 1999] : « *Les habitants/opposants produisent un discours de justification ancrant leur mouvement dans des grandeurs, convoquant des valeurs, dont ils se proclament porte-parole* » (P. Melé ; 2003 ; p.20). Dans la continuité de cette mutation, J-M. Dziedzicki, expose lui que l'évolution majeure de ces conflits repose sur l'arrivée de nouveaux types d'opposants au projet. Ainsi « *les acteurs de la contestation ne sont plus uniquement les personnes et organisations concernées directement par le projet d'aménagement (les propriétaires fonciers, les usagers des espaces concernés par l'aménagement et les riverains), mais également des personnes sensibilisées aux questions de cadre de vie et de loisirs ou de protection des milieux naturels et qui se structurent en un mouvement associatif au sein duquel s'opère une dynamique d'apprentissage et de constitution de réseaux (Nicolon, 1979 ; p.12-13), participant de l'émergence d'un « éco-pouvoir » [Lascoumes, 1994]* » (J-M. Dziedzicki ; 2003 ; p2). Ainsi, d'une part les opposants se diversifient et ne se limitent plus aux populations directement concernées et d'autre part, la constitution de réseaux d'opposants à l'échelle régionale, nationale voire internationale plus seulement structurés institutionnellement, permet d'élargir les justifications et les arguments liés à la contestation au projet d'aménagement. Ainsi, dans le cas de notre étude, ce n'est pas seulement contre le projet que les opposants venus de toute part luttent, mais bien contre « l'aéroport et son monde » visant alors l'aménagement du territoire dans son ensemble, le système capitaliste, la défense de l'environnement, ou encore la constitution d'un nouveau modèle de société. Et comme le souligne Claude Lacour, ce n'est pas

seulement le domaine de l'aménagement qui est devenu un véritable objet de contestation, mais bien l'espace géographique en lui-même [C. Lacour ; 1995 ; p.27]. Ainsi, la « *montée en généralité* » lisible au travers de l'argumentaire et du discours développés par les opposants peut également relever des questions relatives au partage de l'espace, de la concurrence des usages ou même du « *droit au village* » [A-L. Pailloux ; 2015]. D'autre part, ce n'est pas seulement par le biais de leur argumentaire que la « *montée en généralité* » s'opère, mais aussi au travers d'un travail de territorialisation des nuisances et des risques liés au projet d'aménagement que les opposants délimitent en « *espace touché* ». Dans cette continuité, et paradoxalement, « *il faut, pour que tous soient concernés, élargir l'espace de concernement, ce qui correspond également à un processus de déterritorialisation (...) processus qui rend possible la montée en généralité* » (P. Melé ; 2013 ; p. 392). Ainsi, l'auteur conclut que les situations conflictuelles « *peuvent présenter différentes modalités de cette tension entre territorialisation et déterritorialisation, entre construction du concernement par la proximité et élargissement du public affecté par extension de l'échelle d'impact des nuisances, risques ou projets* » (ibidem). Cet antagonisme entre la mobilisation d'un espace de vie localisé et défendu par ses habitants, et entre la déterritorialisation de cette situation conflictuelle en un problème public, est visible dans notre cas d'étude et semble relever du mouvement des « *zones à défendre* » dans leur ensemble.

Pour J-M. Dziedzicki [2003], les conflits peuvent procéder de quatre dimensions différentes. Dans l'ouvrage de P. Melé, *Conflits et Territoires*, précédemment cité, J-M. Dziedzicki développe une grille de lecture permettant de mettre en évidence la nature et la diversité des conflits. Pour ce dernier, il existe :

- « **le conflit « fondé sur les incertitudes »** repose sur les impacts potentiels de la mise en œuvre de la politique ou du projet. Cette incertitude renforce les conflits substantiels et de procédure ;
- **le conflit « substantiel »** s'attache aux conséquences de la décision. Le conflit traduit dans ce cas un désaccord sur le contenu de la décision ;
- **Le conflit « de procédure »** remet en cause le processus de décision. Sans contester un ordre social donné, un conflit peut exprimer des attaques adressés aux modes de décision ;
- **Le conflit « structurel »** concerne les relations de pouvoir. Ce sont les fondements de la décision politique qui sont remis en cause : l'équité, la justice, la règle de la majorité et les droits des minorités. »

(Tableau d'après J.-M. Dziedzicki ; 2003 ; pp. 16-17)

Tableau 1: Typologie des conflits

L'auteur précise que les différentes dimensions des conflits d'aménagement peuvent se chevaucher. Dans le cas de Notre-Dame-Des-Landes, nous retrouvons effectivement plusieurs des caractéristiques de ces types de conflits.

Le premier type de conflit fondé sur les incertitudes, repose sur les inquiétudes fondées ou non de nuisances ou dommages écologiques ou sanitaires entraînées par l'implantation du projet. L'auteur ajoute qu'il peut également s'agir des « *impacts sur la valeur des propriétés* » souvent cités dans les discours de

l'opposition. Il est notamment question de la protection du cadre de vie des habitants. Dans le cas de Notre-Dame-Des-Landes, les opposants historiques et les habitants riverains ou expulsables ont été amenés à développer ce genre d'argumentaire. Outre, les incertitudes liées aux nuisances potentielles du projet d'aménagement tant d'un point de vue écologique, sanitaire que paysager, les opposants dans ce type de conflit, cultivent un sentiment d'injustice « *lié à une distribution inéquitable des bénéfices et inconvénients de l'aménagement : les populations affectées devraient supporter des désagréments d'un aménagement dont les bénéfices profiteraient au reste de la collectivité [...].* » (J-M. Dziedzicki ; 2003 ; p.20). Ce sentiment d'injustice est également prégnant dans notre cas d'étude. En effet, le discours de l'opposition condamne un projet d'aménagement au service de la métropole Nantaise et dont les bénéfices lui sont dédiés alors que les impacts et les inconvénients d'un tel projet sont bien visibles localement. Dans la plupart des cas, ce type de conflit est réduit par les aménageurs et les urbanistes, à ce que l'on nomme le syndrome NIMBY dans « *une volonté de disqualification d'un mouvement d'opposition qui se pose comme un frein de plus en plus efficace aux vellétés des aménageurs* » (J-M. Dziedzicki ; 2003; p. 21).

Le deuxième type de conflit qualifié par l'auteur de « *substantiel* » possède des caractéristiques que nous retrouvons dans le conflit de Notre-Dame-Des-Landes. En effet, cette catégorie de conflit remet en question non pas le mode de décision mais bien le projet en lui-même et la politique qui l'a promu. « *C'est en effet parfois la nature même de l'aménagement, voire son utilité, qui est remise en question, quel que soit son lieu d'implantation* » (J-M. Dziedzicki ; 2003; p. 21). Ce genre de conflit semble parfaitement correspondre à l'opposition spatialisée du projet de l'aéroport pour le Grand Ouest. Les opposants au projet estiment, effectivement, que l'implantation d'un aéroport est inutile et que la société doit aller vers d'autres modes de transports et réfléchir à d'autres façons d'être mobiles. Cependant, cet argumentaire n'est pas développé par l'ensemble des opposants ou tout du moins pas aux mêmes phases de la lutte. Ainsi, les opposants-occupants utilisent ce type de discours comme un argumentaire de base, le projet étant la figure même de ce qu'ils rejettent. Alors que d'abord, concentrés sur les « incertitudes » et les « changements » provoqués par le projet sur leur cadre de vie, les opposants historiques se sont, progressivement, emparés de ce discours notamment par la proximité spatiale et les interrelations produites au contact des opposants-occupants ou militants, rendant leur résistance plus légitime. Dès lors et comme le souligne J-M. Dziedzicki « *Le conflit localisé peut ainsi donner lieu à l'émergence d'un débat sur des enjeux collectifs* » [2003; p. 23].

Le troisième type de conflit concerne le « *conflit de procédure* ». Dans ce cas-là, ce sont les modalités de prise de décision qui sont remises en cause par les opposants notamment les questions de transparence de la décision, de l'absence de dialogue avec l'ensemble de la population ou encore des critiques sur le fonctionnement et la mise en place de l'enquête publique. Ainsi, un agriculteur pointe du doigt les limites du débat public au cours de son entretien :

« *Donc en fait, nous on s'est mobilisé pour défendre les copains paysans concernés et puis parce que, en fait, on considérait, que le débat public, ça n'avait pas vraiment été un débat public. Qu'il y*

avait un tas de choses, qui n'avaient pas été approfondies (...). Notre-Dame-Des-Landes est situé sur deux têtes de bassins versants, donc nous, en fait en tant que structures agricoles, on était sollicité par l'État, pour participer à des groupes de travail sur la protection de l'eau. Et là, à un moment donné il y a eu un texte qui est sorti et qui disait que les têtes de Bassin Versant c'étaient vraiment primordial de les préserver. Donc nous, ils nous disaient ça quand on allait dans les groupes de travail et en fait dans les faits, ils faisaient l'inverse (rire) » (Alain, 26/02/2018).

Enfin, le quatrième type de conflit appréhende le conflit d'aménagement comme un « *conflit structurel* » c'est-à-dire qui ne touche plus seulement un projet mais plutôt la politique guidant l'aménagement du territoire. Cela relève des « *luttés urbaines* » de la fin des années 1960 et du début des années 1970 décrites par H. Lefebvre, mais également de la « *crise de légitimité* » de l'action publique et du personnel politique qui s'exprime en France depuis quelques années. Pour J-M. ; Dziedzicki « *le conflit structurel traduirait alors l'émergence d'une « légitimité de proximité » [A. Jobert, 1998 : 91], qui relèverait d'individus à la fois usagers d'un territoire et de citoyens, et qui tenterait de se substituer aux légitimités techniques, scientifiques et de la représentation politique via une participation active au processus de décision* » [2003 ; p. 35]. Dans notre cas d'étude, cette dimension conflictuelle prend une autre forme mais peut relever de ce que A. Jobert appelle la « *légitimité de proximité* » davantage au sens de production d'un savoir territorial et local fondé sur le travail des opposants et pouvant ainsi prétendre à une légitimité scientifique ou technique.

En définitive, l'analyse de J-M. Dziedzicki, nous permet d'appréhender la pluralité dimensionnelle des conflits d'aménagement qui ne peuvent se restreindre à « *l'antagonisme intérêt général/intérêt particulier* » (J-M. Dziedzicki ; 2003; p. 38). Cependant, bien que cette grille de lecture nous offre une première perspective analytique de la configuration du conflit, celle-ci ne traduit pas explicitement la dimension spatiale des conflits. Cette dernière sera approfondie en continuité du Master 1 dans la suite de cette partie.

2) Ce que nous apprend C. Tilly : apport du concept de répertoire d'action collective

Avant de traiter spécifiquement la mobilisation de l'espace dans un contexte conflictuel, nous voulons revenir sur les apports de la théorie et de l'analyse de Charles Tilly au travers, de ce qu'il nomme le « *répertoire d'action collective* ». Nous avons vu, précédemment, que le conflit d'aménagement peut relever de quatre dimensions. Cette lecture nous a permis de mettre en évidence la pluralité de l'argumentaire des opposants – pluriel par la variété des références ; pluriel, encore, par l'hétérogénéité des opposants qui ne se réfèrent pas aux mêmes valeurs et principes au sein d'un même conflit -. Non seulement, l'argumentaire diffère entre les acteurs du conflit au projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes mais c'est également leurs modalités d'actions qui les distinguent entre eux.

Lorsque l'on s'intéresse spécifiquement aux modalités de l'action collective, il n'est pas envisageable de faire abstraction de C. Tilly et de ce qu'il appelle le concept de répertoire d'action collective définit comme « *une série limitée de routines qui sont apprises, partagées et exécutées à travers un processus de choix relativement délibéré* » (C. Tilly ; 1995 ; p.26) au sens du « *stock limité de moyens d'action à la disposition des groupes contestataires, à chaque époque et dans chaque lieu* » (C. Péchu ; 2009 ; p.454). Pour construire son concept, C. Tilly s'est appuyé sur son travail d'historien, étudiant les évolutions des formes de contestation du xvii^e au xx^e siècle. L'auteur montre qu'il existe une certaine stabilité dans les modalités de l'action collective jusqu' au xviii^e siècle : les protestations sont restreintes au cadre communal et concerne l'élite locale. C'est au milieu du xx^e siècle qu'il se produit un véritable changement dans les modalités de l'action : « *Plutôt que d'en passer par les puissants et d'adapter aux moyens qu'ils approuvent, les acteurs du nouveau répertoire s'expriment directement sur un mode qui leur est propre* » (C. Tilly ; 1986 ; p. 543). Ainsi, les époques se succédant, les modalités de l'action collective se font plus variées, constituant peu à peu un véritable répertoire de champs d'actions possibles. Le choix de l'action dépend alors des transformations sociales, juridiques, historiques et politiques, de la société à l'instant T de la contestation ; du choix et de l'innovation des différents acteurs de la protestation ainsi que de l'écho historique des différentes modalités qui ont pu être expérimentées par le passé. Pour comprendre, l'intérêt particulier de ce concept, il faut appréhender le répertoire de l'action collective de manière dynamique, comme le souligne L. Mathieu, à la manière de « *performances constamment réinventées et redéfinies sous le double effet de l'improvisation et de l'échange des coups entre les adversaires* » (2004 ; p.136). Ainsi, non seulement le stock d'actions possibles n'est jamais statique mais en plus, les acteurs peuvent revisiter et inventer de nouvelles formes de protestation selon leurs ressources et leurs capacités. En outre, comme l'a montré l'étude développée par D. McAdam en 1983 sur les mouvements des droits civiques, le succès d'une nouvelle forme d'action peut être la source d'un renouvellement contestataire, alors qu'au contraire, le manque d'innovation et l'absence de créativité dans les modes de protestation sont synonyme de déclin pour les mouvements en question. Pour qu'un mouvement ou une lutte se maintienne dans la durée et ne soit pas réduit à l'échec, il est nécessaire que les opposants développent des formes plurielles de contestations, en inventent de nouvelles et maîtrisent un répertoire varié et étendu.

En 1986, C. Tilly affirmait « *Les gens tendent à agir dans le cadre limité de ce qu'ils connaissent, à innover sur la base des formes existantes, et à ignorer tout ou partie des possibilités qui leur sont en principe ouvertes* » [1986 ; p.542]. Cependant, et au travers de notre étude de cas, nous pouvons établir que les « conflits d'aménagement » et spécifiquement les « zones à défendre » usent des ressources notamment territoriales qui leurs sont offertes. Ainsi, lors de l'Opération César d'octobre 2012 à avril 2013, les opposants ont pu faire usage du « territoire-ressource » qu'est la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes par le biais d'une mobilisation de nombreux militants venus principalement de Nantes (située à une quinzaine de

kilomètre de la ZAD) et de Rennes ; de l'arrivée d'une centaine d'agriculteurs munis de leurs tracteurs issus du département voire de la région, ou encore du savoir-faire des différentes composantes du mouvement habitant la ZAD et bénéficiant d'une connaissance approfondie de la topographie du site. Cet exemple nous montre bien que dans une même situation conflictuelle, les modalités d'action et d'organisation peuvent être plurielles selon le positionnement des acteurs et s'inscrivent territorialement par le biais de l'activation de ressources et du réseau local. Cette pluralité est encore plus évidente si l'on considère ce conflit dans la durée et non seulement à travers des événements ponctuels. En effet, « *Les modes d'action diffèrent également, mais, à Notre-Dame-Des-Landes, cette diversité est d'abord perçue comme une complémentarité : aux uns, les recours en justice, les rencontres avec le préfet, les inventaires de la faune et de la flore ; aux autres, l'occupation permanente du site et la confrontation avec les forces de l'ordre* » (P. Subra ; 2017 ; p.25). Ainsi, tout au long de ce conflit, le répertoire d'action collective s'est enrichi, façonnant même le territoire de Notre-Dame-Des-Landes comme une zone d'innovations des modes d'action mais également comme un espace d'expérimentation de l'occupation comme action collective efficace. La production de cet espace comme figure de la lutte par l'occupation permet d'expliquer l'ampleur qu'a pu prendre le conflit de Notre-Dame-Des-Landes au niveau national ainsi que le mouvement « ZAD partout » prenant son origine à Notre-Dame-Des-Landes et se diffusant sur une multitude d'autres territoires. La « zone à défendre » permet la production de modes d'actions innovants comme elle est le support du maintien de formes plus classiques d'actions collectives tel que les manifestations, les recours en justice, la médiatisation de soutiens politiques, etc... Cette pluralité du répertoire figure la pluralité des acteurs mobilisés au sein de la lutte de Notre-Dame-Des-Landes et peut constituer une des raisons du succès de cette lutte ainsi que le rappelle la citation suivante « *la maîtrise d'un répertoire étendu fait ainsi partie des compétences et des ressources indispensables à la conduite d'un mouvement social – et son absence est une des composantes majeures de la domination politique que subissent les individus ou groupes qui en sont dépourvus* » (L. Mathieu ; 2004 ; p.138).

Le concept de répertoire d'action collective apparaît donc comme un élément important dans la réflexion autour des mobilisations sociales et territoriales. Dans le cadre de notre mémoire, nous nous intéressons à un conflit d'aménagement dont le répertoire d'action s'appuie, comme nous l'avons mis en évidence, sur une multitude de formes d'actions ponctuelles ou durables, régulières ou uniques. Cependant, la forme caractéristique de ce conflit d'aménagement, que G. Pruvost nomme « luttes d'occupation » (2017/1 ; p.36), est l'occupation effective d'un territoire empêchant ainsi le commencement des travaux. Notre étude a, alors, pour ambition de se centrer sur les formes de protestation, de luttes ou de résistances qui existent au sein même de territoire d'occupation et d'analyser alors plus en détail la pluralité des modalités de l'action collective au sein d'un territoire de lutte.

b) Genèse et multiplication des « Zones à défendre »

Notre réflexion, bien qu'elle soit centrée sur l'inscription spatiale d'un conflit d'aménagement et sur ce que celle-ci impulse comme processus et dynamique, requiert également de nous attarder sur le sigle « ZAD », détourné de son usage classique en « Zone à Défendre » ainsi que sur le mouvement des « zones à défendre » diffusé récemment sur l'ensemble du territoire français. En effet, ce nouvel acronyme, dorénavant entré dans le vocabulaire courant – le sigle a fait son entrée dans le Petit Robert en 2016 - et de surcroît médiatisé, est l'expression symbolique de l'appropriation matérielle de ces lieux de conflits. Ainsi, comme le souligne M. Le Berre dans l'Encyclopédie de la Géographie (1995) « *donner un nom, c'est créer la première relation de dépendance entre un lieu et son inventeur, c'est le repérer, le signaler, transmettre son existence aux autres qui pourront le retrouver ; c'est aussi faire référence à une portion de la surface terrestre précise et donc permettre sa localisation; c'est enfin montrer aux autres sa marque d'appropriation sur un morceau plus ou moins étendu de terre et éventuellement, son appartenance à ce lieu approprié* » (M. Le Berre ; 1995 ; p.620). En transposant le sigle « ZAD », signifiant initialement « Zone d'Aménagement Différée », à l'expression « Zone A Défendre », les opposants aux projets dits « GPII » (« Grands Projets Inutiles Imposés ») semblent s'emparer symboliquement du lieu. Dans son ouvrage de 2016, P. Subra souligne qu'au moyen de cette transposition du sigle, les opposants au projet d'aménagement « *préemptent* » le lieu à leur façon (P. Subra ; 2016). Progressivement le sigle « ZAD » s'est donc institué comme un label incarnant un ensemble de luttes contre un même modèle de production. La réappropriation de ce sigle a également permis aux militants d'élargir l'échelle de leur résistance cantonnée jusqu'alors au niveau local. Si en 2012, le deuxième forum européen contre les GPII a eu lieu sur le site de Notre-Dame-Des-Landes, en 2013 le Forum social mondial de Tunis a adopté une charte commune contre les GPII. Les catégories que sont les ZAD et les GPII se sont par suite instituées au niveau national, européen et mondial.

Non seulement le sigle « ZAD » a dorénavant une résonance nationale, mais en outre « la zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes a permis la diffusion de l'occupation comme mode d'action efficace. Le mouvement des « zones à défendre » peut être défini comme le processus suivant « *sur les sites d'une série de projets contestés se sont installés des opposants qui veulent empêcher par leur présence le démarrage des travaux. (...) les différentes ZAD ont en commun un même mode opératoire – l'occupation permanente sur site – et le fait de mobiliser des militants appartenant à la mouvance altermondialiste* » (P. Subra ; 2017 ; p.12). La diffusion de cette pratique de lutte par l'occupation des sites dédiés aux aménagements s'est développée dans tout le pays entre les années 2012 et 2014 (voir tableau n°2). Pour l'auteur, « *la création des nouvelles ZAD se fait pour partie par essaimage (arrivée de militants expérimentés venant de NDDL), pour partie par imitation (mobilisation de militants locaux ou régionaux, passant de modes de contestation classiques à l'occupation d'un site)* » (P. Subra; 2017 ; p. 16). Cette transmission des

savoirs et des connaissances en terme d'occupation de l'espace est perceptible dans les propos de plusieurs enquêtés et montrent un processus propre aux mouvements contestataires, « la mobilité militante ». Les opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes comme de nombreux militants altermondialistes se déplacent de lieux de lutte en lieux de lutte afin d'aider, de transmettre des savoirs-faire, des techniques, du matériel... Ainsi, lors d'un entretien, un occupant, nous explique comment il est arrivé à la ZAD :

« Je suis donc parti en Russie, à Kimki où il y avait un conflit contre un projet d'autoroute Moscou-Saint-Pétersbourg. Après quelques années, un groupe de français est venu pour comprendre comment on résiste là-bas. On a pris la décision de venir ici [La ZAD de Notre-Dame-Des-Landes] pour voir comment ça se passe, également ici. Pour leur apprendre à construire des cabanes, pour leur apprendre à combattre... et résister. Je suis venu pour 15 jours pour le Camp Climat en 2009 et je suis resté 9 ans » (Marc, 04/11/17).

La « mobilité » militante n'est pas l'apanage des seuls militants altermondialistes ou des occupants de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Il en va de même pour les opposants historiques, qui une fois entrés dans le réseau de mobilisation des « zones à défendre » sont prêts à se déplacer dans d'autres territoires de lutte pour soutenir leurs « camarades » ou faire part de leur expérience sur leur territoire local. Ainsi, Jean et Isabelle, des paysans habitant sur la ZAD, témoignent de leur déplacement dans d'autres lieux de lutte :

« Jean a été à Bure. Et puis, par rapport à la deuxième autoroute, Lyon-St-Etienne, au rassemblement » (Isabelle, 10/11/2017)

« [...] donc moi j'y étais allé avec un autre de l'Acipa pour témoigner de comment ça se passe chez nous. [...] Voilà, et sinon je suis allé à Bure, au procès d'un paysan (...). Bon il y a dans l'air, pour beaucoup de monde ici, que si demain on gagne, il faudra faire un geste fort vis-à-vis peut-être de Bure ou d'autres luttes, pour montrer que la mobilisation ne s'arrête pas parce qu'on a gagné. Qu'on a une énergie qu'on mettra à disposition des autres. Oui, il y a un soutien avec les autres luttes. » (Jean, 10/11/2017).

Enfin, un des corollaires au bon fonctionnement de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes souligné par P. Subra, est l'alliance nécessaire entre les opposants locaux et les nouveaux opposants-occupants du site. Cette alliance a d'ailleurs fait défaut sur la ZAD du Testet, où la majorité de la population locale était en faveur du projet et contre l'arrivée de militants altermondialistes. En effet, « *cette alliance ne va pas de soi. Elle suppose de dépasser deux différences fondamentales : sur les objectifs de la lutte et sur les modes d'action* » (P. Subra ; 2017 ; p. 24).

Ainsi, et comme nous l'avons vu précédemment, le mouvement des « zones à défendre » semble prendre son essor dans les années 2012-2013 au travers de la lutte de Notre-Dame-Des-Landes. De ce conflit territorialisé est né une multitude d'autres territoires de lutte, de formes de « zones à défendre » toujours basées sur l'occupation permanente d'un site menacé, de modalités d'action variées des plus

classiques aux plus innovantes et surtout d'un réseau militant que l'on peut généraliser sous le terme des « anti-GPIL » allant au-delà des conflits locaux.

Date de création	Nom de la ZAD et type de projet	Localisation
01/12/12	Création de la <u>ZAD des Bouillons</u> (contre la création d'un centre commercial Auchan)	A proximité de Rouen
	Création de la <u>ZAD du Morvan</u> (contre l'implantation d'une scierie et d'un incinérateur)	A Macilly dans la Nièvre
01/05/13	Création d'une ZAD (contre la rocade autoroutière)	A proximité d'Avignon
01/06/13	Occupation du site d'un projet de plantation de Pins	A Rennes-les-Bains, Aude
01/10/13	Création de la <u>ZAD du Testet</u>	A Sivens
01/11/14	Création de la <u>ZAD de Roybon</u> (contre un projet immobilier et touristique)	Center Parc de Roybon, Isère
01/12/14	Création de la <u>ZAD de Sainte Colombe</u> (contre une technopôle de 220 hectares)	A proximité d'Agen
01/01/15	Création de la <u>ZAD de Saint-Victor-et-Melvieu</u> (contre un transformateur électrique)	A Saint-Victor-et-Melvieu
01/06/16	Création de la <u>ZAD (ou ZIRA) de Bure</u> (contre un projet d'enfouissement de déchets nucléaires Cigéo).	A Bure, Meuse
01/07/17	Création de la <u>ZAD du Moulin</u> (contre le projet d'autoroute à péage GCO)	A proximité de Strasbourg

Tableau 2: Diffusion du mouvement des "zones à défendre"

c) La productivité territoriale et sociale du conflit

A travers la présentation de la dynamique des conflits d'aménagement et notamment de la forme spécifique que prend notre cas d'étude, nous avons déjà brièvement envisagé ce que peuvent produire ces mouvements d'un point de vue social et territorial. Cependant, il convient de revenir, plus spécifiquement, sur la capacité productive des situations conflictuelles. Selon P. Melé (2003), l'interaction entre d'un côté l'espace géographique et de l'autre la dynamique conflictuelle peut être le résultat d'une productivité territoriale et sociale. Pour ce dernier, il faut appréhender les différentes temporalités d'une situation conflictuelle, c'est-à-dire s'interroger sur ce qu'il y avait avant le conflit sur un territoire donné, sur ce que crée la situation conflictuelle au quotidien et au présent, et enfin sur ce qu'a modifié la dynamique conflictuelle sur le territoire ainsi que sur la population mobilisée au sein du conflit. Comme l'auteur le souligne, la situation conflictuelle ne transforme pas seulement le territoire d'implantation du projet ou les relations et interrelations entre les opposants mais elle modifie également « *la perception/représentation d'un projet, des autorités publiques en cause, d'un espace présenté comme à préserver. Modification qui ne concerne pas seulement la position des acteurs insérés dans le conflit, mais aussi la façon dont des acteurs institutionnels extérieurs, ou des habitants non mobilisés perçoivent l'espace qui peut apparaître dès lors*

comme enjeu, support d'appropriation et de projets distincts » (P. Melé ; 2003 ; p. 14).

La modification, ou la création de ces rapports singuliers à l'espace à travers l'inscription spatiale, a fait l'objet de l'une de nos hypothèses l'année dernière. Nous avons effectivement mis en évidence que le territoire de Notre-Dame-Des-Landes d'abord défendu par les opposants historiques -habitants de la zone, agriculteurs, population riveraine-, relevait d'un rapport dominé par la « proximité spatiale » et concentré sur ce que A. Lecourt nomme l' « *espace-support* » [2003 ; p.37] entendu par ce dernier comme « *l'emprise objective du projet et à celle des nuisances associées, réelles ou supposées* » (A. Lecourt ; 2003 ; p.37). Cependant, habiter, occuper, défendre cet « espace-support » passe également par l'investissement symbolique de ce lieu « menacé », le support non plus seulement d'un potentiel projet d'aménagement, mais par exemple du Camp Action Climat en août 2009. Ce réinvestissement militant et symbolique de l'« espace-support » permet une redéfinition de celui-ci. Il n'est plus seulement l'espace sur lequel un projet d'aménagement va s'inscrire mais un espace investi par de nombreux individus se rassemblant sur des thématiques en opposition avec celles qui guident le projet d'aéroport. Ainsi, et progressivement, la mobilisation semble réinvestir l' « espace-support » pour en changer sa signification, par des actions et des mobilisations drainant des individus appartenant à un territoire plus large. Au cours du mémoire de Master 1, nous avons fait l'hypothèse d'un passage graduel de la notion d' « espace-support » à la constitution d'un territoire de référence. Et c'est notamment, au travers de l'investissement symbolique, que les opposants opèrent une redéfinition de l' « espace-support ». Il n'est plus seulement un espace vécu simplement pour les habitants et les riverains mais pour un ensemble de militants, de curieux, d'opposants aux GPII. Par la mise en place d'actions ponctuelles et de grandes manifestations, les opposants ont élargi la résonance de l'espace. Désormais, l' « espace-support » devient le symbole d'un aménagement du territoire tourné vers l'espace urbain, incarnant la domination de l'espace urbain sur l'espace rural ainsi que le processus de métropolisation dans un contexte de concurrence territoriale. L' « espace-support » devient progressivement un territoire de référence sur lequel des modes d'habiter alternatif se développent et se multiplient. L'espace « menacé » est dorénavant investi par une nouvelle histoire collective, un ensemble d'individus, des représentations inédites qui se diffusent bien au-delà du territoire local. Ce processus s'apparente à ce que B. Debarbieux nomme la « *spatialité symbolique* » c'est-à-dire « *l'aire sur laquelle se déploie un système de significations greffées sur des objets et des emplacements géographiques* » (B. Debarbieux ; 1995 ; p.101). La « *spatialité symbolique* » pourrait être issue d'une structuration matérielle mais également idéale portée notamment par le discours et permettant la constitution de ce que B. Debarbieux nomme « *l'élaboration d'un récit national de type mythique* » (B. Debarbieux ; 1995 ; p.101). Dans le cas de Notre-Dame-Des-Landes, le travail de communication des occupants ainsi que l'ampleur médiatique du conflit peuvent participer à la constitution d'un récit commun. En outre, des événements forts comme l'Opération César, ou encore les grandes manifestations et week-ends d'actions collectives, participent à forger une mémoire collective partagée par l'ensemble des militants se projetant sur l'espace-

support. A. Lecourt met en évidence que cette « *spatialité symbolique* » est un moyen de « *patrimonialiser* » l'espace et par suite de le territorialiser : « *Ainsi, pour arriver à leurs fins, les groupes menacés tentent de faire émerger un idéal commun à partir d'objets plus ou moins matériels en sacralisant certains lieux, ou certains traits du paysage qui paraissent les plus susceptibles de contribuer à la résolution de leur problème du moment* » (A. Lecourt ; 2004 ; p. 180). Ce travail de territorialisation et d'appropriation par les occupants de l'« espace-support » a pour résultat la constitution progressive d'un véritable territoire à part entière co-produit par la multitude d'acteurs qui l'habite, le pratique, le visite, le défend... Il devient un territoire de référence non seulement pour ces acteurs inscrits dans le territoire local mais aussi, à un niveau plus large, national et dans certains cas international. Il convient de parler de territoire de référence parce qu'il est la figure d'une nouvelle forme de lutte, d'une opposition à un modèle libéral dicté par l'économie capitaliste et tourné vers l'espace urbain. Il est la projection de nouvelles alternatives et expériences sociales. Cette mutation progressive de l'espace relève de ce que nous avons précédemment décrit comme le processus de « montée en généralité » du conflit. Celui-ci peut prendre forme dans le discours des opposants, mais il est aussi à l'origine d'un changement global du rapport au territoire, de re-territorialisation d'une part et de déterritorialisation d'autre part, comme le souligne P. Melé. « *Mais il faut aussi, pour que tous soient concernés, élargir l'espace de concernement, ce qui correspond également à un processus de déterritorialisation des nuisances et des risques ; processus qui rend possible la montée en généralité et les stratégies de prise de distance avec la catégorie de NIMBY mais aussi le refus de la stigmatisation du quartier et de la dévalorisation de leur espace de vie par les nuisances et les risques qu'ils cherchent à porter sur l'espace public* » (P. Melé ; 2013 ; p. 392). Cette tension entre la territorialisation et la déterritorialisation, ou encore entre ce que l'on peut appeler le local et le global « *consiste à affirmer dans le même temps : « Nous devons être pris en compte en tant que groupe local affecté » et « tout le monde est concerné »* » (Ibidem ; p. 393). Ce paradoxe est visible au travers, d'une part de l'inscription du territoire de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes dans un espace localisé au sein duquel les enjeux d'un projet d'aménagement (re)mobilisent la population riveraine au cœur de son lieu de vie, et d'autre part à travers l'érection de ce même territoire en territoire de référence à l'échelle régionale, nationale voire internationale comme un lieu de lutte contre « l'aéroport et son monde » c'est-à-dire contre le système capitaliste dans son ensemble.

Dès lors, l'« espace-support » devient progressivement un « espace-enjeu ». Les opposants ne luttent plus seulement contre un projet d'aménagement mais dans l'objectif de défendre et sauvegarder ce qu'ils ont produit ensemble dans la dynamique conflictuelle de la mobilisation. Ils luttent désormais pour le territoire qu'ils ont créé et revendiquent le droit à choisir leur manière de vivre et d'habiter. Ce sont ces types de processus ancrés sur le territoire qui ont produit un nouveau territoire. Celui-ci est peu à peu devenu l'enjeu même du conflit. On parle dorénavant d'un « espace-enjeu », affirmation que l'on peut éclairer au moyen d'une démarche géopolitique. Pour P. Subra, l'enjeu de ces conflits devient « *le contrôle*

de territoires » (P. Subra ; 2016 ; p. 15). Dans cette logique, nous pouvons donc postuler que le territoire de Notre-Dame-Des-Landes est l'enjeu du conflit. Cependant, ce n'est pas seulement la valeur ou la rareté de la terre au sens économique et quantitatif qui produit la conflictualité, mais bien la valeur entendue comme « *matérielle ou idéale, réelle ou imaginée. Ce qui veut dire aussi que son appréciation relève de la prise en compte des représentations sociales élaborées à un moment donné, dans un contexte économique, social et culturel donné.* » (G. Di Méo ; 1998 ; p.102). C'est la territorialisation entendue par Guy Di Méo comme le « *double mouvement d'appropriation matériel et idéal d'une portion d'espace par un groupe social* » (ibidem ; p. 103) qui donne à cet espace une valeur particulière. Cette « valeur ajoutée » au territoire est progressivement devenue ce pour quoi les opposants luttent. L'espace qu'ils ont co-produit et qu'ils produisent continuellement devient l'enjeu du conflit : les opposants défendent le « *droit aux pratiques alternatives d'autonomie* » [A-L. Pailloux ; 2015] et leur « *droit au village*» [A-L. Pailloux ; 2015].

Cette mutation de l' « espace-support » en « espace-enjeu » peu relever de ce que P. Melé nomme le processus de territorialisation et plus généralement de la productivité territoriale du conflit. Cependant, cette évolution n'est pas la seule production que le conflit permet. Non seulement, les conflits d'aménagement et de proximité sont révélateurs d'un renouvellement des rapports spatiaux mais ils sont, également créateurs de nouveaux liens et relations sociales. Tout d'abord et de manière classique : « *Les situations de conflit sont aussi dotées d'un rôle de structuration sociale. Elles produisent associations, alliances et coalitions multipliant interactions entre participants. Le conflit peut donc être considéré comme un mécanisme qui « réduit l'isolement social » qui « rassemble des parties* » [Coser, 1982] » (P. Melé ; 2003 ; p. 15). Par ailleurs, et toujours en interaction avec la dimension spatiale de la dynamique conflictuelle : « *On peut considérer que la relation à l'espace ne se construit pas seulement dans le cadre de la mobilisation mais que celle-ci constitue un moment d'intensification et de remobilisation. Cette forme de territorialisation peut être appréhendée comme une réactivation d'intérêts et de réseaux existants et leur combinaison avec des éléments nouveaux liés aux processus de territorialisation mis en œuvre au moment du conflit* » (P. Melé ; 2013 ; p.394). L'auteur insiste sur le terme de « remobilisation » et « réactivation », dans la mesure où beaucoup des réseaux et des liens sont préexistants à la situation conflictuelle. Ainsi, les relations professionnelles et/ou amicales du réseau départemental des agriculteurs pré-existent à la dynamique conflictuelle engendrée par le projet d'aéroport. Cependant, cette dernière a permis une remobilisation plus intense de ce réseau, devenant alors une véritable ressource au service de la lutte. C'est ce qu'Alain, paysan membre de COPAIN44, nous indique durant un entretien, expliquant comment s'est organisé la défense de la Chateigne (Lieu construit en protestation à la destruction de nombreuses cabanes lors de l'opération César) :

« Donc en fait, on s'est réuni, le samedi avec les copains, deux ou trois copains, on s'est répartis les téléphones et on a appelé une cinquantaine de paysans. Le dimanche matin on s'est réuni à 10h, pour s'organiser, sur une ferme dans le secteur. Et puis à 4 heures il y avait 50 tracteurs de réunis autour de la

Chateigne, qui venaient de tout le département. Et ça, ça s'est fait en une petite journée, les paysans on les a appelé le matin, ils étaient là l'après-midi avec leurs tracteurs. » (Alain, 26/02/2018).

Cet extrait d'entretien nous montre bien le potentiel de mobilisation du réseau local renforcé par la dynamique conflictuelle. Cette-dernière peut également être le facteur d'élaboration de rapports sociaux jusqu'alors inexistants ou inactivés : « *Il est donc possible que les conflits de proximité instituent une forme de territorialisation parce qu'ils produisent des groupes, conscients d'une solidarité de destin reposant sur leur inscription spatiale, qui s'approprient, matériellement par une veille de terrain et idéellement par un travail de nomination et de valorisation, un espace* » (P. Melé ; 2013 ; p. 394). Cette « veille de terrain » passe, dans notre cas d'étude, par l'occupation partagée de l'ensemble de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes. Cette occupation donne lieu à la co-habitation d'une multitude d'acteurs différents dont les origines sociales et géographiques sont variées, sur un même territoire, durant une longue durée. Pour P. Melé, cette cohabitation dans une situation conflictuelle peut donner lieu à une productivité sociale. Il s'intéresse ainsi à la question de la transaction sociale, qui relève de deux mouvements. D'une part « *la transaction est un processus dans lequel s'établissent des compromis qui permettent la coopération conflictuelle et la (ré)création permanente du lien social* » (P. Melé ; 2013 ; p.419). D'autre part « *la transaction sociale est ce qui permet de trouver des accommodements sur ce qui n'est a priori pas négociable et d'élaborer des compromis qui généralement ne débouchent pas sur un accord complet ou sur un consensus mais qui permettent une coopération conflictuelle. C'est donc un processus de production, d'expérimentation et d'apprentissage du vivre-ensemble (Blanc, 1998)* » (ibidem). La co-habitation au sein du territoire de lutte(s) de Notre-Dame-Des-Landes s'élabore progressivement en référence au concept de transaction sociale. Ce processus prenant en compte tant la négociation entre les différents acteurs et intérêts divergents sur le territoire que l'échange social relevant du « *registre du symbolique, de la fabrication du sens, et non plus du choc des intérêts* » (P. Melé ; 2013 ; p. 419). Effectivement, « *il y a transaction lorsque des arrangements permettent non seulement de résoudre les controverses mais rendent possible pour les acteurs de continuer à fonctionner ensemble, de coexister. Il s'agit d'observer et d'analyser dans les situations de conflit ou d'opposition la mise en place d'échanges où la cohabitation de valeurs contradictoires, prendre acte de la capacité des acteurs à bâtir des accords ou des arrangements pratiques, même lorsque l'on peut identifier un affrontement de valeurs* » (P. Melé ; 2013 ; p. 419). Ainsi, les ré-interrogations des rapports homme/nature ainsi que la multiplicité des points de vue politiques modèlent les modes d'habiter et de lutter sur la ZAD. Le processus de transaction sociale permet alors l'échange, la négociation entre ces différentes formes d'inscription spatiales et sociales. Mais la transaction relève aussi d'une interaction comprenant « *l'imposition* » (M. Blanc ; 2009 ; p.25). Dès lors, et comme nous allons l'observer par la suite, les rapports de force et de pouvoirs font partis prenante de la transaction sociale sur le territoire de la ZAD. Pour P. Melé, les processus relevant de la transaction sociale peuvent être qualifiés de « *transactions territoriales* » [2013 ; p.423]. Effectivement, « *la transaction sociale suppose un espace*

partagé. Elle implique surtout la reconnaissance de la légitimité de chacun à être là, mécanisme de reconnaissance qui constitue un moment important du processus de transaction » (P. Melé ; 2013 ; p.420). C'est pourquoi la transaction ne peut se réduire au social mais devient territoriale « au sens où les groupes en présence finissent par discuter les conditions de leur cohabitation avec ce qu'ils voudraient refuser » (P. Melé ; 2013 ; p. 423). Typiquement, cet énoncé, semble parfaitement correspondre à la période succédant à l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport, qui fait l'objet de notre dernière partie.

L'apport de la thèse de Patrice Melé nous éclaire sur la dynamique conflictuelle et nous permet de réfléchir et d'appréhender de manière systématique ce que peut créer une situation conflictuelle au niveau territorial et social.

d) Les « territorialisations réactives »

Afin de parfaire cette présentation sur les logiques, les caractéristiques et les productions de la dimension conflictuelle d'une contestation à un projet d'aménagement sur un territoire localisé, nous souhaitons nous arrêter sur un concept élaboré par J. Lolive. Ce géographe met en évidence un processus qu'il nomme « *territorialisation réactive* » (P. Melé ; 2003 ; p.43), entendu comme « *la valorisation d'éléments territoriaux menacés et la mobilisation de topiques dans la construction d'une argumentation contre un projet. [...] Pour les habitants mobilisés ce moment de l'argumentation stratégique est aussi le moment de l'identification, de la reconnaissance ou de la production de « qualités » particulières attachées à des lieux ou des configurations spatiales* » (P. Melé ; 2003 ; p.34).

En effet, les opposants à un projet d'aménagement peuvent nourrir l'histoire de leur territoire ou plus largement de la lutte dans laquelle ils s'inscrivent. C'est au travers de leur argumentaire mais également de leurs actions, que les opposants mettent en évidence les qualités et les valeurs de leur espace de vie produisant ainsi une représentation nouvelle ou oubliée de leur territoire. « *Cette production/ promotion du territoire vient renforcer la territorialité spécifique produite par l'action collective* » (P. Melé ; 2003 ; p.34). Ainsi, dans notre étude de cas, les différents acteurs du conflit renouvellent l'histoire du territoire et font émerger les qualités inhérentes à celui-ci. Cette « *territorialisation réactive* » est visible à travers différentes actions. Notamment, par le biais, d'un travail de connaissance et de qualification de l'espace par les acteurs mobilisés. Dans notre cas, il peut s'agir entre autre, du collectif des Naturalistes en lutte qui a produit tout au long du conflit un inventaire de la faune et de la flore existant sur le site menacé de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Comme nous l'indique une des personnes interviewées :

« (...) ce qui s'est passé, entre les naturalistes, le boulot qui s'est fait, le nombre de naturalistes, venus sur le terrain, faire des relevés ! C'est tout simplement énorme, ça ne s'est jamais fait. Maintenant, il y a un inventaire sur cette zone là, qui est incroyable, qui est d'une richesse phénoménale ! » (Alain,

26/02/2018).

Dans une perspective différente, nous pouvons aussi citer un exemple d'action parmi beaucoup d'autres visant à faire ré-émerger l'histoire particulière du département :

« Un moment nous à Bellevue, on avait organisé des rencontres sur les luttes syndicales des années 1960-1970 et puis on faisait ça avec les zadistes. J'avais participé, on en avait organisé trois ou quatre comme ça, pour mieux comprendre ce que c'était que la lutte syndicale du département, parce qu'elle est quand même particulière et ça depuis longtemps. Donc ça explique, aussi, comment et pourquoi, parce que quelque part, c'est aussi pour cela qu'on a gagné. » (Alain, 26/02/2018).

En effet, l'histoire particulière du département reliée notamment aux luttes syndicales paysannes et au mouvement étudiant de Mai 68 ainsi qu'à la venue de nombreux jeunes citadins dans les campagnes de Loire-Atlantique dans les années 1970 permettent d'expliquer et de comprendre l'identité politique et sociale des agriculteurs et plus largement de la population du département. Nous avons mis en évidence cette hypothèse plus longuement l'année dernière afin d'appréhender le contexte géo-historique du territoire dans lequel s'inscrit le conflit de Notre-Dame-Des-Landes. Dans le cadre de cette action, les opposants mettent en exergue une identité et un savoir local qu'ils partagent et qu'ils transmettent afin qu'ils deviennent collectifs et que l'inscription spatiale de leur lutte prenne davantage de sens et de signification historique. Il s'agit là encore du procédé décrit par J. Lolive de « *territorialisation réactive* ».

En outre, ce processus relève aussi de ce que nous avons appelé plus haut la « *production territoriale* ». J. Lolive souligne que « *le projet perturbe ses territoires d'accueil, mais il peut également révéler des territoires presque oubliés ou contribuer à en créer de nouveaux* » (J. Lolive ; 2003 ; p.2). Effectivement, la Déclaration d'Utilité Publique ainsi que l'implantation de la zone d'aménagement différé a permis, paradoxalement, de créer une zone écologique très riche et particulièrement rare à l'échelle nationale. La mise en place de ce projet d'aéroport a alors révélé un territoire au sein duquel une « *floraison juxtaposée d'entités territoriales à l'existence fugace et controversée* » (Ibidem) est née à travers la création d'une soixantaine de lieux de vie sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes aux ambiances et aux formes multiples. C'est ainsi que l'auteur conclue : « *la (ré)appropriation, le traitement de ces éléments territoriaux, préexistants mais menacés, produit à son tour du territoire, sur un mode réactif (territorialisation réactive). Ces logiques territoriales des contestataires s'opposent à celles du projet, mais le projet participe à la fabrication des deux* » (J. Lolive ; 2003 ; p.12).

La re-contextualisation des dynamiques conflictuelles dans le domaine de l'aménagement, nous a permis de mettre en évidence la richesse et l'importance de l'analyse de C. Tilly au travers du « *répertoire de l'action collective* » qui nous servira tout au long de notre développement. En outre, nous avons mis en exergue la nécessité de mobiliser la dimension spatiale au travers notamment des concepts de « *production sociale et territoriale* » et de « *territorialisations réactives* ». La présentation des types de conflits

d'aménagement et de leurs caractéristiques ainsi que l'explicitation des différents processus à l'œuvre au sein de ces conflits et plus particulièrement des Zones à Défendre constitue l'étape préalable à notre étude. Dès lors, il nous faut présenter notre étude de cas ainsi que ses modalités. Nous nous concentrerons dans le deuxième chapitre de cette partie sur la présentation de notre terrain d'étude en l'éclairant des dynamiques vues précédemment en axant notre analyse sur la constitution du réseau d'acteurs par le biais d'une description de la socio-histoire de l'occupation du sol de la Zone à Défendre de Notre-Dame-Des-Landes.

Chapitre 2 : Socio-histoire de l'occupation de la ZAD : Une histoire de l'occupation du sol de la ZAD de NDDL

Afin de comprendre et d'appréhender l'ensemble des dynamiques spatiales et sociales sur le territoire de la ZAD, nous voulons au cours de ce chapitre, faire un point sur les différents mouvements d'occupation du sol de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Non seulement, il apparaît nécessaire de revenir sur la socio-histoire de l'occupation de la ZAD pour la suite de notre développement, mais en plus cela nous permet de mettre en lumière et d'illustrer les dimensions plurielles de l'espace, sa territorialisation et le processus de multiplication de lieux et de liens qui se joue au sein de cet espace. Ces différents procédés sont définis dans l'ouvrage *Les lieux de la colère* publié en 2016 : « *L'espace pourrait ainsi se définir par les liens entre, d'une part, une dimension de distance ou de territoire entre deux ou plusieurs points et, d'autre part, l'expérience humaine et sociale de ce lieu, ici la mobilisation. L'espace est ainsi à la fois un lieu et les représentations collectives de ce lieu, les deux dimensions se nourrissant l'une de l'autre. Prendre en compte la dimension de l'espace physique oblige à être attentif dans un premier temps à la topographie, à la disposition, à la configuration des lieux particuliers qui sont étudiés. Dans un second temps, le fait que les actions puissent être déployées sur différents lieux, scènes, différents niveaux territoriaux, incite aussi à introduire une dimension scalaire [...]* » (H. Combes ; D. Garibay ; C. Goirand ; 2016a ; p.24).

Ainsi, comprendre ce qui se joue sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes d'un point de vue social et expérimental nécessite que l'on s'arrête sur la constitution progressive de cet espace en territoire. Pour ce faire nous développerons la socio-histoire de l'occupation de cet espace de façon chronologique, en nous concentrant dans une première sous-partie sur la période précédant la re-découverte du projet d'aéroport. Nous verrons dans un deuxième temps comment se sont organisés les premiers mouvements d'occupation essentiellement ponctuels durant la période de 2000 à 2007 avant de nous focaliser sur la phase d'occupations et de destructions située entre les années 2007 et 2013. Enfin, dans une quatrième sous-partie, nous dégagerons les principales dynamiques à l'œuvre entre 2013 et 2018 en nous arrêtant aux

événements précédant la déclaration de l'abandon du projet d'aéroport du 17 janvier 2018.

a) En amont de la re-découverte du projet : Une occupation essentiellement agricole

Le projet de l'aéroport pour le Grand Ouest s'inscrit dans un territoire rural au sud de la commune de Notre-Dame-Des-Landes. Cette commune est située à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de l'agglomération de Nantes à proximité de la voie express Nantes-Rennes et est membre de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) et du Pays Nantais. L'emprise du projet d'aéroport d'environ 1650 hectares est localisé majoritairement sur Notre-Dame-Des-Landes mais également sur les communes de Grandchamp des Fontaines, Vigneux de Bretagne et Trellières. Sur les 1650 hectares concernés par le projet d'aéroport, environ 1250 hectares sont des champs exploités et les 400 hectares restants sont constitués de bâtis, routes, chemins, bois et friches. Selon le recensement de l'Insee, la commune de Notre-Dame-Des-Landes possède une population municipale de 2 053 habitants. Le secteur dans lequel le projet d'aéroport s'insère fait partie de l'un des deux principaux bassins laitiers de La Loire Atlantique. Ce bassin laitier compte 900 vaches laitières pour un total de 80 exploitations. D'après Françoise Verchère, ancienne élue dorénavant co-présidente de l'association Cédpa, les exploitations laitières présentent un chiffre d'affaires annuel de 183 000 € en moyenne. Elle ajoute, dans un article daté de 2013, que les exploitants sont pour l'essentiel plus jeunes que la moyenne nationale. Le territoire de Notre-Dame-Des-Landes est marqué par l'activité agricole et par un paysage naturel de bocage. En effet, le territoire de Notre-Dame-Des-Landes se caractérise par la présence d'un plateau couvert de landes jusqu'au milieu du XIXe siècle. Le maintien d'un dense bocage géométrique résulte du défrichement tardif des landes au XIXe siècle. Celui-ci est constitué à 98% de zones humides. Selon F. Verchère, le maintien de ce paysage caractéristique sur le site de la « zone à défendre » est essentiellement dû à la Zone d'Aménagement Différée mise en place dans le cadre du projet d'aéroport : *« Contrairement à ce qui s'est passé partout ailleurs, un remarquable bocage de zone humide y a été préservé « grâce » au projet d'aéroport, ce qui est bien le seul point positif du rêve d'il y a quarante ans ! »* (F. Verchère ; 2013 ; p.198).

Le territoire de Notre-Dame-Des-Landes est donc principalement inscrit dans un espace rural, agricole et naturel. Ce territoire comme une bonne partie du département de Loire-Atlantique, a été le berceau d'une résistance paysanne dès les années 1960. Comme il nous l'a compté par Dominique dans l'ouvrage du collectif Mauvaise Troupe publié en mai 2016 et comme nous l'avons mis en évidence plus haut par le biais de l'exploration des configurations spatiales, ce territoire agricole a abrité de nombreux liens avec la lutte de Mai 68, liens qui ont marqué l'histoire et les mentalités paysannes notamment.

« Et puis 68 était quand même passé à Notre-Dame-Des-Landes, avec beaucoup de soutien des paysans au monde ouvrier... » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.23).

Cet héritage historique issu, entre autre, des liens entre les étudiants de Mai 68 et les paysans-

travailleurs explique les difficultés et les résistances rencontrées par l'État dès la mise en place du projet dans les années 1960-1970.

Les premières occupations et les premières lutte 1970-1980	
1965-1968	Durée des études des services de la préfecture de Loire-Atlantique qui retiennent le site de Notre-Dame-Des-Landes pour l'aéroport.
1970	1er Mai : Le journal Ouest France publie un entretien avec le sénateur gaulliste Michel Chauty (futur maire de Nantes entre 1983-1989) : il souhaite un projet plus ambitieux de 7000 hectares.
1972	Création de l'ADECA (Association de défense des exploitations agricoles concernées par le périmètre de la ZAD)
1973	Septembre : Première manifestation de contestation de la future ZAD
1974	11 janvier : Arrêté de création de la Zone d'aménagement différé (ZAD) aéroportuaire (1200 hectares).
1976	R. Le Guen et J. de Legge publie « Dégage ! ... on aménage » racontant le combat des opposants.

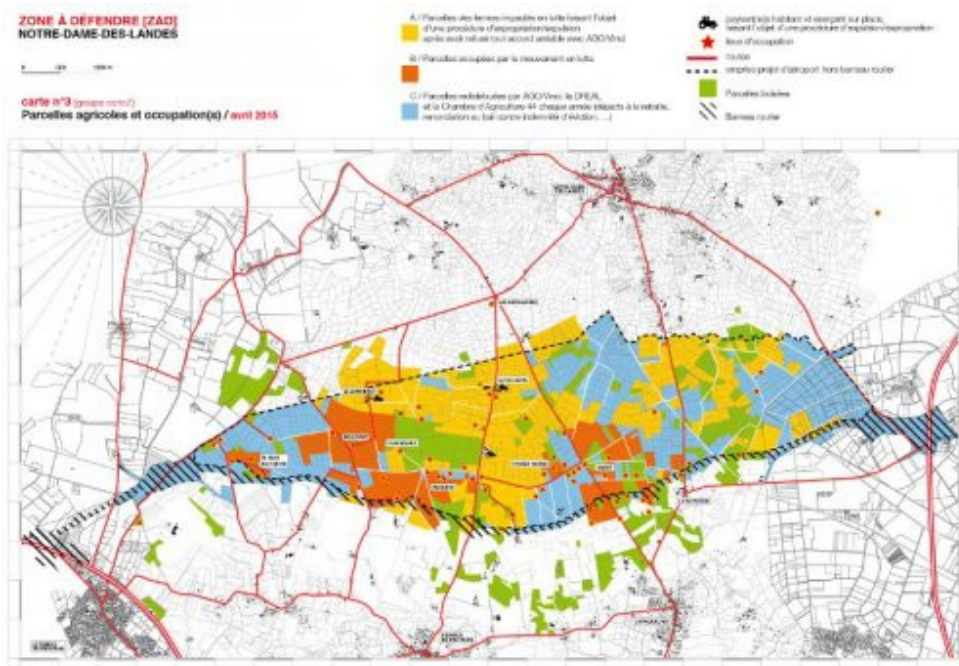
Tableau 3: Les premières occupations et les premières luttes 1970-1980

Comme nous l'expose ce tableau récapitulatif des grands événements liés à la lutte de Notre-Dame-Des-Landes, la création de la Zone d'aménagement différé aéroportuaire a été arrêté le 11 janvier 1974. Progressivement, les terrains sur lesquels le projet s'inscrit sont acquis par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Les exploitants agricoles en place sur la zone disposent de baux précaires renouvelables de la part du Conseil Général pour continuer à exploiter les terres de la Zone d'aménagement différé. Alors que le choix de la localisation du site a été tranché dès l'année 1968, la direction départementale de l'équipement se remet à délivrer des permis de construire autour du secteur de la Zone d'aménagement différée participant ainsi au développement périurbain à proximité de la métropole nantaise. Aussi, la population des communes voisines de Notre-Dame-Des-Landes augmente fortement. Celles-ci deviennent très attractives du fait de la proximité de Nantes et des axes routiers (N137 ; N165). Les élus, les agents immobiliers et l'administration dans son ensemble laissent entendre que le projet ne verra jamais le jour. Le conseil départemental ouvre même des écoles et des collèges à proximité.

Depuis les années 1970 et jusqu'à aujourd'hui, beaucoup d'habitants implantés dans le périmètre de la zone d'aménagement différé résistent en refusant l'accord à l'amiable proposé par le conseil départemental. Ainsi, sur les 1650 hectares du périmètre du projet d'aéroport, 850 hectares de terres ont été achetés par le conseil départemental progressivement entre 1973 et 2003. La plupart de ces terres ont été transférées en 2012 à AGO-VINCI, qui en est désormais le concessionnaire alors que l'État en est propriétaire. Sur 780 hectares détenus par des propriétaires privés, seulement 142 hectares ont été négociés à l'amiable, correspondant à 16% des propriétaires (94/577)². Concernant les agriculteurs de la

² Données fournies par l'association de l'ACIPA.

zone, onze exploitations n'ont pas signé d'accord à l'amiable ce qui représente dix-neuf personnes. L'ordonnance d'expulsion arrêtée en février 2012 concerne explicitement ces onze exploitations. Quatre de ces exploitations menacées, soit neuf personnes, se situent au cœur de la zone, et sont donc totalement voire très impactées par le projet d'aéroport. Elles constituent un ensemble bloquant de 450 hectares environ. Il y a plus de deux ans, le 13 janvier 2016, le tribunal administratif de Nantes statue par rapport à ces exploitations, décidant que les derniers agriculteurs présents sur le site sont expulsables de leur maison et de leur ferme dans un délai de deux mois. Cependant, ce délai a expiré et les agriculteurs se maintiennent sur le site tout en continuant à cultiver leurs terres et celles de leurs voisins partis avec l'aide des occupants et du collectif COPAIn. Finalement, depuis 2011, vingt-neuf accords à l'amiable ont été obtenus par le concessionnaire Vinci avec des exploitants pour des raisons variées selon l'ACIPA : proximité de la retraite, soucis de santé, choix de prendre acte du projet, multiples pressions de l'État. Sur les 1650 hectares du projet, il y a donc 400 hectares environ (en jaune sur la carte ci-dessous) qui sont encore actuellement cultivés par les paysans en lutte et 800 hectares redistribués incluant les terres d'agriculteurs qui ont cessé leur activité et les terres des exploitations qui ont signé un accord amiable avec AGO en échange d'indemnités. Sur ces 800 hectares, 220 hectares (en orange sur la carte ci-dessous) sont pris en charge par le mouvement. Il reste plus de 450 hectares (en bleu sur la carte ci-dessous) constitués essentiellement de bâtis, de bois et de parcelles laissées en friches. Alors que les collectifs paysans tels que COPAIn souhaitent limiter à tout prix l'enfrichement des terres, certaines composantes du mouvement désirent maintenir une partie des terres non cultivées. Ces différences sont source de nombreux débats et conflits entre, notamment, les habitants-occupants et les paysans en lutte.



Carte 1: Carte des parcelles agricoles et occupation(s) réalisée par le groupe Cartoz (source : <https://zad.nadir.org/>)

Enfin, en ce qui concerne le bâti spécifiquement présent dans le périmètre du projet, il y avait soixante-treize maisons en 1973. Six ont été détruites avant 2008, et treize durant l'Opération César entre octobre et novembre 2012 et une maison en janvier 2013. Actuellement, il reste huit maisons en instances de destruction et quinze en sursis car leurs habitants sont protégés par l'accord politique du 8 mai 2012. Depuis 2011, le collectif COPAIN s'engage à empêcher les destructions des fermes en protégeant et occupant les lieux avec les tracteurs comme cela a été le cas en 2013 avec le sauvetage de la Ferme de Bellevue et depuis à travers la participation à une gestion solidaire du foncier avec le soutien sur place de plusieurs occupants.

Après ce bond en avant historique permettant de mieux comprendre l'occupation et la résistance des habitants sur site depuis les années 1960, il convient de revenir chronologiquement aux années 1980 à 2000 où le dossier de l'aéroport a été mis en veille par les instances du pouvoir, comme nous le montre ce tableau résumant les principaux événements de ces deux décennies.

La mise en sommeil du projet 1980-2000	
1973 ; 1979	Crise pétrolière qui ralentit la mise en œuvre du projet initialement prévu pour une mise en service en 1985
1994	5 octobre : Le président du Conseil régional (Olivier Guichard), le maire de Nantes (Jean-Marc Ayrault) et le président de la chambre de commerce présente la candidature de l'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes au rôle de troisième aéroport national dit de délestage. Le projet refait surface.

Tableau 4: La mise en sommeil du projet 1980-2000

Il est temps, maintenant, de revenir sur la période succédant la mise en sommeil du projet marquée par l'arrivée de nouveaux habitants et par les premières occupations ponctuelles à permanentes.

b) De 2000 à 2008, l'heure des premières occupations ponctuelles ?

La période qui s'étale entre 2000 et 2007 se caractérise par la réactivation du projet mis en veille pendant presque vingt ans. Cette relance marque un tournant dans l'historique de cette lutte tant du point de vue de la gravitation de nouveaux acteurs que dans les modes d'action adoptés par ces derniers pour empêcher le commencement des travaux. Globalement, cette phase a inscrit la lutte contre le projet de Notre-Dame-Des-Landes à la fois dans le temps et dans l'espace.

C'est en 2000 que le projet d'aéroport sort des placards de l'Élysée et est relancé par le gouvernement de Lionel Jospin. La même année, les opposants au projet jusque là représentés exclusivement par le monde paysan au travers de l'ADECA, ont choisi de se réunir à travers la fondation de l'Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre-Dame-Des-Landes : l'ACIPA. Il s'agissait pour le porte-parole de l'association, Michel interrogé en novembre 2017, de créer un lien entre les paysans et les néo-ruraux des communes situées à proximité du périmètre de la Zone d'aménagement différé. En effet, pour ce dernier, l'enjeu de cette association était d'unir deux types de population d'apparence éloignées dans un même combat :

« Et cela a été le pari de l'ACIPA : sortir d'une lutte purement paysanne et mener une lutte populaire avec ces nouveaux arrivants. Cela m'a forcé à sortir du réflexe de défendre avant tout la profession agricole, et m'a poussé à me préoccuper des besoins de la société en général » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2006 ; p.28) (propos recueilli par le collectif Mauvaise Troupe et publiés dans leur ouvrage datant de 2016).

Le travail de cette association mobilisant rapidement de nombreux adhérents s'est d'abord centré sur la déconstruction du projet d'aéroport au moyen d'un travail fourni. Mais ce n'est pas le seul répertoire d'action de l'association, puisqu'elle a progressivement mis en place d'autres types d'initiatives et de dynamiques. Ainsi, dès 2001, l'ACIPA a organisé de multiples manifestations sur le site même de la zone d'aménagement différé mais également à Nantes tout en programmant des rassemblements ponctuels d'occupation du site. En juin de l'année 2001 a donc eu lieu le premier pique-nique estival, devenu une tradition annuelle des opposants, rassemblant environ 1500 personnes. Le territoire bocager de Notre-Dame-Des-Landes devient petit à petit un espace de mobilisation et de découverte pour les riverains ainsi que les sympathisants venus principalement de la ville de Nantes. Diversifiant ces modes d'action, l'ACIPA a demandé en 2002 la mise en place d'un débat public.

« Au départ c'était un boulot d'association, d'information au public, d'explication des avantages et inconvénients, et après on a demandé le débat public en 2003. A partir du débat public, on a créée une

coordination autour de l'ACIPA avec des associations, des partis politiques, des naturalistes, ou autre... Il y a une cinquantaine d'associations qui sont regroupées derrière. (...) L'ADECA est un peu le moteur de la profession des agriculteurs et nous on est un peu le moteur citoyen » (Michel, propos recueillis le 10/11/2017).

Malgré le retour positif de la Commission du débat public en 2003, l'ACIPA continue son travail d'information et de diffusion des enjeux de la lutte contre l'aéroport. Comme précédemment expliqué par le porte-parole de l'association, d'autres acteurs ont, peu à peu, rejoint la lutte. Ainsi, est créé en 2004 la Coordination des opposants au projet d'aéroport à laquelle l'ACIPA participe, celle-ci rassemblant plus de cinquante associations, syndicats, collectifs ou partis politiques. La Coordination manœuvre aux côtés de l'association citoyenne et s'engage, notamment, dans les recours et les procédures juridiques liés au projet d'aéroport. De même que les acteurs de la lutte se multiplient, l'argumentaire de l'ACIPA se diversifie. Afin de ne pas se limiter à un conflit associé au syndrome NIMBY et de légitimer la cause de ses militants, l'association poursuit une logique de montée en généralité comme en témoigne les slogans des opposants : « contre l'aéroport et son monde » ou « ni ici, ni ailleurs ».

Ainsi la période s'étalant de 2000 à 2006 se caractérise par l'organisation des acteurs de l'opposition élargissant leur argumentaire et variant leur répertoire d'actions collectives. Cependant, le registre de l'occupation n'est pas encore ancré dans les procédés des opposants. Le territoire abritant l'emprise du projet d'aéroport n'est encore qu'habité par les habitants et paysans « historiques » et la venue des sympathisants et militants n'est que ponctuelle bien que de plus en plus répétitive comme en témoignent les rendez-vous annuels organisés par l'ACIPA durant l'été.

Tout s'accélère au cours l'année 2007. D'un côté, le conseil départemental continue d'acheter des terrains et des maisons, qu'il laisse vacant, et de l'autre l'ACIPA menace de leur trouver elle-même de nouveaux habitants. En août 2007, une des soixante-treize maisons implantées sur la ZAD, au lieu dit des Rosiers, est cédée par ses propriétaires au concessionnaire Vinci. Les locataires de l'époque deviennent du même coup des squatteurs, ces-derniers, décident de rester : c'est l'ouverture du premier squat sur la Zone d'aménagement différé et c'est le début de l'occupation permanente d'habitants devenus occupants sur ce territoire. Dans la perspective nouvelle de faire de l'espace de la ZAD, un espace ouvert à tous les opposants, s'inaugure au mois de décembre de la même année, un lieu d'accueil et d'organisation dans une grange appartenant à Sylvain Fresneau, un des paysans « historiques », surnommée « la Vacherit » qui deviendra par la suite le lieu des nombreuses assemblées générales du mouvement.

Le 10 février 2008, la déclaration d'utilité publique (DUP) est rendue effective par le gouvernement. En réponse à celle-ci, les opposants organisent des manifestations et les associations préparent des recours juridiques. Progressivement, les habitants de la zone, qu'ils soient propriétaires ou locataires, se lient d'amitié avec les squatteurs des Rosiers, et souhaitant se soustraire aux modalités institutionnelles des associations et au répertoire d'actions classiques qu'elles proposent, organisent une résistance physique au

commencement des travaux tout d'abord à travers l'organisation de banquets, puis plus directement avec le premier appel à « occuper la ZAD et à venir y vivre » prononcé le 1er mai 2008.

De la relance du projet à l'heure des premières occupations	
2000	Le gouvernement de Lionel Jospin relance officiellement le projet d'aéroport. Décembre : Création de l'ACIPA (Association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport), relai de l'association des exploitants agricoles l'ADECA.
2002	Juin : L'ACIPA annonce 1 millier d'adhérents composés essentiellement des nouveaux habitants des communes concernées. Juin : Premier pique-nique estival rassemblant environ 1500 personnes
2003	Mise en place d'une commission consultative du débat public, présidée par J. Bergougnoux. Elle dure six mois. Malgré les oppositions, la commission tranche pour un avis majoritairement favorable au projet d'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes.
2004	Création de la coordination des opposants : 5 organisations en 2004, 50 en 2013 (associations, partis politiques, syndicats).
2006	Juin : Première fresque humaine : 5000 personnes. 18 octobre – 30 novembre : Durée de l'enquête publique préalable
2007	15 Janvier : Le Conseil d'État lance la procédure de DUP Août : Ouverture des Rosiers, première maison squattée dans la ZAD Décembre : la coordination inaugure sur la ZAD le lieu d'accueil « La Vacherit ».
2008	8 Janvier : Le Conseil d'État remet un rapport favorable sans réserve sur le texte de la DUP. 10 février : Signature du décret de la DUP par le gouvernement. Avril : manifestation à Nantes d'environ 3000 personnes contre la DUP. 1er Mai : Fête organisée par les « habitants qui résistent » dans une grange au Liminbout qui conduit au premier appel à occuper la ZAD

Tableau 5: De la relance du projet à l'heure des premières occupations

C'est ainsi que germe et se concrétise l'idée que le territoire de la ZAD ne peut résister qu'avec l'aide de personnes venues de l'extérieur. C'est en 2008, que le conflit opposant les riverains et les habitants de la zone d'aménagement différé au projet d'aéroport, voit sa mobilisation et sa résonance changer. Non seulement la lutte se trouve étendue à une critique de la société capitaliste mais elle s'inscrit désormais spatialement par le biais de l'arrivée et de l'installation d'une population géographiquement éloignée de Notre-Dame-Des-Landes.

c) De 2008 à 2013, entre occupations et destructions

Entre occupations et destructions (2008-2013)	
2009	<p>Opposition aux forages de terres nécessaires aux études préliminaires</p> <p>Juin : Création du collectif Cédpa (Collectif d'Elus Doutant de la Pertinence de l'Aéroport de Notre-Dame-Des-Landes). En quelques mois, ce collectif regroupe près de 1000 élus dont plus de 580 pour le département de Loire-Atlantique.</p> <p>août : « Semaine de résistances » et « Camp Action Climat », dans le cadre duquel l'appel à occuper la ZAD est relancé. Installation de nouveaux occupants à la Gaité, puis aux Planchettes.</p>
2010	<p>De nouvelles maisons sont occupées : La Sécherie, La Saulce, le Pré-Failli...</p> <p>Et des cabanes construites : la Gare, les Cent chênes, la Chèvrerie...</p> <p>Création du CNCA : Comité Nantais contre l'Aéroport</p> <p>Création d'un collectif de gestion des espaces forestiers : l'Abracadabo</p> <p>30 décembre : Le contrat de concession entre l'État et l'entreprise Aéroports du Grand Ouest (AGO) filiale de Vinci est signé (Contrat de concession de 1426 ha pour 55 ans).</p>
2011	<p>Création de COPAI 44 (Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles Indignés par le projet d'aéroport).</p> <p>7 mai : Manifestation-Occupation du Sabot : défrichage d'un terrain pour un projet de maraîchage collectif.</p> <p>Juillet : camp anti-G8 sur la ZAD. Des personnes restent vivre sur place.</p>
2012	<p>L'association ACIPRAN (Association Citoyenne Pour la Réalisation d'un Aéroport International sur le site de Notre-Dame-Des-Landes) créée en 2003 est relancée.</p> <p>Plusieurs lieux occupés reçoivent un avis d'expulsion. Mesures d'expropriation vis-à-vis des propriétaires, locataires et paysans.</p> <p>24 mars : Manifestation à Nantes lancée par l'ensemble du mouvement. Plus de 8000 personnes et 300 tracteurs.</p> <p>Juillet : 2ème Forum européen contre les Grands Projets Inutiles Imposés, plus de 8000 personnes.</p> <p>13 octobre : occupation festive de la maison vide du Liminbout.</p> <p>16 octobre : début de l'Opération César. Résistance sur le terrain mais destruction de plusieurs lieux occupés.</p> <p>17 novembre : Manifestation de réoccupation, 40000 personnes. Construction du village de la Chateigne.</p> <p>23-24 novembre : Attaque de la Chateigne, ré-investie le soir même. Destruction des Rosiers, affrontements dans la forêt de Rohanne.</p> <p>Début de l'occupation policière aux carrefours stratégiques de la zone, les Ardillères et La Saulce. Le carrefour de la Saulce sera occupé de façon permanente pendant 5 mois</p> <p>Manifestation de soutien à Paris et Nantes</p>
2013	<p>4-5-6 janvier : Festizad (15000 personnes)</p> <p>27 janvier : opération « Yes Chicanes » : réouverture de la D281.</p> <p>27 janvier : occupation de la ferme de Bellevue par les paysans de COPAI.</p> <p>13 avril : Manif-occupation « Sème ta zad » qui marque le début d'une douzaine de projets agricoles sur les terres occupées.</p> <p>19 avril : Fin de l'occupation militaire après 146 jours.</p> <p>Création d'une zone non-motorisée à l'est de la ZAD (sans moteur, sans électricité, sans eau courante).</p> <p>Juin : La route départementale 281 est fermée « définitivement » par la préfecture et ré-ouverte par des opposants le week-end suivant.</p> <p>3-4 août : rendez-vous estival de l'ACIPA (40000 personnes).</p> <p>Été : Réunion organisée avec les habitant-es des bourgs environnants concernant les tensions autour de la « route des chicanes »</p> <p>Décembre : publication des arrêtés d'autorisation de travaux.</p>

Tableau 6: Entre occupations et destructions (2008-2013)

Comme le souligne ce tableau, les événements autour de la zone d'aménagement différé se densifient durant la période 2008-2013. Cette-dernière se caractérise par l'implantation durable de nombreux nouveaux arrivants et par la première opération policière d'évacuation débutée à la fin de l'année 2012 pour se solder par un échec des forces de l'ordre en avril 2013.

Cette période est marquée par une multiplication des démarches étatiques afin de commencer les travaux au plus vite et par l'organisation simultanée de l'occupation : « *profitant de ce répit, la ZAD se peuple et s'organise, à la fois matériellement (avec la construction d'hébergements plus ou moins précaires et l'arrivée de militants extérieurs de plus en plus nombreux) et comme pratique contestataire et lieu alternatif* » (P. Subra ; 2017/2 ; p.14). Non seulement l'occupation s'organise mais les actions de sabotage et de résistance se multiplient. Au début de l'année 2009, des forages sont programmés sur le site afin de procéder aux études préliminaires indispensables au commencement des travaux, cette opération institutionnelle est accueillie par une dizaine de tracteurs et de nombreux opposants déjà sur place comme nous le raconte Alain :

« Et puis après, les premières fois où on est venu en tracteur sur la ZAD, c'était pour un sondage sur une parcelle, ils prélèvent de la terre sur une parcelle. Et là, on était venu à, je sais pas, peut-être une dizaine de tracteurs, on s'était installé le soir et puis on avait passé la nuit sur place pour accueillir l'huissier. » (Alain, 26/02/2018).

Cette opération marque le début d'une succession d'actions directes de sabotage et l'intensification progressive du répertoire d'actions collectives. Durant l'été de l'année 2009, les événements se succèdent au cœur de la Zone d'aménagement différé. En août, se tiennent deux rassemblements sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes : le « Camp Action Climat » et la « Semaine des résistances ». Chacun de ces deux rassemblements accueille un public distinct. Si le premier attire une majorité de militants écologistes, altermondialistes et anticapitalistes, le second reçoit d'avantages de mouvements institutionnels et politiques. La « semaine de résistances » organisée par des associations a lieu du 1er au 9 août 2009 dans un champ situé à la Rolandière tandis que s'installe dans le champ voisin un Camp Action Climat, né de l'initiative de nouveaux arrivants, qui s'expérimente pour la première fois sur le territoire Français. Sylvain Fresneau, « opposant historique », raconte à Hervé Kempf l'organisation du rassemblement « *Il fallait se mouiller, prêter un terrain (...). Deux semaines avant, ils sont venus à la Vache-Rit pour préparer. Des gens formidables. On a découvert d'autres façons de s'organiser, mais aussi que, comme nous, ils avaient des « référents », pas de chefs. Ensuite, les jeunes ont joué le jeu, ils ont payé l'eau, étaient autonomes en électricité ; à la fin, il n'y avait pas un mégot de cigarette par terre* » (H. Kempf ; 2014 ; p.32). Cependant, la co-habitation des deux rassemblements ne se fait pas sans quelques conflits : les deux publics ne se côtoient pas et les modes de fonctionnement diffèrent. Non seulement, le Camp Action Climat (CAC) refuse la venue de Jean-Luc Mélanchon et d'Olivier Besancenot mais ils empêchent également la visite de journalistes sur leur camp. Les divergences s'exaspèrent lorsqu' « *un groupe d'individus anonymes s'en va*

voler de la nourriture au supermarché du village voisin de Vigneux, ou la « réquisitionner », selon une autre version » (H. Kempf ; 2014 ; p.33). Cependant, malgré quelques dissensions, cette semaine de rassemblements semble avoir apporter les bases d'une co-habitation nécessaire entre « opposants historiques » et « nouveaux arrivants » ainsi qu'une co-existence des différentes formes de luttes entre réunions, conférences, opérations de sabotage et actions directes illégales comme le souligne H. Kempf : « celui-ci [le CAC] a posé les bases de ce qui va être l'esprit de la ZAD : refus du politique institutionnel, nouvelle façon d'agir, plus directe, volonté de vivre au quotidien les idées que l'on promeut » (H. Kempf ; 2014 ; p.33). Au terme de cette semaine animée, les « Habitants qui résistent » diffusent un nouvel appel à venir vivre sur la zone. Certains invités au CAC décident, dès lors, de rester sur la zone comme nous l'indique Marc lors de son entretien :

*« Je suis venu pour quinze jours, on était invité pour le Camp climat en 2009, et je suis resté neuf ans »
(Marc ; 04/11/17).*

Progressivement, le mouvement d'occupation de la zone d'aménagement différé se structure avec notamment la construction au lieu-dit les Planchettes, situé du côté ouest au bord de la « route des chicanes » (la D281), d'une « cabane de la résistance » où se tiennent des assemblées hebdomadaires et où s'organisent une cantine, une « supérette » dont les produits sont issus de récupérations auprès de la grande distribution et un bibliobus. Dans la continuité de cette dynamique d'occupation, les stratégies de communication avec les villages se met en place avec la constitution d'un bulletin périodique, le Lèse Béton, permettant ainsi la connexion avec le voisinage pour réduire les conflits potentiels. Les deux années qui suivent prolongent et amplifient ce mouvement d'occupation et d'organisation. Des maisons et des lieux sont progressivement occupés par de nouveaux arrivants, tandis que des comités de soutien fleurissent dans toute la France à commencer par Nantes. Le printemps 2011, voit également surgir un nouvel acteur, le collectif COPAI né du rassemblement de cinq structures aux racines paysannes comme l'explique Alain, un des principaux instigateurs de COPAI 44 :

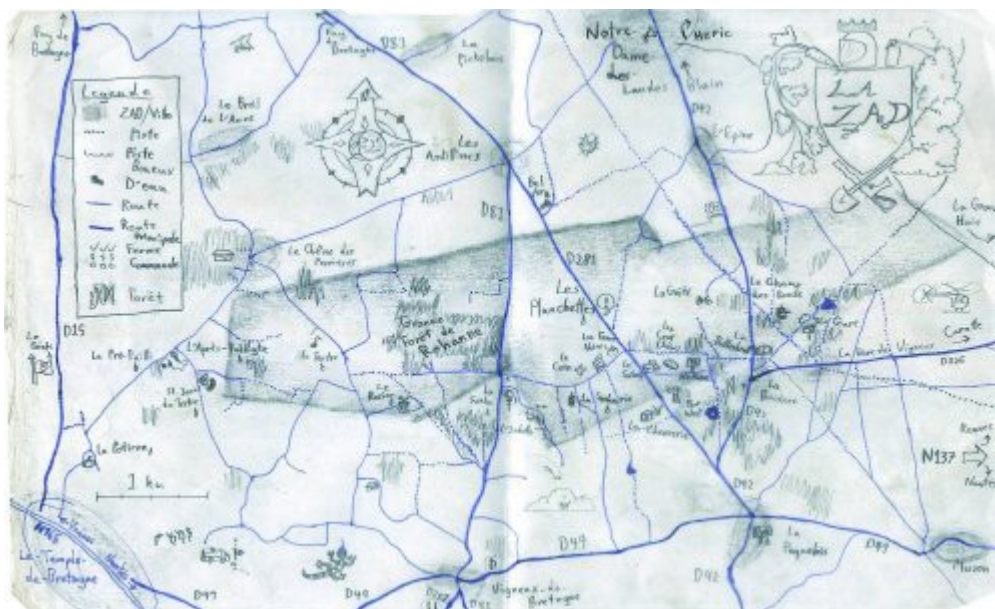
« COPAI c'est un collectif, c'est un collectif qui regroupe le GAP, le CIVAM, Terroir 44, Manger Bio, la Conf', toutes les structures agricoles alternatives... Et puis, on avait fait le choix de ne pas faire d'association, comme ça, ça permettait de ne pas dépendre de ... comment dire, toutes ces associations sont soutenues financièrement par le Conseil Départemental, et qui eux, soutenaient le projet. » (Alain ; 26/02/2018).

Progressivement, l'occupation devient une forme de résistance et de lutte acceptée par les paysans. Les nouveaux arrivants entreprennent des actions afin de créer davantage de liens avec le milieu agricole comme par exemple lors de l'occupation-manifestation du lieu-dit du Sabot sur lequel l'objectif était d'installer un projet maraîcher.

« Il y a eu l'opération du Sabot, où il y avait eu un rassemblement, il y avait peut-être 1000 personnes et on avait défriché une parcelle où il y avait un jardin collectif de mis en place. Puis, bah là, c'était un peu

les premiers contacts avec certains zadistes... » (Alain ; 26/02/2018).

Les liens et les procédés d'entraide entre les différentes composantes du mouvement émergent progressivement. Ainsi lors de ce rassemblement des tracteurs du collectif COPAIN viennent débroussailler le lieu, tandis que lors du « tracto-vélo » du 6 au 12 novembre 2011 allant de Notre-Dame-Des-Landes à Paris, de nombreux occupants proposent leur aide aux paysans souhaitant y prendre part, en se chargeant des traites durant leur absence.



Carte 2: Carte de la situation de l'occupation de la ZAD avant le début de l'opération César (source : <https://zad.nadir.org/spip.php?article749>)

Alors que le mouvement des anti-aéroport prend de l'ampleur, l'État décide de lancer l'opération César en octobre de l'année 2012. Celle-ci est « décidée par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, et le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, elle vise à déloger les squatteurs de trois fermes occupées illégalement et à prévenir, selon le préfet, la création d'un camp retranché fortifié. 1200 gendarmes et policiers sont mobilisés, appuyés par deux hélicoptères. Ils se heurtent à une forte résistance, mais parviennent à détruire plusieurs des « lieux de vie » de la ZAD » (P. Subra ; 2017/2 ; p.15). Durant ces 146 jours d'occupation, une véritable organisation de résistance se met en place sur le territoire de la ZAD mais également sur une grande partie du territoire Français où les nombreux comités de soutien se mobilisent. Le local de l'ACIPA, situé dans la commune de Notre-Dame-Des-Landes à quelques mètres de la mairie, devient un véritable lieu clé de la mobilisation. Tous les matins, des points sur les barrages routiers sont organisés ainsi que des points d'accueil pour les militants et sympathisants venus aider. La nourriture et le matériel issus des dons sont stockés dans le hangar d'un militant puis déposés à la Vacherit où s'organisent une cantine, une friperie et un espace médical sur lequel deux médecins soutenant le mouvement sont venus apporter leurs services. La radio de la ZAD, radio klaxon qui émet sur les fréquences de Vinci autoroute, donne

régulièrement des informations sur la situation sur zone ainsi que sur les manières de rejoindre la ZAD largement occupée par les forces de l'ordre. En parallèle, un camping s'organise à la Rolandière pour permettre aux militants de rester sur place durant l'opération. Au bout de trois semaines, onze maisons ont été détruites et 24 lieux de vie. Cependant, il y a toujours des lieux qui se maintiennent comme le FAR West ; la Chèvrerie, La Garce mais aussi des maisons telles que le Rosier, Bel Air ou encore La pointe. Face à ces destructions, les opposants organisent un grand week-end de mobilisation « *le 17 novembre, les zadistes reprennent le contrôle de la ZAD avec le soutien de milliers de sympathisants (un peu plus de 10000 selon la préfecture, 30000 à 40000 selon les opposants)* » (P. Subra ; 2017/2 ; p.15). C'est durant ce week-end, que les opposants construisent le village de la Chateigne en réponse aux destructions :

« Et puis il y a eu un week-end en plein milieu de l'Opération César, il y avait peut-être 20000 personnes sur la zone c'était hyper violent, il y a eu une centaine de blessés. Et beaucoup de paysans sur place. Un moment donné, les cabanes ont été construites à la Chateigne, et plus ça allait, plus ils avançaient vers la Chateigne, on s'est dit, ils vont tout casser. Donc en fait, on s'est réuni, le samedi avec les copains, deux ou trois copains, on s'est répartis les téléphones et ont appelé une cinquantaine de paysans. Le dimanche matin, on s'est réunis à 10 heures (...). Et puis à 16 heures, il y avait cinquante tracteurs réunis autour de la Chateigne » (Alain ; 26/02/2018).

Le « village » de la Chateigne se structure petit à petit avec des endroits spécifiques pour stocker le matériel de construction, une cuisine collective ainsi qu'un bar guinguette. « *Un deuxième opération policière, les 23 et 24 novembre, déclenche de nouvelles violences (une trentaine de blessés parmi les zadistes, d'après ces derniers, un CRS touché au visage par un pavé à Nantes), tandis que des manifestations éclatent à Paris dans le quartier des ministères et à Nantes (2000 manifestants). Des affrontement sporadiques ont lieu sur la ZAD jusqu'en décembre* » (P. Subra ; 2017/2 ; p.15). Alors que certains lieux sont détruits malgré une défense accrue (La ferme du Rosier pour exemple), d'autres résistent aux opérations des forces de l'ordre. C'est le cas, notamment, de la Ferme de Bellevue occupée à la fin janvier de l'année 2013, par les paysans du Collectif COPAIN et des occupants.

« On s'est installé, on a barricadé toutes les routes autour, pour qu'ils aillent pas détruire la ferme, et on a gardé 24 heures sur 24, mais avec les zadistes aussi. Et ça a été compliqué avec les zadistes, enfin avec certains zadistes ! » (Alain ; 26/02/2018).

Malgré l'émergence de tensions entre les différentes composantes, la lutte collective qui s'est établie durant l'opération César a permis une prise de conscience de l'interdépendance complémentaire des occupants et des paysans. En outre, la résistance collective face aux démolitions des fermes et des lieux de vie s'est avéré être un tournant dans ce conflit d'aménagement tant dans le renforcement des convictions des différents opposants que dans l'alliance nécessaire et essentielle de tous les acteurs de la lutte.

« Donc tout ça, ça fait que ça nous a renforcé dans notre détermination à lutter quoi ! » (Alain ;

26/02/2018).

Enfin, cette opération d'évacuation de la zone d'aménagement différé a fait naître un sentiment de solidarité à l'échelle nationale avec l'arrivée de plusieurs milliers de militants et la densification des réseaux de comités de soutien mais également à l'échelle locale avec l'apport de ressources essentielles aux habitants et la diffusion de services auprès des habitants tels que la douche, le lave-linge, l'apport de nourriture ou encore l'offre d'une connexion wifi.

« A une période, on pouvait même pas sortir de la ZAD. Mais j'avais des contacts avec des personnes à Vigneux-de-Bretagne, notamment une femme qui m'a toujours aidé. Elle était opposée au projet, elle m'apportait à manger et une fois par semaine, elle lavait mon linge pendant les temps les plus durs »
(Marc ; 04/11/2017).

C'est ainsi que se termine la période mouvementée s'étalant de 2009 à 2013. Celle-ci se caractérise par l'ampleur du mouvement d'occupation et de mobilisation que l'opération César semble avoir renforcée. En outre, des soutiens locaux et nationaux se structurent en véritables réseaux de solidarité durables et indispensables à l'inscription dans le temps et l'espace de la lutte de Notre-Dame-Des-Landes.

d) De 2013 à 2018, entre permanence, organisation et divergences

L'année 2012 a marqué, pour beaucoup d'opposants, un véritable tournant dans les modalités d'actions et de co-habitation des diverses composantes, et dans l'inscription territoriale de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Non seulement, le mouvement s'est renforcé par l'arrivée de nouveaux occupants et le soutien de nombreux militants – 40 000 personnes sont présentes au pique-nique estival de l'ACIPA le 3 et 4 août 2013 - mais des projets agricoles et territoriaux se sont multipliés comme en témoigne la première manifestation de « Sème ta ZAD »³ le 13 avril 2013 où se rassemble plusieurs milliers de sympathisants venus soutenir une dizaine de projets agricoles alternatifs. Le territoire de la ZAD devient progressivement un lieu de vie alternatif où s'expérimentent d'autres formes agricoles et d'autres modes d'habiter. Cependant, les tensions entre les composantes sont parfois très fortes quant aux usages que l'on fait de l'espace et des lieux clés, telles que la « route des chicanes » (la D281) fermée par la préfecture en juin 2013 et ré-ouverte par les occupants. En outre, a lieu au début de l'année 2014 une manifestation à Nantes contre le début des travaux du projet de l'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes. Celle-ci rassemble plus de 50 000 personnes et plus de 500 tracteurs venus de toutes la région. Seulement, comme le raconte Pierre, ancien président de la Confédération paysanne, tout ne s'est pas déroulé comme escompté par les organisateurs, provoquant encore des conflits internes au sein du mouvement.

« Ça a été très compliqué à un moment donné, notamment après l'Opération César. [...] On a organisé la

3 Il s'agit d'une assemblée bimensuelle mise en place au cours de l'année 2013, rassemblant des personnes de la ZAD impliquées dans des cultures ainsi que des membres de COPAIn. Leurs objectifs sont de discuter et d'organiser collectivement les problématiques agricoles sur la zone, notamment concernant la rotation des cultures.

manifestation en 2014 où ça a pété à Nantes. J'avais fais parti de l'organisation [...] et j'ai pas digéré le conflit qu'il y a eu là-bas. Je leur en ai vraiment voulu, beaucoup. [...] Nous on a décidé au niveau de la Conf' de faire un communiqué de presse pour dire qu'on dénonçait toutes les violences [...]. Pas que celle des zadistes, mais aussi celle des forces de l'ordre... Parce que tout avait été orchestré, mais on savait que ça allait être comme ça. C'est la première fois, qu'ils interdisaient la Cours des 50 otages [...] Et donc on avait décidé de communiquer là-dessus. Et ils ont pas apprécié du tout, les zadites [...]. Ça a été très très dur, je me suis fais engueuler, une fois, par un zadiste, que je revois maintenant et on s'entend bien (rire). Mais ça a duré au moins deux ans, moi je lui causais pas, et lui non plus d'ailleurs » (Pierre ; 26/02/2018).

Malgré les dissensions et les conflits internes, la « co-habitation » entre les différentes composantes semble parvenir à s'installer durablement. Les années qui suivent les bouleversements des années 2012 et 2013, permettent aux nouveaux arrivants de s'ancrer sur le territoire et de nouer des liens et des relations fortes avec les « opposants historiques » et avec les membres des différents collectifs et associations prenant part au conflit contre l'aéroport. Ainsi, Jean, un « opposant historique » convenait lors de son entretien :

« Avant 2012, c'était limite des conflits tout le temps parce que les gens qui ne se connaissaient pas bien, ne se faisaient pas confiance. [...] C'était plus généralement frontal en 2012 et avant. Aujourd'hui, la priorité c'est ce qu'on fait ensemble. Tu vois, ils peuvent accepter de ne pas faire des trucs, de renoncer à des choses, et nous l'inverse, pour dire, l'important c'est ce qu'on fait ensemble. Et ça, ça ne s'est construit qu'après 2012, et au fil du temps il y a des liens qui se font et une confiance qui s'installe » (Jean ; 10/11/2017).

Durant ces années, de nombreuses fermes et maisons sont progressivement occupées et les lieux de vie détruits durant l'opération César se reconstruisent et se multiplient sur tout le territoire et notamment à l'Ouest de la « route des chicanes », zone peu appropriée avant 2012.



Carte 3: Carte de l'occupation -Avril 2018 (Source : zادنadir.org)

En 2015, les « opposants historiques » et les propriétaires restés sur la zone à défendre deviennent, eux-aussi, des squatteurs, ce qui renforce les liens avec les occupants. Les comités de soutien s'inscrivent également sur la ZAD en construisant des lieux de vie pour avoir un pied-à-terre lors de leur venue sur la zone. Les projets se multiplient et les manifestations et grands événements deviennent de plus en plus réguliers.

Entre permanence, continuité et destructions (2013-2018)	
2014	<p>22 février : manifestation à Nantes appelée par tout le mouvement. 50000 personnes, 520 tracteurs.</p> <p>14 avril : occupation de la ferme de Saint-Jean-Du-Tertre.</p>
2015	<p>10 octobre : ouverture, pour un projet collectif de conserverie, de la maison de la Noë verte, située à proximité de l'emplacement prévu pour l'échangeur et le barreau routier.</p> <p>31 décembre : paysans et habitants « historiques » de la ZAD reçoivent une convocation au tribunal. Vinci demande leur expulsion immédiate sous peine d'amendes quotidiennes et de saisie des biens du cheptel.</p> <p>Diffusion du texte des « 6 points pour l'avenir de la Zad »</p>
2016	<p>25 janvier : rendu du procès des habitants et paysans « historiques » : ils sont expulsables, mais sans les astreintes financières.</p> <p>30-31 janvier : « Appel d'offres pour un avenir sans aéroport » : Un millier de personnes viennent participer à des chantiers sur la ZAD.</p> <p>Février : F. Hollande annonce un « référendum local »</p> <p>26 juin : Consultation limitée à la Loire-Atlantique : « Êtes-vous favorable au transfert de l'aéroport de Nantes-Atlantiques sur la commune de Notre-Dame-Des-Landes ? »</p> <p>8 octobre : Manifestation des bâtons (40 000 personnes), les militants sont invités à déposer des livres pour alimenter la bibliothèque du Taslu.</p> <p>La Bibliothèque du Taslu appelle à constituer « une barricade de livres et de mots ».</p>
2017	<p>Mars : Réunion mouvementée de militants de la France Insoumise à la Vacherit</p> <p>1er avril : Inauguration du phare de la ZAD situé à la Rolandière</p> <p>1er Juin : Nomination par E. Macron, des trois médiateurs censés rendre un compte-rendu sur le dossier du projet d'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes.</p> <p>13 décembre : Remise du rapport des médiateurs</p>
2018	<p>Janvier : La justice rend un non-lieu en faveur du gendarme qui avait dégainé la grenade responsable de la mort de Rémi Fraisse.</p> <p>17 janvier : E. Philippe, le premier ministre, annonce l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes ainsi que les expulsions des individus ne s'étant pas déclarés officiellement porteurs de projets agricoles.</p> <p>22 janvier : Le mouvement anti-aéroport invite sympathisants et militants à une opération de nettoyage de la « route des chicanes » à savoir la D281.</p> <p>Février : Présence policière sur la D281 pour protéger les travaux de nettoyage en cours, destruction des lieux de vie situés sur la route</p> <p>Février : Rencontres entre la Préfète Nicole Klein et la Coordination des opposants afin de concevoir l'avenir du territoire de la ZAD</p> <p>9 avril : Début de l'opération d'évacuation et d'expulsion de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. De nombreux lieux sont détruits tels que les Planchettes, le Gourbi, la ferme des 100 noms, Mandragore, La boîte noire, la Chévrierie, La Noue Non Plus... Plus d'une trentaine de lieux sont détruits par les forces de l'ordre.</p> <p>14 avril : Manifestation à Nantes pour la ZAD et contre les expulsions</p> <p>15 avril : Rassemblement sur le territoire de la ZAD en soutien contre les expulsions et pour aider à la reconstruction (entre 3000 à 6000 sympathisants selon les sources).</p>

Tableau 7: *Entre permanence, continuité et destructions (2013-2018)*

Si l'occupation s'inscrit de manière pérenne sur le site, les habitants-occupants ainsi que les membres des différentes associations réfléchissent également à l'avenir des terres de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Dans la perspective de l'abandon du projet d'aéroport par le gouvernement, il convient de se projeter et d'imaginer ce que peut devenir ce territoire et comment peut s'organiser sa gestion et son fonctionnement. Ainsi, pensé dès 2013, se diffuse à la fin de l'année 2015, un texte issu d'une réflexion

collective de l'ensemble des composantes du mouvement intitulé « Les 6 points pour l'avenir de la ZAD ».

« C'est la structure COPAIN qui a lancé le truc, en disant, ça devait être en 2014, « il se passe plus rien, il se pourrait que le projet tombe demain, et on aurait pas l'air malin, parce qu'on est pas prêt du tout, etc... ». Donc on a commencé à se dire qu'il fallait qu'on discute de ce qu'on veut pour l'avenir et le formaliser. Avec aussi l'idée, que si tu formalises un peu les équilibres que tu veux pour l'avenir et les modalités de fonctionnement, tu peux apaiser un certain nombre de fantasmes qu'il y a de part et d'autre. C'est-à-dire les fantasmes simples, c'est-à-dire que les zadistes, vont penser qu'une fois que la victoire est acquise, les paysans vont leur dire « Merci les gars » et on s'occupe plus d'eux et qu'ils vont se faire balayer par une opération de police. Voilà, on les laisse vider la zone. Et à l'inverse nous, paysans, on a plein d'éléments pour pouvoir créditer l'idée qu'une fois la victoire, les zadistes vont imposer leurs exigences, qu'il y ai plus de pesticides utilisés sur la zone, voire peut-être plus aucune activité nouvelle d'élevage qui se développe. Enfin, ces 6 points ont posé l'idée, de respect des uns et des autres, et de garder la mixité, la diversité humaine et autres qu'il y a aujourd'hui... Ça apaise ces 6 points » (Jean ; 10/11/2017).

- 1.** Que les habitant-e-s, propriétaires ou locataires faisant l'objet d'une procédure d'expropriation ou d'expulsion puissent rester sur la zone et retrouver leur droits.
- 2.** Que les agriculteurs-ices impacté-e-s, en lutte, ayant refusé de plier face à AGOVINCI puissent continuer de cultiver librement les terres dont il-elles ont l'usage, recouvrer leurs droits et poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.
- 3.** Que les nouveaux habitant-e-s venu-e-s occuper la ZAD puissent rester sur la zone. Que ce qui s'est construit depuis 2007 dans le mouvement d'occupation en terme d'expérimentation agricole hors cadres, d'habitat auto-construit ou d'habitat léger (cabanes, caravanes, yourtes, etc), de formes de vie et de lutte puisse se maintenir et se poursuivre.
- 4.** Que les terres redistribuées chaque année par la chambre d'agriculture pour le compte d'AGOVINCI sous la forme de baux précaires soient prises en charge par une entité issue de la lutte qui rassemblera toutes les composantes, que ce soit donc le mouvement anti-aéroport et non les institutions habituelles qui détermine l'usage de ces terres.
- 5.** Que ces terres aillent à de nouvelles installations agricoles et non agricoles, officielles ou hors cadre et non à l'agrandissement.
- 6.** Que ces bases deviennent une réalité par notre détermination collective. Et nous porterons ensemble une attention à résoudre les éventuels conflits liés à leur mise en œuvre.

Texte issu de la réflexion d'une assemblée régulière regroupant des personnes issues des différentes composantes du mouvement en lutte. (source : <https://zad.nadir.org/spip.php?article4629>)

Tableau 8: Les 6 points pour l'avenir de la ZAD

Ce texte souligne la volonté des opposants au projet d'aéroport de s'inscrire dans une vision prospective du territoire de la ZAD. Durant cette période, il ne s'agit plus seulement de lutter contre « l'aéroport et son monde » mais de s'inscrire dans une perspective de construction collective de l'avenir du territoire.

Malgré le résultat de la consultation de juin 2016 ainsi que les démarches de l'État, les opposants affichent leur détermination lors du rassemblement des bâtons en octobre de la même année. Cependant,

alors que pour nombre d'opposants, l'abandon de l'aéroport est presque une évidence, l'abandon effectif de celui-ci le 17 janvier dernier par le gouvernement, a produit un éclatement de plusieurs des composantes craignant l'institutionnalisation de la zone. D'abord fêté, l'abandon du projet d'aéroport a semblé diviser une partie des habitants-occupants de la ZAD en produisant des conflits internes particulièrement cristallisés sur l' « espace-enjeu » de la « route des chicanes ». A l'heure actuelle, il est difficile de connaître l'issue que prendra le conflit territorialisé à Notre-Dame-Des-Landes, mais nous essayerons de voir dans la dernière partie de notre étude ce que cette nouvelle phase pose comme enjeux et difficultés.

Au terme de ce chapitre, il est plus aisé de comprendre l'historique du conflit d'aménagement de Notre-Dame-Des-Landes, ainsi que les dynamiques d'occupation et d'appropriation à l'œuvre sur ce territoire. Cette première présentation du terrain d'étude, nous permet également d'apercevoir les différents enjeux et la multitude d'acteurs en réseau participant à ce conflit. La présentation de notre terrain d'étude nous a permis de mieux cerner les dynamiques à l'œuvre et les différents acteurs engagés dans cette lutte vieille de plus de cinquante ans. Dès lors, il nous faut présenter la méthodologie que nous avons choisi de mettre en pratique pour appréhender au mieux la richesse et la complexité de notre terrain d'étude.

Chapitre 3 : Établir une méthodologie adaptée

L'élaboration du mémoire de Master 2 se structure en deux années et en deux études successives. L'an passé, il nous a fallu proposer un sujet, le problématiser et en dresser l'état de l'art. Dans cette perspective, nous avons choisi de travailler sur l'inscription spatiale comme enjeu et support des conflits d'aménagement et plus précisément sur le cas de Notre-Dame-Des-Landes. Notre problématique s'énonçait de la façon suivante : En quoi l'inscription spatiale d'un conflit engendré par un projet d'aménagement est-elle révélatrice de la ré-interrogation contemporaine des interrelations entre l'homme et l'espace ?

Tout en poursuivant notre démarche de recherche et en maintenant notre choix sur le conflit localisé à Notre-Dame-Des-Landes, nous avons choisi, cette année, de traiter plus particulièrement la dynamique conflictuelle et ses effets sur le territoire. Nous faisons l'hypothèse que la ré-interrogation permanente des interrelations entre l'homme et son espace, dont la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes est la figure, modèle les modes d' « habiter » et par la même les formes de lutte(s) et de « co-lutte(s) » sur le territoire. Ce tournant dans notre problématique est d'abord issu d'un travail d'observation sur le terrain. En effet, depuis l'année dernière, nous nous sommes rendus à plusieurs reprises sur la ZAD lors de grands événements ou de moments quotidiens et nous avons pris part à des conversations avec

plusieurs acteurs de cet espace. Cette découverte du terrain et ces échanges, nous ont amenés à nous interrogés tout particulièrement sur les rapports sociaux au sein d'un territoire de lutte. Effectivement, la pluralité des visions politiques, territoriales et sociales ainsi que l'hétérogénéité des opposants sont visibles et s'inscrivent territorialement au travers des rapports sociaux, des alliances des modes d' « habiter » et des formes d'habitat. Pour ces différentes raisons, nous avons choisi de nous intéresser à la co-habitation des différents acteurs dans un contexte conflictuel, à la co-existence de pratiques distinctes émergeant sur ce territoire et finalement à ce que l'on nommera, dans ce mémoire, la « co-lutte » ou sur le « co-lutter » notion construite sur le tryptique des dynamiques suivantes : occuper ; habiter ; lutter.

Afin de proposer une étude scientifique approfondie, nous avons fait le choix d'élaborer notre mémoire de cette année en mêlant théorie et pratique. Nous établirons dans ce troisième chapitre les différents aspects de la méthodologie que nous avons choisi d'adopter cette année. Puis, nous présenterons brièvement le modèle d'entretien sélectionné ainsi que la grille l'accompagnant et nous exposerons les caractéristiques de la population enquêtée. Dans une troisième sous-partie, nous expliquerons comment nous avons opté pour une démarche inductive/déductive, entre lectures et terrains. Et enfin, nous reviendrons sur l'expérience de terrain, sur les difficultés et les obstacles auxquels nous nous sommes heurtés et sur ce que ceux-ci nous ont appris d'une part en tant que citoyen, et d'autre part en tant qu'apprenti-chercheur.

a) Le choix de la méthodologie et la mise en œuvre pratique

Le choix de notre méthodologie nous a été dicté par la nature même du terrain ainsi que par les hypothèses posées préalablement. Pour élaborer notre développement et aboutir à des résultats concluants, nous nous sommes concentrés sur trois démarches méthodologiques différentes en nous autorisant, ponctuellement, le recours à une quatrième modalité relevant de l'analyse du discours produit dans le journal quotidien de la ZAD, appelé le ZADNews. Cette-dernière ne fera pas l'objet d'une description complète dans ce chapitre, mais nous voulions souligner son utilisation occasionnelle. Nous présenterons dans cette sous-partie les caractéristiques de notre méthodologie ainsi que sa mise en œuvre pratique, notamment à travers l'analyse et le bilan réalisé en aval de notre entretien exploratoire.

1) Une méthodologie variée : entre entretiens, observations et cartographies

Au cours de l'élaboration des hypothèses de recherche et de notre problématique, la question de la définition d'une méthodologie adaptée et adaptable s'est naturellement posée. Aidés par nos premiers contacts avec le terrain ainsi que par la rencontre de différents acteurs de la lutte, le choix de notre méthodologie s'est fixé spontanément sur une approche qualitative.

En effet, et avant tout, nous nous intéressons principalement aux représentations, aux pratiques, au

vécu et à l'expérience des individus ayant un lien direct avec le territoire de la ZAD. Ces thématiques ne nous permettent pas de baser notre étude sur une enquête par questionnaire, qui s'avère plus adaptée à une analyse quantitative. Ainsi, avons nous opté naturellement pour la méthode de l'entretien. Cependant, ce champ méthodologique est large et correspond à des démarches plurielles : l'entretien directif de recherche ; l'entretien semi-directif de recherche ; l'entretien non-directif ; l'entretien centré ou encore l'entretien de type récit de vie. Pour mener à bien notre réflexion et choisir la méthodologie la plus adaptée, nous nous sommes aidés d'ouvrages théoriques⁴ sur l'approche par l'entretien et sur les méthodologies de recherche en sciences sociales. Ces apports nous ont amené à retenir l'entretien semi-directif de recherche comme mode de recueil de données le plus adapté à notre objet de recherche. Selon R. Quivy et L. Van Campenhoudt l'entretien semi-directif « *n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement, le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé. Mais il ne posera pas forcément toutes les questions où il les a notées et sous la formulation prévue. Autant que possible, il « laissera venir » l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient* » [2000 ; p. 195]. Ce type d'entretien nous semble garantir une certaine liberté à l'interviewé tout en laissant au chercheur le moyen de recentrer la conversation sur des sujets précis préalablement établis. Ainsi, avant la réalisation de nos entretiens, nous avons construit différentes grilles d'entretien quasiment identiques mais composées de questions variables selon la place occupée dans la lutte par l'enquêté, celle-ci étant déterminé par la position géographique de l'interviewé selon qu'il vive à l'intérieur ou à l'extérieur de la « Zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes. Nous expliquerons plus en détail le protocole de l'entretien ainsi que les domaines thématiques interrogés dans la deuxième sous-partie de ce chapitre.

Loin de nous satisfaire de la technique de l'entretien, nous avons opté pour une méthodologie adaptée aux situations et aux conditions particulières du terrain ainsi qu'aux différents événements aux quels nous avons participé. Par conséquent, notre recueil de données, matériaux, discours et informations reposent également sur la participation ou l'observation de discussions informelles, de réunions et d'activités ponctuelles lors de nos séjours sur la ZAD. A la façon dont B. Malinowsky, le souligne, dans son journal de bord « *Ici j'ai la claire sensation d'une vie foisonnante. Ici je vais pouvoir m'arrêter et planter ma tente* » [Samedi 1er décembre 1917] (B. Malinowsky et al. ; 1985 ; p.148), la rencontre avec le terrain et la découverte des modes de vie et d'habiter qui s'y inscrivent ne sont parfois accessibles et perceptibles que par l'« arrêt » et l'observation directe. Ainsi, il nous est apparu essentiel de nous familiariser avec le terrain par des découvertes régulières et discrètes sans s'employer, prématurément, à la technique de l'entretien.

4 VAN CAMPENHOUDT, Luc, MARQUET, Jacques, et QUIVY, Raymond. *Manuel de recherche en sciences sociales-2e éd.* Dunod, 2000.

BLANCHET, Alain, *et al.* L'entretien dans les sciences sociales. 1985.

DUCHESNE, Sophie. *Pratique de l'entretien dit 'non-directif'*. 2000.

En outre, et comme le souligne J. Copans, le terrain est une pratique à part entière, celle-ci est « *d'abord une expérience. Une expérience double : des autres et de soi-même* » [1998 ; p.13]. De ce fait, il nous a semblé primordial pour comprendre et appréhender les procédés et les rouages propres à la ZAD ainsi que pour s'insérer et interagir avec les différents individus de la ZAD, de prendre le temps de se faire au terrain, autant que le terrain se fasse à nous. Comme l'explique J. Copans « *L'ethnologue de terrain doit se créer un rôle « local » ou « externe » qui fasse passer l'inconvénient d'une intrusion pour un avantage et un contact imposé pour la sociabilité d'une relation ordinaire* » (J. Copans ; 1998 ; p.13). En outre, et comme dans, probablement, toutes les explorations de terrain, le contact avec ce-dernier provoque chez le chercheur un changement de regard sur celui-ci, sur l'espace ou même plus généralement le monde. Dans notre cas, l'expérimentation du territoire de Notre-Dame-Des-Landes en tant que territoire de lutte(s) et d'innovations sociales, peut provoquer chez le chercheur un certain bouleversement dans les perceptions et les repères qu'il n'est pas envisageable de négliger. Ainsi, afin d'éviter de nous ancrer et nous perdre dans le rôle de spectateur, de « touriste » ou même de militant, il nous a fallu un peu de temps et de recul pour débiter la pratique de l'entretien. De plus, le nombre d'individus habitant ou occupant la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes de façon permanente étant inférieur à trois cent personnes (200 à 250 en moyenne), il nous a paru difficile de nous insérer dans la zone dans le cadre d'une démarche essentiellement universitaire. Nous avons, donc dans un premier temps, préféré visiter la ZAD, découvrir les différents lieux et discuter avec les habitants, par le biais d'occupants ou de militants rencontrés en amont et connaissant parfaitement la « zone à défendre ». Ces premières discussions et balades ont été grandement utiles à l'élaboration des grilles d'entretien, ainsi qu'à la constitution de nos hypothèses de recherches. L'observation des rapports sociaux et spatiaux que nos « guides » entretiennent avec les habitants de la zone et son territoire, a été particulièrement riche et nous a permis de finaliser nos approches méthodologiques tout en nous faisant connaître à l'intérieur de la ZAD. Après avoir commencé les entretiens, nous avons poursuivi la pratique de l'observation, de façon programmée, comme improvisée : Pour exemple, lors d'une rencontre avec un interviewé, lors d'un séjour à Notre-Dame-des-Landes, nous avons pu observer l'arrivée d'une personne souhaitant s'installer sur la zone sans connaître aucun des habitants en amont. Les échanges formulés lors de cette arrivée nous ont permis d'appréhender des problématiques jusqu'alors quasiment absentes de nos entretiens, portant notamment sur le rapport qu'entretiennent les habitants de la ZAD avec l'extérieur et les processus d'intégration sous-jacents existant sur la zone. De ces différentes observations, nous parsèmerons de temps à autres notre développement.

Enfin, en vue de parfaire notre méthodologie et approcher la dimension spatiale des rapports sociaux ainsi que les représentations de l'espace par les individus, nous avons choisi d'insérer dans le temps de l'entretien, un exercice de réalisation d'une carte mentale. Afin de mieux cerner les intérêts et la nature du procédé de l'élaboration d'une carte mentale nous nous sommes aidés de la thèse de L. Avry qui développe les avantages de l'analyse des conflits territoriaux par cette technique. Pour l'auteur, la carte

mentale peut s'avérer être « *une entrée en territoire* » (L. Avry ; 2012 ; p. 370) qui nous est apparue logique, appropriée et complémentaire à notre enquête de terrain, basée essentiellement sur l'analyse du discours. Pour comprendre les apports de cette méthodologie, nous souhaitons citer un paragraphe du travail de ce géographe relevant les principales qualités de cette technique.

« Ainsi, chaque production est différente et apporte une multitude de renseignements au chercheur dès le début de la production. La carte mentale est un outil adaptable et qui facilite une forme d'accouchement du discours territorial. En utilisant une autre partie du cerveau, on laisse percevoir autre chose. Or, c'est bien cela faire de la géographie sociale, une géographie qui, de plus se veut prospective. Guy Di Méo, dans un texte introductif consacré aux quatre approches de la géographie⁵, dit la chose suivante qui résume bien ici la démarche entreprise par le chercheur : « Une troisième approche méthodologique étudie les itinéraires quotidiens, les pratiques de l'espace géographique qui lui confèrent sa dimension humaine et sociale. Elles expriment ce mélange de déterminations ou de contraintes, mais aussi de ruses ou d'innovations qui caractérisent l'espace de vie de chacun d'entre nous. Un tel espace pratiqué et perçu participe avec force à la production de notre imaginaire spatial, de nos représentations mentales. La quête de ces dernières ouvre une quatrième voie aux recherches de géographie sociale. Production mentale d'images et de schémas pertinents du réel, ces représentations résultent d'une intense élaboration sociale ». Il nous semble que c'est ce qu'apporte la carte mentale dans les entretiens » (L. Avry ; 2012 ; p. 371).

Ainsi, le procédé de la carte mentale explicité ci-dessus, nous a permis d'interroger les enquêtés sur leurs représentations du territoire de Notre-Dame-Des-Landes autour de trois axes distincts : leurs pratiques sociales – quotidiennes et ponctuelles – (c'est-à-dire les collectifs, les lieux de sociabilités, les espaces de rencontre expérimentés au sein de la ZAD) ; leurs pratiques spatiales – quotidiennes et ponctuelles – (les lieux pratiqués, les chemins et routes empruntés, les détours, les cheminements quotidiens liés à des activités précises ou non) et enfin les lieux dits « lieux-clés » ou « espace-enjeux » qui pour les enquêtés, représentent, des espaces cristallisant les tensions ou les conflits, ou bien au contraire les représentations des lieux symboliques existants sur le territoire de la ZAD. Nous avons choisi de dispenser des consignes volontairement floues pour permettre aux enquêtés une relative liberté dans la réalisation de leur production et donc dans la transmission de leurs représentations et perceptions. Dans cette perspective, nous avons choisi, après avoir effectué trois entretiens en utilisant un fond de carte représentant le territoire de la Zone issue des cartes IGN, de proposer aux enquêtés une feuille blanche leur permettant de se concentrer sur tout autre chose que la recherche de leur lieu de vie ou le catalogage des différents lieux connus et pratiqués. La réalisation de la carte est effectuée en fin d'entretien, et prend de quinze à trente minutes selon les enquêtés. Cette production a souvent permis aux enquêtés d'ajouter à leur entretien des faits qu'ils avaient oubliés, de se remémorer des événements spatialisés marquants, d'échanger sur les lieux d'attachement et sur les raisons de cet attachement. Nous reviendrons, dans la

5 DI MEO Guy, BULEON Pascal, 2005, *L'espace social, lectures géographiques des sociétés*, A Colin.

suite de ce chapitre, sur les apports de la carte mentale ainsi que sur les méthodes d'analyse choisies pour les interpréter.

2) Le bilan de l'entretien exploratoire

Avant de nous lancer complètement dans la mise en pratique de notre méthodologie, nous sommes passés par ce qui est appelé en sciences humaines, l'entretien exploratoire. Les entretiens exploratoires sont réalisés en amont de la mise en place précise et définitive de la grille d'entretiens semi-directifs. Ceux-ci ont également pour fonction d'aider le chercheur à construire ses hypothèses de recherche et sa problématique. Dans le cadre de notre enquête, nous nous sommes également servis de l'entretien préparatoire pour tester les éventuelles questions que nous avons déjà construites et appréhender leur réception. En outre, la méthode de l'entretien nécessite une posture particulière de la part du chercheur, position qui est modifiée par la nature de la relation avec l'enquêté et par le comportement que celui-ci adopte face au chercheur. Enfin, l'apprentissage de l'entretien par le chercheur nécessite une préparation en amont des entretiens et une expérimentation répétée de cet exercice. L'ensemble de ces procédés a été interrogé et développé au travers de la réalisation de l'entretien exploratoire.

Notre entretien préparatoire a été effectué en novembre 2017 auprès d'un ancien occupant de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes. Nous avons choisi d'accomplir cet entretien spécifique avec Marc pour plusieurs raisons. Nous le connaissons depuis Juin 2016 et c'est avec lui que nous avons fait nos premiers pas sur la ZAD. Malgré le risque, d'un entretien biaisé par l'interconnaissance entretenue entre le chercheur et l'enquêté, il nous a semblé logique d'effectuer nos débuts avec cet occupant. L'entretien a duré une heure et quarante-cinq minutes.

Voici ci-dessous, la grille d'entretien utilisée lors de l'entretien exploratoire. Chaque tableau représente une des grandes thématiques à interroger au cours de l'entretien, chaque cellule reprend des domaines spécifiques sous forme de questions ou de sous-thème, l'objectif étant que l'enquêté développe par lui-même certains points. Dans le cas contraire, l'enquêteur peut si nécessaire poser des questions ou revenir sur des sujets précis en rapport direct avec les thématiques définies en amont.

Représentations individuelles de l'espace	
Représentation de l'espace de la ZAD : « Est-ce que vous pouvez me parler de ce que la ZAD représente pour vous... ? »	
Regard sur l'espace local (cohabitation avec les bourgs environnants...) « Comment vous inscrivez-vous dans le territoire local ? » <i>Et organisation des différents lieux de vie (Regard sur les autres lieux de vie ?) Organisation des différents lieux : Quels sont les lieux collectifs fréquentés ? Pourquoi ?</i>	
Représentation de l'espace à l'échelle nationale (quel partage de l'espace, niveau politique...) « Que pensez-vous des GPII ? Qu'est-ce qu'un GPII, et qu'est-ce que cela représente pour vous? »	

(→ Plutôt faire parler sur le parcours géographique militant, les endroits fréquentés... Les lieux de lutte pratiqués en France).	
Représentation de l'espace à l'échelle internationale (idéologique, l'homme au service de la terre, défense du bien commun...) « Que représente pour vous l'espace (au niveau international) ? Quel est le statut de la ZAD au niveau international ? Qu'est-ce que la ZAD représente au niveau international ? »	

Statut individuel dans le mouvement collectif	
« Pouvez vous me parlez de votre place/statut dans la ZAD de NDDL ? »	
Trajectoires dans la lutte : - Spatiales (Les différents lieux de vie) - Sociales (Les différents collectifs)	
Participation (projet commun, projet individuel...) « Que recherchez-vous dans la vie de la ZAD ? »	
Les grands événements (Unité, changements, « productivité sociale » due au conflit...) « Comment s'organise les grands événements de la ZAD ? Participez-vous aux grands événements de la ZAD ? Comment vivez-vous les grands événements de la ZAD ?... »	
Outils de communication « Comment communiquez-vous avec les autres habitants de la ZAD ? »	
Reconnaissance	
Critiques de certaines pratiques / comportements (exclusion, domination, jeux de pouvoirs...)	
Perspectives en cas d'abandon du projet « Qu'est-ce que vous feriez en cas d'abandon du projet ? » (Les 6 points pour l'avenir de la ZAD)	

Le mode de « co-habitation » dans l'espace de lutte	
« Pouvez-vous me parler de votre expérience de la ZAD ? »	
La vie quotidienne (quels lieux, quels pratiques, quelles relations...?)	
Pratique des « lieux » collectifs, « individuels »	

Au terme de ce premier entretien, nous avons pu percevoir les limites de notre grille. La première grande difficulté a été le commencement de l'entretien. En effet, il n'est pas envisageable de débiter un entretien sans l'intervention de l'enquêteur, puisque c'est ce dernier qui doit amener l'interviewé à échanger. La première phrase ou la première question possède donc un rôle primordial et détermine la suite de l'entretien. Ainsi, dans notre cas, nous avons décidé d'axer l'entretien directement et sans détour sur les représentations individuelles de l'espace avec la question suivante « Pourriez-vous me dire ce que représente pour vous le territoire de la ZAD ? » ayant pris la forme de « Qu'est-ce que la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes représente pour toi ? » au cours de l'entretien exploratoire. La réponse à cette question nous a éclairés sur la façon de débiter un entretien :

- « - Qu'est-ce que la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes représente pour toi ?
- Euh... Tout d'abord, la ZAD se compose d'un espace de 1780 hectares, sur les 1780 hectares il y a 60% de bocage, forêts, etc... et 40% de terres agricoles... Comment j'ai connu la ZAD ? Ma lutte a

commencé d'abord (...) » (Marc, 04/11/17).

Il est aisé de constater que l'interviewé ne parvient pas à répondre à cette question. Le terme « représenter » lui apparaît difficile à saisir d'autant plus qu'il s'inscrit dans la première question de l'entretien. L'interviewé tend ici à fournir des informations objectives et factuelles pour décrire la ZAD, alors que nous avions imaginé une tout autre réaction à notre proposition. Comme sa réponse en témoigne, il semble qu'il faille mieux commencer un entretien avec une question plus personnelle, c'est-à-dire axée directement sur l'histoire de l'interviewé. Dans notre cas, Marc en vient à se poser la question lui-même « Comment j'ai connu la ZAD ? ». Grâce à cette expérience, nous avons choisi de débiter les entretiens par un questionnement personnel à savoir « Comment êtes-vous entrés dans la lutte de Notre-dame-Des-Landes ? ». Cette question permet de connaître le positionnement antérieur des enquêtés, leur histoire liée au militantisme et au rapport à la lutte, les principes qui peuvent les avoir poussés à s'inscrire dans ce conflit. Ces données nous permettent d'avoir un éclairage sur le parcours personnel des enquêtés sans pour autant leur demander des informations trop personnelles qu'il ne serait pas possible d'obtenir pour l'ensemble des interviewés et qui ne nous ont pas semblé utiles pour notre étude. Effectivement, nous avons fait le choix de ne pas nous servir de déterminants sociaux du type de l'âge, de l'origine géographique, du parcours professionnel, ou de l'identité (Nom ; prénom) : d'une part, parce que le contexte dans lequel sont ancrés les habitants de Notre-Dame-Des-Landes nécessite qu'ils maintiennent une certaine méfiance ; d'autre part parce que les questions liées à ces informations peuvent être appréhendées comme relevant d'agisme ou d'autres formes de discriminations ; enfin, parce que ces informations quoique utiles dans nombre d'analyses sociologiques, manqueraient de pertinence dans notre étude, axée principalement sur l'inscription spatiale, le parcours dans la lutte ou encore le rapport à l'espace. En bref, ce premier entretien exploratoire nous a permis de re-construire notre grille d'entretien en commençant par une question plus personnelle, puis d'élaborer des questions plus simples sans avoir recours à des concepts sujets à une compréhension interprétative (tels que « représentations » ; « inscriptions » ; « trajectoires »). Pour exemple, afin d'interroger les relations de l'enquêté avec l'espace local direct, nous avons choisi de parler directement des bourgs environnants en les nommant. Ce choix simplifie et éclaircit nos interrogations en facilitant la projection des enquêtés. En outre, pour interroger le rapport à l'espace à travers la participation à différents projets ou activités sur la « zone à défendre », nous avons choisi de ne plus utiliser la proposition de type « Que recherchez-vous dans la vie de la ZAD ? », mais plutôt de questionner les enquêtés sur leur participation à des activités ou réunions précises dont nous connaissions l'existence. Pour finir, cet entretien nous a aidé à saisir l'« ambiance » de la ZAD ainsi que la précaution avec laquelle il convient de manier certains termes. Pour exemple, lorsque nous avons posé la question « Comment tu définirais ton statut dans la ZAD ? », Marc nous a répondu :

« -Ah non... Y'a aucun statut à la ZAD ! Il n'y a pas de statut, il n'y a pas de chef ! »

« -Oui... Alors plutôt la place que tu avais ? »

« - La place que j'avais... (rire) Moi je dirais importante parce que étant donné que ... C'est comme si tu prenais, par exemple, une porte, une porte, elle a un cadre, elle tient sur un cadre. Une porte sans un cadre, elle tient pas. Moi j'étais le cadre, voilà. La porte c'était la jeunesse, et le cadre c'était moi ! ». (Extrait issu de l'entretien de Marc réalisé le 04/11/2017).

A la suite de cet échange, nous avons choisi de parler de place ou de rôle plutôt que de statut, tout comme nous avons choisi de laisser les enquêtés aborder, par eux-mêmes, les questions des conflits internes ou de la critique de certains comportements en les interrogeant, notamment sur l'unité effective des acteurs de la ZAD lors des grands événements.

Enfin, cet entretien exploratoire, nous a confortés dans notre projet de recourir à la carte mentale tout en précisant le support à utiliser : il a été difficile pour l'enquêté de se repérer. N'étant pas sûr du support que nous voulions employé, nous avons proposé à l'interviewé un schéma indiquant les principales routes et les bourgs environnants. Or, ce support ne facilitait pas la localisation et semblait freiner l'enquêté dans la réalisation de ces représentations et perceptions. Pour ces raisons, nous avons choisi, après deux autres essais peu concluants de la carte mentale avec un fond issu de la carte IGN, de n'utiliser qu'un support vierge.

b) Présentation de l'entretien et de la population enquêtée

A la suite de notre entretien exploratoire, nous avons retravaillé notre grille d'entretien en considérant les limites précédemment mises en évidence. Nous avons construit deux grilles d'entretien que seules quelques questions distinguent, l'une destinée aux personnes habitant sur la ZAD et l'autre pour les individus habitant à l'extérieur de la ZAD. Voici, comment se construit la grille réservée aux habitants-occupants de la zone à défendre :

Statut individuel dans le mouvement collectif	
Introduire : « Pour quelles raisons êtes-vous entré dans la lutte de NDDL ? » (Appréhender les raisons d'insertion dans la lutte : est-ce pour des valeurs politiques, écologiques c'est-à-dire plutôt l'aspect idéologique -Territoire de référence- symbole ?; est-ce pour protéger/défendre un territoire ? - territoire enjeu - ; est-ce pour protéger un mode de vie ? - territoire support)...	
Carrière militante : Êtes-vous depuis longtemps dans les réseaux militants ?	
Pourquoi êtes vous restez (ou pas) sur la ZAD ?	
Trajectoires dans la lutte : - Spatiales (Les différents lieux de vie) <i>Quels sont les lieux dans lesquels vous avez habité sur la ZAD de NDDL ? Sur le lieu de vie, comment s'organise-t-il et pourquoi ? (Participation à la construction du lieu ou non ?)</i> - Sociales (Les différents collectifs) <i>Quels sont les collectifs dans lesquels vous vous insérez ?</i>	
« Pouvez vous me parlez de votre place dans la ZAD de NDDL ? » / « Comment qualifieriez-vous votre « place » dans la ZAD de NDDL ?	

Participation (projet commun, projet individuel...) « <i>Que recherchez-vous dans la vie de la ZAD ?</i> » « <i>De quelle manière participez-vous à la vie de la ZAD ?</i> » (projets, réunions habitantes, réunions, clubs, activités...) Êtes-vous à l'origine d'initiatives sur le territoire de la ZAD ?	
Les grands événements (Unité, changements, « productivité sociale » due au conflit...) « Comment s'organisent les grands événements de la ZAD ? Participez-vous aux grands événements de la ZAD ? Comment vivez-vous les grands événements de la ZAD ?... »	
Outils de communication « Comment communiquez-vous avec les autres habitants de la ZAD ? » « Communiquez-vous avec les autres acteurs de la ZAD ? »	
Quelles sont vos relations avec les autres collectifs / individus sur la ZAD ?	
« Quel est votre projet d'avenir ? » Comment voyez-vous le futur de la ZAD ? » « Y participerez-vous ? »	

Représentations individuelles de l'espace	
Représentation de l'espace de la ZAD : « Est-ce que vous pouvez me parler de ce que la ZAD représente pour vous... ? » <i>Qu'est-ce que l'espace de la ZAD pour vous ? Comment décririez-vous le territoire de la ZAD ?</i>	
Regard sur l'espace local (cohabitation avec les bourgs environnants...) « Comment vous inscrivez-vous dans le territoire local ? » (NDDL, Vigneux-de-Bretagne, Nantes) : <i>Avez-vous des rapports avec les villes/bourgs environnants ? (déplacements, échange, manifestations...) Cas par exemple de l'université « populaire » dans le bourg de NDDL.</i>	
Représentation de l'espace à l'échelle nationale (quel partage de l'espace, niveau politique...) <i>Plutôt faire parler sur le parcours géographique militant, les endroits fréquentés... Les lieux de lutte pratiqués en France). Avez-vous pensé occuper une autre ZAD ? Êtes-vous engagé dans d'autres mouvements politiques (contre les GPII...) ?</i> Avez-vous des rapports avec l'extérieur de la ZAD ?	
Représentation de l'espace à l'échelle internationale (idéologique, l'homme au service de la terre, défense du bien commun...) Avez-vous des rapports avec l'international ?	

Le mode de « co-habitation » dans l'espace de lutte	
« Pouvez-vous me parler de votre expérience de la ZAD ? »	
La vie quotidienne (quels lieux, quels pratiques, quelles relations...?)	
Pratique des « lieux » collectifs, « individuels »	

Nous avons maintenu les principales thématiques, mais nous avons retravaillé le début de l'entretien. En introduisant notre approche par une question portée sur le parcours personnel des interviewés, ces-derniers ont tendance à se confier plus facilement par la suite, à structurer plus clairement leur discours et à faire émerger un climat de relative confiance entre l'enquêté et l'enquêteur. Pour la suite, des questions nous avons repris nos idées de départ en les reformulant plus clairement et plus simplement, pour qu'elles soient comprises correctement par tous. L'entretien pour les personnes habitant à l'extérieur de la ZAD est similaire à celui ci-dessus à l'exception de deux questions qui n'y figurent pas. Il s'agit de la question suivante « Pourquoi êtes-vous restez (ou non) sur la ZAD ? » et de l'interrogation autour des trajectoires spatiales et sociales au sein de la lutte.

Au cours de l'entretien, nous avons fait le choix de ne pas maintenir la structure rigide de la grille et

de sa construction à savoir l'intitulé exact des questions et l'ordre de celles-ci. La grille est nécessaire, pendant l'entretien, pour que l'intervieweur puisse vérifier que l'ensemble des thématiques et des questionnement a été abordé. Cependant, l'enquêteur est tenu de laisser les enquêtés organiser leur discours comme ils le souhaitent. Ainsi, souvent, ceux-ci parviennent naturellement aux thématiques envisagées sans être interrompu par le chercheur. De cette façon, et en laissant aux interviewés une marge de manœuvre, ces-derniers sont libre de raconter et de partager des anecdotes non forcément recueillies par le biais d'un entretien directif, et qui s'avèrent très utiles pour notre analyse. Pour parfaire la mise en place de notre méthodologie nous avons élaboré un protocole concernant les règles et les principes à respecter tout au long de la pratique.

En moyenne, l'exercice dure une heure à une heure et quarante-cinq minutes selon les interviewés. L'entretien a part entière dure approximativement une heure et la réalisation de la carte mentale une quinzaine de minutes. Cependant, il n'y a pas de limite de temps précise pour l'élaboration de celle-ci, nous avons fait le choix de proposer une consigne assez flexible pour que les enquêtés puissent s'adapter plus facilement à l'exercice, parfois compliqué au premier abord. Ainsi, dans plusieurs cas, le temps réservé à la réalisation de la carte a été plus ou moins court – de cinq minutes à une vingtaine de minutes-. Cependant, durant la durée de l'élaboration de la carte mentale, les enquêtés ont toujours développé du discours que nous tâchions d'enregistrer. De même nous nous sommes attachés à prendre en note l'ordre d'apparition des éléments de la carte.

Au regard de la durée de notre méthodologie et du contexte dans lequel s'inscrit la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes, nous n'avons que très rarement réalisé des entretiens spontanés directement sur le terrain sans prise de rendez-vous préalable. Pour la majorité des entretiens effectués, nous avons pris contact en amont par mail ou par téléphone par le biais de connaissances habitant sur la ZAD ou de personnes que nous avons déjà rencontré lors de précédents entretiens. En ce qui concerne, l'échantillonnage, nous avons tenté de représenter la pluralité d'acteurs luttant pour la zone à défendre et ayant expérimenté pour une longue ou une courte durée la vie sur la ZAD. Voici deux tableaux, reprenant l'ensemble de nos enquêtés ainsi que leurs liens au territoire de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes.

Enquêtés habitant sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes	
Marc	Occupant, arrivé à la ZAD en août 2009 ; a quitté la ZAD depuis un an mais garde des liens avec le territoire et y retourne souvent.
Camille	Occupant, habitant sur la ZAD depuis 3 mois; participe à la Rolandière (Bibliothèque).
Tonio	Occupant, habitant la ZAD depuis décembre 2012 ; y habite toujours en 2018.
Martine	Occupante, habitant la ZAD depuis 2013 ; a quitté la ZAD, mais y retourne très régulièrement.
Jean	Occupant historique, habitant la ZAD depuis la fin des années 1990, membre de l'ACIPA et de COPAIN
Isabelle	Occupante historique, habitant la ZAD depuis la fin des années 1990, membre de l'ACIPA et de COPAIN
Jules	Occupant, habitant la ZAD à temps partiel depuis 2013, installé durablement depuis six mois, membre actif du collectif cartographie de la ZAD.

Tableau 9: Enquêtés habitant sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes

Enquêtés habitant à l'extérieur de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes	
Alain	Paysan habitant à 17 kilomètres de la ZAD ; militant actif depuis 2012 ; membre de COPAIN.
Pierre	Ancien paysan habitant à 15 kilomètres de la ZAD ; membre de la Confédération Paysanne ; militant actif depuis 2012.
Julien	Ancien paysan ; natif de Notre-Dame-Des-Landes ; investi dans la lutte de Notre-Dame-Des-Landes depuis les années 1970 ; porte-parole de l'ACIPA.

Tableau 10: Enquêtés habitant à l'extérieur de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes

Notre corpus d'entretien a été réalisé durant l'année 2017 et l'année 2018. La majorité de ces entretiens ont été réalisés sur le territoire de la ZAD. Quatre de nos entretiens ont été réalisés avant l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport par le gouvernement le 17 janvier dernier. Cet aspect est important car la décision gouvernementale marque un tournant dans les temporalités. Les entretiens réalisés avant l'annonce de l'abandon du projet sont inscrits dans une dynamique d'attente et dans une perspective d'incertitude face à l'avenir de la ZAD. Au contraire, les entretiens réalisés après l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport, sont davantage empreints d'un désir de construction pour certains, tandis que d'autres s'autorisent plus facilement à dresser une sorte de bilan de leur expérience de la ZAD. L'appréhension de ces deux temporalités a enrichi notre analyse en nous donnant à percevoir les enjeux et les dynamiques d'attachement au territoire. En effet, nous pensons que celle-ci facilite la distinction des opposants dans leur rapport à l'espace. Certains semblent attachés à l'espace en tant que tel pour ce qui s'y expérimente et ce qui s'y vit, tandis que d'autres ont habité ou habitent la ZAD seulement dans l'objectif de la lutte contre un projet. Ainsi, le projet abandonné, ces-derniers acceptent de quitter la zone pour rejoindre le plus souvent une autre lutte.

Enfin, et au regard du contexte dans lequel s'inscrit la ZAD depuis avril 2018, nous n'avons pas pu

interrogé d'autres habitants-occupants de ce territoire. Cependant, nous avons poursuivi les observations sur le terrain. Les dernières observations de notre terrain d'étude ont eu lieu durant la période d'évacuation de la « zone à défendre » débutée le 9 avril 2018. Ces observations nous ont apporté de nombreuses connaissances et informations complémentaires utiles dans l'appréhension de thématiques de contrôle, d'organisation, de mobilisation de réseaux et du répertoire d'actions collectives. Autant de domaines que nous interrogeons tout au long de notre étude.

Afin de compléter les points de vue des acteurs et apporter un regard plus global sur leurs représentations, nous nous sommes appuyés sur un ouvrage publié en mai 2016 par le Collectif Mauvaise Troupe : Contrées: histoires croisées de la zad de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV dans le Val Susa. Ce dernier se base sur de nombreux témoignages d'opposants au projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes et a continué à nourrir nos réflexions et illustrer certaines thématiques.

c) Le choix d'une démarche : entre lectures et terrain

Comme nous l'avons présenté durant l'introduction, nous avons fait le choix de construire notre développement sans scinder la théorie et la pratique du terrain. C'est pour cette raison que nous avons décidé de commencer par exposer notre méthodologie avant d'entrer dans le développement de notre recherche en tant que telle. Ainsi nous ferons appel et référence dès qu'il est nécessaire à nos explorations du terrain et aux données recueillies. Notre démarche reposera donc sur l'approche suivante : nous tirerons de nos observations et entretiens, une construction de faits et de processus généraux nous permettant d'interroger notre problématique initiale. A travers cette approche, nous désirons enrichir nos connaissances théoriques d'un éclairage empirique. Dans le même temps, nous souhaitons également adopter une démarche déductive, au sens où nous renseignons notre terrain et notre expérience de celui-ci par l'apport théorique et conceptuel de nombreux auteurs qu'ils soient géographes, sociologues ou encore politologues.

Ainsi, tout au long de notre étude, nous mêlerons connaissances théoriques, lectures scientifiques et données et matériaux fournis par la pratique du terrain. Il nous semble que cette démarche correspond davantage à notre étude que si nous avions séparé les apports théoriques des apports empiriques. Notre développement ne présentera donc pas spécifiquement ni séparément les résultats de notre étude mais ils seront progressivement appréhendés et dévoilés en fonction de nos hypothèses et de la présentation de nos différents axes de recherche.

d) Le retour sur l'expérience de terrain

L'expérience de notre terrain d'étude a été enrichissante à de nombreux points de vue. Tout

d'abord, pour une première expérience de recherche, il a été très réjouissant de pouvoir concrétiser une étude de plus d'un an en mettant en tension les hypothèses que nous avons construites l'année dernière et cette année. Les contacts avec le terrain nous ont également permis d'éclairer nos lectures, de constituer des liens avec des théories et des concepts déjà connus et appréhendés. D'autre part, l'expérience du terrain qu'est la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes, a contribué à notre réflexion d'étudiant et plus largement de citoyen, quant aux enjeux sociétaux actuels qui semblent interroger, en actes et en paroles, les acteurs de la ZAD. Nous avons pu expérimenter d'autres modes de vie et d'habiter qui ont alimenté et nourri notre regard géographique et sociologique.

En outre, les discussions et rencontres avec les acteurs, parfois réticents au départ à l'approche universitaire, nous ont contraints à expliciter notre démarche et à convaincre de l'utilité de notre étude. Ces interrogations nous ont amené à réfléchir au sens de notre recherche et à l'utilité sociale de celle-ci.

La question de l'utilité sociale de la recherche est primordiale, notamment lorsque l'on s'inscrit dans une approche de géographie sociale. Ce domaine ne se distingue pas seulement par ses objets d'étude, son approche méthodologique ou par le vécu du terrain mais bien par ce que J. Aldhuy souligne dans son article par « *le type de connaissance qu'elle produit et l'intérêt de connaître auquel elle se réfère dans le champ social* » (J. Aldhuy ; 2006 ; p.34). Dès lors, là où la géographie puise son intérêt et sa différenciation se trouve dans les motivations du chercheur à étudier tel ou tel sujet et surtout dans l'intérêt de ce savoir et de cette connaissance créés pour la société. L'auteur pose ici, la question de l'utilité sociale du savoir scientifique mais également celle de la responsabilité du chercheur. Selon la géographe B. Collignon il convient de se poser deux questions essentielles « *La première concerne l'articulation des valeurs morales avec la pratique de la géographie [...]. La seconde interroge l'utilité du savoir géographique produit, et invite les géographes à s'engager en réponse auprès des plus démunis et assujettis, et à mettre leurs savoirs et savoir-faire au services de ces derniers [...]* » (B. Collignon ; 2010 ; p.70). La réflexion de l'auteur interroge la difficulté pour une discipline scientifique d'allier principes et valeurs morales à un principe d'objectivité et de scientificité. Souvent considérés comme a-scientifique, les recours à des principes, des idéologies ou des valeurs, sont rejetés de la sphère scientifique. Pourtant c'est bien ceux-ci qui déterminent le positionnement du chercheur qui n'est pas seulement géographe mais aussi citoyen. En effet et comme le souligne J. Aldhuy « *Faire de tels principes le point de départ d'une démarche de recherche en sciences sociales n'est ni un renoncement à la scientificité, ni un basculement dans le militantisme politique* » (J. Aldhuy ; 2006 ; p. 44). Le géographe est « social » de par la mise en œuvre de sa fonction sociale, le chercheur a une responsabilité scientifique qu'il met en action afin de produire une réflexion, une connaissance, un savoir utile pour la société et déconstruisant la doxa dominante. C'est ainsi que la fonction sociale du chercheur interpellée par la première réflexion de B. Collignon, nous amène à sa seconde observation se concentrant sur l'utilité du savoir produit par le chercheur. Cette « utilité sociale » du savoir peut être appréhendée de plusieurs manières, d'abord, parce que comme le souligne B. Collignon, le

chercheur dépend de son terrain et donc des individus qu'il interroge. Cependant, la question du retour aux enquêtés n'est presque jamais posée : « *Le problème majeur est celui de « l'exploitation » du terrain par les chercheurs : ces derniers construisent leurs carrières grâce à la collaboration des « cherchés », mais quel bénéfice ceux-ci en tirent-ils ?* » (B. Collignon, 2010, p.70).

Ainsi, dans le cadre de notre étude, avons nous été confrontés à la question du retour potentiel aux enquêtés ou tout du moins à une sorte de contre-don de la part du chercheur en contrepartie du temps offert pour la réalisation de l'entretien. Nous avons choisi de composer à chaque fois en fonction des demandes des différents interviewés. Si certains acceptaient de nous recevoir avec enthousiasme et sans la moindre référence à un retour, il s'agissait surtout pour eux d'avoir le moyen de faire passer leurs idées : en effet, après l'abandon du projet, certains individus ont eu l'impression de ne pas être écouté dans le mouvement ou au sein des médias, la réalisation d'un entretien sur leur vécu a donc été ressenti comme une opportunité pour joindre leur témoignage à l'histoire de la lutte. D'autres enquêtés nous ont aussi accueillis chaleureusement à échanger repas et activités. Il s'agissait alors de participer activement aux tâches et d'amener des produits à partager. Enfin, dans certains cas, et notamment lors de la recherche de contacts par mail ou par téléphone, certains individus ou collectifs nous ont clairement posé la question de l'utilité sociale de notre étude au sein de la lutte en jeu par les questions suivantes : « *Habitants sur la zone, nous nous posons la question suivante: En quoi ce travail va-t-il participer à la lutte qui est menée ici? Dans quelle mesure il dépasse son cadre universitaire?* » (Phrases issues d'un mail reçu par un collectif de la ZAD). Dans notre cas, nous pensons que l'élaboration de ce mémoire peut permettre d'alimenter le domaine de la géographie sociale et d'interroger des enjeux de notre société contemporaine. Nous souhaitons apporter un regard géographique et sociologique sur ce qui est en jeu dans le mouvement des « zones à défendre » et plus particulièrement sur celle de Notre-Dame-Des-Landes. A travers l'élaboration de notre recherche, nous souhaitons défendre, en leur laissant une large place, les manières d'expérimenter et d'habiter la ZAD par l'exploration des modes d'interactions, d'alliance, de co-existence, de co-construction et de co-lutte(s).

Concernant la responsabilité du chercheur, en géographie sociale, il convient de la placer à un niveau plus élevé : à un niveau que l'on peut qualifier de « social ». Il s'agit d'apporter des connaissances utiles aux personnes qui nous ont aidés à constituer le savoir scientifique mais également, dans une perspective humaniste, à l'ensemble de la société et des individus. Ainsi, J. Aldhuy affirme que le type de savoir que doit produire la géographie sociale est de même nature que le troisième type de connaissance mis en évidence par le philosophe J. Habermas c'est-à-dire le type de connaissance dit « critique » (J. Aldhuy ; 2006 ; p. 35) à savoir « *toutes démarches ayant une finalité émancipatoire, c'est-à-dire d'affranchissement de toutes formes de domination* » (J. Aldhuy ; 2006 ; p.35). La responsabilité du chercheur et l'utilité sociale du savoir produit seraient donc caractérisées par une finalité émancipatoire pour l'ensemble des individus et pas seulement pour les enquêtés. Ainsi, la géographie sociale se voudrait,

et c'est dans cette acception que nous souhaitons nous insérer, « *empirique par le rapport à la réalité des faits sociaux, inductive par le déroulement du procès de recherche (ce qui implique avancés d'hypothèses et références à un échafaudage théorique), critique et responsable autant que faire se peut dans le déroulement des travaux de recherche parce que comptable de ses conclusions auprès de ceux qu'elles concernent, citoyenne enfin (ou militante, ou engagée) parce qu'animée par la conviction que la justice sociale n'est pas une ambition vaine et que la connaissance scientifique par la solidité d'une argumentation qu'elle légitime peut (doit) contribuer à réduire les inégalités sociales* » (R. Hérin, 2013). Non seulement, le positionnement en géographie sociale est le résultat d'un engagement personnel, mais celui-ci suppose également la responsabilité certaine du chercheur dont la réflexion doit s'inscrire dans une perspective d'utilité sociale. Ainsi, les sujets que le chercheur en sciences sociales choisit de traiter sont d'importance puisque qu'ils abordent les relations existantes entre rapports sociaux et rapports spatiaux dans la perspective d'une réduction des inégalités ou d'une compréhension géographique et sociologique des faits sociaux. Le rôle du chercheur en géographie sociale est alors de rendre explicites les relations de domination à l'œuvre dans la société par une traduction compréhensible par l'ensemble des individus. Telle a été aussi l'ambition de notre étude qui se concentre sur le partage et le contrôle de l'espace ainsi que sur les processus de production territoriale et sociale dans un contexte conflictuel, jusqu'à présenter la conflictualité comme une source fertile à l'expérimentation de formes et de modalités d'habiter en continuité avec l'émergence de nouveaux modes d'habiter.

Enfin, l'expérience du terrain et la mise en pratique de la recherche nous a permis de réfléchir à l'apport de l'approche intersectionnelle définie comme « *un outil qui permet de penser l'articulation entre les différentes caractéristiques sociales de race, de sexe, de classe des personnes* » (R. Séchet : V. Gouëset ; 2017 ; p. 306). L'intersectionnalité peut être appréhendée comme un positionnement établi par le croisement de différents éléments (validité, âge, classe, sexualité, genre, race...) caractérisant l'identité et pouvant déterminer un positionnement par rapport au système dominant. Non seulement cette approche semble prendre en compte la complexité du réel et du social mais elle permet, en outre, au chercheur de se positionner lui-même et de prendre en compte ses propres déterminants. En effet, le chercheur est en quelque sorte « formaté » par ses propres filtres de représentations et ne saisit, dans un premier temps, la réalité du terrain que par ses imaginaires sociaux et spatiaux ainsi que par ses propres grilles d'analyse. Pour ces raisons, la pratique du terrain suppose la prise de conscience des déterminants sociaux du chercheur nécessaire à une distanciation en vue de percevoir l'ensemble des faits sociaux, spatiaux et des formes de domination et de pouvoir. L'intersectionnalité permet donc de penser la consubstantialité qui fait parfois défaut à la géographie sociale et rend possible la production d'un savoir et d'une connaissance critique pouvant susciter une prise de conscience émancipatoire pour l'ensemble des individus.

Au terme de ce chapitre et après avoir présenté les modalités de notre méthodologie, notre corpus

d'entretiens ainsi que la démarche que nous avons adoptée pour notre développement, nous avons appréhendé, dans une quatrième sous-partie, notre positionnement de chercheur, notre volonté de nous inscrire dans le domaine spécifique de la géographie sociale en répondant aux questions essentielles d'utilité sociale, d'engagement et de responsabilité du chercheur par un bref retour sur l'expérience de notre terrain. Après avoir mis en évidence dans cette première partie les modalités et caractéristiques des conflits d'aménagement, la socio-histoire spécifique de notre terrain d'étude et la présentation de notre méthodologie, il nous faut dès à présent, revenir sur le cadre d'analyse qui nous a permis d'appréhender l'ensemble des dynamiques spatiales et sociales des conflits d'aménagement. Dans cette perspective, le quatrième chapitre de cette première partie fera l'objet d'une présentation de divers concepts qui nous ont permis d'élaborer notre problématique de recherche et il fera le lien avec notre deuxième partie axée sur l'élaboration et l'illustration de notre concept de « co-lutte(s) ».

Chapitre 4 : Présentation du cadre d'analyse : **La mobilisation de l'espace dans un contexte conflictuel**

Ce dernier chapitre de notre première partie a pour objet la présentation succincte de notre cadre d'analyse qui nous servira tout au long de notre développement. En effet, il nous semble indispensable dans une étude de cas comme la nôtre de revenir de manière brève sur des concepts clés qui guident la compréhension et l'appréhension d'un certains nombres d'enjeux en géographie sociale. Pour ce faire, nous nous intéresserons tout d'abord au concept d'espace pour comprendre les clés de sa mobilisation. Dans cette perspective, nous mettrons en évidence les notions voisines de territoire, de lieux et expliciterons le processus d'appropriation. Dans un second temps, nous interrogerons l'espace à la fois comme ressource ou comme contrainte à travers la notion de « *spatial agency* » ou de l'intérêt de la mobilisation du capital d'autochtonie ou encore en nous intéressant aux configurations locales des mobilisations.

a) De l'importance de l'espace à sa mobilisation

Afin de comprendre l'importance de la mobilisation de l'espace dans une étude comme la nôtre, axée sur les effets spatiaux et sociaux de l'ancrage dans la durée d'un conflit d'aménagement se matérialisant par l'implantation d'une zone à défendre, nous souhaitons nous concentrer maintenant sur le concept d'espace. L'appréhension de cette notion nous amènera à nous interroger sur les concepts de territoire, de lieux et d'appropriation. En outre, nous mettrons en évidence que l'espace et sa mobilisation se révèle être une véritable ressource dans un contexte conflictuel.

1) Regards croisés à propos de l'espace

Comme nous l'avons vu, précédemment, l'espace a toute son importance dans une mobilisation comme celle des conflits d'aménagement. En effet, ce type de mobilisation prend son appui sur l'espace et traduit une défense de celui-ci. Seulement, qu'entend-on par espace ? Est-ce simplement une production sur laquelle évoluent des rapports sociaux qui ne déterminent, ni n'influencent la structure spatiale ? Ou peut-on faire l'hypothèse que l'espace se construit, se renouvelle, s'élabore et se produit par l'interrelation entre rapports sociaux et rapports spatiaux ? Dans ce cas, la dimension spatiale des mouvements sociaux joue un rôle qu'il convient d'appréhender pour comprendre ce que l'espace produit sur le mouvement mais aussi et surtout les effets d'une mobilisation sur un espace. Afin de mieux comprendre ces enjeux, nous traiterons dans cette sous-partie de différentes conceptions de l'espace notamment géographique et sociologique mais aussi des caractéristiques de la dimension spatiale qui nous apparaissent primordiales au vue de notre thématique de recherche.

1.1. Brève exploration du concept d'espace

Déjà, l'année dernière, nous avons retracé différentes appréhensions de l'espace par des géographes, sociologues et anthropologues. Une de ces conceptions nous était apparue particulièrement éclairante dans le cadre de notre sujet. Il s'agissait de la pensée de H. Lefebvre, philosophe et géographe, que nous souhaitons reprendre ici afin d'alimenter notre réflexion sur l'espace et ses multiples dimensions.

C'est au travers du prisme de la production que H. Lefebvre a analysé l'espace dans ses ouvrages La production de l'espace (1974) et Droit à la ville (1968) notamment. « *Le mode de production, écrit-il, organise – produit – en même temps que certains rapports sociaux – son espace et son temps. C'est ainsi qu'il s'accomplit* ». Et il poursuit : « *l'espace social n'est pas une chose parmi les choses, un produit quelconque parmi les produits : il enveloppe les choses produites. Il résulte d'une suite et d'un ensemble d'opérations, et ne peut se réduire à un simple objet. Effet d'actions passées, il permet des actions, en suggère ou en interdit* » (H. Lefebvre ; 1974 ; p.18). Pour l'auteur, l'espace est un espace social à part entière, celui-ci influant, modifiant, transmettant des modes de productions elles-aussi sociales. En outre, l'espace se présente comme un support, un appui aux interactions sociales tout en les déterminant et en interagissant, par là-même avec les productions et actions établies sur l'espace lui-même. Ainsi pour H. Lefebvre, l'appréhension de l'espace suppose une triple dimension : l'espace « conçu », l'espace « perçu » et l'espace « vécu ». H. Lefebvre distingue ensuite les représentations de l'espace, la pratique spatiale, puis les espaces de représentations. Pour l'auteur, les représentations de l'espace sont liées aux rapports de production, relevant alors de l'espace « conçu », c'est-à-dire produit par une élite. L'espace devient « *celui des savants, des planificateurs, des urbanistes, des technocrates « découpeurs » et « agenceurs* » » (H. Lefebvre ; 1974 ; p.19). Cet espace est analysé ici comme dominant au sein de nos sociétés, et renvoie à une réalité et une matérialité subies par le reste des individus. En second lieu, la pratique spatiale définie par H.

Lefebvre fait référence à la production de l'espace par la société, production progressive puisque la société assujettit peu à peu l'espace tout en se l'appropriant. La pratique spatiale est directement corrélée à l'espace « perçu » en tant qu'espace pratiqué quotidiennement. Enfin, H. Lefebvre parle d'espaces de représentations pour définir ce qu'il nomme l'espace « vécu », vecteur de symboles, d'images et de figures que l'individu associe à l'espace matériel. Ainsi, H. Lefebvre « *comprend l'espace comme un lieu d'expression des contradictions de la société capitaliste, c'est par la combinaison d'un espace « abstrait », fait de perceptions, d'idéologies, de représentations et d'un espace « social » ou « concret » de l'activité économique et de la régulation sociale* » (H. Combes ; D. Garibay ; C. Goirand ; 2016 ; p.13). Pour finir, H. Lefebvre attribue à l'espace une dimension essentielle : l'espace est source et base de conflictualités. Les groupes, les classes sociales et les individus produisent de l'espace en se l'appropriant d'une façon spécifique. Cette appropriation - plurielle – nécessite une remise en cause de la production préalable puisqu'elle repose sur une modification du mode de lecture de l'espace produit. Or, la multiplicité des modes d'appropriation et de relecture découlant de différents modes de pensées et de production de l'espace est à l'origine de l'émergence de conflits. La phase de réinterrogation – ou de critique - de l'espace, vers une reproduction ou une production inédite de celui-ci, s'avère décisive puisqu'elle induit une totale remise en cause des idéologies et représentations à l'origine de l'espace initial. Pour l'auteur, la difficulté peut être que « *toutes les idéologies ne se donnent pas comme telles, mais abusivement comme savoir* » (H. Lefebvre ; 1974 ; p. 20), c'est-à-dire comme savoir objectif ou légitimé. Cette production de la conflictualité par les appropriations plurielles de l'espace est clairement visible dans notre cas d'étude. Il s'agit de l'appropriation d'un espace déjà approprié légitimement par l'État au travers de la mise en place d'un projet porté par la métropole Nantaise et guidé par une conception métropolitaine et économique de l'espace et de la société. En outre, la phase de réinterrogation, pouvant aller à terme vers une reproduction ou une production inédite de l'espace-enjeu, est bien au cœur de notre sujet. Puisque nous faisons l'hypothèse que l'implantation de la « zone à défendre » conjointe à différents modes d'appropriation de la ZAD par l'arrivée de nouveaux habitants-occupants a eut comme effet une ré-élaboration structurelle de cet espace.

Cette acception de l'espace par H. Lefebvre, et par le courant que l'on peut qualifier de géographie critique et politique, nous donne à voir de nouvelles dimensions de l'approche spatiale. L'espace est à appréhender à travers ses dimensions matérielles, idéelles et immatérielles, mais encore à travers les acteurs de l'espace qui y vivent, le pratiquent, le pensent et le produisent. Ainsi « *l'espace n'est plus un simple support mais devient une composante d'un processus* » comme le soulignent P. Baud, S. Bourget et C. Bras (2008). Mobiliser l'espace dans un contexte de lutte(s) et de conflits en tant que processus, production, voire ré-élaboration, prend tout son sens. L'espace n'est pas un simple support sur lequel les individus interagissent socialement, il fait partie prenante de cette interaction puisqu'il transforme, influence le rapport des hommes à l'espace autant que les rapports sociaux des hommes entre eux.

Ces différents rapports à l'espace qu'ils soient sensibles, affectifs, représentés, fantasmés sont

visibles à travers les différents témoignages des acteurs de la lutte de Notre-Dame-Des-Landes et semblent à l'origine de leurs perceptions singulières quant à l'avenir de cet espace. Cette distinction est particulièrement perceptible lorsque l'on compare les points de vue des individus vivant à l'extérieur de la ZAD à ceux qui expérimentent directement la vie sur la ZAD, et s'exacerbe encore dès lors que les individus ne prennent pas part à la lutte de quelque manière que ce soit. En effet, le territoire de Notre-Dame-Des-Landes, tout comme le conflit d'aménagement qui s'y inscrit, sont devenus des enjeux nationaux tant sur le plan politique comme en témoignent les décisions successives des gouvernements depuis les années 2000 ; que sur le plan environnemental et écologique allant jusqu'à la construction d'une autre façon de vivre et d'habiter. L'espace de la ZAD est ainsi progressivement devenu une source de représentations pour la majorité des français sans pour autant qu'il soit pratiqué ou expérimenté. Ce processus, couramment rencontré dans le traitement médiatique ou touristique de certaines villes modifie les rapports à l'espace et les projections liés à celui-ci, et influencent donc par suite la production ou la ré-élaboration de celui-ci.

Cette dernière dimension est intéressante dans notre cas, et mérite que l'on s'y arrête. En effet, la diffusion de représentations à l'opinion publique de l'espace de la ZAD que celles-ci soient positives ou négatives, légitime ou non certaines pratiques et orientations pour le territoire. Ainsi, dans un contexte de négociation, de compromis ou de ré-élaboration, au lendemain de la proclamation de l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes par le gouvernement, les visions antagonistes du rapport à ce territoire ou plus globalement à la production de l'espace, se confrontent et luttent pour/contre la redéfinition de cette zone à défendre. La multiplicité des significations attribuées au concept d'espace rend ce-dernier tellement fertile qu'il devient essentiel voire nécessaire de le mobiliser pour comprendre les enjeux qui s'érigent dans un conflit territorial, de territoire, pour un territoire et contre la production territoriale dominante.

1.2. De l'espace au territoire en passant par le lieu

Nous avons d'ores et déjà clarifié le concept d'espace au moyen de différentes approches et notamment de celle de H. Lefebvre qui nous est apparue particulièrement pertinente pour notre étude. Cependant, l'étude du concept d'espace, nous a conduit à interroger la proximité établie par beaucoup de penseurs entre « espace » et « territoire ».

Pour P. George, le territoire est un « *Espace géographique qualifié par une appartenance juridique : territoire national, ou par une spécificité naturelle ou culturelle : territoire montagneux, territoire linguistique. Implique la reconnaissance de limites. La notion de territoire est associée à celle de frontière* » (P. George ; F. Verger ; 1970 ; p. 434). Dès lors, le territoire ferait partie de l'espace mais le dépasserait par son appropriation et son appartenance juridique ainsi que politique. C. Raffestin, dans son article « *Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité* » (1982), reprend, quant à lui, la

réflexion de J-W. Lapierre développée dans l'Essai sur le fondement du pouvoir politique (1968). C. Raffestin explique : « *L'espace est un enjeu du pouvoir tandis que le territoire est un produit du pouvoir dans le sens où le pouvoir n'est pas la « nécessité naturelle, mais la capacité qu'ont les hommes de transformer par leur travail à la fois la nature qui les entoure et leurs propres rapports sociaux. Par l'innovation technique et économique, les hommes transforment leur milieu naturel. Par l'innovation sociale et culturelle, ils transforment leur milieu social* » (1982 ; p.169). C. Raffestin poursuit son essai de définition du territoire par la référence à la pensée de P. Virilio. Celui-ci, dans *L'insécurité du territoire* (1993) s'intéresse en effet au rôle des limites, des enceintes, ou encore des barricades, en s'appuyant sur l'exemple des mouvements sociaux de Mai 1968 : « *La barricade elle-même, écrit-il, n'était pas une obstruction réellement défensive, mais une construction visant à délimiter un nouveau territoire : la dynamique de la construction s'achevant, la masse démobilisée, abandonnée, limite son aire ; c'est la résurgence d'une cité dans la cité* ». Pour C. Raffestin, P. Virilio évoque le mouvement qui s'opère lorsque le territoire retourne au stade d'espace, puis est réinvesti par d'autres pratiques et redevient territoire. Cette acception est essentielle pour comprendre les enjeux de notre recherche dans la mesure où le territoire de Notre-Dame-Des-Lande nous semble avoir connu ce même mouvement. Le territoire de la Zone d'Aménagement Différé s'est vu transformé par de nouvelles pratiques et appropriations : d'espace, il est devenu un nouveau territoire. Tout l'enjeu du conflit de Notre-Dame-Des-Landes repose alors sur la permanence de son caractère territorial, puisque de territoire, la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes peut redevenir espace par la destruction ou l'effacement des multiples ré-appropriations à l'œuvre par les occupants-habitants depuis plus d'une dizaine d'année. Cependant, est comme nous l'avons vu précédemment, le territoire de Notre-Dame-Des-Landes est la source d'une multitude de représentations et d'enjeux pour une pluralité d'acteurs et d'individus qui entretiennent la mémoire de la zone et « préservent » son statut de territoire comme référence, modèle ou encore enjeu.

La définition du territoire élaborée par G. Di Méo en partant du concept d'espace, nous apparaît également intéressante. Le territoire, écrit-il, « *témoigne d'une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité* » (1998 ; p.102). Pour G. Di Méo, si le concept de territoire réunit les notions d'espace social et d'espace vécu, il intègre en outre quatre autres dimensions. Tout d'abord, G. Di Méo insiste sur la dimension sociale du territoire, comprise comme l'insertion d'un individu dans un ou plusieurs groupes à travers son expérience concrète de l'espace social. En deuxième lieu, G. Di Méo met en évidence la dimension politique du territoire, en tant que traduction directe d'une manière de découper et de contrôler l'espace. La troisième dimension du territoire décrite par G. Di Méo consiste en son investissement successif par les sociétés, constitutif d'un « *champ symbolique* » qui contribue à renforcer « *le sentiment d'identité collective des hommes qui l'occupent* » (G. Di Méo ; 1998 ; p. 102). C'est ce que H. Combes, D. Garibay et C. Goirand soulignent également : « [...] les

représentations collectives de l'espace appuient la production du groupe et du « nous » » (H. Combes ; D. Garibay ; C. Goirand ; 2016a ; p.27). Ici, le territoire devient une assise identitaire, puissant outil de mobilisation sociale puisque vecteur de solidarité, de sentiment d'appartenance au collectif, voire de conscience collective. G. Di Méo intègre à l'analyse la notion de temporalité qui participe à la construction du sentiment d'identité territoriale.

Corollairement, M-J. Jolivet et P. Léna définissent le territoire comme « *Un espace communautaire, à la fois fonctionnel et symbolique, où des pratiques et une mémoire collective construites dans la durée ont permis de définir un « Nous » différencié et un sentiment d'appartenance* » (M-J. Jolivet ; P. Léna ; 2000 ; p.8). Dans notre cas d'étude, et comme nous l'avons déjà vu à travers le témoignage de plusieurs de nos interviewés, il semble qu'il y ait un véritable sentiment d'appartenance à la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes dont témoigne la dichotomie dans les dénominations distinguant la vie dans la ZAD et la vie hors ZAD : « l'intérieur »/« l'extérieur » ; « la Zone »/« Babylone » comme dans les qualifications des acteurs eux-mêmes : « eux »/« nous » ; « les zadistes »/« et le reste ». Ce sentiment d'appartenance est prégnant dans l'expression d'une culture commune basée sur les expériences collectives passées (opération César ; appel à occuper ; quotidienneté sur ZAD ; assemblées ; activités agricoles ; grands rassemblements...) produisant un sentiment d'identité commune partagé par l'ensemble des habitants-occupants. Cette identité commune tout comme ce sentiment d'appartenance ne sont pas seulement l'apanage des individus habitant de façon permanente la ZAD, les nombreux curieux de passage ou les militants en provenance d'autres luttes développant, eux aussi, un sentiment d'attachement à ce territoire localisé. C'est ce que Y. Sencébé nomme l'espace d'appartenance d'un individu défini comme « *la configuration des liens et de lieux où il évolue* » (Y. Sencébé ; 2008 ; p. 37). L'auteure définit globalement celle-ci comme « *un objet de construction individuelle et sociale, et la place occupée par chacun dans l'espace géographique devient une dimension importante dans la fabrique de cette appartenance* » (Ibid ; p.40) et distingue quatre formes d'appartenance: les lieux d'appartenance qui font liens ; les liens d'appartenance qui font lieux ; les liens et lieux d'appartenance dissociés et le temps présent comme définition des lieux et des liens d'appartenance (Ibidem). Ces formes, que l'on pourra expliciter ci-après, peuvent être à l'origine de la constitution d'un certain rapport à l'espace selon la place des individus au sein de la lutte, dans notre cas, au sein de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes et relèvent d'une forme certaine de territorialisation.

Le processus de territorialisation prend une signification très particulière lorsque l'espace est mobilisé dans le cadre d'une lutte ou d'un conflit. Dans ce contexte, l'espace désigne « *un « univers » [...] constitué par les acteurs de la mobilisation. Comme ces derniers partagent un certain nombre de propriétés sociales, de comportements, de valeurs, de positionnements, qui les différencient ensemble d'autres acteurs, il est ainsi possible de définir un espace des mobilisations* » (H. Combes ; D. Garibay ; C. Goirand ; 2016 ; p. 16). Dès lors, si l'on considère les diverses acceptions présentées en amont, l'espace est territoire quasiment automatiquement quand il s'agit d'un conflit ayant pour enjeu et support l'espace.

Enfin, et pour revenir à la pensée de G. Di Méo, ce-dernier appréhende la notion de territoire par comparaison au « lieu », concept qu'il nous apparaît utile d'explicitier plus avant. Pour M. Hastings « le terme « espace » (...) évoque ce qui se crée et se défait, (...) incorpore une dimension dynamique » (M. Hastings ; 1991 ; p.349) tandis que le terme lieu suggère une entité « plus statique, géographique, qui localise très précisément » (ibidem). Dans cette logique l'espace est le support concret et dynamique sur lequel s'inscrit des lieux physiques et des groupes sociaux localisables et identifiables géographiquement. En ce sens, la permanence de ces lieux peut être le signe d'une territorialisation effective de l'espace telle que nous l'avons appréhendée précédemment. Ainsi, dans l'espace de Notre-Dame-Des-Landes, c'est la constitution de nombreux lieux rendue possible par le biais d'une appropriation par les individus et de groupes sociaux qui a permis de produire une territorialisation de l'espace créant le passage dynamique de l'espace au territoire. Le caractère concret et personnalisé du lieu, qu'accentue sa faible étendue, contribue pour G. Di Méo à l'abolition de la distance au cœur de la notion de lieu, différence essentielle avec le territoire qui a contrario « répugne au bornage » (G. Di Méo ; 1998 ; p. 104). Le lieu, borné et clairement identifié, possède ici une « réalité sensible et palpable » (ibid ; p.105) aisément discernable pour l'individu. Le lieu rejoint l'espace en tant qu'il est qualifié par la société et porteur de valeurs et de sens social. M. Lussault distingue ainsi deux types de lieux, les « hauts-lieux » - constitutif d'une conscience collective, d'une signification, de valeurs et de figures pour certains groupes sociaux qui les créent ou en font usage – et les « lieux domestiques ». Enfin, G. Di Méo, développe le concept de « territorialisation d'un espace » qu'il définit comme l'action qui « [...] consiste, pour une société, à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques » (ibidem). Le processus que l'auteur détaille semble être à l'œuvre dans de nombreuses dynamiques géographiques, et se rencontre au sein du territoire de la Zone d'Aménagement Différée de Notre-Dame-Des-Landes. En effet, non seulement le territoire de la ZAD se caractérise par le foisonnement d'une soixantaine de lieux distincts par leurs formes, les collectifs ou groupes qui les occupent, les principes, les règles de vie et le fonctionnement qui s'y organisent. Cette prolifération de lieux au sein de la ZAD est le symbole d'une territorialisation active voire « réactive » comme nous l'avons vu plus haut, et d'une ré-appropriation et une production sociale et territoriale par les habitants eux-mêmes. En outre, et si l'on analyse notre cas d'étude par le biais de l'échelle internationale, les mouvements des « zones à défendre », tout comme l'ensemble des conflits spatiaux et territoriaux, se matérialisent par la multiplication de lieux de lutte(s) créant un véritable réseau comme en témoigne la mobilité accrue de la plupart des habitants-occupants de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Pour poursuivre sur la notion de « lieux » voire de « hauts-lieux », il nous a été possible d'appréhender la constitution réelle de ce réseau de lieux à la fois concrets et symboliques à travers des conversations répétées avec des acteurs de la ZAD. Ces-derniers semblent avoir un répertoire de significations et de représentations associées à des lieux connus par leur inscription et leur participation aux diverses luttes. Ainsi, les sites tels que Plogoff, Fessenheim, Flamanville, Chinon ou encore Bure sont, pour les militants anti-

nucléaire, aussi connus que les capitales européennes, puisqu'ils sont des « haut-lieux » de la lutte contre l'énergie nucléaire. Ce réseau de lieux de mobilisation rejoint ce que nous avons appelé plus haut l'« espace des mobilisations » ou encore l'« espace des mouvements sociaux » définis par le politologue L. Mathieu « *comme un domaine de pratique et de sens particulier au sein duquel les multiples phénomènes contestataires occupent des positions différenciées et sont unis par des rapports d'interdépendance divers et évolutifs* » (L. Mathieu ; 2012 ; p.25). Dans le cas des mobilisations, l'espace peut alors être analysé à travers plusieurs échelles. A l'échelle de Notre-Dame-Des-Landes, le territoire de la ZAD associé aux bourgs environnants, et plus largement aux villes de Nantes et de Rennes, représente l'espace de mobilisation. Au sein de cet espace, il existe le territoire-enjeu qu'est la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes et une multitude de lieux reliés entre eux au sein même de la ZAD mais également dans l'ensemble de l'espace de mobilisation. Cependant, à l'échelle du pays, l'espace des mobilisations diffère : il peut s'agir du territoire du pays, ou bien de l'ensemble du réseau reliant les différents lieux de lutte(s) existants en France et rassemblant les liens entre les lutte(s) et les lieux. Ces derniers se matérialisent au sein du territoire national par des mobilités accrues entre les lieux ; des relations militantes ; des aides et des solidarités matérielles, physiques et/ou symboliques. De même que l'analyse multi-scalaire peut modifier l'échelle de l'« espace des mouvements sociaux », elle peut modifier la construction des identités, qui elles-aussi, sont multipliables ad libitum selon les échelles analytiques choisies. Ainsi, au sein de l'« espace des mouvements sociaux » ou de l'« espace des mobilisations », les identités sont plurielles tout comme les entités spatiales et sociales dans lesquelles elles s'inscrivent. Ces identités sont toujours en rapport direct avec l'existence d'une lutte, elles tirent leur essence dans l'existence de lutte(s). L'identité commune et collective de l'« espace des mobilisations » serait alors l'appartenance à la lutte d'un point de vue physique, symbolique ou social. Cependant, cette identité commune liant et reliant les différents lieux et les différents individus les pratiquant, n'est pas unique. En effet, les individus tirent leur appartenance d'une multitude d'inscriptions spatiales et sociales accrues par le processus de mises en réseau des différents lieux de lutte. Ainsi, un individu peut se sentir appartenir à l'« espace des mouvements sociaux » à l'échelle de la France. S'identifier plus clairement au réseau militant Attac, tout en s'inscrivant spatialement, localement voire ponctuellement sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes et ainsi partager l'identité de ceux qui, habitent celle-ci.

A ce stade, il convient d'établir un rapprochement entre ce que L. Mathieu nomme l'« *espace des mouvements sociaux* » et ce que L. Bereni nomme l'« *espace de la cause* » (L. Bereni ; 2012). Cette dernière s'intéresse au féminisme et propose l'idée qu'il existe un « *espace de la cause des femmes* » comme « *configuration des sites de mobilisation pour la cause des femmes dans une pluralité de sphères sociales* » (L. Bereni ; 2012 ; p.18). Pour l'auteure, l'espace de la cause s'inscrit tant spatialement que socialement. Cette approche permet d'accroître l'ampleur des « espace de mobilisations » que l'on peut élargir non seulement aux sites concrets et localisables où existe une mobilisation, mais également aux espaces

symboliques, virtuels, intellectuels... Dans le cas de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes, l'organisation des lieux se fait par les acteurs mais aussi par les causes, causes qui s'inscrivent beaucoup plus largement que sur le site de la « zone à défendre » par la pluralité des acteurs et par la multiplicité des principes énoncés et défendus. A une autre échelle, et dans une autre perspective, l'« *espace des mobilisations* » contre les grands projets inutiles imposés (GPII) se constituent également comme des espaces de cause. Cette élaboration peut nous permettre d'introduire la thématique de la mobilité militante déjà exposée succinctement précédemment, comme un régime de mobilité et de modes d'habiter spécifiques produits par l'inscription des individus dans un espace de cause et de mobilisations. M. Zald et J. MacCarthy (1977) parlent, quant à eux, de « *secteur du mouvement social* » pour désigner l'ensemble des organisations, des adhérents, des sympathisants qui se mobilisent pour une cause.

A la suite de l'étude des concepts d'espace, de territoire puis de lieu, il nous semble nécessaire de compléter notre recherche théorique par l'analyse du concept d'« appropriation » auquel se réfère souvent la géographie et auquel nous avons, indirectement, fait référence à travers le processus de territorialisation qui suppose et nécessite une forme d'appropriation de l'espace.

2) L'entrée par l'appropriation

P. Merlin et F. Choay définissent l'appropriation de l'espace comme « *une action consistant à prendre possession d'un objet physique ou mental...par analogie, l'expression désigne les conduites qui assurent aux humains un maniement affectif et symbolique de leur environnement spatial* » (2015 ; p.102) Pour les auteurs, si l'appropriation s'apparente de façon usuelle à la prise de possession d'un bien s'inscrivant dans une temporalité courte suggérée par l'action, elle peut être étendue à un processus d'investissement de leur environnement par les individus. Par suite, comprise en lien avec l'espace, l'appropriation devient un processus de possession subjective passant par des pratiques qui intègrent l'engagement de l'individu, c'est à dire sa projection affective et symbolique dans l'espace. Selon H. Lefebvre, l'appropriation constitue « *l'ensemble des actions des hommes dans l'espace consistant simultanément à lui donner des configurations spatiales matérielles et des significations* » (1970 ; p.52). H. Lefebvre insiste sur l'objet-espace comme support privilégié de l'appropriation. Pour lui, celle-ci relèverait d'un processus d'interrelation : l'espace changerait de nature par l'action exercée sur lui par l'homme, et par un mouvement simultané, les représentations de l'espace que se forgerait l'homme s'en trouveraient changées. Cet espace dont la nature change devient alors territoire puis lieu. Ainsi pour M. Segaud « *s'approprier un espace, c'est établir une relation entre cet espace et le soi, il s'agit alors d'attribuer de la signification à un lieu, et ceci par l'intermédiaire d'un ensemble de pratiques* » (M. Segaud in L. Costes ; 2007-2008 ; p.22) . Cet auteure, attire l'attention sur la dimension relationnelle de l'appropriation. Ce n'est plus une simple action, mais bien une connexion entre le sujet et l'espace-support qui tend à modifier tant

le premier que le second. Enfin, pour Loïc Avry, « *le concept d'appropriation trouve son origine dans la charge affective, les représentations, la relation au lieu, le lieu commun, le lieu caché, le lieu vécu, le lieu imaginé ou idéalisé* » (2012 ; p. 65).

Ces différentes définitions mettent l'accent sur l'espace approprié de manière idéale et matérielle comme un état déterminé. Dans le même temps, elles nous amènent à réfléchir à une approche dynamique de la notion, dans laquelle l'appropriation s'apparente à un processus qu'entraînent des modes d'action. Cependant, plus largement, l'appropriation de l'espace met en lumière des rapports sociaux, des idéologies, des valeurs, des représentations, et des conflits pouvant éclater en son sein. C'est ce qu'entendent V. Veschambre et F. Ripoll en soulignant « *la dimension spatiale des rapports sociaux* » (2005 ; p.8). Les deux auteurs s'inspirent de l'acception marxiste, puis d'H. Lefebvre, afin d'expliquer l'intérêt pour l'analyse géographique d'une entrée systématique par la notion d'appropriation. Pour eux, l'appropriation est un moyen d'explicitier les rapports de forces et de pouvoirs en jeu sur un espace, celui-ci devenant par là même territoire. Ainsi, s'interrogent-ils : « *Tous propriétaires ? Tous maîtres des lieux ? Tous libres et égaux d'aller et venir ? Par les significations et connotations du terme (que n'ont pas ceux de pratique ou d'usage), une approche en terme d'appropriation nous oblige à poser ces questions et à penser les inégalités sociales et rapports de pouvoir dans leur dimension spatiale* » (Ibid ; p.8). En outre, la notion d'appropriation peut être un instrument permettant d'accéder à ce que les auteurs appellent « capital » . « *Il est donc nécessaire et important, écrivent-ils, d'interroger les rapports à l'espace non seulement comme support et enjeu des rapports sociaux, mais aussi comme ressource ou capital inégalement distribués* » (Ibidem). Les auteurs apportent à la notion d'appropriation de nouvelles dimensions. D'une part, cette entrée permet d'interroger l'espace dans sa dimension de « support » des rapports sociaux, mais en outre, l'espace est à considérer comme véritable « enjeu » des rapports sociaux. Cette dialectique entre l'espace entendu comme support et de l'autre comme enjeu des rapports sociaux, nous apparaît particulièrement pertinente et essentielle à notre recherche puisqu'elle éclaire les phénomènes sociaux au travers du prisme de l'inscription spatiale. Les deux auteurs élargissent le champs de la notion d'appropriation bien au-delà d'une notion formelle et relative au droit de propriété, la plaçant au cœur des registres matériels, idéels et symboliques.

La recherche théorique menée dans la première partie de ce deuxième chapitre nous a permis d'appréhender et de préciser des notions essentielles à notre sujet. Les concepts d'espace, de territoire et de lieu nous éclairent sur l'importance de l'inscription spatiale d'un phénomène social. Par ailleurs, les définitions du concept d'appropriation relevées au travers de nos lectures, et notamment celle que développent V. Veschambres et F. Ripoll, mettent en exergue les deux dimensions primordiales associées à l'espace : celui-ci, compris tout à la fois comme enjeu et support des rapports sociaux, nous semble présenter une pertinence spécifique à l'étude d'un conflit engendré par un projet d'aménagement.

b) L'espace : contrainte ou ressource des mobilisations

Nous avons appréhendé, de façon théorique, les concepts d'espace, de territoire ou encore de lieu et d'appropriation dans la sous-partie précédente. A ce stade, il nous paraît utile de mettre en évidence les effets du contexte conflictuel sur la mobilisation de l'espace. En effet, dans un contexte de lutte, il s'agit de mobiliser l'espace devenant ainsi territoire en se l'appropriant à travers l'occupation, le développement de modes d'habiter spécifiques, d'actions régulières ou ponctuelles, ou encore de pratiques. Cependant, l'espace loin d'être seulement support et enjeu d'un conflit territorial, est également générateur de ressources ou de contraintes au sein des luttes territoriales. Nous verrons dans cette deuxième sous-partie comment, dans le contexte particulier de la lutte, l'espace peut se constituer comme une ressource incontestable à mobiliser.

1) De l'espace ressource au « spatial agency »

La notion d'espace comme ressource est évidemment visible au quotidien dans une lutte comme Notre-Dame-Des-Landes. La présence de bocage, l'organisation des champs, la proximité de grandes villes telles que Nantes ou Rennes ; l'historique du département en terme de mouvements sociaux ; l'ancrage des paysans dans les luttes depuis des décennies sont autant de ressources mobilisables à partir du territoire de Notre-Dame-Des-Landes et mobilisées au quotidien depuis les années 2000 par les différents acteurs prenant part à ce conflit.

Cependant, l'espace comme ressource peut être appréhendé sous différentes temporalités. En effet, dans des moments de confrontation ou d'occupation comme durant l'opération César (Novembre 2012 à avril 2013), ou encore très récemment durant l'opération d'expulsion débutée le 9 avril 2018, la mobilisation de l'espace comme ressource semble s'intensifier devenant parfois une contrainte pour les forces de l'ordre. C'est ce que C. Hmed décrit « *la maîtrise de la topographie et de l'agencement spatial des quartiers, dont ne disposait pas la police, a constitué une ressource stratégique pour les contestataires tunisiens [...]* » (C. Hmed ; 2012 ; p. 802). Pour l'auteur, la connaissance de l'espace mobilisé, de sa topographie et de son agencement spatial est une ressource pour les opposants. De même que dans les luttes urbaines tunisiennes, sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes, beaucoup d'habitants-occupants estiment que la réussite des opposants au projet d'aéroport face à l'opération César est due à la connaissance des différents lieux et recoins de la ZAD ainsi qu'à l'habitude de ses habitants à la pratiquer. Ainsi, Tonio, rencontré en février 2018, nous raconte que durant la période de l'opération César, les opposants ont lutté à l'ouest et à l'est de la « zone à défendre ». Il souligne que les cabanes qui ont le mieux résisté sont celles situées à l'est de la RD281 et dans la forêt car ce sont celles qui étaient les plus protégées par les arbres et les broussailles.

« Les cabanes qui ont résisté, à l'époque, tu les vois, elles sont dans la forêt, avec plein de trucs autour pour les protéger. Il faut savoir que s'il n'y pas trop de pluie ou trop de vent, la nuit ici, c'est plein de broussailles et de ronces, tu fais du bruit, il y a les chiens, tu passes pas en fait. C'est impassable pour les gendarmes ! » (Tonio ; 11/02/2018).

La connaissance du territoire, son expérimentation accrue ainsi que sa pratique constituent un avantage pour les opposants. Durant toute la durée de l'opération César, les opposants se sont servis de leur connaissance du territoire de la ZAD par leur maîtrise de la topographie et leur habitude du climat mais également en se servant du potentiel de cet espace en construisant des barricades et des tours de contrôle à des endroits stratégiques. L'espace de Notre-Dame-Des-Landes et ses multiples ressources ont permis, à plusieurs reprises, aux opposants de résister face aux affrontements avec les forces de l'ordre. C'est notamment pour ces raisons que les opposants au projet d'aéroport sont longtemps restés méfiants à l'égard de l'outil cartographique durant les années qui ont suivi l'opération César. Beaucoup voyaient dans la production de carte de la ZAD un moyen pour les forces de l'ordre de s'emparer de la zone plus facilement grâce à leur connaissance des différents lieux et chemins éparpillés sur la ZAD. D'autres conversations, nous ont fait prendre la mesure de l'importance de l'agencement spatial. En effet, en juillet dernier lors d'un rassemblement sur la « zone à défendre », le collectif du Triangle de Gonesse a appelé à une mobilisation contre le projet contesté d'Europa City. Par la suite, certains occupants se sont rendus sur place pour aider à la constitution d'une nouvelle ZAD. Cependant, au vue de l'agencement spatial du site, la constitution d'une zone à défendre est apparue difficile voire impossible. Effectivement, le site est constitué de larges parcelles agricoles typiques de la Beauce permettant difficilement la défense quotidienne de cet espace.

L'expression « *agencement spatial* » ou « *spatial agency* » est décrite par W. Sewell comme les « *manières dont les contraintes spatiales sont retournées à leur avantage dans les luttes politiques et sociales et les manières dont ces luttes peuvent restructurer les sens, les usages et les valeurs stratégiques de l'espace* » (W. Sewell ; 2001 ; p. 55). Ainsi, et comme nous l'avons vu plus haut, les contraintes que peuvent présenter la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes c'est-à-dire la vaste superficie du site – plus de 1600 hectares- ; la présence de bocage ; la nature de zone humide du site peuvent complexifier l'occupation et la défense du site. Dans le même temps, ce sont bien ces contraintes deviennent des ressources pour les opposants. En outre, les caractéristiques de la zone – agricoles ; naturelles- ainsi que les usages associés au site ont permis la mobilisation des paysans d'une grande partie du département qui ont usé de leurs tracteurs pour défendre le site et l'occuper.

2) Mobiliser le concept de « capital d'autochtonie »

Les notions de « territoire-ressource » et de « *spatial agency* » relèvent certainement de l'espace en

tant que tel associé aux interactions produites par les rapports sociaux qui s'y inscrivent. Dans cette perspective, il nous a semblé important de faire intervenir le concept de capital d'autochtonie qui mobilise également l'espace à sa manière.

Le capital d'autochtonie est un capital venant en complément des capitaux mis en évidence par P. Bourdieu à savoir le capital économique, social et culturel. Cette notion a été mise en exergue par J-N. Retière dans le développement de sa thèse soutenu en 1994⁶. Ce concept permet, entre autre, d'appréhender les rapports différenciés à un même territoire et c'est en cela qu'il nous est nécessaire de le mobiliser dans notre étude. Pour N. Renahy, il s'agit de « *l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés* » (N. Renahy ; 2010 ; p.9). L'auteur souligne plus loin, que le capital d'autochtonie ne repose pas seulement sur la mobilisation de biens symboliques mais renvoie également à des « *formes pratiques de pouvoir* » (Ibid ; p.9). Même si J-N. Retière délimite son acception de ce concept comme suit « *une sociabilité de l'ancrage qui requiert nécessairement de l'ancienneté résidentielle* » (J-N. Retière ; 2003 ; p.131), nous envisageons que dans le cas de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes, malgré sa relative ancienneté « résidentielle », nous pouvons parler de mobilisation active du capital d'autochtonie. Comme le soutiennent plusieurs auteurs, l'ancienneté n'est pas le seul gage légitime du capital d'autochtonie, en effet « *l'implication dans les réseaux d'interdépendance locaux -qu'ils soient économiques, politiques, de solidarité ou amicaux – semble être un gage de reconnaissance de cet ancrage.* » (E. Aunis ; J. Benet ; A. Mège et al. ; 2016 ; p. 13). De sorte que, le capital d'autochtonie peut s'envisager comme une « *implication de soi au sein d'une communauté de relations sociales géographiquement localisées* » (Ibidem). Ainsi, le sentiment d'appartenance et d'ancrage c'est-à-dire le sentiment d' « *être d'ici* » (Ibidem) nécessite une prégnance des rapports sociaux sur un territoire localisé ainsi que l'insertion des individus-habitants dans des réseaux d'interdépendance de tout ordre. La « zone à défendre » comme territoire localisé mais également en tant qu'« *espace de mobilisation* » ne se constitue pas seulement comme une expérience spatiale mais bien sociale. Cet espace fonctionne quotidiennement et avec plus de force lors d'événements ponctuels par son insertion dans des réseaux d'entraide et de solidarité. En outre, et pour exemple, les différents « groupes » d'occupants-habitants de la ZAD fonctionnent en réseaux d'interdépendance, chacun pouvant apporter à l'autre une complémentarité matérielle, physique, symbolique... Lors de l'opération César débutée en 2012, les paysans du collectif COPAIN et plus largement de la Confédération Paysanne ont apporté leur soutien aux occupants en défendant des fermes et des lieux de vie en créant une chaîne de tracteurs autour de ces-derniers. Encore, peut-on citer les échanges de biens et de services au quotidien entre les paysans de la zone et de ses alentours et les habitants occupant la zone. Ces-derniers donnant un coup de main aux premiers pour cultiver, semer ou désherber en échange de matériaux agricoles pour leurs propres

6 RETIÈRE, Jean-Noël. *Identités ouvrières: histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*. Editions L'Harmattan, 1994.

cultures.

En outre, ce concept fait appel, comme l'indique l'expression précédemment citée, à l' « *implication de soi au sein d'une communauté de relations sociales géographiquement localisées* » (Ibidem). Cette dernière acceptation du terme, nous semble faire écho à l'expérience de la ZAD et à ce qui semble s'y vivre. En effet, une communauté est définie comme un « *groupe social ou institution unis par des intérêts de même nature, avec quelquefois des origines communes et souvent un territoire commun. (...) La communauté implique des liens plus forts que la société ou la collectivité et signifie qu'il y a eu adhésion volontaire, ou prise de conscience : on a voulu mettre en commun quelque chose* » (R. Brunet et al. ; 1992 ; p.118). En ce sens, la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes peut être comprise comme le territoire commun d'une communauté où « on a voulu mettre en commun quelque chose ». Ce territoire est également le centre ou le « noyau » de relations sociales localisées tout comme il est le nœud de multiples réseaux d'interdépendance dépassant souvent le cadre local de la ZAD. Les ressources issues du capital d'autochtonie peuvent être localisées sur l' « espace de mobilisation » de la ZAD mais également par l'ensemble des réseaux tels que les comités de soutien et les multiples collectifs qui appuient et participent à la « zone à défendre » en apportant des matériaux ou encore de la nourriture ou en se rendant sur le territoire. Ces derniers, sans habiter ou occuper en permanence le site, sont partie prenante de la communauté et activent le capital d'autochtonie en s'impliquant et en s'engageant de manières plurielles dans la lutte inscrite à Notre-Dame-Des-Landes. De surcroît, et nous le verrons par la suite, le capital d'autochtonie suppose une « implication de soi » dans la communauté et dans ce qu'elle construit de commun, cette notion d'implication peut également relever de l'engagement total des habitants-occupants dans la lutte par la mise en place de mode d'habiter spécifique sur le territoire ainsi que par la participation et l'occupation permanente du site pour défendre une vision du monde et du rapport à l'espace.

Par ailleurs, le concept de capital d'autochtonie tout en interrogeant les notions d'espace vécu et d'espace social dont on peut reprendre les définitions édifiantes de G. Di Méo⁷, nous permet également d'aborder les questions de la conflictualité : « *En effet, c'est bien sur la base de la confrontation entre groupes sociaux et de stratégies de distinction pour l'accès au pouvoir ou aux biens locaux que le capital d'autochtonie se manifeste. Le capital d'autochtonie ne peut ainsi être observé et analysé que dans une perspective axée sur la conflictualité sociale et les luttes de classes* » (E. Aunis ; J. Benet ; A. Mège et al. ; 2016 ; p. 14). Pour ces auteurs, le capital d'autochtonie ou l'activation des ressources de l'autochtonie

7 G. Di Méo définit l'espace vécu comme la « *relation existentielle, forcément subjective, que l'individu socialisé, seul ou collectivement, établit avec la terre et avec ses lieux. Il s'imprègne de valeurs culturelles, reflétant pour chacun, l'appartenance à un groupe localisé. Sa connaissance passe par l'écoute des acteurs, par la prise en compte de leurs pratiques, de leurs représentations et de leurs imaginaires spatiaux* » (G. Di Méo ; 1999 ; p.76). Ce même auteur caractérise l'espace social par « *l'imbrication des lieux et des rapports sociaux* » (G. Di Méo ; 1998 ; p.106). Il fait alors le constat que « *les relations homme/espace ne se circonscrivent pas aux limites d'une quelconque étendue, au périmètre d'une aire ou d'une surface. Elles s'inscrivent dans les structures plus profondes de la société, au plus secret de son organisation* » (G. Di Méo ; 1998 ; p.107).

s'accomplit à travers la conflictualité qui peut être plurielle. Dans le cadre de Notre-Dame-Des-Landes, les opposants au projet ont (re)-mobilisé ce capital latent afin de défendre du mieux possible le territoire de la ZAD. Les stratégies de défense, d'occupation et de luttes peuvent être interprétées comme des moyens de se distinguer des répertoires d'actions plus classiques comme la manifestation, la pétition, les recours en justice – eux aussi utilisés par ailleurs – afin de s'ancrer dans le rapport de force et d'accéder à des « biens locaux », et dans notre cas, à l'abandon du projet d'aéroport et à un partage de l'espace de la « zone à défendre ». Enfin, et nous le verrons par la suite de notre développement, la conflictualité est présente sur le territoire même de la ZAD entre les différents groupes et branches occupant l'espace. Inhérente à la société, cette conflictualité parfois intense, a souvent été matérialisée par la concurrence des ressources d'autochtonie.

Dès lors, il apparaissait nécessaire de prendre le temps de définir et d'éclairer notre sujet d'étude par le concept d'autochtonie d'autant que comme le soulignent E. Aunis, J. Benet et A. Mège en 2016 « *la transformation des espaces sociaux et la venue sur un territoire de nouveaux arrivants sont bien souvent à l'origine de l'activation du capital d'autochtonie* » (E. Aunis ; J. Benet ; A. Mège et al. ; 2016 ; p. 18).

3) S'intéresser aux configurations locales des mobilisations

Dans la continuité de ce que nous avons essayé de mettre en évidence depuis le début de ce chapitre, nous voulons faire un point rapide sur les configurations locales dans lesquelles s'inscrit la mobilisation de Notre-Dame-Des-Landes. Celles-ci s'insèrent, selon nous, dans les ressources propres au territoire de la « zone à défendre » et peuvent, également, relever du capital d'autochtonie. Les configurations locales permettent aussi d'expliquer les raisons du succès de cette « zone à défendre » là où tant d'autres n'ont pas résisté. Dans le cas de Notre-Dame-Des-Landes, les configurations locales reposent sur deux axes ; d'une part l'inscription du conflit au cœur d'un département marqué par un fort militantisme de gauche ; d'autre part par la proximité immédiate de deux grandes villes étudiantes Nantes et Rennes dont l'histoire est, elle aussi, historiquement ancrée dans la contestation.

En effet, non seulement le projet s'inscrit dans un territoire fortement marqué par l'agriculture mais il s'ancre également dans un territoire traditionnellement contestataire. E. Roullaud dans son article intitulé « *Luttes paysannes dans les années 1968. Remise en cause de l'ordre social local* » (2013) met en exergue la spécificité du territoire de La Loire-Atlantique. L'auteur insiste particulièrement sur les nombreuses mutations impulsées par les politiques publiques sur le secteur agricole dans le tournant des années 1960. Afin de contester ces orientations politiques, des tentatives sont mises en place par B. Thureau (natif de Loire-Atlantique, qui se présente à la présidence du CNJA en 1968) et B. Lambert (auteur de Paysans dans la lutte des classes) autour desquels se structure une tendance forte de critique du système de l'époque. Ce courant influencé par la pensée marxiste estime que les paysans doivent s'allier aux ouvriers pour renverser

la domination capitaliste. Dans son article, E. Roullaud s'intéresse tout particulièrement à la région de Blain-Redon – deux communes à proximité immédiate de Notre-Dame-Des-Landes-. Nous faisons l'hypothèse que les grandes tendances évoquées par l'auteur concernant cette région sont pour la plupart similaires à celles observées sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. Par ailleurs, et c'est un élément qui nous intéresse particulièrement, « *de nombreux paysans-travailleurs évoquent « Mai 68 » comme un moment marquant dans leur vie. A cette période, la Loire-Atlantique est la scène de rapprochements entre ouvriers, étudiants et paysans* » (E. Roullaud ; 2013 ; p. 30). Certains de ces derniers participent directement aux manifestations ainsi qu'aux piquets de grèves mis en place par les ouvriers – notamment à la manifestation du 24 mai 1968 à Nantes -, alors que d'autres, sans s'engager personnellement, se disent sensibles aux thématiques révolutionnaires exprimées en 1968 et durant les années suivantes. De ce constat, E. Roullaud tire l'observation d'une dynamique singulière : de nombreux étudiants et militants de « Mai 68 » se rendent dans les Campagnes de l'Ouest afin d'échanger avec les agriculteurs sur des thématiques politiques et critiques du système libéral. Ainsi, comme le soulignent Y. Drouet et J-P. Martin, plus d'une centaine d'étudiants auraient participé à des « *stages paysans* » (Y. Drouet ; J-P. Martin ; 2012 ; p. 120) dans l'Ouest de la France. Pour E. Roullaud, ces moments d'échanges sont source d'une politisation accrue des jeunes agriculteurs du département. Ceux-ci développent des modes d'actions originales afin de contester les politiques publiques et la domination des grandes filières agroalimentaires. Ces modes d'action prennent des formes diverses : rédaction de pièces de théâtre sous le nom de la Vacherie pour exemple. Les paysans organisent d'autres moyens de résistance et de lutte, telle que l'occupation des terres parfois illégale, dans l'objectif de défendre une meilleure répartition de celles-ci entre les agriculteurs. Petit à petit les thèmes défendus par les paysans-travailleurs se déplacent. Ainsi depuis les années 1980, le mouvement des paysans contestataires défendent les intérêts des petits et moyens exploitants contre le « productivisme » des grandes firmes. Pour le mouvement, le « productivisme » est d'autant plus dangereux qu'il pousse à négliger la qualité de la production et encourage l'utilisation de produits phytosanitaires qui accroissent la pollution des sols et de l'eau. Ainsi, comme le met en évidence J-P. Martin « *Ces sensibilités conjuguent les préoccupations sociale et environnementale et plaident pour des alternatives au modèle agricole dominant. D'où de nouveaux alliés, associations écologistes, de consommateurs, de soutien aux pays du Sud...* » (J-P. Martin ; 2014 ; p.466). Ce basculement dans les causes défendues débouche sur la création de la Confédération Paysanne (CP) en 1987 dont l'un des objectifs est de réfléchir à des modèles innovants et alternatifs au système agricole dominant. En 2003, la CP s'implique particulièrement dans le mouvement altermondialiste et le rassemblement emblématique du Larzac. Comme nous l'avons vu, le territoire de la Loire-Atlantique et de la Bretagne est de longue date marqué par une tradition de « paysans de gauche » qui contribue à l'organisation de mouvements paysans contestataires. L'élargissement du domaine de la lutte dans les années 1980 relie de façon directe la lutte paysanne traditionnelle à celle des altermondialistes. Cette connexion est au cœur de la dynamique du conflit de Notre-Dame-Des-Landes.

Comme le met en évidence C. Riailand-Juin dans son article de 2016 : « *Les premiers opposants au projet d'aéroport unis dans l'ADECA seront des « paysans-travailleurs » en lutte contre « les grands aménageurs publics »* » (C. Riailand-Juin ; 2016 ; p. 138).

Ce bref retour historique nous permet de mettre en évidence l'importance des configurations locales : la dynamique du conflit et le système d'acteurs qui s'y déploient ne peuvent être appréhendés indépendamment du contexte historique et social de ce territoire local. Dans le cas de Notre-Dame-Des-Landes, la tradition contestataire des paysans ainsi que leur proximité avec les revendications de « Mai 68 » et les mouvements altermondialistes constituent un critère essentiel pour appréhender la création de la « zone à défendre » et de sa survie dans la durée. En outre, et comme nous l'avons signalé en introduction à cette sous-partie, la proximité de deux villes étudiantes expliquent également la permanence du site de Notre-Dame-Des-Landes et son succès. Il est possible de faire référence à ce que D. Mc Adam appelle la « *disponibilité biographique* » (D. Mc Adam ; 2012 ; p.75) à savoir les séquences d'un cycle de vie où on est plus disponible pour l'engagement qu'à d'autres moments. Dans notre cas, il peut s'agir d'étudiants soutenant la « Zone à défendre » par leur présence sur le site, mais aussi à travers d'étudiants participant à des manifestations organisés à Rennes et à Nantes. Lors des événements, ces-derniers peuvent se constituer en de véritables réservoirs de soutien, auxquels s'ajoutent les personnes retraitées, mobilisées elles-aussi dans la lutte de Notre-Dame-Des-Landes : Lors de l'opération d'expulsion débutée le 9 avril 2018, des militants et sympathisants ont constitué un espace de camping et d'accueil sur la ZAD nommé « camping les cheveux blancs ». Ainsi, la proximité de deux villes moyennes et étudiantes s'inscrit dans les ressources du territoire de Notre-Dame-Des-Landes.

A travers les différentes acceptions du concept d'espace, du processus de territorialisation et d'appropriation, nous avons appréhendé divers procédés prenant une part essentielle dans la mobilisation de l'espace au sein d'un conflit tel que celui s'inscrivant sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. Nous avons ensuite précisé les ressources propres au territoire pouvant être activées au travers de l'inscription du conflit sur un territoire spécifique. La présentation de ces concepts clés en géographique ainsi que l'ensemble de ces processus spatiaux et sociaux nous permettent de comprendre l'importance de la mobilisation spatiale dans un contexte conflictuel et notamment dans le cas d'une « lutte d'occupation ». La constitution de ce cadre d'analyse géographique va nous servir de base théorique et conceptuel pour l'élaboration dans notre deuxième partie de notre concept de « co-lutte(s) ».

Cette première partie nous a permis d'appréhender les enjeux d'un sujet tel que le nôtre par le biais d'une contextualisation des conflits d'aménagement et du mouvement des Zones à Défendre. La présentation de la socio-histoire de notre terrain d'étude ainsi que la mise en exergue de la méthodologie

adoptée ont activement participé à la problématisation de notre sujet d'étude. Enfin, la mise en évidence des concepts et processus sociaux et spatiaux inhérents à la mobilisation de l'espace ont constitué la première étape de notre cheminement théorique nous guidant vers l'élaboration de la notion de « co-lutte(s) » qui fera l'objet de notre deuxième partie. En effet, à travers la description de la spatialisation, nous souhaitons tout particulièrement nous pencher sur les dynamiques d'occupation spécifiques aux Zones à défendre et sur les modalités des inscriptions spatiales et des interactions sociales des différents acteurs de la lutte sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes.

PARTIE 2 : ENTRE PERMANENCE ET DIVERSITE : LE CONCEPT DE « CO-LUTTER »

Chapitre 1 : Le cheminement théorique : de co-habiter à co-lutter

Afin de poursuivre la réflexion entreprise durant notre première année de Master, nous souhaitons envisager la ré-interrogation du rapport de l'homme à son espace que suppose le territoire de la ZAD comme une ré-interrogation permanente modelant les modes d'« habiter » et de lutter ensemble. Pour comprendre la teneur des rapports sociaux et spatiaux qui s'organisent sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes, il convient de nous concentrer tout d'abord sur l'habiter spécifique qui s'y inscrit, habiter constitutif de la ré-interrogation du rapport à l'espace et à la nature. Comme le souligne T. Paquot « *[H. Lefebvre] est persuadé que les conditions de l'« habiter » sont sérieusement entravées par l'émiettement et du temps et de l'espace auquel il assiste, avec la mondialisation de l'économie capitaliste de plus en plus immatérialisée d'une part, et la victoire (qu'il espère passagère) du cybernanthrope d'autre part* » (T. Paquot ; 2007 ; p.13). Ainsi le territoire de la « zone à défendre », exempt des règles et normes productivistes et capitalistes qui limitent les conditions de l'habiter, serait à considérer comme un espace spécifique propre à l'expérimentation et l'invention d'autres modes d'habiter. Ceux-ci seraient également vecteurs d'une re-définition du rapport à l'Autre et aux autres. Comme le souligne de façon littéraire G. Perec : « *Vivre, c'est passer d'un espace à un autre, en essayant le plus possible de ne pas se cogner* » (G. Perec ; 2000 ; p.16). Dans cette logique, « habiter » et « vivre » consistent ici à la mise en place d'une multitude de procédés, de compromis, d'accommodements et de négociations liés à l'espace et rendant seul possible le vivre ensemble et, par suite la « co-habitation ». Nous examinerons dans cette deuxième partie comment notre cheminement théorique nous a menés du concept d'« habiter » à celui de « co-habiter ». Puis nous expliciterons enfin notre choix de construire et de mobiliser le concept de « co-lutter » - ou de « co-lutte(s) » - qui caractérise pour nous les manières d'exister, de vivre et de s'organiser sur la Zone à Défendre.

a) De l'« habiter » à « co-habiter »

Déjà, l'année dernière, nous nous étions particulièrement intéressés au concept d'habiter, essentiel à l'interrogation de l'inscription spatiale au sein d'un conflit d'aménagement tel que celui qui s'inscrit sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. En effet, comme nous l'avons vu dans le développement de la première partie, le répertoire d'action collective déployé au sein de la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes présente un nouveau mode de lutte, celui de l'occupation permanente du site d'implantation du projet dont l'objectif est d'empêcher le commencement des travaux. Cette occupation permanente nécessite l'installation de personnes sur le site. Dans l'objectif de défendre l'espace en jeu, les

individus s'ancrent progressivement sur celui-ci, devenu territoire. Dans le même temps, les occupants eux-mêmes deviennent habitants à part entière. Dès lors, approprié par un ensemble d'individus hétérogènes, le territoire de la ZAD s'est révélé le support d'alternatives et de nouveaux modes d' « habiter ». Avant de revenir sur la présentation précise de quelques unes des théories de l'habiter, nous souhaitons détailler l'intérêt que revêt la mobilisation de ce concept en géographie sociale, notamment dans le cadre d'un sujet tel que le notre. M. Lussault souligne ainsi les caractéristiques multiples auxquelles le concept d' « habiter » donne sens : « *L'habiter devient alors la spatialité typique des acteurs individuels. Il se caractérise par une forte interactivité entre ceux-ci et l'espace dans lequel ils évoluent. La notion donne la part belle au rôle de l'individu, du langage, des réalités idéelles ; mais on n'oubliera pas que rien dans l'espace et la spatialité n'échappe à la société et à l'historicité. On n'oubliera pas non plus que l'habitat n'est jamais véritablement « hors-sol », « extra-terrestre », ce qui impose de réfléchir à la place qu'y tiennent les éléments biophysiques fondamentaux que sont l'eau, l'air, la terre, tout comme celle des artefacts matériels* » (M. Lussault, 2007, p.45). Ainsi, le concept d' « habiter » est un terme multidimensionnel prenant en compte la relation de l'homme à l'espace à travers la constitution de formes d'habitat, c'est-à-dire à travers la marque de l'homme dans l'espace sur un territoire spécifique ; il s'agit aussi d'interroger les modalités de l'inscription spatiale à travers les interactions entre les « habitants » eux-mêmes et leur espace. En outre, ce concept interroge le discours individuel et collectif associé à cet ancrage spatial tout en transformant par de multiples processus l'espace en lui-même en le rendant territoire-enjeu, territoire de référence ou encore lieu et réseau de lieux. Il convient également de noter, que le concept d' « habiter » peut se distinguer par des intensités et des degrés différents allant de la permanence, au passage et à la découverte. Pour toutes ces raisons, « *la géographie peut, ainsi, à travers l'étude des habitants et des habitats, s'affirmer comme une science humaine et très politique de l'expérience spatiale en société* » (M. Lussault ; 2007 ; p.53). Par ailleurs, et comme le souligne J-M. Besse « *Habiter est une géographie* » (J-M. Besse ; 2013 ; p.8), et plus encore, « *Habiter, ce n'est pas seulement être quelque part, c'est y être d'une certaine manière et pendant un certain temps* » (Ibid ; p.10).

1) Mobilisation du concept d' « habiter »

Le concept d' « habiter » ne fait pas l'objet de définition spécifique. Dans le dictionnaire de P. George, il n'y a d'ailleurs pas d'article associé au terme « habiter ». Pour autant, l'auteur définit les termes d' « habitant », d' « habitat » et d' « habitation » de manière assez approfondie. Il en va de même dans Les Mots de la Géographie (1992) où seule la notion d'habitat est définie comme « *l'ensemble et l'arrangement des habitations dans un espace* » (R. Brunet ; R. Ferras ; H. Théry ; 1992 ; p.249). Cette définition classique ne se rapporte qu'au sens commun du terme et n'investit aucunement la dimension humaine de l'habitat. Pour comprendre l'ampleur qu'a pris le concept d'habiter durant ces dernières décennies, nous pouvons

mentionner l'ouvrage *Espèces d'Espaces* (1973) écrit par G. Perce. Dépassant toute catégorisation, l'auteur y retrace son essai de dépeindre un espace, de « l'épuiser » selon l'expression éponyme d'un autre de ses livres *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*. A travers ses observations, G. Perce s'interroge : « *Habiter un lieu, est-ce se l'approprier ?* » (G. Perce ; 2005 ; p.15). Il se questionne alors sur les raisons qui nous amènent à habiter un lieu. S'agit-il seulement de le parcourir, de le vivre, de le connaître, où bien existe-t-il une réalité sous-jacente à l'action d'« habiter » ? Ayant d'ores et déjà établi ce que nous entendons par « appropriation », il est dorénavant nécessaire de nous pencher sur la signification de la notion d'« habiter » dans son rapport à sa définition commune. L'« habiter » s'établirait alors après l'appropriation et au-delà de celle-ci, s'apparentant dès lors à un état, une façon d'être dans un lieu et par rapport à un lieu. Cependant, et puisque l'habiter est l'état dans lequel l'individu s'inscrit dans l'habitat, nous ne devons pas omettre les différentes définitions attribuées à l'habitat lui-même. L'hypothèse posée est que l'habitat détermine, ou modèle, des façons plus ou moins spécifiques d'habiter. Dans leur dictionnaire, J. Lévy et M. Lussault affinent l'approche de l'habitat : il ne s'agit pas seulement d'un espace matériel et fonctionnel mais d'une référence à un mode d'action et à la formation d'un espace de valeurs, de savoirs et d'imaginaires qui accompagnent l'habitat stricto sensu. M. Lussault souligne que l'habitat est le produit d'un agrégat d'acteurs divers et variés : il ne se limite pas à un cadre spatial ou un agencement spatial, mais il est à considérer comme une combinaison d'idées, de personnes, de biens, d'objets, de valeurs, d'images... Le concept d'« habiter », récemment investi dans la géographie, a été, de longue date, traité et étudié par la philosophie. Dans ce domaine, il convient de citer plus particulièrement G. Bachelard et M. Heidegger qui se sont tous deux penchés sur ce concept de façon déterminante. Pour Bachelard, dans *La poétique de l'espace*, habiter relève par excellence de la condition humaine : « *Être un homme veut dire d'abord habiter* » explique-t-il, mettant l'accent sur l'influence des lieux sur les hommes, sur la façon dont l'homme se construit à travers des lieux particuliers. Dans son chapitre sur la maison assimilée à un foyer voire à un « nid », l'auteur développe sa pensée : l'homme se construit d'abord au dedans de lui-même, et dans le même temps par l'intimité que lui offre son intérieur compris comme son habitation, avant de se construire en fonction de l'extérieur et d'autrui. L'habiter prend ici une dimension primordiale dans la vie de l'homme et dans sa façon de vivre et de se construire. A la suite de ces philosophes, les géographes investissent progressivement la notion d'habiter avec l'ambition de renouveler la recherche et l'approche géographique. Pour O. Lazarotti, habiter c'est « *se construire en construisant le « Monde »* » (O. Lazarotti ; 2014 ; p. 10). Avec cette définition, O. Lazarotti s'interroge sur l'habiter tout à la fois résultat et processus. L'habiter s'avérerait une expérience géographique dans laquelle l'homme se construit, de conserve et en interaction avec les dimensions culturelles, politiques et économiques. Le géographe ajoute que le concept d'habiter intègre également les dimensions engageant le corps et la sexualité. Ainsi O. Lazarotti, dans son essai « *Habiter le Monde* » (2014), met en évidence la double portée que possède l'« habiter ». Il décrit tout d'abord sa portée existentielle, puisque chaque individu peut être appréhender à travers les lieux qu'il a, ou

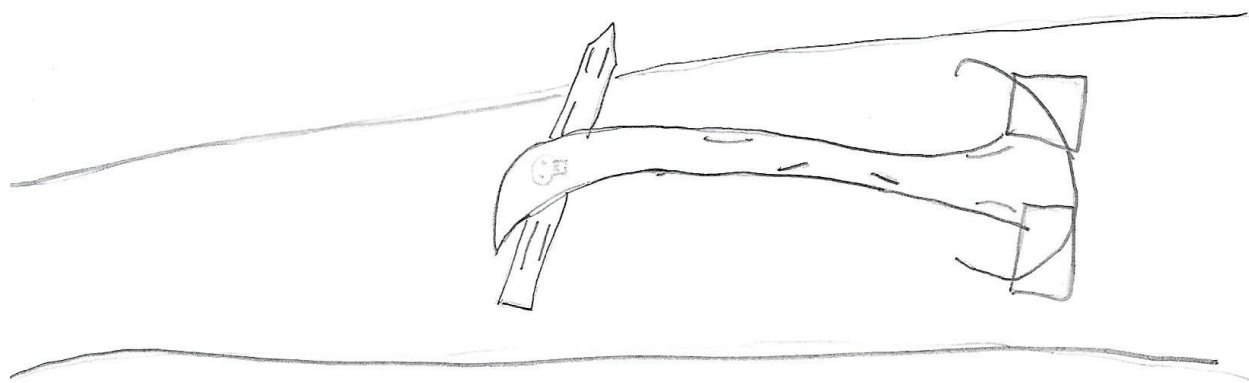
non, pratiqué, les lieux rêvés ou désirés s'inscrivent dans l'analyse. Cette portée existentielle constitue la « signature géographique » de l'individu. La seconde portée de l' « habiter », qui intéresse particulièrement notre recherche, consiste en sa politique. Comme nous l'avons vu précédemment, le lieu, envisagé dans ses rapports avec les concepts d'espace et de territoire, ne s'avère pas un support neutre et insignifiant, mais constitue l'assise des enjeux des interrelations humaines. Lazarotti souligne ainsi que si les urbanistes ou les aménageurs imaginent les usages, fonctions et pratiques des lieux, ces-derniers ne peuvent être « épuisés » ou se suffirent des orientations exigées et définies par les aménageurs. La façon dont les hommes pratiquent les lieux relève, au-delà de choix, d'idéologies ou d'imaginaires constitutifs de positions politiques. « Habiter » devient alors une expérience géographique politique caractérisée par la cohabitation, les conflits autour de l'occupation des sols ou encore les rapports sociaux.

En continuité avec la pensée de O. Lazzorotti qui envisage l' « habiter » tout autant comme un processus qu'un résultat, A. Margier (2016) voit en ce concept un moyen pour les individus de s'approprier une portion d'espace leur permettant ainsi de réaliser un processus d'identification. Sa réflexion s'éclaire des propos suivants : « *L'espace et son appréhension symbolique représentent un point d'appui psychosocial fondamental de la structuration identitaire, car c'est par l'appropriation de lieux (si elle perdure dans le temps) que l'individu peut accomplir et stabiliser un processus d'identification, l'espace représentant le foyer de toutes les expériences possibles* » (M. Parazelli ; 2002 ; p. 141). Alors que M. Parazelli concentre son analyse sur une étude des modes de vie des jeunes dans la rue, il est possible d'appréhender le processus d'identification sur le territoire même de la ZAD par l'appropriation d'un espace en un « *chez soi* » *identificatoire* » (A. Margier ; 2016 ; p.53). Celui-ci peut se constituer comme un territoire des possibles où chacun s'approprie une portion d'espace et s'identifie à celui-ci et à ce qui s'y construit. Ainsi, dans les différents entretiens réalisés avec des habitants-occupants de la Zone à Défendre, ces-derniers insistent sur leur identité : Ils sont, d'abord, habitants de la ZAD puis habitants des « Planchettes », de « Saint-Jean du Tertre », des « Fosses Noires » ou, en second lieu, du « No name »⁸. Finalement, la caractérisation sociale au lieu qui s'effectue habituellement par le statut social, le métier exercé ou le diplôme obtenu, se réalise ici par l'identification spatiale à une structure globale et collective : la « ZAD » puis, plus individuel mais néanmoins collectif, le lieu où l'on habite sur le site de la ZAD. Pour A. Margier, cette appropriation créative d'une identité peut se réaliser dans la totalité des espaces à travers l'investissement de valeurs dans des espaces « *visant à promouvoir l'interconnaissance* » (A. Margier ; 2016 ; p. 53) afin de créer un « *espace de reconnaissance identitaire* » (Ibid ; p. 53). Ce processus d'identification est visible à travers le discours des interviewés mais également les représentations de ces-derniers, représentations qui ont pu être mises en évidence lors de l'élaboration de la carte mentale. En effet, lors de deux entretiens, alors que la consigne donnée est toujours identique, la réalisation de la carte mentale a révélé des processus proches de ceux décrits plus haut c'est-à-dire relevant d'une appropriation spatiale et identitaire. Ainsi, alors que nous

8 Liste non exhaustive de différents lieux de vie existant sur la ZAD

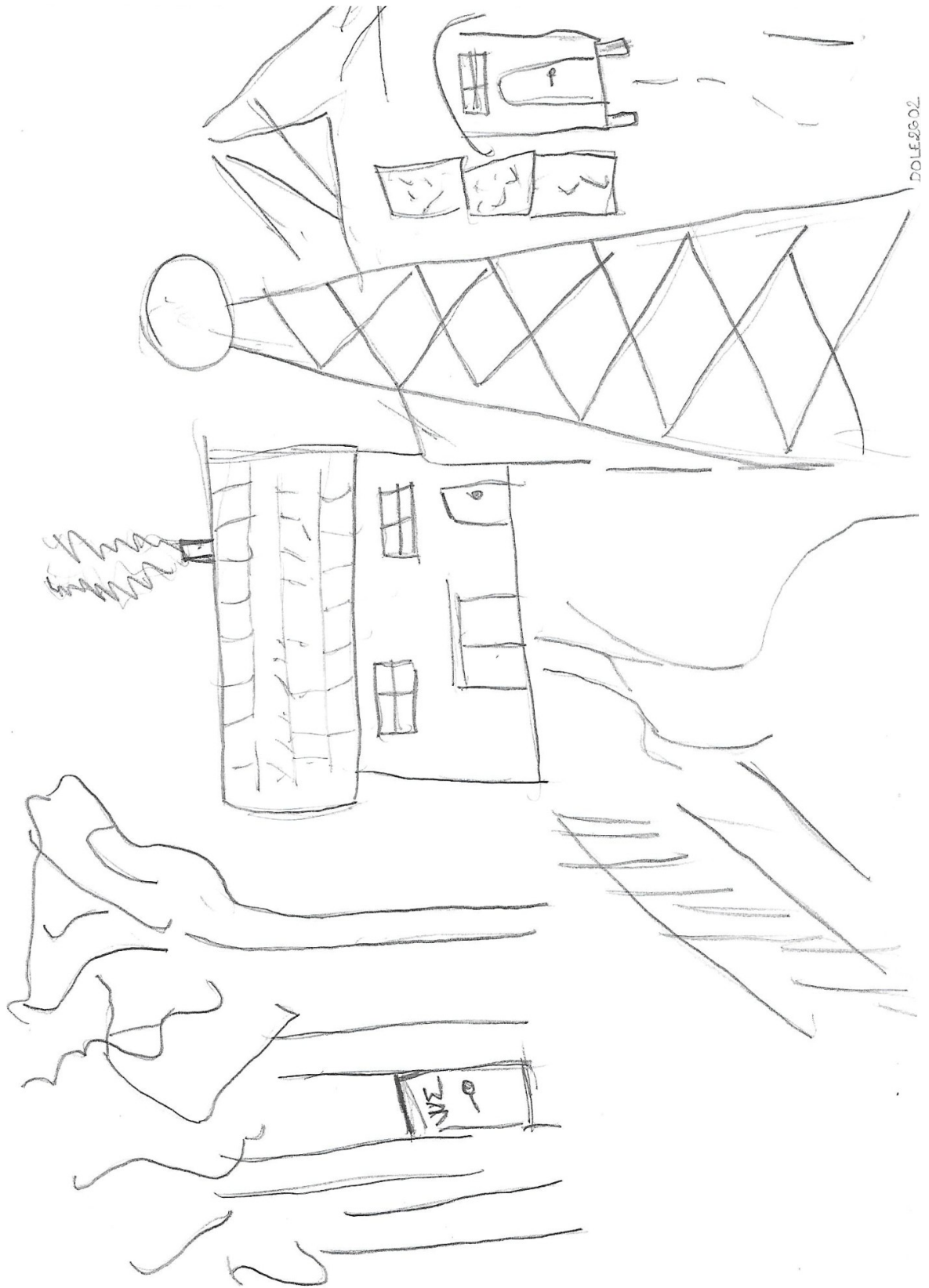
demandions à un habitant-occupant de nous dessiner ce que la ZAD représente pour lui en terme de pratiques spatiales et sociales et les espaces enjeux cristallisant les conflits ou les symboles, l'enquêté a dessiné son lieu de vie de façon symbolique par le tracé du totem installé à l'entrée du « No Name ». Pour Camille, le choix de son lieu de vie dépend avant tout des valeurs et modes de vie qui lui sont associés et auxquels il s'identifie :

« Pour l'instant, je suis bien à l'est, dans une zone non-motorisée, sans électricité, pour le moment, ça me plaît, ça rentre dans ma critique de la civilisation, quoi. (...) Moi ce qui m'accroche surtout à cet endroit, c'est la beauté du coin. C'est vraiment mon regard esthétique qui fait que je suis attaché à ce coin-là. Comme justement c'est une zone où il n'y a pas de tronçonneuse, il n'y a pas d'exploitation à part les chemins... (...) Et si j'ai envie de rester dans ce coin, c'est justement pour qu'il y ai encore des gens qui défendent le fait, que ce coin on lui fout la paix quoi. » (Camille ; 04/03/2018).



Carte 4: Carte mentale réalisée par Camille le 04/03/2018: "ça représente mon lieu de vie, c'est le Totem qui est à l'entrée du No Name".

Ce témoignage et la lecture de la carte mentale réalisée nous permettent de considérer l'« habiter » comme un choix de vie, et au-delà comme un choix politique. En effet dans le cas de la ZAD, chaque lieu de vie approprié s'avère lié à des valeurs, des modes de vie particuliers tant au niveau spatial que social. Souvent, les lieux de vie sont associés à des règles spécifiques qu'il convient de respecter si l'on veut s'y installer. Ils correspondent également à des collectifs d'habitants qui peuvent partager des activités agricoles, des pensées politiques ou encore un mode d'alimentation. Dès lors, l'« Habiter » relève d'une appartenance à un lieu structurant l'identité de groupe, et constitue en outre un repère essentiel à la construction identitaire de l'individu et de son rapport à l'espace. Ce processus identitaire peut se construire à différentes échelles : Camille se définit tout d'abord comme habitant du No Name, puis se considère comme occupant de la ZAD. Lors de l'élaboration de sa carte mentale (ci-dessous), Pierre quant à lui, paysan et membre de la Confédération Paysanne habitant à une quinzaine de kilomètres de la ZAD, dessine la Rolandière, sa bibliothèque et son phare, lieu qu'il considère représentatif de « l'esprit de la ZAD ». Il indique fréquenter très régulièrement ce lieu de vie et d'activités et très bien s'entendre avec les personnes l'habitant.



DOLE2002

Carte 5: Carte Mentale réalisée par Pierre le 26/02/2018

Là encore, le lieu et l' « habiter » qui s'y réfère s'assimilent à une identification construite au-delà des seuls habitants au sens strict du territoire. Ainsi, non seulement l'appropriation peut se réaliser sur la totalité de l'espace, mais elle peut alors créer un « espace de reconnaissance identitaire » pour tout un chacun. C'est le cas pour Pierre ; ça l'a aussi pour un ensemble de militants appartenant à la lutte qui considèrent le site de la ZAD, puis des lieux spécifiques de celle-ci comme des territoires de référence et d'identification. Il est alors possible de poser l'hypothèse de différents degrés dans l' « habiter » allant de l'ancrage permanent, à l'ancrage régulier, en passant par la visite occasionnelle. Comme nous l'avons mis en évidence, l'appropriation et le processus identificatoire qui s'opère peuvent se rencontrer à plusieurs échelles, du territoire général de la ZAD à la multitude de lieux de vie inscrits sur le site de la zone à défendre. L'appropriation est intimement liée à l'inscription d'un réseau d'acteurs partageant des valeurs et représentations communes. Ce réseau se constitue comme un écosystème comme le souligne P. Serfaty-Garzon : « *D'une part, le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité, est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation. D'autre part, ces qualités de lieu personnel ne sauraient exister sans l'existence d'un « nous » qui en cautionne la légitimité, sans les valeurs qui leur sont attachées, c'est-à-dire sans l'existence d'un « modèle culturel » qui en inspire et fonde l'organisation* » (Serfaty-Garzon, 2003, p.29).

A ce stade, il est d'ores et déjà possible de saisir l'intérêt que revêt la notion d' « habiter » dans notre cas d'étude. Il convient encore d'approfondir ce concept en le liant spécifiquement à ce qui se vit sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes. Ainsi pouvons-nous revenir sur les réflexions d'H. Lefebvre qui encore une fois nous éclairent. Pour l'auteur, « *L'être humain, ne peut pas ne pas bâtir et demeurer, c'est-à-dire avoir une demeure où il vit, sans quelque chose de plus (ou de moins) que lui-même : sa relation avec le possible, comme avec l'imaginaire* » (H. Lefebvre ; 1970 ; p.113). Et il poursuit ainsi : « *L'être humain (ne disons pas l'homme) ne peut pas ne pas habiter en poète. Si on ne lui donne pas, comme offrande et don, une possibilité d'habiter poétiquement ou d'inventer une poésie, il la fabrique à sa manière* » (Ibid ; p.155). Ces citations nous permettent de comprendre ce qui se développe sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes ainsi que sur les multiples formes alternatives d'habitats qui s'y inscrivent. Les habitants-occupants venus s'installer sur la Zone à Défendre sont, pour la plupart, à la recherche d'un mode de vie différent où le rapport à l'espace et à la nature est essentiel. Il s'agit de se construire, ou de se « fabriquer », un habitat approprié et appropriable, collectif ou individuel. Sur la zone de Notre-Dame-Des-Landes, il existait en janvier 2018, plus de quatre-vingt-dix lieux de vie aux formes multiples. « *Ce sont des corps de ferme rénovés lors de grands chantiers collectifs, de nouveaux hangars agricoles aux charpentes impressionnantes ; c'est aussi la forme poétique des nombreuses cabanes dans les arbres, au milieu d'un lac, au coin d'une friche, ou d'un champ (...). Hors norme, multiples, divers, poétiques, adaptés, bidouillés, légers, sobres, précaires, faits de matériaux locaux ou de réemploi, en terre, en bois, en paille ou en récup,*

ces constructions répondent à leur échelle aux enjeux écologiques et énergétiques, à rebours du monde que l'industrie du béton et de l'acier est en train de construire partout sur la planète » (Propos issus de la tribune publiée sur le site Mediapart le 6 avril 2018 du collectif d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de penseurs et de citoyens défendant d'autres manières d'habiter, propos recueillis sur Le Monde le 14 avril 2018). Au sein de chaque lieu de vie, des groupes, des collectifs ou encore des individus vivent et habitent à leur manière en développant activités agricoles, forestières, sociales ; en mettant en pratique, au-delà, des idéologies au travers de leur mode de vie et de la « *politisation du moindre geste* » (G. Pruvost ; 2015).

Aussi, et comme le souligne A. Margier, l'habiter est « *un concept structurant pour saisir les formes de l'investissement humain de l'espace tant dans les rapports à ce dernier que dans la dimension politique et relationnelle qui peut accompagner l'acte. C'est un concept qui permet de relier l'existential au politique, ainsi que l'expérience individuelle au partage collectif du monde* » (A. Margier ; 2016 ; p.58). Il convient dès lors de considérer l'habitant « *comme un sujet actif qui confère du sens au monde, mais aussi un être sur lequel le monde dont il est partie agit* » (P. Serfaty-Garzon ; 1985 ; p.2). Le concept de l' « habiter » est essentiel à mobiliser pour saisir les processus à l'œuvre sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. Non seulement, il permet d'appréhender les dynamiques d'appropriation de cet espace, les rapports à l'espace développés mais aussi la place que prend le geste politique au quotidien modifiant alors le rapport aux autres et au monde. Cette dimension mérite d'être approfondie par la pensée de F. Barbe qui propose de parler de « *l'habiter en conscience d'habiter* » (F. Barbe ; 2016).

2) « Habiter en conscience d'habiter » (F. Barbe): quel mode « d'habiter » sur la ZAD de NDDL ?

Comme nous l'avons vu précédemment le concept d' « habiter » possède une dimension politique. Les pratiques de l'habiter peuvent se révéler être des choix politiques au travers des décisions relevant de l'habitat, des interrelations déployées, ou encore des moyens employés dans l'objectif de retour à la terre, de mobilité, de résistance ou de lutte... Dans son ouvrage *Chronique géographique du XX^{ème} siècle*, P. George déclare : « *Habiter c'est lutter, et si la lutte est interrompue, les équilibres gardiens de la conservation des lieux et de leurs potentiels utiles sont rompus* » (P. George ; 1994 ; p.12). Même si son propos n'est pas directement relié au notre, nous pouvons retenir de cette affirmation une notion capitale reprise par de nombreux auteurs : la manière d' « habiter » découle d'une façon de percevoir le monde et de se le figurer. La lutte par l'« habiter » est alors à appréhender comme un moyen de protéger, de défendre un territoire, mais aussi une histoire, une mémoire, des symboles reflétant un mode de lecture du monde. Afin de développer cette dimension de l' « habiter », nous avons choisi de nous appuyer sur l'expression élaborée par F. Barbe dans son étude de Notre-Dame-Des-Landes : l' « *habiter en conscience d'habiter* » (F. Barbe ; 2016 ; p.109). Dans son article, « *La « zone à défendre » de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique* » (2016), le géographe propose une lecture du conflit à travers la mobilisation du concept

de l' « habiter ». Il s'agit ici de réfléchir à la constitution d'un « *haut lieu politique* » (B. Debarbieux ; 1993 ; p.5) à travers l'articulation de plusieurs territoires et de nombreux acteurs entretenant tous des relations aux territoires du conflit, ce à plusieurs échelles et niveaux différents.

L'expression employée par F. Barbe « *haut lieu* » n'est pas neutre et renvoie à des références et des significations devant être mises en lumière. Le géographe B. Debarbieux est connu pour avoir mobilisé ce terme qu'il définit comme un « *lieu érigé délibérément et collectivement au statut de symbole d'un système de valeurs territoriales* » (B. Debarbieux ; 1993 ; p.3). Il explicite son propos en précisant que la caractéristique d'un haut lieu provient de sa double nature, à la fois lieu et symbole. Il fait donc référence à un lieu matériel, localisable à un emplacement ou un événement dont il est l'arène, tout en faisant état des valeurs abstraites qui lui sont attachées. Comme l'expose Debarbieux, le « haut lieu » diffère du lieu car il peut contribuer à signifier ou évoquer des valeurs indépendantes de tout contexte spatial ou territorial. La dimension symbolique du lieu permet à celui-ci d'être décontextualisé, délocalisé de son ancrage géographique et spatial. Ainsi, écrit-il, « *Peu de gens savent où se trouvent Woodstock ; personne ne sait vraiment où se trouve Alésia. Mais cela importe peu. Deux événements y ont eu lieu ; ces lieux existent donc bien (à la différence des lieux imaginaires) et c'est une condition essentielle de leur fonctionnement symbolique ; mais peu importe leur localisation* » (B. Debarbieux ; 1993 ; p.6).

Lorsque F. Barbe utilise l'expression de « haut lieu politique » en vue de qualifier les territoires de Notre-Dame-Des-Landes, il se réfère à la fois au contexte spatial et spatialisé comme territoire concret de ce conflit, et aux valeurs, aux événements, à l'histoire du lieu. Dans cette logique et à l'échelle nationale, si le territoire de Notre-Dame-Des-Landes est connu et renvoie à de multiples représentations et valeurs, il n'est pas pour autant précisément localisable par tous. F. Barbe ajoute à l'expression de Debarbieux, l'adjectif « politique », celui-ci renvoyant directement au contexte du conflit de Notre-Dame-Des-Landes. Il s'agit d'un territoire produit, construit, reconstruit et co-produit par des contextes politiques divers qui ont déterminé la nature du lieu. En outre, le « haut lieu » de Notre-Dame-Des-Landes renvoie directement à des valeurs politiques fortes et des façons de percevoir le monde. F. Barbe explique ainsi que, non seulement le conflit est posé à l'encontre de la construction d'un aéroport, mais qu'il s'est déplacé vers une contestation de « *l'aéroport et son monde* », donc à l'encontre d'une position politique dominante, pouvant être comprise ici comme celle du monde capitaliste.

En référence à l' « habiter » développé par F. Barbe contenant « *la relation sociale aux lieux* » (F. Barbe ; 2016 ; p.111), les différents acteurs de Notre-Dame-Des-Landes habitent le lieu d'une façon singulière décrite par l'auteur comme un « *régime critique spécifique de l'habiter* » (Ibidem). Selon lui, les acteurs englobent tant les agriculteurs vivant sur les lieux depuis leur naissance et dont la propriété s'inscrit dans la famille depuis plusieurs générations, que les habitants du bourg de Notre-Dame-Des-Landes, les riverains de l'actuel Nord-Atlantique, les habitants de Nantes Métropole engagés dans le conflit, les nouveaux occupants de la « Zone à Défendre » (ZAD), et encore les nombreux sympathisants et comités de

soutien issus de la France entière. Tous habitent la ZAD d'une façon spécifique. Pour l'auteur, ces individus entretiennent des relations particulières avec le territoire d'un point de vue matériel mais également à travers une dimension idéale. L'« *habiter en conscience d'habiter* » serait la remise en cause perpétuelle des codes et des valeurs traditionnellement édictés et valorisés. L'auteur le signifie ainsi : « *Il engage la personne et le groupe dans le faire ensemble et le faire avec ce qu'on a et qui est là – ici et maintenant. En effet, « habiter » la ZAD et le « mouvement » pose des questions existentielles en permanence* » (F. Barbe ; 2016 ; p.112). Ce processus décrit par F. Barbe peut être illustré par le témoignage de Jules, un occupant des Fosses Noires. Lorsque nous lui avons demandé ce que la ZAD représentait pour lui, celui-ci nous a répondu :

« Dans mon parcours, c'est un peu une rupture, ou aussi d'un coup tu veux mettre concrètement en cohérence des actes avec des réflexions. C'est pas la ZAD qui permet ça du tout,(...) il y a plein de gens, par plein d'autres moyens qui trouvent cette politisation de chacun de leur geste. Mais moi ça a été à la ZAD, (...) où je me disais, (...) ce que je réfléchis, ce que je pense, qui me met en porte-à-faux dans ce que je vis, et je me dis « whaou », comment je pense plein de trucs (...) dans la vie de tous les jours que j'arrive pas à (...) mettre en acte. Et c'est dur quoi. C'est la première fois où je trouve un lieu où j'y voyais ça en partie, (...)où des gens se disent des trucs et ils essayent de les mettre en pratique vraiment, en allant loin dans la façon d'y aller quoi. » (Jules, le 04/03/2018 à Notre-dame-Des-Landes).

En outre, et pour revenir à la citation de P. George rappelée au début de cette section, le régime de « l'habiter » mis en lumière par F. Barbe s'impose également comme un outil, un moyen, une forme de contestation en lui-même. Pour l'auteur, les individus inscrits dans le conflit de Notre-Dame-Des-Landes développent, au travers de l'« habiter », un mode de mobilisation et de contestation primordial. Selon lui et pour finir, ce régime de l'« habiter » est « *une forme politique élémentaire accessible à tous* » (F. Barbe ; 2016 ; p. 112) qui n'existe pas seulement dans les sociétés riches mais semble également à l'œuvre chez les plus pauvres notamment à travers l'habitat précaire.

3) Habiter à la ZAD c'est aussi « co-habiter »

Les modes d'habiter développés sur la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes se caractérisent non seulement par la mise en pratique d'une conscience politique accrue, mais également par un habiter en commun. En effet, que ce soit à l'échelle du territoire approprié de la ZAD, qu'à celle des lieux de vie ou plus largement de l'espace local dans lequel s'inscrit le périmètre de la ZAD, il est possible de parler de co-habitation. Nous faisons, alors, l'hypothèse que le régime spécifique de l'habiter sur la Zone à défendre se caractérise par un « *habiter en conscience d'habiter* » (F. Barbe ; 2016) ; une « *politisation du moindre geste* » (G. Pruvost ; 2015) mais aussi une « co-habitation » à plusieurs degrés et à une multitude d'échelles. Nous avons fait le choix d'utiliser une syntaxe particulière pour le terme de « co-habitation », écrit habituellement cohabitation, afin de souligner que cette forme de l'habiter renvoie à un processus de co-

construction tout à la fois d'un territoire, d'une structure, de représentations, d'un habitat ou encore d'un projet. Les géographes B. Nougaredès, J. Candiau C. Soulard interrogent cette notion à travers un focus sur le rapport au lieu de vie. « *Selon le Centre national des ressources textuelles et lexicales, la cohabitation recouvre deux significations : 1) la situation de plusieurs personnes vivant dans une habitation commune ; 2) et par extension, le sens de voisinage, de vie commune. Selon le dictionnaire Larousse, cohabiter c'est aussi « vivre avec un autre groupe (ethnique, politique, etc) présent sur le même territoire ou dans le même espace juridique, sans remettre en cause le système existant. Reprenant cette acception du terme, la cohabitation renvoie pour nous au partage d'un territoire entre divers usagers, le territoire étant conçu comme un espace à la fois géographique et social (Di Méo, 1998). (...) Il s'agit d'une composante de l'habiter de chaque individu, celle qui renvoie aux interactions entre habitants qui partagent un même espace » (B. Nougaredès ; J. Candiau ; C. Soulard ; 2017 ; p.79). Pour ces auteurs, il est clair que le fait de cohabiter constitue une dimension particulière et inhérente de l'habiter, puisqu'à différentes échelles, le partage d'un espace de vie est toujours effectif. Dans cette perspective, interroger la « co-habitation » serait alors interroger l'habiter dans sa dimension de partage de l'espace et de rapports sociaux entre les individus. A. Margier souligne également le rapport essentiel de l'habiter avec le concept de « co-habitation » : « *Car s'il est aujourd'hui convenu, depuis Heidegger, de définir l'habiter comme un rapport constitutif de l'homme à l'espace, il ne faut pas oublier qu'habiter, c'est nécessairement habiter parmi les autres. Habiter, c'est donc également « co-habiter » avec autrui, c'est être en relation avec les autres êtres humains qui investissent le monde. Habiter constitue ainsi un acte éminemment politique » (A. Margier ; 2016 ; p.48). L'acte politique souligné ici par l'auteur est compris comme l'ensemble des phénomènes qui résultent de « l'organisation de la gestion et de la régulation collective de la société » (J. Lévy ; M. Lussault et al. ; 2003 ; p. 792). Ainsi, s'intéresser à la « co-habitation » nous permet d'appréhender l'ensemble des négociations tant spatiales que sociales, des compromis, des règles de vie officiellement admises ou informelles facilitant le « vivre-ensemble », ou, au contraire, nous faire entrevoir les rapports sociaux et spatiaux conflictuels pouvant se matérialiser par de potentiels conflits d'usages, de proximités ou d'idéologies entre les individus inscrits sur un même territoire.**

En outre et au-delà de l'acception de A. Margier, nous faisons l'hypothèse que « co-habiter » ne se réduit pas au partage d'un espace avec d'autres êtres humains, mais fait aussi intervenir la nature, la faune et la flore ainsi que l'espace lui-même au sens d'environnement physique, d'espace-ressource, d'espace-support ou encore d'espaces en réseaux. La « Co-habitation » qui se développe sur le territoire de la « zone à défendre » s'exprime par la recherche d'une co-existence harmonieuse avec le milieu qui l'entoure et se matérialise par l'édification d'habitats alternatifs au sens de ce que M. Lussault désigne par le « *vouloir habiter* » (M. Lussault ; 2007). Il précise ainsi sa pensée : « *Le « vouloir habiter » des individus devrait s'ouvrir à la reconnaissance par ceux-ci de la vulnérabilité et de la nécessité de repenser la relation de l'habitat aux conditions biophysiques fondamentales, ainsi d'ailleurs qu'aux conditions sociales et*

économiques » (M. Lussault, 2007, p.44). Il indique, par la suite, qu'il convient de considérer attentivement « *le potentiel d'innovation et de création de conditions de vie inédites que recèle une telle approche de notre rapport aux éléments et de la fragilité – à la mesure de leur complexité – de nos systèmes sociétaux* » (M. Lussault, 2007, p.45). Ainsi, nous faisons l'hypothèse que la recherche d'une « co-habitation » avec l'ensemble des éléments, des structures sociales et des individus de l'espace dans lequel s'insère la ZAD ainsi que la constitution d'habitats expérimentaux répondant à des principes et des valeurs politiques et philosophiques s'orientent vers un « vouloir habiter » harmonieux qui oscille parfois entre utopie et réalité.

En effet et pour reprendre la formule de C. De Gourcy et de H. Rakoto-Raharimanana, « *l'activité habiter une activité concertée* » (C. De Gourcy ; H. Rakoto-Raharimanana ; 2008 ; p.3), la « co-habitation » ou la « coprésence » se réalise par le biais d'une multitude de transactions et d'accommodements. Pour ces auteures, « l'activité concertée » de l'habiter et donc de l'habiter avec autrui doit se co-construire à travers la constitution d'une « *mémoire habitante* » (Ibidem). Dans notre cas, la mémoire habitante s'édifie de plusieurs manières, certains habitants-occupants présents sur le site depuis des années, ont participé et participent activement à la fondation de cette base mémorielle commune. Ils s'inscrivent donc légitimement aux yeux des autres dans le territoire de la ZAD par leur participation active à la lutte ou aux multiples projets qui y prennent part. Cependant, la « zone à défendre » est un espace de va-et-vient permanent où des individus s'installent progressivement, passent des séjours de courte et de longue durée ou encore visitent et découvrent ce territoire au travers les nombreux événements qui s'y jouent. Pour Jean, opposant historique, ces allées et venues constantes constituent un enjeu de la co-habitation, ce qu'il illustre par le propos suivant :

« (...) Il y avait des gens qui arrivaient et pour qui, les six points n'avaient pas de sens, que c'était avant qu'ils soient là, et qui se sentaient pas engager par rapport à ça. (...) Voilà donc un deuxième niveau de cohabitation, ou pas... Alors en réponse à ça, il y a des journées (...), de temps en temps, qui s'appellent les journées d'intégration des nouveaux, avec des chantiers communs pour bien, eux ils appellent ça la « culture commune », pour que les gens s'intègrent, en fait. (...) La vie, ici, c'est que c'est pas l'État qui décide des règles, c'est les gens qui se les donnent ensemble, mais ils appellent pas ça des règles ; ils appellent ça une « culture commune », mais il y a bien des façons de fonctionner pour qu'on ne soit pas en permanence dans des embrouilles entre les gens. Donc, il y a une journée, tout les six mois, où quelque chose comme ça, qui doit être, une mise à jour culturelle, on va dire, pour que les nouveaux comprennent un peu l'histoire, qu'il y a ici, et les modalités de fonctionnement » (Jean, 10/11/2017).

Ainsi, « habiter » ne peut s'appréhender seulement dans la sphère privée puisque l'on s'intègre toujours dans un ensemble plus vaste. Le plus souvent la reconnaissance du statut d'habitant-occupant s'établit par l'ancrage de longue date sur le territoire (c'est le cas pour exemple des opposants historiques) et la fonction et la participation active à la lutte (il s'agit des associations, mais également des occupants ou des sympathisants venus en amont et pendant l'opération César en 2012). Ces acteurs sont de fait légitimés

par leur engagement dans la lutte et leur participation à la construction de l'histoire commune. Le processus de légitimation se produit alors par un sentiment d'appartenance fort à une mémoire collective qu'il convient de transmettre aux nouveaux arrivés. Cette transmission d'histoires, de savoirs, de mémoires fonctionne comme un socle commun et s'érige comme une reconnaissance mutuelle de principes de vie, pour ne pas dire règles. Ce processus d'appartenance et d'identification à un « nous » commun au travers de l'habiter et du « co-habiter » est souligné par la formule suivante : « *Le « chez soi » dans ce cas-là n'est pas l'intimité du sujet, le « pour soi à soi », la sphère privée, mais l'appartenance à un « soi » plus vaste qui lui procure les conditions de vie* » (T. Paquot, 2007, p.8). Ainsi, l'« habiter » se réalise et se constitue dans un ensemble plus vaste, c'est à dire un territoire s'inscrivant lui-même dans un espace aux multiples échelles selon la façon dont il est appréhendé. Comme le fait valoir, le philosophe T. Paquot, « habiter » ne peut se réaliser qu'au travers d'une appartenance spatiale et sociale plus vaste. Le « chez soi » apparaît alors comme une habitation dans un « habitat » plus général qui induit sur l'habitation et inversement. Dans ce sens, l'humain habite et cohabite, la dimension de « co-habitation » semble intrinsèquement liée à l'« habiter ». Mobiliser le concept d'« habiter » sans faire valoir la dimension de la « co-habitation » serait alors une hérésie dans notre cas mais dans l'ensemble des cas d'études. Comme nous l'avons déjà mis en évidence, la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes se fragmente en une multitude de lieux, mais ces lieux n'ont de sens que parce qu'ils existent sur le même territoire, et de même ce territoire n'a de sens que parce qu'il s'inscrit spatialement et temporellement en Europe et dans notre société actuelle.

Enfin, et comme le disait déjà M. Heidegger, le verbe « habiter » (wohnen) signifie « *être-présent-au-monde-et-à-autrui* » (T. Paquot, 2007, p.13). Habiter reviendrait alors à s'ancrer dans le monde, à s'inscrire dans les espaces mais aussi à se présenter au monde, l'habitation étant à considérer comme la figure matérielle de soi-même au monde. En outre, « être présent à autrui » met en lumière la nécessité de la relation à l'autre. Le « chez soi » de l'habitation s'ouvre, s'élargit dans l'habitat qui se constitue comme la sphère sociale dans laquelle s'insère l'habitation. Cette exigence du rapport à l'autre peut s'illustrer par les propos de T. Paquot « *Ce sont les humains qui en dernière instance façonnent le monde commun et le monde de chacun. Cette interdépendance conduit à la guerre, parfois à l'extermination et le plus souvent – mais à quel prix ? – à la cohabitation dans une indifférence réciproque. Dans ce cas-là, cet habitat s'avère inhabité. Il ne « fait » plus monde. Il est orphelin de l'humanité de l'humain. Il ne dépérit pas pour autant et admet une habitation propre, un habitat comme il faut, et une impossibilité totale d'« habiter »* » (T. Paquot ; 2007 ; p.15).

L'auteur semble introduire des degrés de co-habitation allant de la « guerre » et « l'extermination » à la « cohabitation dans une indifférence réciproque ». « *Habiter est une exigence de liberté, un devoir d'humanité, un combat incessant avec la barbarie ordinaire. Habiter s'apparente à une respiration onirique qui nous enveloppe et nous transporte. Oui, pas si simple* » (T. Paquot ; 2007 ; p.16). A travers cette formule poétique, T. Paquot, nous invite à interroger les apprentissages, les envies, les désirs, les difficultés, les

obstacles et les prises de conscience nécessaires à l' « habiter » et à la « co-habitation » avec l'Autre. L'« habiter » semble émerger de la volonté de « co-habiter » et d'une construction commune. Dans cette perspective, nous verrons dans la deuxième sous-partie de ce chapitre que la « co-habitation » n'est « pas si simple » et qu'il existe mille et une façon de l'instaurer.

b) La diversité des degrés de la co-habitation

Comme nous venons de le mettre en évidence, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le concept de « co-habitation » lorsque l'on mobilise la notion d' « habiter », ce d'autant plus lorsque l'on souhaite interroger les rapports sociaux et spatiaux se développant dans un contexte particulier.

Avant de réfléchir aux différents niveaux de « co-habitation » qui peuvent exister, en général et en particulier, au sein de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes, nous devons nous arrêter sur l'usage précis de certaines expressions. Pouvons-nous parler de « co-habitation » sur / dans le territoire de la ZAD ? Ou devons-nous utiliser une autre expression ? La citation suivante peut nous éclairer sur l'usage de ces deux énoncés : « *Habiter ici, sur la terre (et l'introduction de la préposition « sur » n'est pas neutre), était un simple fait (souvent pénible), dû à notre condition mortelle [...]* » (M. Villela-Petit ; 2007 ; p.22). Il nous semble que l'expression « co-habiter sur la ZAD » réduit les dimensions spatiales de la zone à défendre à un support ou à un espace circonscrit. Non seulement, elle souligne ce qui serait une condition inaliénable mais, de plus, elle ne met en lumière aucune dynamique. Or, nous avons déjà mis en exergue que « habiter » comme « co-habiter » sont des actions, voire des processus en évolution et dynamiques constantes. A l'expression « co-habiter sur la ZAD », nous privilégierons la tournure « co-habiter la ZAD » qui implique un rapport dynamique essentiel à la compréhension de ce qui se vit et se crée sur ce territoire. Cette expression souligne l'existence de réseaux multiples au sein desquels s'insère la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes et concède à celle-ci une réalité symbolique, faisant d'elle, pour exemple, un territoire de référence et de résonance. En outre, « co-habiter la ZAD » permet d'inclure de nombreux individus qui ne co-habitent pas directement et de façon permanente sur la ZAD.

Ce réglage sémiologique effectué, nous pouvons désormais entrer dans le vif du sujet. Comme nous l'avons mis en évidence, la « co-habitation » s'éprouve au travers de l' « habiter » selon différentes modalités et à des degrés distincts. Pour développer notre pensée, nous allons nous appuyer sur l'article de P. Alphanbéry ; Y. Sencébé et F. Pinton : « Ce que co-habiter veut dire. Fragmentation et recomposition dans les communes rurales (Puisaye-Forterre) » (2016). Même si les enjeux de leur terrain d'étude ne sont pas comparables à ceux que pose le nôtre, ce-dernier se localise en zone rurale et interroge la co-habitation, effective ou non, entre nouveaux habitants et autochtones. Les changements symboliques, physiques, politiques et sociaux provenant de l'arrivée de nouveaux arrivants de classes sociales distinctes semblent, pour les auteurs, modifier les normes collectives, les cadres sociaux, les appartenances et le rapport à

l'espace. Ces transformations sont tout aussi visibles au sein de notre territoire d'étude localisé dans des communes rurales et accueillant de nouveaux arrivants aux horizons géographiques, culturels et sociaux variés. Les auteurs s'interrogent sur « *le sens variable que peut prendre l'espace des lieux selon les individus* » (P. Alphanéry ; Y. Sencébé ; F. Pinton ; 2016 ; p.142) et posent ainsi l'hypothèse que « *Pour les uns, le territoire local est doté d'une épaisseur particulière alors que, pour les autres, ce territoire s'avère substituable et élastique, perdant ainsi une partie de sa charge identitaire. Certains s'y investissent fortement alors que d'autres vivent dans un ici qu'ils peuvent mettre à distance par leur inscription dans l'espace des flux* » (Ibidem). En écho à l'« *habiter polytopique* » de M. Stock « *caractérisé par l'existence de plusieurs lieux de résidences – plus ou moins permanente – et de nombreux espaces de pratiques électives, choisis et assumés comme tels, ou de fréquentation imposée, emblématique des sociétés contemporaines mobilitaires [...]* » (M. Lussault ; 2007 ; p.38), les auteurs mettent en évidence une distinction essentielle dans le rapport à l'espace des individus. Dans le cadre de notre étude, si certains individus sont arrivés de longue date, ont le désir accru de s'ancrer sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes afin d'y construire leur projet de vie et leur habitat, d'autres conçoivent le territoire de la ZAD comme un espace à défendre durant une période donnée, relié à une multitude d'autres territoires de lutte(s). Autrement dit, pour certains habitants-occupants, la projection à terme s'inscrit dans un avenir éloigné de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes et dans un ailleurs géographique. Ainsi, pour Marc qui a habité la zone à défendre durant neuf ans et y a construit sa cabane, la lutte s'arrête à l'abandon du projet. Il souligne que les terres appartiennent à l'État et que si le projet d'aéroport est abandonné, il envisage de partir sur d'autres territoires de lutte(s). Pour lui, le rapport à l'espace est guidé par le militantisme, la lutte. Il s'attache au territoire du fait des dynamiques conflictuelles qui y prennent part. Ainsi, lorsqu'il décrit ses pratiques spatiales, il ne cite que des lieux de lutte(s) tels le Chiapas, les sommets internationaux contre les GII, le triangle de Gonesse à Paris, la Cop 23 à Beaune... Cette mobilité militante se retrouve dans le rapport qu'entretiennent nombre de militants aux lieux qu'ils ne connaissent qu'au travers des conflits et des luttes qu'ils cristallisent. L'attachement au lieu ne se fait pas en fonction des aménités paysagères, de l'histoire locale ou bien de la mémoire qui s'y rapporte, mais s'accomplit au travers des symboliques et des idéologies que représentent ces territoires de référence. L'identité spatiale de ces individus se structure autour d'une nébuleuse de lieux spatiaux et de liens sociaux où l'attachement est déterminé par les causes défendues. Cependant, pour la grande majorité des habitants-occupants du territoire de Notre-Dame-Des-Landes et pour la totalité des opposants historiques, le territoire local « *est doté d'une épaisseur particulière* » (P. Alphanéry ; Y. Sencébé ; F. Pinton ; 2016 ; p.142) qui semble être constitutif de leur construction identitaire. Dès lors, nous pouvons appréhender des différences quant aux rapports des individus à l'espace qu'ils habitent et occupent.

Nous pensons que la diversité de ces rapports déterminent les modalités de la co-habitation entre les différents acteurs de la lutte. P. Alphanéry, Y. Sencébé et F. Pinton parlent de « *modes de cohabitation* »

[2016; p.141] c'est-à-dire de degrés de co-habitation. Ils posent l'hypothèse que l' « *investissement des lieux influe sur le modes de cohabitation* » (Ibidem). Pour ces derniers, « *Co-habiter ne se résume donc pas à partager le même rapport aux lieux mais ouvre sur une palette large de rapports intégrant la mise à distance, l'étrangeté, le conflit ou l'indifférence dans les relations de proximité* » (P. Alphanféry ; Y. Sencebe ; F. Pinton ; 2016 ; p.142). Il s'agit également de questionner les « *investissements différenciés de l'espace qui se doublent de rapports au temps multiples* » (Ibidem). Pour mettre en lumière ces différentes modalités de « co-habitation », les auteurs s'appuient sur une grille de thématiques qu'ils associent à l'action de « co-habiter » telle que la participation des habitants à des organismes associatifs... Dans la continuité de leur étude, nous avons nous-mêmes mis en évidence des « critères » thématiques pouvant permettre de définir les degrés de « co-habitation ». Ainsi, nous questionnons la participation des individus aux diverses réunions ; l'insertion des acteurs dans les événements et leur organisation ; l'existence de conflits entre les groupes et les individus ; les pratiques spatiales et sociales de chacun sur le territoire de la ZAD... Ces thématiques questionnent le positionnement individuel dans l'espace collectif, le rapport au mouvement dans le cas de Notre-Dame-Des-Landes, le sens que l'on donne à la lutte et plus généralement la manière dont on « co-habite ». Comme nous l'avons mis en évidence dans la première partie lors de la présentation de l'entretien, les questions relevant de la « co-habitation » ont été développées et nous ont permis d'observer une profonde hétérogénéité dans les rapports sociaux et spatiaux. La réalisation de la carte mentale nous a également permis de mettre en exergue les pratiques électorales des différents types d'habitants-opposants. En effet, certains lieux de vie collectifs ou individuels impliquent des alliances et des prédispositions idéologiques au sein des représentations collectives qui peuvent nous permettre d'identifier des modes de « co-habitation » spécifiques. Nous étudierons ces modalités plus en détail dans la suite de notre développement de la deuxième partie en analysant nos résultats et en les éclairant des apports théoriques.

Comme nous l'avons remarqué, l'origine géographique, culturelle et sociale joue sur les modes de « co-habitation » par le biais pour exemples des processus d'ancrage, d'attachement et de construction identitaire. Cependant, il nous faut admettre que l'activité « co-habiter un territoire » découle de différentes dynamiques qui modèlent et re-modèlent les relations de « co-habitation » entre les individus. Comme nous l'avons observé avec la mise en place d'une journée « d'intégration de la culture commune » organisée auprès des nouveaux arrivants par les occupants eux-mêmes, le sentiment d'appartenance et la légitimité à « être ici » peut s'éprouver par la durée et l'ancienneté. Ainsi, « *La cohabitation implique alors des formes complexes de rapports aux lieux et aux autres où s'imbriquent des éléments relevant des anciennes collectivités rurales et des traits issus de la modernité urbaine et mobile. La tension entre proximité spatiale et distance sociale qui caractérise la vie urbaine [Grafmeyer et Authier, 2008] structure également le quotidien des habitants des communes rurales. L'intégration de ceux qui vivent ici sans pouvoir prétendre encore « être d'ici » s'opère lentement à mesure que l'étrangeté déplace ses frontières :*

les étrangers d'hier sont amenés à devenir « un peu plus d'ici » à chaque nouvelle vague d'arrivée de gens d'ailleurs » (P. Alphandéry ; Y. Sencebe ; F. Pinton ; 2016 ; p.150). La durée de l'ancrage permet de légitimer l'appartenance des individus inscrits sur le territoire. Ce processus de légitimation est perceptible dans les discours des acteurs comme en témoigne un entretien effectué avec un membre de l'Acipa, inséré de longue date dans la lutte :

« La ZAD, elle est pas à eux [les occupants], elle est pas forcément à nous non plus, mais nous on était là avant eux. On part de ce principe là. Et que si on avait pas été là depuis 1973, la zone elle ne serait pas restée agricole et ça serait que de la friche » (Michel ; 10/11/2017).

La reconnaissance de la légitimité à s'affirmer « d'ici » semble d'abord fonction de la durée de l'ancrage sur la zone, comme nous le montre le témoignage ci-dessus. Ce-dernier nous indique également l'importance de l'efficacité des actions mises en place. Ainsi, les acteurs-habitants peuvent être légitimés, aux yeux des associations et des structures officielles, naturellement, héréditairement ou bien au travers d'un droit de propriété comme c'est le cas des « opposants historiques » souvent inscrits sur le territoire depuis des générations. La légitimité s'acquiert en outre par la durée de l'ancrage dans l'espace ou au cœur de la lutte et enfin par l'efficacité et la participation aux actions ayant empêché le début des travaux et/ou le maintien d'une zone agricole et naturelle. Ainsi, les personnes étant arrivées avant l'Opération César, et notamment lors du premier appel à occuper en 2009, sont légitimées par leur longue présence sur la zone mais également par l'efficacité de leur occupation et leur résistance aux forces de l'ordre durant la période d'occupation (2012-2013). Ces habitants-occupants, d'abord perçus comme « étrangères » par les populations des communes situées à proximité ou par les « opposants historiques » sont progressivement devenus des individus habitants légitimés. Dès lors, ils s'ancrent au travers d'activités qui s'insèrent directement sur l'espace, qui le modifient par le biais d'activités agricoles, de constructions spatiales et/ou sociales. Dès lors, les personnes « étrangères » ne sont plus les mêmes : ce sont les individus arrivés récemment ou les personnes ne venant que temporairement. La « co-habitation » entre ces différents groupes se modifie par l'arrivée de nouvelles personnes mais aussi par le rapport qu'entretiennent ces individus avec l'espace et les liens qu'ils y déploient.

Cependant, le concept de « co-habitation » renvoie non seulement aux relations entre individus mais également aux relations de ceux-ci avec leur environnement direct à savoir la faune et la flore. Il convient, pour appréhender la « co-habitation » dans son ensemble, de réfléchir à la « co-habitation » des fonctions dans l'espace. B. Nougaredès développe le concept de « co-habitation » des fonctions au travers d'une étude ancrée dans le périurbain. Il s'agit pour l'auteure de « *la coexistence entre l'activité agricole, les fonctions résidentielles et les fonctions de nature des espaces agricoles et naturels périurbains* » (B. Nougaredès ; 2003 ; p.73). Au sein de notre territoire d'étude, de nombreuses fonctions se partagent l'espace créant parfois des conflits d'usage ou de proximité. Ainsi, la « co-habitation » des fonctions a fait l'objet de nombreuses réunions et régulations entre les acteurs de la zone. Dans notre cas, ce n'est pas la

concurrence de l'espace et le contrôle de celui-ci qui semble être l'enjeu, mais bien plutôt la manière de développer et de faire « co-habiter » les différentes fonctions. Si les opposants historiques ou les agriculteurs membres de COPAIn ou de la Confédération Paysanne s'accordent pour renforcer l'activité agricole sur la zone par l'installation de nouveaux agriculteurs officiels, d'autres acteurs souhaitent, au contraire, voir s'étendre les parcelles de friches non exploitées. Camille, habitant de l'est de la zone, explique ce qu'il défend par son ancrage dans cet espace beaucoup moins domestiqué que d'autres parties du territoire :

« La nature repart, il y a des champs qui repartent en friche, des talus qui se forment, c'est vraiment super beau. Et si, j'ai envie de rester dans ce coin, c'est justement pour qu'il y ait encore des gens qui défendent le fait que ce coin on lui fout la paix quoi. On va pas commencer à planter des carottes dessus » (Camille, 04/03/2018).

Tous les acteurs mobilisés dans la lutte de Notre-Dame-Des-Landes et dans la co-construction de son avenir ne partagent pas les mêmes points de vue comme en témoigne le discours de Michel :

« Il faut essayer de mettre en ordre quelque chose. Les cabanes nous, on peut pas, au niveau agricole en supporter partout. Soit ils [les occupants] acceptent de discuter, ceux qui sont dedans, pour qu'elles se déplacent, se réorganisent pour que ce soit pas la pagaille. On peut pas avoir une cabane, par exemple, sur une parcelle de trois hectares. Ce n'est pas notre philosophie, elle se met dans un coin, mais des fois elles sont dans le milieu. On va pas non plus prendre une parcelle de un hectare, pour 4 m² de permaculture. Faudra que ça se réfléchisse, que ça s'accepte ou pas, mais en tout cas, il faudra un peu de temps » (Michel ; 10/11/2017).

Activités agricoles, modalités de cultures, localisation des habitations, circulation, gestion des forêts, présence d'animaux domestiques...sont autant de domaines qui cristallisent des conflits et complexifient la « co-habitation ». Nous verrons dans la suite de cette partie, que la « co-habitation », indispensable dans un contexte de lutte commune et de partage d'un espace, peut parfois s'avérer pesante au point qu'elle n'existe, entre certains groupes d'opposants, qu'au travers d'une co-existence indifférente voire conflictuelle. Plus que des fonctions dévolues à l'espace, les activités développées sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes se rapportent à des représentations, des manières d'appréhender le monde, des idéologies et correspondent au rapport que chacun entretient avec l'espace.

« Co-habiter » le territoire de la ZAD revient à « *co-produire et négocier des temps et des lieux où simultanément nous pouvons (devons) affirmer notre identité, sa pratique et sa représentation, et les façons dont nous négocions celles-ci avec d'autres, voisins de rencontre temporaires ou plus pérennes* » (Haumont ; 2005 ; p22). La « co-habitation » peut s'exprimer à différents degrés, de l'indifférence, à la co-existence passive jusqu'à la « co-habitation » harmonieuse. Même si tous les acteurs de la lutte(s) ne co-habitent pas sous le même régime, tous doivent vivre ensemble, et faire ensemble, afin de défendre et co-construire le futur du territoire de la « zone à défendre ». Ainsi, il nous faudra nous pencher plus en détail sur l'ensemble

des compromis, des stratégies spatiales et sociales d'évitement, ou au contraire, de rencontre et d'établissement de règles tacites et « officielles » rendant possible le « vivre-ensemble » global.

c) Le choix et la construction du concept de « co-lutte(s) »

Comme nous l'avons mis en évidence dans la partie ci-dessus, la « co-habitation » se manifeste au travers de différentes modalités. La surface même de la zone à défendre, de plus de 1600 hectares, ne permet pas à tous les habitants de se voir et de se côtoyer régulièrement. Ainsi, la majorité des habitants interrogés nous ont confié ne s'éloigner que très rarement des lieux à proximité immédiate de leur habitat, à l'exception de déplacements fonctionnels ayant pour but des activités précises et spatialisées. Aussi, les acteurs-habitants qui n'ont pas les mêmes pratiques sociales et spatiales ne se côtoient que très rarement voire en aucun cas : de ce fait ils ne se connaissent pas, n'habitent pas ensemble... Il est alors difficile de penser qu'ils « co-habitent » à moins que l'on s'attache seulement à l'échelle de la ZAD et que l'on réduise la « co-habitation » au partage d'un espace. Cependant, et comme nous l'avons mis en évidence plus haut, nous faisons l'hypothèse que la « co-habitation » peut et doit prendre en charge les acteurs permanents comme temporaires, les militants et les sympathisants venant régulièrement comme ceux qui ne sont que très rarement de passage. Ainsi, utiliser le concept de « co-habiter » pour ne désigner que le partage d'un espace de vie et d'habiter n'a pas grand sens.

Pour contrer cette difficulté, il nous a fallu réfléchir à un autre terme permettant de représenter la réalité de la vie sur la zone et la globalité des situations. Comment décrire le dénominateur commun de l'ensemble des acteurs inscrits dans la lutte de Notre-Dame-Des-Landes ? Comment expliquer le maintien de cette « zone à défendre » dans le temps ? Comment définir la manière d'« habiter » à la fois collective et individuelle de ses acteurs-habitants ? Comment comprendre l'édification de la ZAD comme territoire de référence pour toute une nébuleuse de militants ? Quelle est la dynamique principale à saisir sur ce territoire ? De quoi ce-dernier est-il constitué ? Toutes ces interrogations, nous ont permis d'éclairer notre pensée. Non seulement, les dynamiques sociales à l'œuvre sont intéressantes mais il nous faut, pour les appréhender pleinement, les mettre en relation avec les dynamiques spatiales, conflictuelles et politiques. Afin de penser et de saisir plus précisément ce qui se joue sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes et définir les caractéristiques principales de l'« habiter » qui s'y réalise, nous nous sommes donc arrêtés sur le sens d'autres concepts qui nous sont apparus utiles à l'analyse tels que ceux de : co-présence ; co-existence ; co-militer ; co-occuper ; co-construire... Pour commencer, nous avons choisi d'interroger ces notions potentielles afin de mettre en évidence les difficultés et les limites inhérentes à ces-dernières.

Ainsi, en s'attachant à « *élaborer une grammaire des relations sociales* » (C. De Gourcy ; H. Rakoto-Raharimanana ; 2008 ; p.1), les auteures s'intéressent aux formes de co-existence et aux « *régime[s] de coprésence* » (ibid ; p.2) entre les individus hétérogènes. Elles soulignent que « *la condition d'habitant*

révèle en effet une pluralité de modes d'habiter qui sont autant susceptibles de susciter l'accord que le désaccord, la paix que la discorde » (Ibidem). Elles questionnent les « ressources sur lesquelles s'appuyer pour affirmer son droit à être là » (Ibidem). Comme nous l'avons vu plus haut, les dites ressources peuvent se constituer au travers de l'efficacité des actions, de la mobilisation d'un réseau ou encore de savoirs-faire et de connaissances techniques. La réflexion de ces deux auteurs interroge de ce fait la dualité entre la distance et la proximité mais également entre la connaissance et la reconnaissance. L'un des points sensibles qui détermine la nature des relations entre les différents acteurs consiste en la reconnaissance qu'ils se portent ou non. Or celle-ci s'élabore selon des critères divers, voire divergents. Pour les acteurs « institutionnels », les agriculteurs et les opposants historiques, la reconnaissance d'autrui au sein de la zone est fortement marquée par l'ancienneté de l'ancrage sur le territoire fondant la principale source de légitimité. Pour d'autres et notamment les occupants (c'est-à-dire ceux qui se sont installés sur le territoire de la ZAD après le ré-ouverture du projet au début des années 2000), la reconnaissance est déterminée par l'efficacité de la résistance et la critique en acte de la société capitaliste. Notre analyse nous amène à concevoir la notion de reconnaissance mutuelle comme soumise au sens qu'attribuent les différents groupes à l'espace et aux aspirations qui s'y rattachent. Les idéologies et les représentations de l'espace forgés par les acteurs se révèlent, de façon tangible, variées voire même contradictoires. Parler de « co-habitation » nous apparaît dès lors difficile. L'emploi du terme de « co-présence » réduirait quant à lui la réalité de cet espace à une lecture statique des réalités sociales et spatiales. Il nierait le contexte dans lequel s'est inséré le processus de « territorialisation active » de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes, de même que la situation dans laquelle la vie de la « zone à défendre » s'inscrit depuis son établissement, éléments essentiels à notre réflexion. En effet, pour comprendre et appréhender l'ensemble des dynamiques en jeu sur ce territoire, il convient de rappeler le contexte spécifique dans lequel ce territoire s'ancre. Les acteurs doivent « co-exister » sur le même territoire pour le défendre. La défense de cet espace repose d'une part sur l'occupation du site et d'autre part sur la capacité à s'organiser ensemble et à produire du sens et de la matière pour et au sein de la « zone à défendre ». Tous les acteurs, qu'ils soient militants, sympathisants, habitants, élus... se sont rassemblés autour des mêmes objectifs : l'abandon du projet d'aéroport et la défense du paysage de bocage. Au-delà de la disparité des visions du territoire et des idéologies politiques et écologiques, les acteurs entretiennent tous un lien et un rapport d'interdépendance qui modifient leur « habiter » et leur « co-existence ». La dimension conflictuelle les contraint à s'allier pour défendre leurs objectifs et les oblige à s'organiser et co-construire ensemble pour penser le futur de la zone et le rendre possible.

Afin de décrire la situation dans laquelle s'inscrit la réalité de la zone à défendre et les rapports sociaux qui s'y inscrivent, nous avons choisi d'exploiter le concept de « co-lutte(s) » ou de « co-lutter ». Au-delà des expressions décrivant une déclinaison d'actions tels que « co-construire », « co-militer » ou encore « co-ocuper », nous avons préféré un terme susceptible d'englober dans son entier la diversité du territoire

de Notre-Dame-De-Landes. Pour construire ce terme, nous nous sommes basés sur ce qui nous semble essentiel dans notre cas d'étude. L'originalité de ce conflit d'aménagement repose sur la dynamique d'occupation et d'appropriation des lieux par des individus éloignés géographiquement. L'occupation du site d'implantation du projet se doit d'être maintenue sur le long terme en vue de garantir son efficacité. Ainsi, depuis une dizaine d'année, le lieu est occupé par plus d'une centaine de personnes de façon permanente. L'acte d'occuper est alors devenu, progressivement, un acte d' « habiter ». Il ne s'agit plus seulement de défendre un territoire contre un projet visant à le modifier mais de construire une « autre réalité » en adéquation avec les différentes aspirations de l'ensemble des opposants. C'est au travers de l'acte d'occuper, puis d' « habiter » que se réalise la défense du territoire et la lutte contre « l'aéroport et son monde ». Ainsi, de nombreuses formes d'habitats, de liens, de lieux, d'activités agricoles, sociales et culturelles se sont développés pour faire vivre le territoire et le défendre. L'ensemble de ces appropriations se sont matérialisées spatialement et ont permis de constituer un véritable territoire de lutte(s) dont la résonance est régionale, nationale voire internationale. Au sein du mouvement de contestation contre les projets d'aménagement parfois visés par la dénomination « GPII », le territoire de Notre-Dame-Des-Landes fait figure de référence en matière de création, de « vivre-ensemble » et d'efficacité dans les moyens et les ressources de lutte(s). L' « habiter » se réalise à travers une occupation illégale ou rendue illégale du site dans un contexte conflictuel. Dès lors, l' « habiter » devient un acte politique au sens de F. Barbe et fait partie intégrante de la lutte. Pour ces différentes raisons, il nous a semblé justifié d'employer le terme de « co-lutte(s) » pour décrire les rapports sociaux et spatiaux qui se déploient sur le territoire de la ZAD.

Revenons, dès à présent, sur le choix du verbe lutter que le dictionnaire Larousse définit comme : «1. *Se battre contre quelqu'un avec ou sans armes.* 2. *Se battre dans un combat, une guerre.* 3. *Tenter de résister à une force.* 4. *Agir avec énergie pour mettre un terme, faire obstacle à quelque chose.* 5. *Mettre toute son énergie à obtenir quelque chose, à affronter les difficultés* ». Cette définition nous éclaire d'ores et déjà sur la multiplicité dimensionnelle du terme. Premièrement, lutter implique de se battre contre quelque chose ou quelqu'un, ce combat pouvant se concrétiser de manière physique par la confrontation violente ou non d'une opposition avec une tierce personne souvent les forces de l'ordre. Mais il peut s'agir de lutter contre un projet, une idéologie ou encore un système par le biais d'un répertoire d'actions collectives varié. Dans le cas d'un conflit d'aménagement contre un projet urbanistique, la lutte peut se matérialiser par des combats législatifs ou réglementaires contre le dit projet et/ou par des luttes physiques par le biais de manifestation, d'occupations... Le deuxième sens mis en évidence par le dictionnaire, induit un engagement individuel de la part des acteurs participant à la lutte. Cet engagement repose sur plusieurs niveaux mais il désigne toujours « *un mode d'existence dans et par lequel l'individu est impliqué activement dans le cours du monde, s'éprouve responsable de ce qui arrive (...)* » (J. Ladrière ; J. Lecarme ; C. Moatti ; Encyclopaedia Universalis). Les degrés de l'engagement des individus dans la lutte dépendent de la durée consacrée à celle-ci. Ainsi, certains opposants consacrent leur vie entière à la lutte : c'est le cas des personnes qui

occupent la « zone à défendre » de façon permanente depuis plusieurs années. D'autres, sans s'installer durablement, mettent en acte leur lutte au quotidien par des gestes écologiques et/ou politiques et participent dès qu'ils le peuvent aux journées d'actions et de combats. Dans tous les cas, la notion de lutte suggère un engagement individuel fort, tant au sens physique (conditions parfois difficiles de la vie sur place et risque d'affrontements pour exemple) qu'au sens idéal ou spirituel (remise en cause des principes établis ; remise en cause de soi...) comme en témoigne le discours d'un occupant resté neuf ans sur la zone de Notre-Dame-Des-Landes et inséré dans les luttes de longue date :

« La lutte, pour moi, c'est comme une personne qui fume la cigarette, il ne peut plus s'en passer. Mes enfants, ils me disent « Papa, repose-toi, tu as fait ce qu'il fallait faire, nous sommes fiers de toi, mais stop ». Mais la nuit, dans mon lit, je peux pas. Je peux pas laisser ce monde-là. (...) Non c'est très dur d'arrêter les luttes, c'est très difficile. Moi j'ai toujours dit que... Moi, je vais mourir debout, avec un grand sourire et une conscience tranquille » (Marc ; 04/11/2017).

En outre, la définition du Larousse fait référence à l'« énergie » des individus en lutte et à la dynamique qui émane du combat. Il s'agit de lutter contre quelque chose avec énergie, et c'est ce qui se déroule sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. L'ensemble des opposants vit la lutte au quotidien en mettant en place une multitude d'actions ou de projets. Pour empêcher les travaux, il convient de s'inscrire, de s'ancrer sur un territoire, de nourrir son histoire et sa mémoire afin de le charger d'une symbolique et de rendre sa destruction beaucoup plus difficile. En outre, « lutter » signifie également produire de l'énergie dans une visée qui ne se conçoit pas seulement à l'encontre de quelque chose. Dans cette perspective, l'usage du terme « lutter » prend tout son intérêt puisqu'il implique, contrairement au verbe « résister », un mouvement, une dynamique, un avancement vers, une recherche de changement. Dans l'histoire des mouvements sociaux, l'utilisation des expressions telles que « luttes pour les droits civiques », « luttes des classes », « luttes ouvrières » ou encore « luttes féministes », témoigne bien de cette dynamique. Toutes ces luttes historiques et actuelles se constituent contre un état des choses, contre le système politique ou économique et participent à la construction d'avancées tant sociétales que législatives. Les « luttes » se structurent en mouvements politiques en faveur de changements sociétaux, vers l'acquisition de nouveaux droits ou d'une reconnaissance globale de la société. Le verbe « lutter » affirme la potentialité créatrice du conflit au travers de ce que P. Melé appelle la « productivité » sociale et territoriale. Par opposition au terme résister, pourtant proche épistémologiquement, le verbe lutter implique la volonté d'un changement sociétal, non pas seulement la volonté de s'opposer. D'après le dictionnaire Larousse, résister signifie « 1. S'opposer par la force à celui ou à ceux qui emploient des moyens violents. 2. S'opposer à quelqu'un, à sa volonté. (...) 7. Opposer une résistance. ». Étymologiquement, ce terme est formé à partir du verbe sistere « se placer, s'arrêter » et du préfixe augmentatif re-. Ainsi résister veut dire « se tenir en faisant face » ou « opposer de la résistance à quelqu'un ou quelque chose ». Par opposition, au verbe lutter que l'on privilégiera, « résister » n'implique pas nécessairement un mouvement ou une dynamique d'avancement

pour ou vers quelque chose. Au sein du territoire de la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes, lutter signifie l'expérimentation en théorie et en pratique d'un autre modèle de société à travers le développement de modalités d'« habiter » alternatives.

« Habiter ici ce n'est pas juste y manger, y dormir et y avoir ses chiottes, c'est être en relation forte avec cet endroit-là. Ça peut être venir y cueillir des champignons, venir chasser, ça peut être un lien à la lutte, c'est 10 000 choses, en tout cas c'est dangereux de limiter ça à avoir sa cabane ici. Parce que ce qui se passe ici, ces rencontres entre des mondes, c'est ça qui est précieux. Le pourquoi je ne me dis pas « zadiste », c'est que je ne suis pas ici à défendre un territoire délimité par des frontières, ce que je défends ici ce sont des relations, des liens sociaux, des manières de s'organiser. C'est cela qui m'intéresse, d'être en prise sur notre vie » (Jeanne, propos recueillis par le collectif Mauvaise Troupe) (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.268).

Ainsi, faire l'expérience de l'« habiter » sur la ZAD et du « co-habiter » la « zone à défendre » revient à vivre la lutte au quotidien. Ce mode de vie implique souvent une remise en question individuelle des normes et des valeurs assimilées de longue date. Vivre à la ZAD et vivre la ZAD nécessite souvent pour les opposants une lutte intérieure, un apprentissage de nouvelles manières de procéder et de faire avec l'autre et l'environnement, une confrontation quotidienne de ses idées et de ses convictions, une prise de conscience de chacun de ses gestes.

« En fait, c'est pas vraiment, des choses que tu apprends, à part des trucs pratiques comme les constructions de cabanes, deux trois notes de guitare, où comment faire à manger. C'est vrai, il y a une vraie circulation des capacités, ça c'est assez intéressant. Mais moi, ce qui me plaît de l'expérience de la ZAD, c'est surtout ce que ça nous « des-apprend » du monde extérieur, rien que de se laisser du temps dans la journée pour s'ennuyer. (...) Le truc rationnel d'un individu rationnel, dans une économie rationnelle, c'est qu'on n'a pas le temps, il faut aller au plus vite. Ici, tu peux te dire, tiens je vais prendre une heure, pour faire un méga détour dans la forêt et dans la boue et ça va me faire du bien. C'est plus ça, c'est quelque chose de l'ordre d'une victoire sur la propriété du temps elle-même. La façon dont le temps s'écoule et la façon dont tu laisses écouler le temps en toi » (Camille ; 04/03/2018).

Non seulement, Notre-Dame-Des-Landes se construit comme un territoire de lutte contre un projet d'aménagement, mais il se constitue aussi comme le territoire de référence de l'expérimentation des modalités de la lutte. Au-delà, il représente également un espace où chacun se confronte à ses propres luttes. Pour l'ensemble de ces raisons, nous avons choisi d'utiliser le terme de « lutte(s) » ou le verbe « lutter » qui nous semble convenir parfaitement à ce qui se joue sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes et à ce qui s'y vit.

Cependant, il nous manque une caractéristique essentielle pour compléter la construction de notre concept. Il s'agit de transcrire la dynamique collective, composite et commune qui existe sur le territoire de la ZAD. Pour ce faire, nous avons décidé d'ajouter au terme de « lutte(s) », le préfixe co-, venant du latin

cum et qui signifie « avec, entrant dans la composition de nombreux mots où il indique l'association, la participation, la simultanéité » selon le dictionnaire Larousse. Ce préfixe ajoute à notre notion une perspective de collaboration, de partage des responsabilités comme des ressources, d'une condition commune et d'un territoire en commun. Dès lors, il nous est possible de parler de « communauté de lutte(s) » au sens littéral où l'entend le dictionnaire Larousse « 1. État, caractère de ce qui est commun à plusieurs personnes. [...] 3. Ensemble de personnes unies par des liens d'intérêts, des habitudes communes, des opinions ou des caractères communs. 4. Ensemble des citoyens d'un État, des habitants d'une ville ou d'un village. 5. Groupement spontané d'individus visant à échapper au modèle familial, social et politique constitué par la famille nucléaire, et aux circuits habituels de productions. ». Selon nous, le préfixe co-, implique un partage nécessaire et indispensable d'un territoire commun entre différentes catégories d'opposants pourtant éloignés socialement et culturellement. Rassemblés autour d'une cause commune, les individus doivent composer et accepter leurs différences pour défendre ensemble la « zone à défendre » mais également co-construire son avenir. Ainsi, malgré des représentations et des visions de la société distinctes, les individus inscrits dans la lutte, doivent s'unir au travers du dénominateur commun qui les rassemble et que constitue la défense du territoire. Ils doivent créer, par une mise en scène mémorielle et historique et l'expérimentation d'activités de toutes sortes, des ponts et des liens afin d'accentuer leur sentiment d'appartenance à un « nous » collectif. Progressivement, des négociations et des transactions s'instaurent entre les corps de la lutte et introduisent une forme d'éthique commune que chacun doit respecter et sans laquelle des conflits et des luttes internes peuvent éclater. Cette « éthique » peut également prendre la forme d'une confiance mutuelle : « Quand tu luttas et habites sur un territoire commun et que tu sais que le combat va durer, tu n'es pas dans le temps court et explosif d'un mouvement social ; cela signifie que si tu trahis la confiance des gens, tu ne pourras plus continuer avec eux » (J.-B. Comby ; 2016/4 ; p. 65). C'est au travers de la « co-lutte » que se met progressivement en place une transaction sociale commune à tous les acteurs de la lutte. La transaction sociale, inventée par J. Rémy, désigne « un processus qui comprend de l'échange et de la négociation, du rapport de force et de l'imposition. Et justement, elle renvoie ici à la fois à des conflits d'intérêt, mais aussi à des conflits de valeur, plus ardues à démêler encore, quand entrent en jeu les multiples conceptions intériorisées par les acteurs. Elle suggère des négociations complexes, plus ou moins formelles, où les enjeux s'enchevêtrent et, en fonction d'un état de forces et de rationalités en présence ainsi que d'un environnement sociétal, débouche sur un compromis pratique. (...) Elle est ainsi à la fois un processus et un produit. Le processus transactionnel est construit par le jeu des acteurs en présence pour faire avancer une question, aucun ne perdant la face en rapport à ses idées propres. Le résultat est un produit transactionnel qui, en vertu du caractère instable, provisoire et re-négociable de la transaction pourra tôt ou tard être remis en cause » (C. Gibout ; M. Blanc ; J. Foucart ; 2009 ; p.7). P. Melé propose, lui aussi, une définition de la notion de transaction sociale à travers deux acceptions. D'une part, « la transaction est un processus dans lequel s'établissent des compromis

pratiques qui permettent la coopération conflictuelle et la (ré)création permanente du lien social » (P. Melé ; 2003 ; p. 419) et d'autre part, « *la transaction sociale est ce qui permet de trouver des accommodements sur ce qui n'est a priori pas négociable et d'élaborer des compromis qui généralement ne débouchent pas sur un accord complet ou sur un consensus mais qui permettent une coopération conflictuelle. C'est donc un processus de production, d'expérimentation et d'apprentissage du vivre-ensemble (Blanc, 1998)* » (Ibidem). Ainsi, pour ce géographe, la transaction sociale est un moyen « *d'identifier les effets sociaux des situations de conflits* » (Ibid ; p.420), dimension qui nous intéresse très particulièrement et que l'on peut compléter parce qu'il nomme « *transactions territoriales* ». « *Il s'agirait de transactions au sens où les groupes en présence finissent par discuter les conditions de leur cohabitation avec ce qu'ils voudraient refuser* » (P. Melé ; 2003 ; p.423).

Ainsi, c'est au travers de cette transaction sociale co-construite et reconnue que s'expérimente la « co-lutte » sur un territoire aux enjeux conflictuels. Parfois fragile et menacée par des conflits intérieurs, des rapports de force et de domination ou des luttes idéologiques, la transaction sociale peut être reproduite, modifiée et renouvelée, lors de grands événements ou de moments conflictuels. Pour exemple, et nous le verrons en détail dans notre troisième partie, l'annonce de l'abandon du projet a constitué un tournant dans les compromis en place faisant disparaître le caractère immédiat de lutte contre un projet, au caractère prospectif de la lutte pour un « autre chose », cet « autre chose » étant différemment perçu et fantasmé par les différentes parties de la lutte. Si l'on prend en compte la diversité des temporalités, le sens du préfixe co- et le pluriel de « co-lutte(s) » acquiert tout son sens. Il s'agit d'apprendre à composer au quotidien et dans la durée avec l'ensemble des idéologies, des représentations, des intérêts qui se confrontent sur la ZAD et qui souvent se rassemblent et parfois s'entrechoquent. Enfin, et pour finir sur l'ajout du préfixe co-, nous voulons compléter notre explication par un domaine prégnant au sein de notre cas d'étude. Depuis le début du conflit d'aménagement, la communication prend une place prépondérante aussi bien dans l'organisation de la vie quotidienne que dans la diffusion du discours des opposants à la sphère publique. Le terme « communication » du latin *communicare* signifie mettre en commun, faire part de, partage et est dérivé de *communis* qui veut dire commun. Ainsi, « communiquer » à l'opinion publique relèverait d'un processus de mise en commun des informations et d'un partage de celles-ci en accord avec l'ensemble de la « communauté de lutte ». Cependant, et comme nous l'appréhenderons par la suite, la communication s'est avérée prendre de multiples dimensions au sein de la « co-lutte » et de la « cohabitation ». La communication externe se structure au travers d'un organe de communication officielle le site zad.nadir.org qui rassemble toutes les informations relatives au conflit, diffuse les communiqués des différentes composantes du territoire de Notre-Dame-Des-Landes et retranscrit en direct les nouvelles de la zone durant les périodes d'occupations policières ou d'expulsions. Tandis que la communication axée sur la vie quotidienne de la zone est représentée par l'auto-média ZADnews publié tous les dimanches sur la zone à défendre et reprenant l'ensemble des activités de la semaine ainsi que des textes produits par les

composantes et les habitants de la ZAD. Ce journal sert également à organiser la communication intergroupes, ces derniers publiant parfois des textes en réponse à des écrits qui leur ont déplu ou en réaction à des agissements qu'ils condamnent. Toutefois, dans certains cas et durant des temporalités particulières, la communication et l'usage de celle-ci par certains, peut faire l'objet d'une véritable concurrence voire de conflits. Ainsi, Camille nous confie sa perception de l'utilisation du média ZADnews depuis l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport :

« Moi, j'écris de la poésie, donc je ne clache pas les gens par zadnews interposés. C'est de la communication interne, c'est surtout pour avoir l'agenda, les événements organisés dans les différents lieux, avoir des réflexions poétiques et politiques. Et oui, ces temps-ci, il y a un bon paquet de règlements de compte entre des gens sous couvert d'anonymat, en même temps c'est les risques d'un outil comme ça, laissé à la disposition de tous, mais en même temps, ça dit aussi quelque chose du climat... » (Camille ; 04/03/2018).

Comme nous l'avons mis en perspective tout au long de cette partie, la construction du concept de « co-lutte(s) » ou de « co-lutter » semble prendre en charge les diverses temporalités, le contexte de lutte et les conditions de vie et de rapports sociaux qu'il produit. Même ancrée durablement sur le territoire, la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes est loin d'être un espace de sûreté. Certains événements tranchent avec la quotidienneté et introduisent un sentiment de menace et d'insécurité qui peut modifier les équilibres tant sociaux que spatiaux. Le contexte de lutte inhérent aux formes d'habiter qui se développent sur ce territoire, donne lieu à des formes d'habitat spécifiques, des appropriations spatiales et des modes de « co-existence » parfois instables. Ainsi, et comme le met en évidence C. Tilly au travers de ce qu'il nomme le raisonnement cumulatif, il peut exister une tension entre l'action collective et les choix individuels des acteurs inscrits dans une lutte : *« D'une part, un raisonnement qu'on pourrait qualifier de cumulatif : un ensemble d'individus dotés d'intérêts se décident plus ou moins consciemment, un à un, à se joindre à d'autres dont ils partagent les intérêts, ce qui facilite la formation d'une conscience commune et finalement une action concertée. (...) A la première étape, des individus épars : à la deuxième, une partie de ces individus s'intègrent à un cadre commun ; à la troisième, une conscience et une action communes, sauf pour les individus qui se tiennent à l'écart »* (C. Tilly in P. Birnbaum ; 1991 ; p. 233). « Co-lutter » peut alors s'instaurer comme un mode d'« habiter » spécifique au contexte conflictuel allant de la transaction sociale aux luttes internes fragilisant la « co-habitation ».

Chapitre 2 : « Co-lutter » : Manifestation de la lutte ensemble

Après avoir mis en évidence les tenants et les aboutissants théoriques de notre concept de « co-luttes », nous souhaitons nous pencher sur son application pratique au travers de notre cas d'étude. Appréhender la notion de « co-lutte(s) » à la fois comme un processus toujours dynamique - par lequel des

individus se mobilisent, s'organisent, habitent et luttent sur et pour un même territoire - et comme un résultat – le maintien d'un « vivre-ensemble » et la durabilité d'un conflit - nécessite de prendre en compte les temporalités plurielles au sein desquelles s'inscrit le conflit. Pour saisir ce que « co-lutter » signifie et comprendre les enjeux et les réalités de la manifestation de la lutte ensemble, nous voulons nous concentrer, dans un premier temps, sur les principes et l'organisation propre à la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes qui a permis de faire émerger et de perpétuer la « co-lutte ». Nous verrons ensuite, dans un deuxième temps, comment cette « co-lutte(s) » a pu s'exprimer et se développer au cours du contexte particulier qu'est l'occupation policière. Cette interruption chronologique nous permettra d'appréhender les effets d'une temporalité spécifique tant sur l'inscription spatiale d'une lutte que sur sa structure sociale. Enfin, dans un troisième temps, nous présenterons l'une des temporalités essentielles de ce conflit que constitue le quotidien, et nous verrons que « co-lutter » peut prendre tout son sens dans le déroulement de la vie ordinaire.

a) S'organiser pour co-lutter : Principes et mises en œuvre

Appréhender le concept de « co-lutter » à la fois comme un processus et un résultat exige de rendre compte de l'organisation au travers de laquelle émerge la « co-lutte(s) ». Pour cela, nous avons choisi de nous focaliser sur la structuration réticulaire des acteurs ainsi que sur leurs modalités de fonctionnement, puis de nous concentrer sur les grands principes qui régissent la « zone à défendre » et qui sont au cœur de ce que l'on appelle la « co-lutte ». Nous appréhenderons ces principes et leurs mises en œuvre par le biais de deux couples : d'un côté l'autogestion et la « démocratie horizontale » et de l'autre l'auto-subsistance et la production collective.

1) Une structuration réticulaire et complémentaire des acteurs

Comme nous l'avons déjà mis en évidence, le conflit d'aménagement contre le projet de Notre-Dame-Des-Landes rassemble une pluralité d'acteurs hétérogènes allant des plus institutionnels au plus informels. Ces derniers n'habitent pas de façon permanente le territoire mais tous l'ont traversé et habité à leur manière pendant de courts moments dans le cadre d'événements ou de façon plus régulière et durable lors de séjours de plusieurs semaines. Tous ces acteurs ont donc habité le territoire de la zone à défendre à leur manière en participant à des chantiers collectifs, en manifestant, en cultivant, en construisant, en défendant, en se battant ou seulement en échangeant. Ces individus ont participé et participent à la « co-lutte(s) » prenant essor sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes et s'étendant à l'échelle nationale voire internationale.

Ce qui constitue la richesse de cette coalition d'acteurs est à la fois sa structuration réticulaire et son fonctionnement complémentaire. Tout au long de la lutte, la liste des groupes et des associations qui se

sont formés et mobilisés contre le projet d'aéroport n'a cessé de croître tout comme le nombre de sympathisants et de militants. Cet engouement et cette mobilisation ont permis le rapprochement d'individus éloignés socialement, culturellement et géographiquement, rapprochement constitutif de la « co-lutte(s) » car à l'origine de la mise en relation d'acteurs, de connaissances et de savoirs pluriels nécessaires à l'ancrage et au maintien de la zone à défendre. Inversement, cet ancrage territorial et temporel a facilité les échanges relationnels de personnes qui n'auraient pu se côtoyer dans un autre contexte. Il convient, pour exemple, de présenter les relations qu'entretiennent les opposants-habitants au projet d'aéroport avec les équipes de la CGT de l'aéroport de Nantes-Atlantiques. En 2016, la CGT 44 déclare soutenir la ZAD, prend position contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes, et demande aux occupants de la zone à défendre de venir soutenir un mouvement social prévoyant l'occupation de l'aéroport de Nantes-Atlantique. De cette entraide est née un soutien mutuel durable, les militants syndicaux étant régulièrement invités à venir assister aux assemblées ou participer à des fêtes. Le collectif Mauvaise Troupe de la ZAD décrit l'importance et la nécessité de ces liens pluriels : « *Tout ça est important car dans les luttes il faut bien se donner les moyens de se rencontrer. Or ça ne se passe pas sur un seul territoire avec les gens qui l'habitent, ça implique tous les gens qui l'habitent, ça implique tous les gens qui le traversent, et qui vont les uns vers les autres pour essayer de constituer une force collective* » (J-B. Comby ; 2016/4 ; p.68). En effet, la richesse de cette coalition d'acteurs hétéroclites repose sur l'injonction mutuelle selon laquelle chaque acteur doit faire avec les autres, échanger et transmettre. Lutter ensemble implique une organisation, un échange permanent des techniques et des modalités de lutte en relation avec d'autres territoires en conflit, d'autres groupes en lutte ou d'autres individus tous éloignés les uns des autres.

Ainsi s'organise sur et autour de la « zone à défendre » de Notre-Dame-Des-Landes une nébuleuse d'acteurs prêts à venir défendre la ZAD physiquement et/ou agissant de près ou de loin pour défendre ce territoire et s'opposer au projet. Ces acteurs se structurent en réseau à la manière de la myriade de lieux connectés existante sur la ZAD. Cette organisation réticulaire se révèle également complémentaire dans la mesure où chaque composante du mouvement de défense et d'opposition détient une fonction particulière ainsi que des ressources et des capacités d'action collective spécifiques. Les associations telles que l'ADECA (Association de Défense des Exploitants Concernés par l'Aéroport) ou l'ACIPA (Association Citoyenne Intercommunale des populations concernées par le Projet d'Aéroport), pour ne citer que les plus connues, ont une fonction de diffusion des informations et de production de contre-savoirs, leurs actions collectives reposant surtout sur la mobilisation de sympathisants et les recours juridiques. Créée dès le début de la mise en place du projet en 1972, puis réanimée en 2000 suite à la remise à jour du projet, l'ADECA rassemble les exploitants agricoles. L'ACIPA en constitue le pendant citoyen puisque, créée en 2000 et fédérant aujourd'hui 3500 adhérents, elle réunit en majorité les futurs riverains du projet d'aéroport des communes de Notre-Dame-Des-Landes, Vigneux-de-Bretagne, Grandchamps-des-Fontaines et Treillières

ainsi que de nombreux nantais. Les deux associations possèdent un statut relatif à la loi 1901 et s'ancrent dans le champs institutionnel de la lutte. De ce fait, elles représentent les porte-parole privilégiés des sphères officielles comme la préfecture, l'État ou la métropole. Leurs décisions, souvent exposées publiquement par le biais de communiqués de presse, détiennent un impact politique important et pèsent dans les rapports de force. Ainsi, lors d'une rencontre avec le porte-parole de l'ACIPA en novembre 2018, celui nous a confié son sentiment dans le cas où le projet serait abandonné par le gouvernement :

« Si l'aéroport s'arrête, ça ne restera pas comme ça. Parce que demain, que vous soyez contents ou pas, si le projet d'aéroport s'arrête et que vous ne faites rien comme évolution, et vous avez des CRS, nous l'ACIPA on ne jouera pas du téléphone pour venir vous aider. L'avenir n'est pas forcément rose en cas d'abandon ! Et ça m'arrive de dire souvent que c'est beaucoup plus facile de gérer une défaite syndicale, qu'une victoire ! » (Michel ; 10/11/2018).

Les décisions prises par ces opposants classiques influent sur la mobilisation de la Zone à défendre ainsi que sur l'avis de l'opinion publique et de la sphère politique. Bien qu'alliées avec les altermondialistes venus vivre sur le territoire, les associations peuvent s'opposer frontalement à certains comportements et inversement, modifiant ainsi les rapports de pouvoirs et les dynamiques de mobilisation. Cette opposition « traditionnelle » est complétée par le soutien d'une quinzaine d'associations locales ainsi que par la Confédération Paysanne. L'ensemble de ces structures participe à la Coordination des associations constituée en 2007. Ce premier échelon du réseau d'opposition correspond aux acteurs classiques dont le répertoire d'action collective est basé sur la pratique de la manifestation, la lutte juridique et législative. Une autre association, appelée Les Naturalistes en Lutte, a rejoint la lutte de Notre-Dame-Des-Landes, et réalise depuis une dizaine d'années des inventaires de la faune et de la flore sur les nombreux hectares de zones humides et de bocage du site de la « zone à défendre ». Cette association se concentre sur l'expertise écologique et axe sa réflexion sur la défense d'une nouvelle forme de « co-habitation » entre les êtres humains et leur milieu. Fondés en association au même titre que l'ADECA et l'ACIPA, Les Naturalistes en Lutte ont apporté une forme d'originalité et de spécification dans l'opposition au projet d'aéroport qui contribue à la richesse de la structuration des acteurs. Leur défense n'est pas centrée sur la qualité de vie des riverains ou la sauvegarde des terres agricoles, puisque axée sur l'écologie et la biodiversité, elle se fait le porte-parole des espèces menacées. Ce déplacement dans les registres de l'action et des objectifs défendus procède d'une « montée en généralité » nécessaire à l'ancrage dans la durée du conflit. Progressivement, ces opposants ont été rejoints par des structures plus spontanées tel que le Cédpa (Collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport) créé en 2009 et qui a regroupé en quelques mois plus de 1000 élus dont plus de 580 pour le département de Loire-Atlantique. Ce collectif - dont la figure la plus connue est Françoise Verchère, coprésidente du collectif, ex-conseillère générale et ancienne maire de Bouguenais - développe son opposition au travers de travaux et d'ateliers citoyens orientés sur les défaillances du débat public et de l'enquête publique ainsi que sur le dépôt de recours juridiques (plus de

de cent-soixante-dix recours à ce jour) en collaboration avec les associations précédemment citées. Le Cédpa bénéficie d'une légitimité politique importante pour les interlocuteurs officiels et joue, de ce fait, un rôle de médiateur essentiel entre les occupants-habitants et la sphère politique, de conserve avec la Coordination des habitants. D'autres collectifs se sont créés à la suite, comme le collectif COPAI 44 (Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles Indignés par le projet d'aéroport) créé en 2011 et aujourd'hui élargi à l'échelle de plusieurs départements : COPAI 35, COPAI 56... Ce collectif rassemble des membres de diverses organisations agricoles : le réseau national CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), Manger Bio (groupement d'agriculteurs biologiques), Terroirs 44 (Réseau de producteurs de Loire-Atlantique), la Confédération Paysanne (syndicat agricole français), le GAB (Groupement de producteurs biologiques). Pour des questions de liberté et d'indépendance politique, les membres de ces différentes structures ont choisi de se constituer en collectif ayant pour fonction spécifique l'opposition au projet d'aéroport. Ce collectif investit le territoire de Notre-Dame-Des-Lande et la lutte qui y est associée au moyen d'un répertoire d'actions complémentaires aux associations et au collectif d'élus. Il permet notamment d'activer un réseau d'agriculteurs sur tout le territoire départemental, mais également régional voir supra-régional, pouvant intervenir rapidement en mobilisant de surcroît des tracteurs. Le soutien et la solidarité au sein du milieu agricole a contribué à rassembler autour des acteurs du collectif des centaines de leurs collègues susceptibles d'agir sur place, ou bien sur leur territoire, qui contribuent à la défense physique de lieux, donnent un caractère spectaculaire aux manifestations, et apportent une aide précieuse tant d'un point de vue des connaissances que du matériel et de la main d'œuvre dans l'application de projets agricoles sur le territoire. Ces acteurs en réseau ont été rejoints par une multitude de comités de soutien créés progressivement à partir de 2010, date à laquelle le CNCA (le Comité Nantais Contre l'Aéroport) s'est notamment constitué. Aujourd'hui, il existe plus de deux cents comités de soutiens éparpillés sur l'ensemble du territoire Français. Ceux-ci forment un réseau d'acteurs essentiels qui participent à l'élargissement de l'espace de mobilisation et contribuent par suite à la résonance de la « zone à défendre » comme territoire de référence et d'expérimentation des moyens de lutte. Ces comités s'inscrivent dans l'organisation réticulaire des acteurs du conflit de Notre-Dame-Des-Lande, ils élargissent l'espace des mobilisations par leur ancrage géographique mais aussi par leur capacité à organiser des actions localisées dans toute la France. En outre, ils se constituent en supports territoriaux forts et nécessaires, pour exemple lors d'actions collectives de déplacement. Ainsi, lors du tracto-vélo organisé à l'occasion de la COP 21 à Paris, les opposants se rendant de Notre-Dame-Des-Landes à Paris, ont pu bénéficier du soutien d'individus et de collectifs qui se sont proposés pour accueillir les militants pour la nuit. Ce soutien effectif est également visible lors des grands événements, ou encore en cas de risques d'expulsion ou d'occupation policière. Les sympathisants et militants d'origines variées se mobilisent et se déplacent physiquement sur la ZAD, ou bien envoient des colis de vivres et de matériaux et organisent des actions diverses sur leur territoire. Non seulement, ces comités rassemblent des individus sur la ZAD et au

sein de la lutte contre l'aéroport, mais ils permettent de faire émerger des réseaux relationnels et interdépendants sur d'autres territoires, impliquant dès lors, une modification des structures sociales et spatiales locales. En outre, et pour revenir à notre exemple de la COP 21, les opposants peuvent compter sur les comités mais également sur les groupes de lutte extérieurs au conflit d'aménagement de Notre-Dame-Des-Landes. Ainsi, lors de leur arrêt à Angers, les opposants ont trouver un refuge pour la nuit chez des individus luttant quant à eux pour la condition des migrants. Loin d'être unique, cette alliance illustre les multiples liens de solidarité et de soutiens existants entre les luttes et les militants de la décroissance, anti-capitalistes, altermondialistes... Ainsi, d'autres rapports se structurent au sein de la lutte tels que ceux entretenus par d'autres territoires de luttes à l'extérieur de la France.

« Il y a des liens, il y a des gens qui vont, qui viennent et qui reviennent. (...) Une fois, il y a des gens qui sont venus du Chapas pour quelques jours, il y eut plein de discussions hyper passionnantes, ils avaient montré plein de dessins, expliqué plein de techniques de luttes. Là, pour le coup, le Chapas, c'est un exemple, où c'est très loin. Après sur les luttes plus proches, il y a Calais (...). Il y a forcément des connexions, et là aussi cela passe par les gens. Il y a des gens qui vont partir donner un coup de main. (...) Lors de gros événements, il y a des gens qui viennent de plein de lieux que l'on connaît en lutte, c'est aussi une occasion de se retrouver, d'échanger, de discuter » (Jules ; 04/03/2018).

« Il y a des contacts un peu partout. Tu as des contacts, parfois tu te demandes d'où ça vient, je pense par exemple au contact avec des bataillons féminins kurdes, tu te demandes un peu... (...) C'est probablement les féministes qui ont fait le contact » (Tonio ; 11/02/2018).

Non seulement des liens et des échanges se créent progressivement avec d'autres territoires de lutte, mais l'édification de la zone à défendre a permis l'émergence d'un « mouvement zad partout », mis en évidence dans le Chapitre 2 de la première partie, dont le territoire de Notre-Dame-Des-Landes représente le noyau et la base des expérimentations de luttes et de résistance. Ainsi, s'organisent des sommets internationaux et nationaux de convergence des luttes où les opposants de Notre-Dame-Des-Landes se rendent afin de transmettre leurs expériences et leurs savoirs, et faire émerger des liens avec d'autres luttes ainsi que des soutiens faisant vivre la ZAD au sein d'un espace physique, symbolique et idéal beaucoup plus large que le seul périmètre de la Zone d'aménagement différée. Dans cette perspective, des « info-tours » se sont progressivement mis en place, reliant opposants classiques, historiques et occupants se déplaçant dans toute la France pour partager l'expérience de la ZAD tant d'un point de vue théorique que pratique. Ces « info-tours » représentent pour les opposants l'opportunité de se rassembler entre les différentes composantes que ce soit les opposants historiques, les occupants ou les représentants d'associations et de collectifs.

En effet, pour que la « constellation » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2014) des acteurs soit complète, il convient de parler brièvement d'une autre composante, celle des altermondialistes et militants écologistes venus occuper et habiter la ZAD à partir de 2009. Au sein de ce groupe hétérogène de 200 à 300

individus vivant en permanence sur la Zone se sont constitués des groupes affinitaires et/ou fonctionnels partageant des lieux de vie ou des activités agricoles, culturelles, artistiques, politiques et sociales. Ces derniers développent et complètent le répertoire d'action collective initié par les autres acteurs au travers de la pratique de l'occupation permanente du site, du développement de modes d'habiter alternatifs, d'activités expérimentales, de confrontations plus violentes, d'opérations de sabotage, de construction de barricades... Ils partagent avec les opposants historiques l'ancrage physique, géographique et émotionnel à l'espace de la ZAD comme le démontrent E. Filippova et F. Guérin-Pace au travers de ce qu'elles nomment le synchronisme identitaire « *Hic et Nunc* » (E. Filippova ; F. Guérin-Pace ; 2008 ; p. 16). Cet attachement au territoire réunit les individus plus sédentaires tels les agriculteurs, et les individus ayant a contrario une mobilité élevée - ayant souvent parcouru les lieux de luttes et effectué des voyages initiatiques à l'étranger sac au dos - qui s'ancrent paradoxalement et par choix sur le site. Ces deux catégories d'acteurs, pour lesquelles la défense de l'espace de vie est prioritaire, entretiennent des relations parfois fortes et développent des actions communes pour arriver à leurs fins.

La structure des acteurs mobilisés dans le conflit d'aménagement de Notre-Dame-Des-Landes est plurielle et son organisation réticulaire, ce à la fois car chaque acteur développe des réseaux de soutien et de solidarité sur un territoire bien plus vaste que la seule Zone à défendre, mais aussi parce que le fonctionnement même permettant la mise en place d'une coalition, d'une convergence et d'une résistance nécessite la mise en réseaux des divers comités de soutien et des multiples luttes. Enfin, parce que les groupes inscrits directement sur le territoire de la ZAD se constituent au travers « *d'une manière alternative d'habiter les territoires* » (G. Pruvost ; 2015 ; p.23) passant par « *la mise en réseau de maisonnées* » (Ibidem). Au-delà de leur structure et de leur organisation, ces acteurs ayant habité la ZAD, l'habitant de temps à autres ou bien en permanence, participent chacun à sa manière et selon son objectif à la « co-lutte », la rendant effective.

« S'il n'y a qu'une leçon à tirer de Notre-Dame, en terme de morale syndicale ou politique, c'est la manière dont des mouvements aussi différents ont pu se côtoyer et avancer ensemble pendant si longtemps, même de façon chaotique. Si tu veux imaginer un mouvement social fort, tu dois en passer par là. C'est aussi le fait qu'il n'y ait pas de grand leader charismatique chez nous. Je crois qu'on ne pourrait pas » (Propos de Michel, paysan de la ZAD, recueilli par le collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p. 185).

2) Autogestion et fonctionnement « horizontal »

Le réseau gravitant autour du territoire de Notre-Dame-Des-Lande et au sein même de celui-ci s'organise à travers plusieurs principes qui participent de la « co-lutte » et la perpétue. Il s'agit d'élaborer le « bien vivre ensemble » en adéquation avec les principes politiques et écologiques qui guident nombre des opposants. Afin de s'inscrire dans une critique en acte de la société consumériste et capitaliste, les

habitants-occupants ainsi que les nombreux sympathisants et militants de passage ont progressivement mis en place des dispositifs afin de décider ensemble des actions collectives concernant la lutte et la vie collective sur la ZAD. Il convient d'appréhender la ZAD comme un réseau d'une multitude de lieux collectifs ou individuels, où chaque collectif ou individu choisit son mode d'habiter et sa manière d'occuper et de s'occuper. Ainsi, « *rester en lien sans vivre en communauté* » (G. Pruvost ; 2015 ; p.23), nécessite la mise en place de réunions et d'assemblées générales propres aux mouvements de luttes, ouvertes à tous, et libres. Comme l'expose parfaitement le discours cité en fin de la sous-partie précédente, la « zone à défendre », ses groupes, mouvements, acteurs et assemblées ne se matérialisent pas au travers de représentant ou de leader quel qu'il soit. Ainsi, bien qu'il existe des porte-parole et des présidents au sein des structures institutionnelles, la coordination des associations, pour exemple, ne fonctionne pas verticalement mais horizontalement : chaque organisation et chaque membre détient une position égale.

Pour garantir ce fonctionnement global et autogéré, tout comme l'agencement local de la zone à défendre, de nombreuses assemblées et réunions se sont mises en place progressivement notamment après 2012. Jusqu'alors, les différentes composantes du mouvement s'organisaient indépendamment des autres et souvent en instances séparées. Les événements des années 2012 et 2013 obligent les différents acteurs à instaurer, tant en amont qu'en aval, des réunions d'organisation et de formation dans le but d'apprendre à échanger et à défendre ensemble le territoire de la ZAD. Ainsi depuis 2012, il existe plusieurs réunions et assemblées ayant lieu sur la ZAD et présentant des fonctions spécifiques. S'organise alors, la « réunion des habitants » hebdomadaire regroupant l'ensemble des habitants-occupants de la Zone à défendre souhaitant y participer. Celle-ci a pour ambition de répondre aux enjeux de la « co-habitation » en axant son ordre du jour sur les potentiels conflits d'usages, de proximité ou de voisinage mais également sur l'ensemble des activités et des actions communes mises en place sur la « zone à défendre ».

« Toutes les semaines, eux, ils ont une réunion, le jeudi soir, qui est spécifique aux habitants de la ZAD. Quand on a des gros soucis, ça m'est arrivé d'y aller (...). Notamment quand on a fermé la Vacherit, je suis allé leur dire que la Vacherit se fermait et qu'il faudrait prévoir une réunion de discussion. Quand il se passe quelque chose d'important, on va le dire à cette réunion là. (...) Est-ce que ça sert à grand chose ? Je n'en sais rien. Par contre, moi, ce que je constate c'est qu'à ces réunions là, on voit des gens qu'on voit pas aux autres réunions. Il y a des lieux de vie qui viennent aux réunions des habitants mais pas aux autres. (...) Souvent ce que je fais, c'est que quand je porte de l'information, je passe l'information, je demande s'il y a des questions d'éclaircissement et après je m'en vais. Je reste pas participer à leur débat interne » (Michel ; membre de l'ACIPA ; 10/11/2017).

« On serait les bienvenus à la réunion des habitants, j'en doute pas... Mais, toutes les semaines, c'est beaucoup trop. Je pense qu'il y a que des occupants qui y vont, et voilà, ça progresse c'est bien, ça ne nous pose pas de problème » (Jean, opposant historique ; 10/11/2017).

« Alors, oui du coup, la réu des habitants, il faut se sentir habitant quand même. Moi j'y allais quand je restais quelques semaines, aussi pour capter un peu les ambiances et tout. J'essayais d'y aller, assez régulièrement, mais depuis ce mois-ci, j'y suis beaucoup moins. J'ai participé un peu, deux ou trois fois, mais le fait d'être un peu là, puis pas là, ça complexifie et c'est aussi mon caractère. Il y a des gens, qui viennent deux semaines, ils donnent leur avis et tout (...). Mais je les suis, parce que c'est un des trucs qui fais sens sur ce qui se vit ici. Il y a des gens qui critiquent un peu tout ça et qui vivent d'autres choses. Mais moi, je sais que je trouve que ça fait partie des trucs assez incroyables de cette expérience, et puis c'est au cœur du réel rapport de force qui existe avec l'État. C'est parce que ces espaces de réunions existent et parce qu'on s'organise autour de ces espace qu'il y a quelque chose qui avance aussi » (Jules ; habitant des Fosses Noires venu s'installer définitivement il y a quelques mois ; 04/03/2018).

Organisées au lieu dit Le Gourbi jusqu'en avril 2018, ces réunions habitantes s'organisent selon des principes établis. Le Gourbi étant aménagé en forme circulaire permet un agencement des participants en cercle où chacun peut prendre la parole et partager des visions, des propositions d'activité. Avant de devenir rituelles, ces réunions s'organisaient de façon spontanée, chaque individu pouvant y prendre la parole librement et à tout moment. Or, celles-ci se devant de répondre aux principes idéologiques et sociaux qui guident l'esprit de la ZAD, des dispositifs ont progressivement été adoptés en vue de réguler les risques de rapports de pouvoir dans les prises de parole (inégalités liées au genre, à l'âge, ou encore à la facilité d'élocution et de maîtrise de la langue). Progressivement, ces dispositifs se déclinent autour de la gestion des prises de parole (modération par rapport à la durée et la fréquence, tour de parole, jeux de signes manuels, etc...) et l'instauration d'un ordre du jour proposé lors de la séance précédente. Les prises de parole sont moins spontanées et relèvent d'une forme d'organisation préalable mais contribuent à la mise en place d'un fonctionnement horizontal parfois difficilement pratiqué par les individus ayant l'habitude d'user de dispositifs verticaux comme dans les associations ou les structures agricoles. Ainsi chaque composante doit s'accoutumer et s'adapter à la mise en place progressive d'un système horizontal. Le déroulement de la réunion et les échanges sont retranscrits sous forme d'un compte-rendu, bref ou détaillé, et publié dans le ZADnews chaque semaine (cf annexe p. 220 - compte rendu de la Réunion habitante du 22 juin 2017).

L'autogestion de la zone à défendre se caractérise par un panel varié d'autres réunions ou assemblées générales dont le fonctionnement est décrit par Jules.

« Il y a la réunion des habitants, qui est du coup pour les habitants entre eux, qui discutent de comment s'organiser (...). Il y a l'AG du mouvement, avec les composantes, qui est vraiment dans le rapport au combat contre l'aéroport, donc qui ne traite pas des questions d'occupation, de vie sur place à la base. Et celle-là a toujours existé comme ça. Et du coup, l'AG des usages maintenant, elle est une espèce de

rapport au territoire mais élargi, ça veut dire que ce n'est pas que les occupants, c'est essayer de constituer avec les composantes des façons de s'organiser ensemble pour défendre ce territoire et le faire... l'organiser » (Jules ; 04/03/2018).

L'assemblée du mouvement, aujourd'hui entérinée par l'annonce de l'abandon du projet, regroupe depuis plus d'une dizaine d'années, l'ensemble des acteurs de la coordination des associations ainsi que les opposants des collectifs et les habitants-occupants. Cette Assemblée Générale (AG) avait pour fonction principale d'organiser collectivement la lutte contre le projet, tant d'un point de vue des actions à réaliser, que de la transmission d'informations sur les actes des différentes composantes, pour exemple la situation des recours juridiques,.

En continuité de cette assemblée, s'est créée depuis quelques années, une assemblée des usages dont l'objectif est de réfléchir collectivement au futur de la zone à défendre. Il ne s'agit plus de résister contre mais de lutter pour l'avenir de la zone à défendre. C'est par le biais de cette assemblée, qu'ont été actés par les différentes composantes du mouvement, les 6 points pour l'avenir de la ZAD. Cette assemblée est préparée en amont par différents petits groupes appelés « commissions » dont la composition est mixte entre habitants-occupants et membres des collectifs, certains travaillant spécifiquement sur le foncier, d'autres sur le développement d'activités agricoles, ou encore sur les hypothèses portant sur les éventuelles décisions de l'État.

« Alors il y a une commission des hypothèses à laquelle je participe depuis pas très longtemps, mais je sentais que c'était un endroit où il fallait mieux y être, donc on est quelques uns à y être, Michel et des zadistes. C'est un petit groupe d'une douzaine de personnes, qui travaillent sur les pistes et qui permet d'organiser en fait, le débat à l'AG des usages. Et l'AG des usages c'est ouvert à tout le monde, c'est pas une association, c'est un truc du mouvement qu'est là, donc tout d'un coup il y a des groupes qui viennent, qui ont envie de faire chier le peuple, ils viennent et ils font chier le peuple, c'est comme ça. Donc si on est pas présent à ces trucs là, ça peut partir en live, mais bon globalement, quand c'est bien préparé et que ceux qui animent tiennent le débat, c'est très intéressant. Et donc c'est ça, l'AG, c'est elle qui définit les choses qu'on doit défendre après. Et qu'on va défendre devant la préfète. Donc c'est important et puis c'est pas si simple parce que c'est un consensus tout ça » (Pierre, membre de la Confédération Paysanne ; 26/02/2018).

En parallèle, de ces multiples réunions et assemblées générales, des réunions et activités ponctuelles sont organisées afin de répondre aux besoins et aux demandes des différentes composantes. Le lundi, le ZADnews relaie le programme de la semaine en indiquant les lieux et les collectifs organisant ces échanges et activités. Ces démarches sont spontanées et à l'initiative de collectifs, d'associations, de lieux de vie ou encore d'individu à titre personnel. Ainsi, de nombreux chantiers collectifs (construction de hangars, récoltes, défrichage, construction de cabanes, formation aux premiers soins ou aux techniques de combat...) sont organisés et ouverts à tous : habitants-occupants comme militants de passage. Chacun

échange ses savoirs et met à disposition du matériel et des capacités tant physiques qu'intellectuelles.

« En réalité (...), l'expérience de Notre-Dame-Des-Landes c'est une grande AG permanente, quelque part. (...) Globalement comme tout le monde discute, les idées finissent par circuler » (Camille ; 04/03/2018).

« Quant tu te dis, qu'il faut réduire les énergies que tu consommes, moi c'était une évidence de dire qu'il va falloir que chacun mette un peu du sien, pour refaire les choses par lui-même. Cette envie-là, elle existait, mais ce qui est assez fou ici, tu trouves ça assez facilement, quand tu passes du temps ici, et que tu captés comment ça fonctionne, il suffit de bonne volonté et de temps, pour pouvoir apprendre, et faire des trucs. C'est ouvert. C'est la particularité. Et après ça se mixe souvent avec, tu arrives avec des trucs que tu sais faire, et que du coup, toi tu vas peut-être pouvoir transmettre (...) » (Jules ; 04/03/2018).

C'est au travers du foisonnement de ces activités et de ces partages que s'organisent progressivement l'autogestion de la zone à défendre. La ZAD se présente et se structure comme une école pour ses habitants-occupants où l'apprentissage de techniques, de savoirs-faire et de la « sursocialisation » (G. Pruvost ; 2015 ; p.35) inhérente à ce mode de vie et de lutte, s'effectue quotidiennement.

« Ce qui m'a plu à la ZAD c'est que j'ai appris, j'ai appris beaucoup de choses, j'ai appris beaucoup de choses que je n'ai jamais apprises dans ma vie. Ça a été une école, même une meilleure faculté pour moi. Je veux dire que j'ai appris le travail de la terre, j'étais ingénieur mais j'avais jamais appris à travailler la terre. J'ai appris la permaculture, j'ai appris les céréales, j'ai appris les légumineuses. Tout ce que j'ai appris à la ZAD pour moi, c'est un plus à mon âge. J'ai appris à comprendre l'alcoolique, j'ai appris à comprendre le drogué, j'ai appris à comprendre le malade, l'intelligent, c'est toutes ces choses que j'ai apprises. Ça a été un diplôme pour moi. A l'extérieur de la ZAD, aujourd'hui à l'extérieur de la ZAD, je me comporte et je comprends toutes ces personnes là » (Marc ; 04/11/2017).

Cet apprentissage permanent et alternatif du monde et de l'environnement proche se couple d'un apprivoisement de l'Autre. Pour permettre, le « bien vivre ensemble », les individus doivent se connaître et se côtoyer au travers de chantiers collectifs et d'activités communes. Cependant, comme dans toutes sociétés ou micro-sociétés, les rapports sociaux peuvent parfois être sous tension voire conflictuels. Dans cette perspective, un organe autogéré de gestion des conflits a été mis en place pour régler de manière pacifique et apaisée les potentiels conflits d'usages du territoire, conflits éthiques, conflits tactiques, problèmes de voisinage, de dépendance ou encore de violence. Dans un premier temps, gérés par l'écoute, les échanges, les multiples stratégies spontanées et transactions sociales en tout genre, les conflits explosent avec violence durant l'été 2015. Par crainte d'un cercle infernal à même de détruire la « cohabitation » et le fragile équilibre des alliances nécessaire au maintien de la vie de la ZAD, une assemblée d'urgence est convoquée. Après plusieurs semaines d'échange entre de nombreux habitants-occupants, le « groupe de médiation des conflits pour la ZAD » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.290) est créé, appelé

le « cercle des douze » : tous les quinze jours, six personnes sont tirées au sort dans les différents lieux et composants du mouvement qui, durant un mois, doivent prendre en charge la fonction de médiateurs ; quinze jours plus tard les six autres personnes exerçant cette fonction depuis un mois sont remplacées par d'autres, et ainsi de suite. Le texte suivant diffusé sur la zone expose les caractéristiques de cette nouvelle organisation :

« Une nouvelle créature est née des marécages de la zad. Enfant de nos prises de tête et de notre désir de vivre longtemps ensemble sans police, [...] il pourra être saisi pour les conflits entre tou-te-s habitant-e-s léga-ux-les ou illéga-ux-les de la zad, dans lesquels une ou plusieurs protagonistes ne se sentiraient pas de tenir seul-e. Il ne s'agit pas d'un groupe affinitaire mais d'un groupe tournant [...] où tou-te-s pourront participer. Il n'appliquera pas une loi, ni ne cherchera à imposer l'intérêt d'un groupe, mais se référera aux assemblées des habitant-e-s, aux discussions sur les limites, aux 6 points pour un avenir sans aéroport, tout en pensant la spécificité de chaque situation, avec les acteur-ice-s de celle-ci. Il n'a pas pour but de faire régner l'ordre, ni d'être un service d'écoute personnel, ni d'empêcher les conflits d'exister : il s'agira plutôt d'éviter que les comportements liés à nos conflits ou nos erreurs donnent lieu à des situations invivables, qui conduiraient des habitant-e-s ou des occupant-e-s à partir, ou qu'ils ne pourrissent inutilement des liens avec des soutiens [...] » (Repris dans Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.290).

Cette expérience axée sur la « co-habitation » au sein de la ZAD prévoit également une médiation possible des conflits externes à la zone avec les habitants des bourgs environnants par exemple et relève des dynamiques d'autogestion mises en place par l'ensemble des acteurs pour garantir le « bien vivre ensemble » inhérent et nécessaire à la « co-lutte ».

3) Autosubsistance et production collective

Cependant, la vie sur la ZAD et à proximité de celle-ci s'organise également au travers de grands principes et valeurs partagés par la majorité de ces habitants-occupants. Dans la perspective de la promotion d'un territoire expérimental socialement et politiquement, et la défense d'un espace agricole et naturel, des tentatives d'autosubsistance et de productions collectives sont progressivement développées. En effet, la critique en acte de la société consumériste et capitaliste représentée par l' « aéroport et son monde » suppose la mise en pratique de dispositifs décroissants et alternatifs permettant à tous de vivre en restant fidèle à ces idéologies. Les visions de l'écologie politique ou de l'anticapitaliste sont plurielles bien que pensées et réfléchies par l'ensemble des habitants-occupants. L'idée selon laquelle il ne faut pas participer, enrichir, nourrir et se nourrir de la société contre laquelle s'inscrit la lutte est majoritairement partagée.

Pour ce faire de nombreuses actions et pratiques s'élaborent au sein de la ZAD qui relèvent de ce qui couramment est appelé « l'esprit ZAD ». Concentrons nous d'abord sur les pratiques de production

collective. Ancrée sur un territoire agricole et rural, la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes a dès son émergence, développé une activité agricole riche et diversifiée. Lors des premiers départs d'agriculteurs et d'exploitants habitant la zone, les opposants historiques ainsi que les membres de l'ADECA, de l'ACIPA, de la Confédération Paysanne ou du collectif COPAIn ont focalisé leurs actions collectives sur une inscription spatiale matérialisée par le travail des champs et des parcelles laissées à l'abandon. Rappelons que le territoire de la ZAD est constitué, avant 2012, de 400 hectares de parcelles exploitées par les paysans qui ont refusé de vendre à AGO ; de 400 hectares de forêts et de 800 hectares récupérées par Vinci en contrepartie d'indemnités d'expropriation pour les exploitants ayant accepté l'accord à l'amiable. L'arrivée des altermondialistes à partir de 2009 a entériné la diversité des pratiques agricoles, succédant à l'histoire du mouvement des Paysans Travailleurs de Loire-Atlantique. Non seulement, il s'agit d'occuper un territoire, mais il convient également de le faire vivre et exister, l'activité agricole et la production de vivres devenant dès lors essentielles à la lutte. En outre, très souvent guidés par des visions écologistes et désireux d'« *habiter la terre* » (G. Pruvost ; 2015 ; p.25), ces nouveaux arrivants souhaitent s'ancrer physiquement sur cet espace et retrouver les « *sensations élémentaires* » (G. Pruvost ; 2015 ; p.26) procurés par la proximité de la nature et la « co-habitation » en harmonie avec celle-ci. Ainsi, se met en place sur la zone, de nombreux collectifs d'habitants-occupants aidés par des agriculteurs qui élaborent et rendent effectifs des projets agricoles alternatifs et expérimentaux. Cette collaboration efficace est partie prenante de la politisation des pratiques et de la « co-lutte(s) » s'inscrivant sur la zone : « *Et même si les images des ouvriers-paysans, figures révolutionnaires d'il y a quarante ans, se sont fortement érodées, lorsque l'idée de la Commune ressurgit à la zad, des agriculteurs des environs se trouvent encore prêts à aider à la naissance d'une production autonome et collective, partie prenante de la montée en puissance d'une aventure politique* » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.297).

Dès lors, une multitude d'initiatives émergent sur le sol de Notre-Dame-Des-Landes. Amorcées dès 2009, celles-ci se concrétisent véritablement le 13 avril 2013 lors de la manifestation-occupation du collectif « Sème ta ZAD » qui marque le début d'une douzaine de projets agricoles sur les terres occupées. Ces derniers prennent de multiples formes comme l'implantation d'un « groupe vache » à la ferme de Bellevue composé d'occupants et travaillant de paire avec les membres du collectif COPAIn ; les potagers collectifs ; la constitution d'une conserverie à la Noë Verte ; les jardins de plantes médicinales ; les champs de blé pour alimenter les boulangeries des Fosses Noires ou de Bellevue ; le « groupe verger » ; les apiculteurs ; les brasseurs ; les éleveurs en tout genre... Ces dynamiques multiples, tout en permettant la production de vivres alimentant la zone à défendre, ont rendu possible des échanges pratiques et théoriques entre des personnes pourtant très éloignées socialement et culturellement.

« Il y a plein de liens, moi les zadistes, ils sont venus plein de fois ici, donner des coups de main, on a échangé, on a fait plein de choses. Moi, je faisais parti du groupe légumineuses sur Bellevue, donc le groupe légumineuses, c'était des vegans, plutôt des filles, qui étaient vegans mais qui savaient très bien

que nous on faisait de l'élevage, mais avec qui on discutait avec respect. (...) On a mis en place des cultures de légumineuses, plutôt de l'alimentation humaine. Et voilà, on a fait plein de choses, ça a permis d'échanger, de se confronter, un petit peu, et d'évoluer des deux côtés » (Alain, paysan membre de COPAIN ; 26/02/2018).

Ce discours témoigne de la façon dont la « pratique agricole collective » contribue à tisser des liens entre les diverses composantes selon des dynamiques relevant de ce que l'on peut appeler la « ruralisation des esprits » ou bien, à l'inverse, d'une « urbanisation des esprits » (Y. Le Caro ; 2016/6 ; p.564). Ce processus relève bien de la « co-habitation » d'individus aux origines géographiques variées et de l'hybridation des pratiques et des modes d'« habiter ». Ainsi le renouvellement des pratiques agricoles a permis un renouvellement des modes de pensées et un enrichissement de la lecture de l'environnement et de la nature. Non seulement les habitants-occupants peuvent subvenir à la majorité de leurs besoins, mais ils sont également en mesure d'organiser des ponts et des liens vers d'autres luttes au moyen d'envois de légumes sur d'autres lieux de luttes comme la Jungle de Calais ou à la Maison de la Grève à Rennes. Cette production collective et la multitude des activités affiliées à celle-ci ont permis la « co-production » d'un territoire viable et vivant au travers de la création d'un « non-marché » localisé sur le Carrefour de la Saulce où les habitants-occupants échangent leurs productions de pains, de légumes ou de fromages à « prix libre ». Ce « non-marché », organisé tous les vendredis, est ouvert à tous, habitants de la zone comme population des bourgs alentours.

Le territoire de la ZAD présente un « *kaléidoscope de possibilités* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.56) multipliant les façons de produire ou de ne pas produire. En effet, « *la question de l'autoproduction (de vivre ou de cabanes) est plus diversement interprétée : faut-il pratiquer une agriculture vivrière ou en grande quantité pour le collectif, autoproduire avec des machines ou à la main, manger bio, être omnivore, végétarien ou végan, ou encore trouver que l'ensemble de ces questions est véniel, étant donné le contexte de répression ?* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.56). Ainsi, pour compléter la production de vivres sur la zone et permettre de subsister à ceux qui ne se retrouvent pas dans celle-ci, d'autres formes d'autosubsistance existent. « *La « récup' » de biens alimentaires participe d'une autre démarche qui inclut dans l'autonomie l'appropriation des déchets du monde industriel* » (Ibid ; p.55). La pratique se traduit par la récupération dans les grandes surfaces et les supermarchés de denrées alimentaires jetées parce que périmées ou abîmées et considérées comme des déchets. Ces vivres ont longtemps été entreposées dans ce qui s'est constitué comme une épicerie alternative au lieu dit du Sabot situé à l'est de la route des Chicanes. La localisation de cette épicerie n'est pas anodine puisque le côté Est de la zone se caractérise par sa prise de distance avec la production agricole dont relèvent l'instauration d'une zone non-motorisée et la préservation souhaitée d'espaces de friches. La « récup' » ne concerne pas seulement les produits alimentaires puisque, dans une perspective de décroissance, les habitants-occupants de la ZAD pratiquent le recyclage des matériaux de construction tout comme du matériel agricole. Ainsi, les agriculteurs de la

zone et de ces alentours prêtent et donnent des tracteurs d'occasion ou autres outils de culture. Il en va de même pour tous les objets de la vie courante, comme les vêtements apportés par des réseaux de soutien et mis à disposition, eux-aussi, à « l'épicerie » du Sabot dans des caisses où chacun peut se servir.

En outre, l'autosubsistance de la ZAD et sur la ZAD passe également par la mise en place d'une multitude de services variés dans des lieux spécifiques allant de la garde d'enfants, de l'école, de séances de formation à des techniques ou activités particulières, à des ateliers d'écriture ou de rap, etc... C'est différentes activités organisées par les habitants-occupants permettent la diffusion et la transmission de savoirs sur l'ensemble du territoire tout en nourrissant les rapports sociaux. A travers la pluralité de ces services et leur mutualisation, c'est également le territoire de la Zone à défendre qui s'enrichit et se construit, produisant et perpétuant à son tour la dynamique de « co-lutte(s) ».

Afin d'illustrer l'ampleur de ces dynamiques et leurs diversités, il convient de présenter un exemple de chantier collectif mêlant productions territoriale et sociale. Durant l'été 2016, un grand chantier collectif a émergé dans la perspective d'une gestion collective du bois, mêlant militants, curieux, habitants ainsi qu'une centaine de charpentiers et menuisiers venus d'ailleurs pour constituer le « hangar de l'avenir » devant devenir le futur atelier bois de la ZAD. Plus qu'un chantier collectif, il s'agit d'un véritable chantier-école où les participants, après avoir été formés par les professionnels, ont formé à leur tour d'autres novices. Ce chantier a permis de construire un impressionnant hangar élevé en octobre 2016 tout en offrant l'opportunité pour beaucoup d'apprendre des techniques spécifiques telles que l'ardoise, la zinguerie, la charpente...

La ZAD se présente alors comme une mosaïque de formes d'inscriptions spatiales et de dynamiques sociales plurielles qui font de ce territoire, un réseau multiple de lieux et de liens. La carte mentale réalisé par Jules, habitant et membre du collectif de cartographie, rend visible les appropriations territoriales multiples, les essais, les réussites comme les échecs de recherche de modes d'habiter alternatifs et expérimentaux participant de la dynamique et du processus de « co-lutte(s) ».

b) Co-lutter contre l'occupation policière

Afin de comprendre et d'appréhender le concept de « co-lutte(s) » dans son intégralité, il nous faut envisager et saisir ses caractéristiques durant des temporalités particulières. Ainsi, nous avons fait le choix d'opérer une « pause » chronologique en nous concentrant sur les périodes d'occupation policière - périodes de conflit de contrôle et de partage de l'espace en tant que tel. En effet, bien que le territoire de Notre-Dame-Des-Landes cristallise un conflit de plus de quarante ans, le contexte dans lequel cette zone évolue est changeant et discontinu. Entre des périodes d'activités quotidiennes et calmes, s'intercalent des séquences de luttes et de combats physiques durant lesquelles l'avenir de la ZAD et l'équilibre de la zone sont menacés. Dans cette perspective, nous avons choisi d'approfondir ces temporalités particulières par le biais de l'expérience des années 2012 et 2013 et de l'opération d'évacuation de la ZAD dite « opération César ». Cette sous-partie a été effectuée à partir de lectures, ainsi que d'entretiens et d'observations de terrain réalisés en avril 2018 lors de la deuxième opération d'expulsion. Nous faisons l'hypothèse que les dynamiques développées en 2012 et 2013 sont proches voire similaires à celles mises en place durant le mois d'avril 2018. Nous verrons, dans un premier temps, que la dénomination « zone à défendre » implique et nécessite des aménagements de défense dans un contexte de lutte active. Nous étudierons ensuite comment l'occupation policière s'est matérialisée et a modifié, au moins à court terme, l'agencement spatial et les pratiques qui lui sont liées. Dans un troisième temps, nous ferons un point sur la complémentarité des stratégies et des luttes mises en œuvre au sein de ce territoire. Enfin, nous verrons comment cette expérience de lutte collective a permis l'édification d'une mémoire collective, terreau fertile d'un processus identificatoire commun.

1) Aménagements et logistique en période d'expulsion

La défense du territoire de Notre-Dame-Des-Landes passe par son occupation illégale. Du fait de ses aménités paysagères, de sa nature agricole et de la richesse de ses zones naturelles, la zone doit être défendue et devient, dès lors, une « zone à défendre ». Cependant, la défense de ce territoire passe parfois par une défense physique contre une force extérieure ou encore par l'effectivité d'un conflit de contrôle de l'espace théorique à sa mise en pratique. Le 16 octobre 2012, la préfecture de Loire-Atlantique lance l'opération d'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes dite « Opération César ». Celle-ci doit permettre le commencement des travaux de construction de l'aéroport par l'expulsion des occupants et la destruction des habitats légers comme durs. Attendue par les habitants-occupants depuis quelques semaines, l'opération surprend par son ampleur : plus de 1200 gendarmes mobiles sont mobilisés sur le terrain pour qu'il puisse y en avoir 600 en permanence toute la journée. Face aux forces de l'ordre, les

occupants ne sont qu'une petite centaine. Dès les premiers jours, plusieurs lieux de vie sont détruits, tout comme les champs et les potagers sont dévastés. Face à ces destructions, les occupants-habitants et les militants venus en soutien doivent s'organiser et mettre en place des stratégies et une logistique spécifique. En amont déjà, les habitants-occupants avaient pris conscience de l'importance de « *l'intégration de la nécessité de la défense [devant] s'inscri[re] (...) dans les gestes les plus quotidiens* » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.266) et avaient élaboré des dispositifs et des formations nécessaires à la résistance comme en témoigne Ulysse auprès du Collectif Mauvaise Troupe :

« Avant les expulsions, il y a eu des tentatives d'organiser préventivement la défense de la zad par le biais des grands moments d'assemblée entre occupants, mais ça ne marchait pas très bien, ça finissait tout le temps par bloquer sur des désaccords. (...) On n'avait pas vraiment de plan général, à part la manif de réoccup pour après, mais on a mis en place plein de trucs pratiques des exercices. T'apprends à courir en groupe, à lire une carte, à communiquer avec un talkie, des gens organisent des formations médic', d'autres diffusent des informations d'autodéfense juridique. Dans les assemblées, on avait l'impression que ça n'avancait pas, mais en fait il se passait plein de choses ailleurs. Tout le monde a halluciné sur la manière dont la défense s'est organisée au moment des expulsions, mais en réalité ça a pu se faire parce qu'il y avait tous ces groupes qui se sont mis en place avant » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p. 187).

Comme l'explique P. Subra, la capacité de résistance des opposants se présente comme « *le corollaire logique, inévitable de l'occupation : les ZAD incapables de résister ont été facilement évacuées et ont purement et simplement cessé d'exister. Cette résistance est préparée par la mise en place d'un dispositif opérationnel relativement sophistiqué [Kempf, 2014]. Les routes départementales qui traversent le site de Notre-Dame-des-Landes sont ponctuées de chicanes et de postes de contrôle faits de matériaux de récupération, dont certains, surélevés, jouent le rôle de vigies* » (P. Subra ; 2017 ; p.20). En effet, face aux premières destructions, loin de se décourager, l'opposition se fait, au contraire, plus déterminée. Soutenue par l'arrivée de soutiens, de vivres et de matériaux de construction, une véritable résistance physique et mentale s'organise sur le territoire. Tout les soirs, à 18 heures, les fourgons de gendarmes quittent la ZAD, laissant les opposants libres de leurs mouvements. Ces-derniers en profitent pour récupérer les matériaux des cabanes détruites dont ils se servent pour constituer des barricades sur les voies de circulation les plus stratégiques. « *Les nuits sont agitées de mille gestes, petits ou grands, propres à mettre des bâtons dans les roues du lendemain* » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p. 40). Durant la nuit, c'est non seulement la lutte qui s'organise mais aussi la réoccupation qui se constitue par le biais de l'édification de nouvelles cabanes dans les arbres et plus à l'ouest, à distance de l'ancien « centre-zad » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.267) situé jusqu'alors à l'est. La résistance s'amplifie avec le soutien des paysans du collectif COPAI venus de tout le département voire de la région. Leurs tracteurs sont placés autour des cabanes et des fermes menacées ou encore servent à renforcer les barricades par l'apport de poteaux électriques ou de bottes de

foin. Celles-ci loin d'être statiques se déplacent dans l'espace et deviennent de véritables lieux de vie durant les cent soixante-huit jours qu'a duré l'opération d'expulsion.

« Mais c'est vraiment quand ils ont commencé à détruire le Sabot (...) on est venu à trois paysans du secteur, trois tracteurs, on a refait les barricades qu'ils avaient cassées la journée, nous on les a refait la nuit. Et c'est là où on a commencé à vraiment s'impliquer quoi. (...) On avait passé la nuit à refaire les barricades, donc pas dormi ou quasiment pas, en plus il y a le boulot de la ferme avec la traite du matin, et après on est revenu toute la journée, on devait être une petite quinzaine de tracteurs du secteur. Et puis une quinzaine aussi de Plessé qu'était venue » (Alain ; 26/02/2018).

Cette organisation s'est également traduite par l'investissement de « bases arrières » pour reprendre le vocabulaire guerrier souvent mobilisé par les opposants pour raconter les périodes d'occupation policière. Ainsi, les bâtiments agricoles et les maisons non expulsables, notamment celles des opposants historiques, deviennent des lieux de refuge, des espaces d'accueil pour les sympathisants venus aider ou apporter du matériel et des vivres, des lieux de restauration, de sommeil ou de soins médicaux. A l'intérieur de la ZAD mais également à l'extérieur de celle-ci, s'organise une multitude de points d'appui à l'instar, pour exemple, du local de l'association de l'ACIPA situé dans le bourg de Notre-Dame-des-Landes.

« Quand il y a eut l'opération César, le local a été ouvert à cette occasion là d'ailleurs, il était ouvert jour et nuit, ça servait de lieux de renseignements, de stockage des produits alimentaires ou des matelas ou des couvertures enfin de ce qu'il y avait besoin... » (Michel ; porte-parole de l'ACIPA ; 10/11/2017).

Ces dispositifs et procédés relèvent de ce que P. Melé appelle le processus de « territorialisation réactive » (P. Melé ; 2003 ; p.43) et d'une « prise de contrôle sur un espace » (P. Melé ; 2013 ; p. 395). P. Melé explicite sa pensée par le propos suivant : « Cette veille de terrain peut aussi être analysée comme une conduite territoriale – au sens de l'éthologie – de prise de possession d'un espace et de sa défense contre d'autres usagers ou comme une manifestation de « territorialité », selon la tradition de l'école de Chicago (Lyman et Scott, 1967). Dans cette acception, la territorialité est une tentative de contrôle de l'espace, (...) qui, s'inscrivant dans cette filiation mais appliquant la notion à différentes échelles, insiste sur les stratégies de contrôle résultant d'actions explicites » (Ibidem). Cette « territorialisation active » dynamique modifie le sens donné au territoire, l'attachement à celui-ci comme sa nature même. « [...] les interactions entre acteurs mobilisés et autorités s'actualisent dans l'espace. Façonné par les pratiques des groupes engagés l'espace constitue à la fois un enjeu de pouvoir et un instrument de contrôle » (H. Combes ; D. Garibary ; C. Goirand : 2016/b ; p.27).

D'un point de vue logistique, la « co-lutte(s) » se matérialise aussi par la mise en place d'outils et de dispositifs tels que l'activation d'un numéro d'urgence pour informer les opposants en cas d'arrivée dans certains lieux des forces de l'ordre ou de contrôle routier ; la surveillance des réservations dans les hôtels à proximité synonyme de venue massive des gendarmes mobiles ; la présence de squats à l'extérieur de la ZAD permettant d'observer, d'alerter et d'appuyer les opposants combattant à l'intérieur de la zone ;

l'utilisation de la radio pirate « Radio Klaxon » émettant des bulletins d'informations en direct ou encore la publication en temps réel de l'actualité de la zone sur le média zadnadir.org.

Les périodes d'occupation de la ZAD s'organisent donc autour de la mobilisation des ressources et des capacités de l'ensemble des acteurs qui aménagent et ré-agencent l'espace de la zone pour la défendre au mieux d'un point de vue physique mais aussi stratégique. Ainsi, cent soixante-huit jours durant, les habitants-occupants de la zad « co-habitent » avec les forces de l'ordre avec inventivité et détermination. Il convient désormais de se concentrer sur la « co-habitation » de ces différents acteurs et sur les stratégies d'évitement et de confrontation mises en œuvre durant cette période.

Le contexte de « conflit actif » qui s'établit durant les années 2012 et 2013 se concrétise par des combats parfois violents, des stratégies de lutttes et de résistance de la part des opposants mais également par une « co-habitation » contrainte des forces de l'ordre et des occupants-habitants au sein du territoire de Notre-Dame-Des-Landes. La « zone à défendre » est occupée par les gendarmes mobiles d'octobre 2012 à avril 2013, ces-derniers s'organisant pour contrôler des lieux stratégiques et continuant leur opération d'expulsion et d'évacuation. « *Le terme d' « occupation » revêt alors un sens militaire : la ZAD est « une zone occupée »* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.37). Pour maintenir la vie sur la zone, les habitants-occupants comme les militants venus en soutien doivent apprendre à « co-exister » avec leurs « ennemis ». Cette « co-existence » de cent soixante-huit jours nécessite la mise en place de stratégies d'évitement et parfois de confrontation. Ainsi, alors que les forces de l'ordre « *se fixent aux deux carrefours qui deviennent des checkpoints filtrants* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 37), les occupants sont obligés de circuler à pieds et le plus souvent à travers champs.

« Moi j'ai vécu les trois derniers mois, mais il y en a qui ont vécu les 168 jours. Il y avait des barrages de flics très importants. Et quand ils s'installaient durablement, parce qu'ils avaient mis des systèmes anti-jet de quoi que ce soit, tu pouvais plus, la nuit, traverser direct. Il fallait passer par les champs et tu étais à plus de trente ou quarante mètres du carrefour » (Tonio ; 11/02/2018).

Ainsi, lors des rassemblements ou des manifestations de réoccupation, les milliers de sympathisants venus d'ailleurs doivent suivre les instructions données par Radio Klaxon et le plus souvent se garer dans les bourgs (Vigneux-de-Bretagne, Notre-Dame-Des-Landes, La Paquelais...), rejoindre la ZAD à pieds sur plusieurs kilomètres en passant au travers des barrages de gendarmes et leurs fouilles. Une fois au sein de la ZAD, les militants doivent traverser la forêt ou les champs pour rejoindre les lieux de vie. La question du ravitaillement est alors complexe puisque peu de voitures semblent pouvoir entrer sur la Zone. Il faut alors s'organiser avec les habitants des bourgs alentours et user de stratagèmes pour faire entrer sur la zone des vivres et des matériaux. Cette opération d'évacuation ainsi que celle d'avril 2018 permettent de révéler les liens ou a contrario les ruptures dans les relations avec les bourgs environnants. Alors que la majorité des occupants-habitants ne peut sortir de la ZAD, des habitants des bourgs alentours s'organisent pour approvisionner en vivres et rendre des services... Cependant, certains habitants, partisans du projet

d'aéroport ou lassés de « co-habiter » avec les « zadistes », rejettent ceux-ci et organisent des opérations de sabotage. Au travers de conversations, nous avons pu recueillir des anecdotes concernant cette cristallisation des conflits. Pour exemple, lors d'un week-end de manifestation de ré-occupation des voitures garées à quelques kilomètres de la ZAD ont été dégradées tandis que certains cafés refusaient de servir des sympathisants de la lutte.

Ce contexte particulier tout en modifiant la structure spatiale et sociale de la lutte, exacerbe les dynamiques de « co-lutte(s)», notion qui prend alors tout son sens. Au travers d'actions collectives et individuelles multiples, la résistance s'organise, mobilisant les soutiens venus d'ailleurs et les ressources inhérentes au territoire. Non seulement cette expérience permet d'unir solidement et durablement les différentes composantes de la lutte mais elle est aussi le tremplin à un enrichissement du répertoire des actions collectives de l'ensemble du mouvement.

2) Complémentarité des stratégies : enrichissement du répertoire d'action collective

Ces périodes d'affrontements constituent pour la zone à défendre des moments de convergence et d'union nécessaires entre les opposants locaux et les nouveaux occupants. « *Cette alliance ne va pas de soi. Elle suppose de dépasser deux différences fondamentales : sur les objectifs de la lutte et sur les modes d'action* » (P. Subra ; 2017 ; p.24). En effet, et comme nous l'avons mis en évidence plus avant, les opposants historiques ainsi que la plupart des associations luttant contre le projet se sont engagés dans la lutte dans le principal but de voir abandonner le projet d'aéroport, alors que les nouveaux occupants voient « *leur combat local s'inscri[re] dans une lutte globale, dans une cause planétaire qui dépasse l'objet précis et circonstanciel de la lutte présente et lui donne sens* » (Ibidem). Au-delà de cette distinction dans les objectifs de la lutte qui s'est progressivement effacée par le contact et les échanges entre ces deux composantes, les modes d'action développés entre 2012 et 2013 sont radicalement différents et ne relèvent pas des mêmes stratégies. Cependant, loin de les éloigner, ces différences ont permis aux acteurs de la lutte de collaborer et de renforcer l'efficacité de leur résistance. « *Les modes d'action diffèrent également, mais à Notre-Dame-Des-Landes, cette diversité est d'abord perçue comme une complémentarité : aux uns, les recours en justice, les rencontres avec le préfet, les inventaires de la faune et de la flore ; aux autres, l'occupation permanente du site et la confrontation avec les forces de l'ordre* » (Ibidem).

En outre, et comme le rappelle C. Tilly « *Les gens tendent à agir dans le cadre limité de ce qu'ils connaissent, à innover sur la base des formes existantes, et à ignorer tout ou partie des possibilités qui leur sont ouvertes* » (C. Tilly ; 1986 ; p.542). Ainsi, dans notre cas d'étude, les acteurs par leur diversité, leurs multiples capacités et réseaux, ont pu activer des ressources et des moyens d'agir bien plus riches. La proximité et l'alliance nécessaire de ces deux composantes sont à l'origine de stratégies innovantes basées

sur la complémentarité des savoirs et des compétences de chacun. Ainsi, alors que certains mouvements développent exclusivement des formes classiques de mobilisation tandis que d'autres misent « *sur la nouveauté et le caractère spectaculaire ou perturbateur de leurs actions* » (L. Mathieu ; 2004 ; p.134), la « co-lutte(s) » expérimentée sur la ZAD s'est trouvée enrichie par l'union de ces deux modes de lutte et par l'hybridation de ces répertoires. Ainsi, les paysans aidés de leurs tracteurs ont participé activement à l'édification des barricades, les sympathisants non-violents ont procédé à des chaînes humaines, certains occupants n'ont pas hésité à aller au devant des affrontements avec les forces de l'ordre et les militants écologistes n'ont pas hésité à venir forcer les rangs derrière les barricades. La mobilisation de ce répertoire d'actions collectives large et pluriel a permis le maintien de l'occupation sur la zone et le blocage du commencement des travaux.

La convergence des acteurs et la complémentarité de leurs modes d'actions a non seulement été une réussite lors de l'Opération César mais elle a également permis le développement d'une relation forte entre les diverses composantes. Fort de ses expériences communes, et au terme de l'opération d'évacuation en 2013, l'ensemble des acteurs a su faire de cette épreuve, une ressource d'identification et de mémoire partagée constituant ainsi le ciment d'une alliance, indispensable à la « co-lutte(s) ».

3) Bilan et constitution d'une mémoire partagée

Alors que l'Opération César devait affaiblir l'opposition et anéantir l'occupation illégale du site de Notre-Dame-Des-Landes, celle-ci a finalement galvanisé la résistance tout en favorisant l'installation durable d'une centaine de nouveaux occupants-habitants. Les cent soixante-huit jours d'occupation policière et de luttes frontales ont permis de faire émerger ou de consolider les liens entre les diverses composantes de la lutte. L'efficacité et la complémentarité de leurs modes d'action s'est révélées être la combinaison indispensable à leur réussite commune. Non seulement, le partage de cette expérience particulière a renforcé et fait naître des liens essentiels mais cela a, également, permis à tous de prendre conscience de leur interdépendance. Le partage de l'espace et l'inscription dans la lutte ne correspondent plus aux seuls traits communs qui les relient. L'opération d'évacuation leur a permis de prendre conscience de leur communauté de destin et ainsi de rendre possible le processus d'identification à un « nous » commun.

Ainsi, et comme le souligne G. Pruvost, « *La coalition de publics hétérogènes peut s'accomplir dans la communion d'émotions par le truchement d'événements collectifs (manifestations, fêtes, assemblées générales, actions de défense contre la police) dont les effets sont à même de créer des attachements durables, par-delà les différences sociales et les divergences politiques* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.37). L'Opération César, le partage de conditions difficiles et l'expérimentation des échecs et des réussites communes ont, ainsi, créé des formes d'attachement tout en nourrissant l'espace de symboles, d'histoires et d'une mémoire collective. « *Les barricades de la ZAD, fabriquées par l'ensemble des opposants à*

l'aéroport lors des assauts d'octobre 2012 ont – de l'avis des acteurs de la lutte – indéniablement joué cette fonction fédératrice » (Ibidem). Ces barricades éparpillées sur l'ensemble du site de la zone à défendre ont été conservées sur la « Route des Chicane » (la D281) devenu le symbole matériel de la mémoire de l'Opération César. Un habitant de l'est, Tonio, nous raconte avec un regard critique, comment il a vécu l'opération de nettoyage de la D281 qui a suivi la déclaration de l'abandon du projet d'aéroport en janvier 2018 :

« Moi, la victoire, je l'ai amère ! Ça c'est fait petit à petit : cinq ans ont suffi pour se faire lessiver le cerveau, c'est un cas d'école ici : cinq ans ! Si on avait raconté, il y a cinq ans, que les gendarmes vont venir pour nettoyer la route et que personne ne ferait rien, personne t'aurait cru ! Il y avait une charge émotionnelle incroyable sur cette route, les chicane, plein d'anar' et de blackblock... cette soi-disant « union »... » (Tonio ; 11/02/2018).

Outre les barricades et les aménagements de défense et de lutte datant de l'opération, c'est aussi ce qui a été détruit ou endommagé par les forces de l'ordre qui participe à l'édification d'une mémoire des lieux. Ainsi, au travers d'un texte poétique, un groupe d'habitants-occupants décrit comment les tentatives de destructions et les destructions effectives ont paradoxalement enrichi la mémoire des lieux et des liens :

« Raser une maison, c'est bien plus qu'une question de « logement », ce mot évoquant en effet plutôt le lien où l'on passe le temps de repos avant de retourner au travail. Ce dont il s'agit ici, c'est surtout de tenter d'anéantir un lieu de vie, ses moyens matériels d'autonomie mais aussi toutes ses imbrications sociales, locales, liens d'amitié, d'entraide, de solidarité, ses conflits aussi. [...] Raser une maison, c'est souvent en effacer les traces rapidement, en « nettoyant » scrupuleusement ou en reconstruisant par dessus. Les traces de l'acte de destruction sont des bribes de l'histoire des vaincus qu'il s'agit de faire disparaître. Sauver des décombres quelques poutres, raconter des histoires de ces lieux, prendre des photos avant le désert sont autant d'actes de résistance face à la violence de la réécriture de l'histoire par les dominants. Garder des traces pour que la colère sache exister contre l'oubli. [...] » (Hors Pistes ; un groupe en lutte contre l'aéroport et son monde né dans le mouvement d'occupations, Octobre 2012 ; texte reproduit dans l'espace d'archive du site constellations.boum.org).

Ainsi, non seulement la lutte commune élaborée et développée tout au long de l'occupation policière a permis de fonder une coalition d'acteurs mais elle a également, participé à l'enrichissement de l'imaginaire associé à ce territoire tout comme elle a produit des symboles associés à des événements spécifiques s'inscrivant spatialement dans des lieux particuliers. *« Chaque recoin de la zad est le lieu d'un souvenir vivant de sa défense acharnée : ce buisson a offert un refuge pour échapper aux gendarmes mobiles, ce chemin de terre a été le théâtre de batailles épiques ou de guet-apens plus ou moins efficaces, ce fossé permettait de cacher des pneus, cette grange a abrité les nuits de dizaines d'occupants expulsés ou qui voulaient dormir au plus près des opérations » (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p.268).*

La mémoire des lieux est redoublée par le travail artistique et photographique qui a été effectué

durant l'Opération César et à la suite de celle-ci. Pour exemple, de nombreux textes ont été publiés sous forme poétique ou de pamphlets permettant de revivre les événements et de laisser une empreinte matérielle et idéelle des événements passés. La pratique de la photographie participe à la construction symbolique des espaces comme l'explique P. Bourdieu : « *Cet aspect festif, auquel la photographie participe et qui en signale l'importance en prolongeant la fête (Bourdieu, 1945:48), appuie la construction symbolique de cet espace. C'est parce que la photographie sert de technique de répétition de la fête « qu'elle fixe les moments les plus euphoriques et euphorisants », aiguisant « le sentiment de la fête comme moment exceptionnel en lui accordant ce sacrifice d'exception » (Bourdieu, 1965:49) » (A. Alviso-marino ; 2012 ; p. 60). Par ce biais, non seulement la photographie et le traitement artistique des dynamiques spatiales font parties intégrantes du répertoire de l'action collective mais ils contribuent aussi à faire vivre et revivre le territoire passé et présent en co-produisant sa symbolique. Pour A. Alviso-Marino, « *la photographie peut donc ici être considérée comme partie du dispositif de sensibilisation, au sens de Christophe Traïni, soit comme « l'ensemble des supports matériels, des agencements d'objets, de mises en scène, que les militants déploient afin de susciter des réactions affectives qui prédisposent ceux qui les éprouvent à s'engager ou à soutenir la cause défendue » (Traïni, 2009:13) » (A. Alviso-Marino ; 2012 ; p.66). Ainsi la photographie « n'adopte pas seulement un registre de documentaire engagé, mais reproduit aussi ce que Héléne Combes appelle les « matériaux militants qui entretiennent et nourrissent l'émotion » (Combes, 2010 : 63), comme les drapeaux, les pins, les autocollants ou les caricatures » (Ibidem). Les images et la production de symboles sont donc multiples et favorisent l'attachement au territoire de Notre-Dame-des-Landes et le sentiment d'appartenance à une « communauté de lutte(s) ». « *Ainsi les groupes mobilisés façonnent-ils les lieux de la contestation : ils les habillent de symboles, leurs donnent un sens et les occupent, les organisent, construisent leurs frontières, les nomment [...] » (H. Combes ; D. Garibay ; C. Goirand ; 2016b ; p.28).***

La constitution de cette histoire commune, le bilan positif de l'Opération César, la mémoire d'un vécu en commun, la multiplication des inscriptions spatiales et symboliques ont permis la construction d'une identité allant bien au-delà des différences théoriques et idéologiques et participant dès lors à l'édification durable de la « co-lutte(s) ». Cette base mémorielle constitue « *le ciment de la vie collective* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.27) qui maintient l'équilibre et favorise le « bien-vivre ensemble ». Ce processus d'identification est visible à travers l'élaboration de journées d'intégration et d'échanges qui rappellent aux nouveaux venus les événements passés, les dynamiques déployées, essentiels à la compréhension des mécanismes et du fonctionnement de la zone à défendre.

c) « Co-lutter » au quotidien

Comme le souligne G. Pruvost, la période qui succède l'occupation policière est caractérisée par « *la question de la création d'un monde commun* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.37). Après le départ des forces de

l'ordre à la mi-avril de l'année 2013, la dynamique collective à l'œuvre sur le territoire de la ZAD prend un tournant, il s'agit, dorénavant, de penser à la co-construction d'un territoire en commun. Libérée de l'occupation policière, la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes ne verra pas revenir les forces de l'ordre avant l'année 2018. La temporalité qui s'étend durant ces cinq années et marquée par le retour à la normale et l'apprentissage de la lutte au quotidien. Entre les moments forts de rassemblements et d'événements ponctuels sur la ZAD, une vie quotidienne s'organise au sein de laquelle la lutte s'élabore. Pour G. Pruvost, le répertoire d'action collective se diversifie encore et tire son essence de la résistance quotidienne qui se constitue et s'élabore au travers de la « *politisation du moindre geste* » (G. Pruvost ; 2015 ; p. 81) ou par le biais du développement de « *l'habiter en conscience d'habiter* » (F. Barbe ; 2016). Ainsi, « *contester « l'aéroport et son monde », c'est travailler à rebours les normes qui régissent le quotidien en vivant jour après jour radicalement autrement* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.38). Pour appréhender la multi-dimensionnalité de la quotidienneté de la vie sur la zone à défendre ainsi que la mobilisation permanente de la « co-lutte(s) » comme manifestation de la lutte ensemble, nous traiterons dans cette sous-partie, de l'ensemble des dynamiques qui la caractérise. Ainsi, nous expliciterons au travers d'exemples concrets la citation suivante « *Occuper la zone c'est surtout s'occuper à la rendre habitable* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.49). Puis nous mettrons en évidence l'importance des pratiques de déambulation et ce qu'elles traduisent de la temporalité particulière qui se joue sur la ZAD. Enfin, nous appréhenderons les dynamiques de turnover et l'éthique qui en émerge.

1) « *Occuper la zone c'est surtout s'occuper à la rendre habitable* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.49)

Dorénavant habitée par plus de deux cents occupants-habitants, la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes, voit la diversité de ses formes d'inscription spatiale se multiplier. Les occupants-habitants arrivés lors de l'Opération César comme ceux qui s'installent progressivement durant ces cinq années de répit, développent des modes d'habiter alternatifs et élaborent collectivement une forme d'écologie politique visible au travers de l'ensemble des gestes quotidiens. La « co-lutte(s) » qui se décline par l'occupation, s'intensifie au travers de la recherche d'un « *habiter en conscience d'habiter* » (F. Barbe ; 2016). Comme le présente G. Pruvost « *Occuper la zone c'est surtout s'occuper à la rendre habitable* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.49). Rendre habitable une zone agricole et naturelle de plus de 1600 hectares nécessite de mettre en œuvre de grands principes fondateurs et partagés par tous qui se combinent, pour G. Pruvost, en deux dimensions : « *les conditions de possibilité des côtoiements paisibles entre inconnus sur les sentiers et dans les cabanes* » (G. Pruvost ; 2015 ; p. 39) et « *la variété des arrangements domestiques à partir de principes communs d'autogestion, de gratuité et de critique de la production et de la consommation industrielles* » (Ibidem). Nous avons fait le choix de nous pencher plus spécifiquement sur la première dimension dans la troisième sous-partie de ce chapitre en traitant de l'éthique du passager et du turnover

des individus et des lieux qui caractérisent l'habiter de la ZAD. Dans cette sous-partie, nous nous intéresserons donc plus particulièrement à la mise en pratique des principes politiques, écologiques et idéologiques guidant les relations sociales et spatiales, collectives ou non, développées par les habitants-occupants.

Dans un article traitant du mode de vie en habitat léger, G. Pruvost, se questionne sur les principes et les fonctionnements inhérents à ce mode d'habiter alternatif. Son étude, basée sur des séjours d'observations ethnographiques dans une commune qu'elle nomme « Valondes », a pour but « *de dégager des éléments spécifiques et de mettre au jour des éléments typiques d'une manière alternative d'habiter les territoires qui passe par la mise en réseau de maisonnées* » (G. Pruvost ; 2015 ; p. 23). Son enquête lui permet de cerner les mécanismes sous-jacents de ce mode d'habitat, mécanismes qui pour la plupart peuvent être comparés à ce qui se déroule sur le territoire de la zone à défendre, à l'exception de l'illégalité de l'occupation propre à notre cas d'étude. L'auteur définit l'habiter en habitat léger de la façon suivante : « *un mode de vie alternatif pour une population qui entend proposer des principes de construction simples qui vont de la symbiose avec les éléments naturels à la critique anticapitaliste du « bétonnage » urbain, de la défense du nomadisme à la promotion de techniques constructives appropriables par tous, de l'affirmation de décroissance à celle d'une vie libre et artiste* » (G. Pruvost ; 2015 ; p. 22). La dénomination « habitat léger » ne signifie pas l'abstraction de l'habitat « en dur », en effet, sur la ZAD, maisons, fermes, cabanes, yourtes, roulottes et caravanes se côtoient et forment « *un réseau réticulaire qui fait village* » (Ibidem). La critique en acte et au quotidien qui émane de ces formes d'habitat et des modes de vie qui s'y élaborent progressivement, constitue ce que G. Pruvost qualifie d'« *expérimentation de « permacole* » » (G. Pruvost ; 2015 ; p.26) définie « *en référence à la permaculture qui n'est pas seulement une méthode agroécologique visant à reconstituer des écosystèmes nourriciers autosuffisants. Il s'agit de reconstituer des interrelations vertueuses et bienheureuses entre les ressources autochtones et les ressources des habitants du site permacole, en recréant des liens d'interdépendance entre agriculture, artisanat et construction, de sorte à créer un groupe humain résilient* » (Ibidem). Ce mode de fonctionnement se base sur un principe de coopération de tous ses membres qu'ils soient humains et non-humains et « *réactive une organisation rurale ancienne, tout en se fondant sur des innovations botaniques et techniques* » (Ibidem). Ainsi, le « droit à la terre » réclamé par les « opposants historiques » en première instance s'est mué en « droit au village » voulu et imaginé par l'ensemble des composantes. A-L. Pailloux définit celui-ci comme « *l' (') (auto)gestion de la ville par ses habitants, c'est-à-dire leur participation effective à toutes les décisions les concernant, le « droit au village » sera entendu comme la possibilité pour un collectif de s'approprier un espace de vie dans l'espace rural de manière à pouvoir en déterminer de manière autonome les usages en fonction de ses propres représentations* » (A.-L. Pailloux ; 2015 : p.7).

Ainsi, la vie quotidienne sur la zone à défendre s'élabore autour de micro-gestes et de micro-innovations individuels et/ou collectifs dont le maître mot est la liberté (de faire ou de ne pas faire).

Organisée en quatre-vingt-dix lieux de vie, la ZAD se caractérise par sa diversité de fonctionnements et de dynamiques. Alors que certains groupes vivent en collectif et élaborent ensemble des projets agricoles, artistiques, sociales et/ou politiques, d'autres groupes s'éparpillent sur plusieurs lieux de vie et ne s'organisent pas collectivement. Camille, habitant du No Name à l'est de la zone à défendre, décrit le fonctionnement du lieu qu'il habite avec d'autres :

« C'est très informel, on aime bien l'absence de structure et aussi l'absence d'obligation. Si les gens veulent participer qu'ils participent, sinon tant pis. C'est beau aussi l'oisiveté, et je trouve ça cool, qu'il y ait un coin où il n'y a pas la pression sociale de se dire « je dois ». Non, tu dois rien, tu dois rien à personne. Il y aura toujours une assiette pour toi, même si tu n'as pas cuisiné, il n'y a pas de problème » (Camille ; 04/03/2018).

Marc, habitant du Maquis situé à l'ouest de la zone, nous raconte lui aussi la façon dont fonctionnait le lieu dans lequel il s'inscrivait :

« Le collectif en réalité c'est un groupe soit ils vivent ensemble, soit ils travaillent ensemble. Moi, au contraire, j'avais un espace où j'avais des dortoirs où je pouvais accueillir une vingtaine de personnes. Ils arrivaient le week-end et là, il y avait du travail, du désherbage et un tas de trucs... Moi j'ai jamais eu de problème pour ce qui concerne le potager, j'ai toujours eu du monde, je fais appel aux personnes, et comme je suis connu là-bas, il y a des gens qui arrivent tout seul pour travailler, pour passer le week-end avec moi. J'ai jamais voulu vivre en collectif parce que vivre en collectif c'est toujours stressant. On mange, par exemple, nous sommes 10, 15 à manger et les assiettes, personne ne les range... [...] Il y a le collectif permanent qui vit là-bas et il y a le collectif extérieur. Moi j'avais le collectif extérieur » (Marc ; 04/11/2017).

Il est possible de concevoir, au travers de ces témoignages, la pluralité des visions et des organisations qui co-existent sur la zone à défendre. Si pour ces deux habitants-occupants, le fonctionnement du lieux de vie est plutôt individuel, les deux passages suivants, sont représentatifs de l'aspect collectif inhérent à d'autres lieux de vie.

« Depuis trois ans, je vis dans une cabane collective au centre de la zad : les Vraies Rouges. [...] On est sept habitant-e-s. C'est très clair qui habite là et qui n'y habite pas. J'ai l'impression qu'on avait besoin de cette stabilité. Avant, dans la forêt, on était peu et je me suis rendue compte que j'avais envie d'avoir plus de gens autour de moi. [...] On fait une « réunion maison » par semaine. Ces soirs-là on ne prévoit rien d'autre et on passe la soirée ensemble. [...] On m'a posé la question récemment de savoir si je considérais les Vraies Rouges comme un groupe « affinitaire », et j'ai dit oui. [...] Ce qui nous a beaucoup relié-e-s, c'est le féminisme, une attention aux rapports de domination et de pouvoir, à la bienveillance [...] » (Tila ; propos recueillis par le Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p. 279).

« Moi, je suis passé par d'autres collectifs, plusieurs squats dont deux gros, pseudo-punk ou artistes en mode techno-traveler Mad Max. Au bout de quelques années, j'en ai vu les limites, autant sur le plan

sensible que sur celui de l'organisation. La question politique n'y était pas prise en compte ou alors de manière identitaire, avec un tas de règles sclérosantes, pas forcément énoncées. Ici c'est assez différent de ce que j'ai connu avant dans d'autres collectifs, il y a une force qui nous dépasse et qui nous lie. [...] Pour le quotidien, on prend tous les repas ensemble quasiment. On se réunit tous les lundis pour faire le ménage avec une discussion au milieu. On essaie à ce moment-là de se répartir sur les différents rendez-vous et moments d'organisation de la lutte où l'on pense qu'il est important d'être » (Sean ; propos recueillis par le Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p. 280).

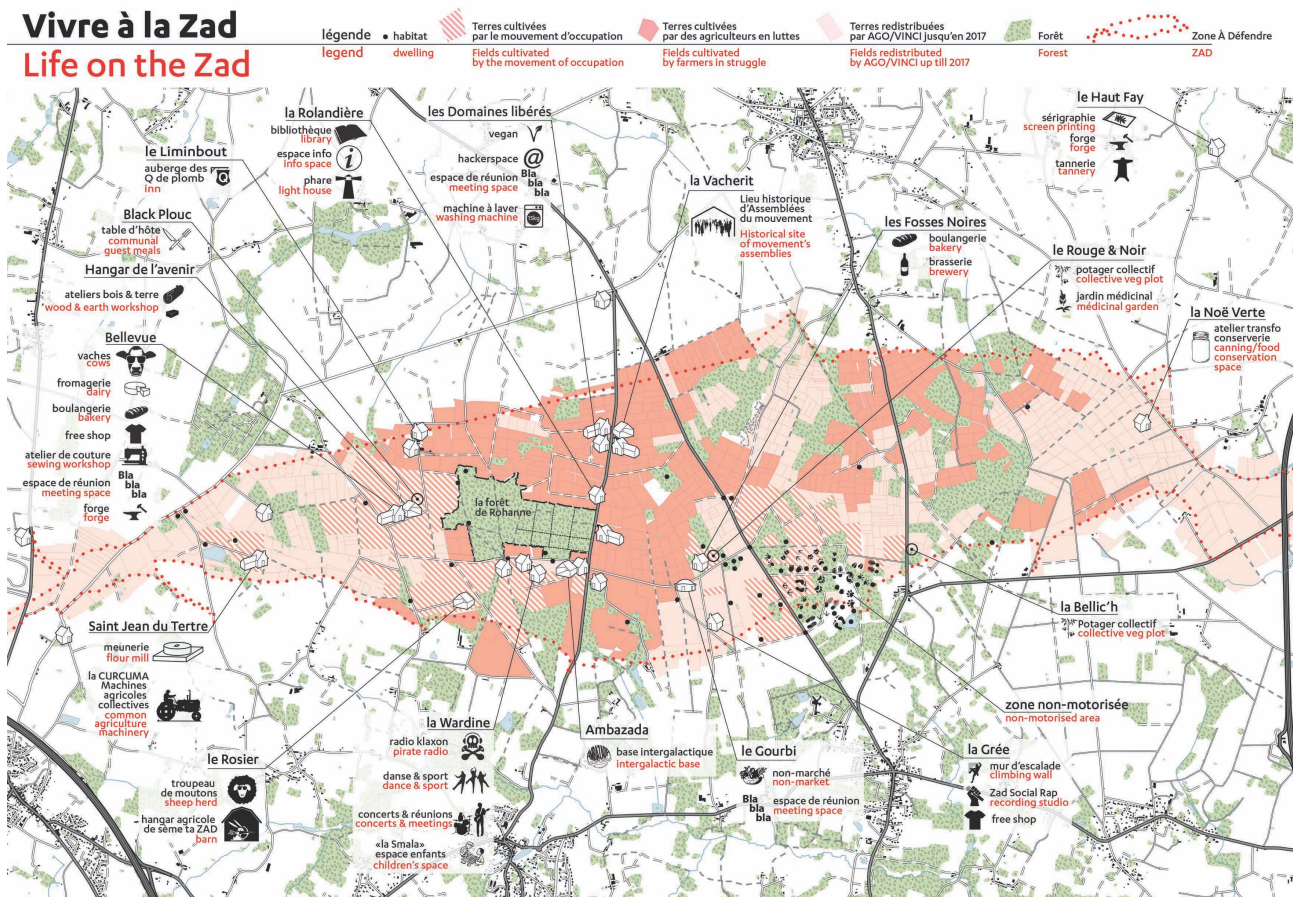
Au travers de ces témoignages, il nous est possible de comprendre la pluralité des formes d'organisation co-existant sur la zone à défendre. Alors que certains s'organisent collectivement à l'intérieur des lieux de vie, d'autres s'organisent dans des collectifs fonctionnels : membre du groupe vache ; du collectif Tripalium ; du collectif Cartoz ; de l'Ambazada ou encore de la Bibliothèque du Taslu.

La « co-lutte(s) » au quotidien se matérialise également au travers de la mise en place de micro-gestes allant « *au-delà de la conscience environnementale ou de la réactivation de savoirs anciens, et participent d'une éthique de vie* » (G. Pruvost ; 2015 ; p. 25). Ces derniers peuvent se décliner à travers un panel d'activités quotidiennes et un désir partagé d'un retour aux « *sensations élémentaires comme se laver avec la rosée du matin, goûter les eaux de source, marcher de jour comme de nuit en pleine nature, apprendre à reconnaître les plantes sauvages et à goûter les fleurs comestibles, parler aux végétaux et aux animaux* » (Ibidem). L'ensemble de ces gestes participant, dès lors, à la ré-interrogation constante des rapports entre l'homme et son espace et plus généralement son rapport à la nature.

Cette ré-interrogation permanente passe, également, par « *le faire ensemble et le faire avec ce qu'on a et qui est là – ici et maintenant* » (F. Barbe ; 2016 ; p. 110). Dans cette perspective, les acteurs de la ZAD ne cessent de co-produire des « micro-innovations » allant de la création d'un lave-patate mécanique par le groupe Paysan à l'élaboration de serres avec des matériaux de récupération pour le maraîchage en passant par la recherche de formes agricoles alternatives telles que la permaculture ou la culture en butte ; la co-construction d'une conserverie autogérée ; la mise en place d'éoliennes pouvant alimenter les fermes ou encore par l'organisation de cantines pour nourrir les militants venus lors de grands événements ainsi que d'autres territoires de lutte(s). Le quotidien de la lutte est ponctué par l'établissement de réunions et d'activités hebdomadaires lors desquelles les occupants peuvent se retrouver pour échanger, jardiner, se promener, jouer de la musique, faire du rap ou de la batucada, s'approvisionner en légumes, fruits, pains et fromages. Certains lieux de vie sont associés à des pratiques et des fonctions spécifiques. Ainsi les Fosses Noires abritent une boulangerie et une brasserie ; la ferme de Bellevue fournit, quant à elle, du pain et du fromages ; la bibliothèque du Taslu, située à la Rolandière, propose des heures de permanence durant lesquelles habitants de la ZAD et d'ailleurs peuvent emprunter des livres ; au lieu-dit La Grée sont animés des ateliers de Rap et de compositions tandis qu'à la Wardine existe une crèche autogérée qui dispose

d'espaces d'accueil pour les enfants...

« Mon petit tour c'était la Wardine parce que c'est un lieu où on se rencontre souvent avec les conférences, les séminaires. La Chateigne, j'y allais souvent parce que c'est un lieu historique. J'allais une fois par semaine aux Fosses Noires pour acheter du pain, à Bellevue pour le lait et le fromage. Au marché, je vendais mes légumes, enfin vendais, ce n'est pas le super-marché (rire) » (Marc; 04/11/2018).



Carte 7: Carte "Vivre à la ZAD", publiée par le CMDO (Comité pour le Maintien Des Occupations), Hiver 2018. (Source : <https://paris-lutttes.info/zad-will-survive-9557>)

Cette « constellation » de lieux et d'univers fait vivre la ZAD et participe de la co-construction permanente de la « co-lutte(s) ». Cependant, vivre la ZAD et l'habiter passent également par une pratique que tous disent expérimenter et qui constitue une caractéristique essentielle de la zone à défendre traduisant un rapport à l'espace particulier et modifiant le rapport au temps : il s'agit de la marche ou de la déambulation.

2) Déambulation et temporalités particulières

Habiter la ZAD c'est aussi la parcourir. Sa taille, son agencement, sa nature déterminent des

pratiques de déplacement particulières. Alors que les agriculteurs se déplacent pour des raisons fonctionnelles en tracteur pour se rendre sur leurs champs ou dans leur ferme, la majorité des habitants-occupants circulent à pieds, à vélo et rarement en voiture. D'une part parce que le nombre de voitures est réduit, et d'autre part parce que les véhicules sont souvent partagés entre plusieurs habitants-occupants et utilisés pour des raisons précises (déplacements à l'extérieur de la zone ; transport de matériaux ou de denrées...). Ce n'est pas, seulement, par contrainte que les déplacements s'effectuent essentiellement à pieds ou à vélo mais bien par choix. Cette pratique physique semble faire partie intégrante du « mode d'habiter » développé au sein de la ZAD. Parcourir les champs, traverser la forêt et déambuler dans les chemins bocagers de la zone à défendre procèdent, également, de la ré-interrogation du rapport à l'espace et au temps. Comme l'indique G. Pruvost, « *la marche est constitutive de cette lutte* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 43), elle fait partie intégrante de la « co-lutte(s) ». Elle « *revêt la dimension politique d'un « droit au village » - un village aux règles singulières : cheminer à la ZAD, c'est apprendre, pas à pas, à vivre dans un alter espace-temps* » (Ibidem). Alors que le mode de vie urbain se caractérise souvent par la vitesse, la sur-mobilité et la recherche de l'efficacité dans les déplacements, le mode « d'habiter » et de circuler sur la ZAD relève, au contraire, d'un besoin et d'un désir de prendre le temps.

« Je marche énormément, je fais tout à pieds, tous les jours je fais des balades, trois heures au moins. [...] Je passe la majorité de la journée à marcher » (Camille ; 04/03/2018).

Le temps est redéfini par la pratique de la marche et de la déambulation. Parfois fonctionnels, les déplacements à pieds relèvent, souvent, d'un besoin de se reconnecter à la nature se matérialisant par de longues déambulations sans but précis. Cette reconnexion à la nature passe aussi par l'injonction météorologique. En effet, les conditions climatiques déterminent les pratiques de déplacement autant qu'elles conditionnent l'activité agricole.

« Moi mes déplacements sont programmés. Je me déplaçais à vélo. Sauf l'hiver, je me déplace avec des bottes et de temps en temps, tu perds une botte parce qu'elle est collée à la boue (rire) » (Marc ; 04/11/2017).

L'expérience de ce que G. Pruvost nomme « *un alter espace/temps* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 43) peut s'effectuer par la durée accrue des déplacements qui deviennent, dès lors, des pratiques quotidiennes à part entière, mais également par la nécessité de prendre en compte les horaires souvent déterminés par le cycle naturel du soleil et de la lune. Ainsi, la possession d'une lampe torche est une nécessité lorsque vient la nuit sur la ZAD qui n'est pas du tout éclairée.

Au travers de ces pratiques particulières de l'espace les individus acquièrent des connaissances spatiales et nourrissent leur capital social. Pour G. Pruvost, la pratique de la déambulation est à la fois un acte politique et social. En effet, pour l'auteur pratiquer la marche sur la zone à défendre, c'est aussi rencontrer les gens qui l'habitent et les côtoyer. Ainsi, le « *vivre ensemble* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.43) s'élabore « *à partir de l'expérience de la marche* » (Ibidem) qui permet aux individus de rencontrer leurs

voisins, de les connaître et d'interagir avec eux. Pour l'auteur, le cheminement pédestre peut constituer un moyen de limiter les conflits.

Enfin, et c'est un des paradoxes de l'expérience de l'habiter à la ZAD, l'expérimentation de « *l'abandon de la mesure du temps* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.44) se couple avec la prise en compte nécessaire des échéances auxquelles les habitants-occupants doivent faire face.

« C'est plus ça, c'est quelque chose de l'ordre d'une victoire sur la propriété du temps elle-même. La façon dont le temps s'écoule et la façon dont tu laisses écouler le temps en toi. Ouais, je sais pas. C'est ça que j'aime, c'est l'absence d'urgence, malgré tout. Malgré, le fait qu'il y ai une échéance assez urgente qui arrive » (Camille ; 04/03/2018).

Ainsi, l'annonce de l'abandon du projet par le gouvernement en janvier dernier et les menaces d'expulsion des habitants-occupants de la zone non régularisés formulées pour la fin de la trêve hivernale constituent des échéances proches qui modifient le rapport au temps des habitants. Cette tension et le sentiment d'insécurité qui s'en dégage constituent une source d'inquiétude pour les habitants-occupants, expliquée par Camille.

« Moi je veux que la ZAD, reste une sorte de laboratoire d'expériences vitales. [...] Si possible en plus, une paix qui permettrait de construire, un peu plus sur le long terme, et pas se dire putain je suis dans l'errance ! » (Camille ; 04/03/2018).

Vivre à la ZAD c'est faire l'expérience du temps qui s'écoule tout autant que tenter de vivre en accord avec celui-ci. C'est s'inscrire dans la « permanence » en expérimentant le sentiment d'un possible « terme » corollaire à l'« errance ».

3) Turnover et éthique du passager

Comme nous l'avons vu précédemment, vivre la ZAD et l'habiter c'est « co-lutter » avec une multitude d'individus et de formes de vie. Non seulement, il convient de faire l'apprentissage de la cohabitation avec l'ensemble de ses habitants-occupants permanents, ce qui nécessite l'établissement de règles tacites et de formes d'accommodements, mais il faut en outre parvenir à partager ce même territoire avec des militants et sympathisants de passage. En effet, l'une des caractéristiques essentielles de la Zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes est l'arrivée continuelle de passagers, curieux, camarades en lutte venus pour quelques jours, semaines ou mois sur la ZAD. Ces derniers doivent apprendre à s'adapter aux règles d'usages de la zone, tout comme les habitants-occupants doivent réussir à s'accoutumer à leur présences.

Ce turnover incessant d'individus hétérogènes se couple au turnover même des lieux. En effet, nombreux sont les lieux de vie possédant ce que S. Tonnelat appelle une « *carrière d'usage* » à savoir l'histoire d'un lieu « *construite par une succession de concurrences, de statuts, de pratiques* » (H. Combes ;

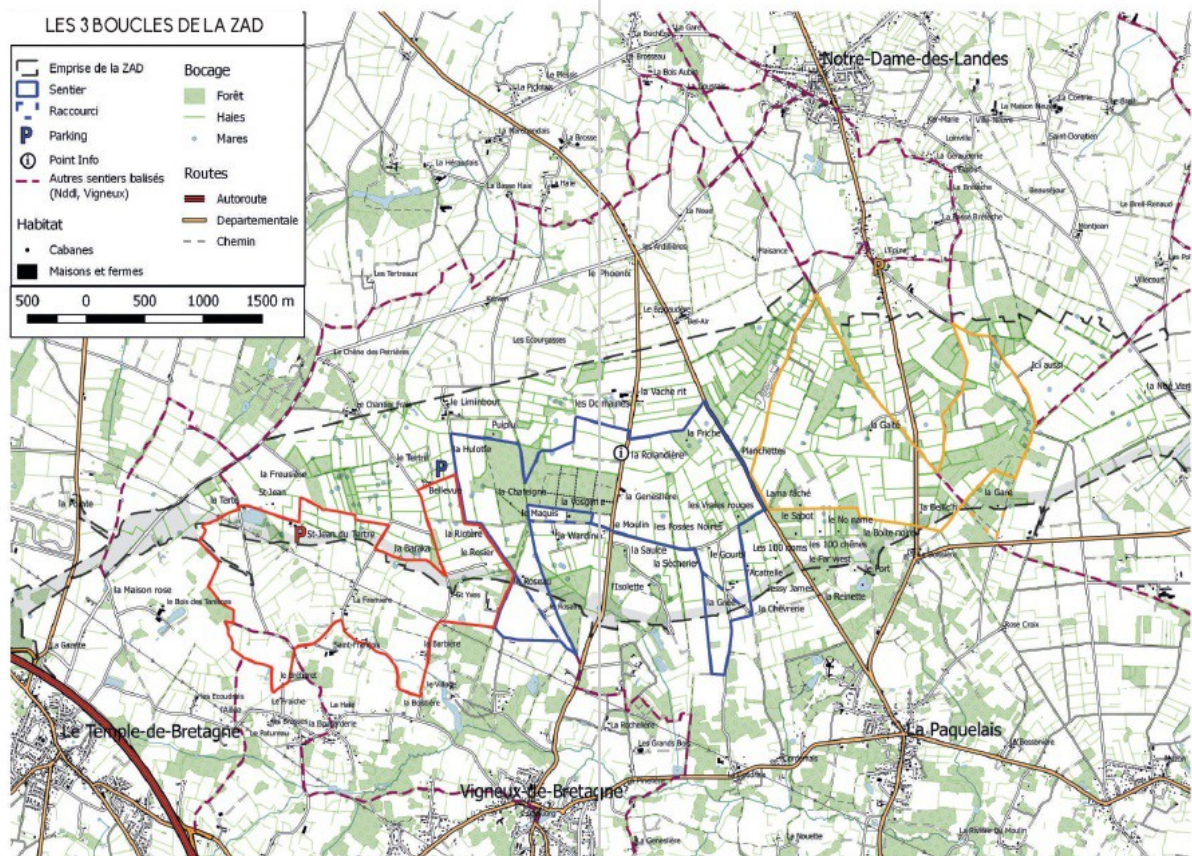
D. Garibay ; C. Goirand ; 2016b ; p.28), voire une succession d'« habitants » comme l'explique G. Pruvost. « *Le site fonctionne par ailleurs avec un turn-over important de populations, y compris parmi les résidents plus permanents dont certains oscillent entre plusieurs luttes. Ces allées et venues ont pour effet de perpétuer le principe de non-appropriation des lieux : après un mois d'absence, certaines cabanes – y compris dans leur architecture – peuvent changer avec le renouvellement du collectif d'habitants. Certains se présentent même comme « sans cabane fixe ». Ce nomadisme (qui n'est pas constitutif de la ZAD, mais plus largement de la vie en squat ou des terrains ruraux peuplés d'écolo alternatifs) a une fonction hautement intégratrice : le « tourisme » militant, s'il suscite à l'occasion des sarcasmes de la part des occupants plus permanents, fatigués d'être observés comme dans un zoo, constitue la première étape d'une installation à la ZAD. Nombreux parmi ceux qui vivent à plein temps, qui avant de se fixer sur une cabane, en ont expérimenté plusieurs* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 48). Ainsi, vivre à la ZAD ou l'habiter périodiquement incluent l'apprentissage de règles tacites et de pratiques spécifiques. Le va-et-vient de populations nécessite la mise en place officieuse d'une certaine « éthique du passager ». Celui-ci doit apprendre à s'adapter au fonctionnement de la ZAD dans son ensemble tout en prenant en compte les distinctions de fonctionnement inhérentes à chaque lieu de vie. Ce processus d'adaptation et de socialisation soumises aux lieux et aux règles tacites constitue une étape nécessaire à l'installation périodique voire permanente. Ainsi, la plupart du temps, les habitants-occupants devenus permanents, ont d'abord évolué au sein de plusieurs collectifs et lieux de vie, avant de trouver le lieu le plus adapté à leur mode de vie et leur idéologie. Lors d'une journée sur la ZAD, nous avons assisté à l'arrivée d'une personne souhaitant s'installer sur la zone durablement. Cependant, n'étant jamais venue sur la zone, pas même lors d'un événement ponctuel, elle était étrangère au fonctionnement du site et à la pluralité de l'organisation de ses lieux de vie. Rencontrée aux Fosses Noires, nous avons pu participer à son échange avec Jules. Cette discussion nous a permis de percevoir les mécanismes de l'installation et ces différentes étapes tout en saisissant le décalage, parfois important, entre habitants-occupants et passager non habitué à la vie sur place. A la suite de cette discussion, lors de laquelle Jules lui a conseillé de visiter plusieurs lieux de vie durant de courtes périodes, nous avons pu échanger sur son rapport et son expérience du turnover.

« Du coup, au début, quand je venais aux Fosses Noires, je dormais dans le sleeping, et puis à force de venir, j'ai commencé à être plus dans le collectif, à plus trouver une place ici. [...] Je dirais pas que ça s'est fait facilement, ça a été très long, ça fait quatre ans que je viens [...]. Là aussi, c'est un truc qui se fait un peu au feeling, comme ça se passait bien, quand je demandais de revenir, je pouvais revenir, et petit à petit je me suis installé plus durablement » (Jules ; 04/03/2018).

Ainsi peut se dérouler l'installation plus durable sur la zone que G. Pruvost nomme la « *conversion* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.59) : de passager l'on devient habitant-occupant d'un lieu que l'on a choisi et qui nous a accepté. Pour que la « co-habitation » se déroule correctement et que la « co-lutte(s) » de l'ensemble des acteurs soit possible, les personnes de passage doivent s'adapter aux lieux et à la vie sur la ZAD au travers

du respect de règles tacites et de modes de fonctionnement propres à chacun des lieux. Pour G. Pruvost, être de passage c'est apprendre à vivre la coexistence entre deux « régimes d'interaction » (G. Pruvost ; 2017 ; p.45) à savoir qu'en tant qu'étranger « *on apprend tout à la fois que nous sommes les bienvenus (on est immédiatement invités à manger, on nous délivre des informations sur le chemin, les possibilités de couchage) et que nous ne sommes que des visiteurs exclus de cercles militants qui ont leur propre agenda* » (Ibidem).

Même si la plupart du temps la « co-habitation » est apaisée et le rapport entre habitants-occupants et passagers se déroule au mieux, des conflits sont à même d'éclater dans certains cas entre les différents types de population, qui concernent notamment le rapport à certaines pratiques. Ainsi, la pratique du Free-Shop, largement répandue au sein de la ZAD, constitue parfois le nœud de discordes qui peinent à être réglées. Le Free-Shop et notamment la pratique du « *free-shop sauvage* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 54) peut être source de conflit. Celle-ci se caractérise par la possibilité « *de prendre des objets dont on a besoin dans des cabanes qui semblent abandonnées* » (Ibidem). Bien que « *la règle implicite du free-shop, c'est de se renseigner dans les environs pour savoir si les précédents occupants sont partis de longue date* » (Ibidem), certains abus sont parfois à déplorer, révélateurs de la différenciation des rapports à l'espace ou à la propriété. Ainsi, Marc habitant une cabane qu'il s'est lui-même construit, nous a raconté avoir dû la quitter durant un mois pour cause de déplacement à l'extérieur de la ZAD. A son retour sur la zone, sa cabane était habitée par de nouveaux occupants et nombre de ses outils avaient disparu. A la suite de cela, Marc a décidé de quitter la zone à défendre. Il n'y revient désormais que pour des séjours à durée déterminée et occupe son camion nouvellement acquis. Cette anecdote est révélatrice des divers degrés d'acceptation des pratiques alternatives et de la variabilité des règles tacites que chacun se fixe. Les difficultés de la « co-lutte(s) », que nous traiterons dans notre troisième chapitre, sont également perceptibles au travers de ce que certains conçoivent comme des excès du « *tourisme militant* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 48). Il en est ainsi du réaménagement des chemins de randonnées, initié en 2016 par des comités de soutien de communes situées à proximité et inauguré le 2 juillet 2018, constitué de trois boucles de sentiers pédestres d'une dizaine de kilomètres chacune qui proposent un cheminement dans la zone à défendre et passent par des lieux de vie emblématiques ou historiques. Cette initiative, favorisée par certaines composantes du mouvement, est largement critiquée par d'autres. Certains habitants-occupants dénoncent la « *touristification* » et la « *patrimonialisation* » de ce territoire qui semble nier le caractère dynamique de cet espace de vie.



Carte 8: Carte des trois boucles de sentiers pédestres. (Source :<https://zad.nadir.org/spip.php?article4630>)

Au travers de ces deux anecdotes, il nous est possible d'appréhender les pluralités de rapports qu'entretiennent les individus avec l'espace entre territoire de vie, territoire de référence et territoire support. Cette pluralité modifie et structure les relations qu'entretiennent les individus-occupants tant entre eux qu'avec les diverses composantes du mouvements, ou encore avec les nombreux individus de passage qui parcourent eux aussi la ZAD, et l'habitent à leur manière.

Au terme de ce deuxième chapitre, nous avons pu mettre en exergue les modalités de la manifestation de la lutte ensemble participant activement à la re-définition permanente de la « co-lutte(s) ». En effet, appréhender la notion de « co-lutte(s) » à la fois comme un processus toujours dynamique - par lequel des individus se mobilisent, s'organisent, habitent et luttent sur et pour un même territoire - et comme un résultat – le maintient d'un « vivre-ensemble » et la durabilité d'un conflit - nécessite de prendre en compte les temporalités plurielles au sein desquelles s'inscrit le conflit. Cependant et grâce à des séjours répétés sur la ZAD et aux rencontres avec ses acteurs, nous faisons l'hypothèse que la « co-lutte(s) » se caractérise aussi par la co-existence sur un même territoire d'individus aux origines

sociales, géographiques, politiques et économiques variées et aux intérêts divers. Ces différences semblent s'affirmer dans le « co-lutter » interne : c'est cette dimension qui va faire l'objet de notre troisième chapitre.

Chapitre 3 : « Co-lutter » interne : co-exister avec les différences

Comme nous l'avons introduit au terme de notre deuxième chapitre, le partage de l'espace est parfois conflictuel. Traversée par des flux humains et des dynamiques sociales, politiques et écologiques différenciées, la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes est le support privilégié d'une « co-lutte(s) » aux caractéristiques aussi variées que ses acteurs. Aussi, le territoire de la ZAD est un territoire de luttes aux échelles, aux objectifs et aux idéologies différentes. Dès lors, « co-lutter » peut se matérialiser par une pluralité de gestes et d'actions non collectivement partagés provoquant parfois des conflits d'usages, de proximité ou d'idéologies. La nécessité de « co-lutter » implique de composer avec les différentes parties de la lutte dont les principes de légitimité et de reconnaissance diffèrent, et suppose également de « co-habiter » avec l'espace local dans lequel la zone à défendre s'inscrit. En outre, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, envisager la « co-lutte(s) » tant comme un processus qu'un résultat, nécessite la prise en compte des dimensions spatio-temporelles et sociales. Ainsi, l'inscription du conflit dans la durée et l'ancrage des habitants-occupants auquel elle a conduit, ont participé à la modification des rapports à l'espace et aux autres, elle-même à l'origine d'une modification de la « co-lutte(s) ». Il convient de percevoir l'ensemble de ces dynamiques pour saisir la réalité et la complexité de la « co-lutte(s) » sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. Ou encore, il nous faut nous intéresser à l'ensemble des formes d'interactions sociales et de modalités d'inscriptions spatiales parfois concurrentielles et/ou conflictuelles pour comprendre ce qui se joue sur la ZAD et sur ce que cela révèle de la reconfiguration constante de l'espace.

Pour ce faire, nous verrons dans une première sous partie comment la « co-lutte(s) » s'organise à l'échelle interne de la ZAD et à l'échelle de son intégration dans l'espace local. Dans une deuxième sous-partie, nous nous intéresserons à la modification des structures de la « co-lutte(s) » par l'inscription dans des temporalités variées. Enfin, dans la troisième sous-partie, nous nous intéresserons plus particulièrement aux manifestations spatiales et sociales des tensions et des conflits inhérents à la « co-lutte(s) » sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes.

a) Co-exister à différentes échelles : « Co-lutter » pluriel

Par le biais de notre expérience de terrain et au travers de la réalisation de nos entretiens, nous avons pu percevoir qu'au-delà de la manifestation de la « lutte ensemble » qui a rendu possible le maintien de celle-ci sur le territoire depuis des années, « co-lutter » ne signifie pas une « co-habitation » voire une union sans faille de l'ensemble des acteurs. Afin d'illustrer nos propos, nous étudierons comment la « co-lutte(s) », au sens d'une multiplication de luttes sur un territoire en lutte dans un contexte conflictuel, est

déterminée par l'hétérogénéité de la structure sociale interne de la zone à défendre. Puis nous nous concentrerons sur les relations et les tensions inhérentes à l'inscription de ce territoire particulier au cœur d'un espace local rural.

1) Se nommer et se définir autrement dans la lutte : analyse de la structure sociale de la lutte

Comme nous l'avons vu au sein de notre chapitre deux, plus que la modalité de contestation par l'occupation de l'espace, la lutte de Notre-Dame-Des-Landes tire son originalité par la « co-habitation » d'une pluralité d'acteurs caractérisés par leur hétérogénéité tant sociale, culturelle, géographique, économique ou politique. Ainsi et comme le souligne G. Pruvost, « *s'entrechoquent ici [sur la ZAD] différents types de militantisme, mais aussi différents niveaux sociaux* » (G. Pruvost : 2017 ; p. 60). Pour ces raisons, « *la ZAD présente ainsi une mixité sociale plus importante que dans le reste de la société. S'y côtoient sur les chemins et dans les cabanes des populations et des types de militantisme qui vivent ordinairement dans des mondes séparés* » (Ibid ; p.61). Ainsi, anciens sans-abris, étudiants, diplômés, chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs, chômeurs, professeurs, paysans, biologistes se partagent aussi bien l'espace de la zone à défendre que l'intimité de cabanes. L'hétérogénéité n'est pas seulement sociale puisque la ZAD est plurielle dans la co-existence des genres, des nationalités ou encore des âges. Ce mélange et cette mixité sont en eux-mêmes originaux au regard des difficultés auxquelles se heurte pour exemple la mise en œuvre des politiques de mixité sociale dans les quartiers de grands ensembles, réalité hétérogène d'autant plus rare qu'elle s'insère ici sur un territoire rural. Il reste que si cette hétérogénéité constitue la richesse du territoire de Notre-Dame-Des-Landes, elle peut dans le même temps provoquer des tensions et des enfermements affinitaires. Cette potentielle dynamique est perceptible tant dans les termes qu'emploient pour se nommer les différentes composantes du conflit que dans le regard qu'elles portent sur l'espace qui les entourent.

Il convient de préciser que le maintien de l'identité individuelle ne va pas à l'encontre du processus d'identification collective que nous avons mis en évidence à laquelle contribue notamment l'édification d'une histoire commune créatrice d'une identité territoriale collective. En effet, il est bien évidemment possible, et largement répandu, de se revendiquer de plusieurs identités. Ainsi, les habitants-occupants de la ZAD peuvent à la fois « appartenir à la ZAD » ; « être de l'intérieur » mais ne pas se définir comme « zadiste », ou « occupants », ou encore « opposants historiques ». Cependant ces différences de dénomination ne sont que générales et les habitants-occupants utilisent bien d'autres termes plus précis pour se nommer, nommer les autres, se positionner par rapport aux autres.

« Moi, je fais plutôt partie de la grande famille des occupants, un peu squatteur mais c'est clair que par mon mode d'occupation des lieux, on peut dire que je fais partie de la tendance citoyenniste » (Jules ; 04/03/2018).

« Une définition simple et claire c'est paysan historique » (Isabelle ; 10/11/2018)

« J'ai pas mal tâtonné, j'ai milité, comme beaucoup de gens, j'ai fait mes écoles chez les trotskistes [...] Après, j'ai été voir un peu plus du côté du citoyeniste, l'éco-socialisme, enfin tendance un peu Mélanchon. Et puis finalement, de fil en aiguille, en rencontrant des gens, je me suis vraiment dirigé vers l'anarcho, le milieu squat [...]. Sur la ZAD, je suis plus du côté « toto » quoi, donc quand on fait des trucs, c'est vraiment très très informel et ça reste dans l'entre-soi du milieu » (Camille ; 04/03/2018).

« Alors moi je suis aux Planchettes, c'est considéré comme étant entre les deux, entre l'Est et l'Ouest, parce que l'Est c'est jeune. Et bon moi, j'ai soixante ans mais je suis carrément l'exception à l'Est. [...] L'Est c'est plus jeune et c'est considéré plus radical ou ultra [...] » (Tonio ; 11/02/2018).

« Moi je me sens du côté de l'Est, je suis du côté de l'Est pas de l'Ouest. Les habitants de l'Est n'iront jamais à l'Ouest pour tendre la main, ils ont de la dignité ! De l'autre côté c'est le capitaliste, c'est l'argent, c'est les appelistes ! » (Marc ; 11/02/2018).

Ces quelques témoignages nous montre la pluralité des dénominations que les habitants-occupants de la ZAD peuvent se donner. Certains se définissent par rapport à leur idéologie politique, d'autres au travers de leur implantation géographique ou de leur place dans le conflit d'aménagement qui nous intéresse. Ces différents critères sont autant de moyens de se différencier et de se positionner dans la lutte et entre les différents groupes. Le géographe M. Stock en traduisant les propos de N. Elias souligne un fait important à ce stade de notre analyse : *« Une des caractéristiques de la structure des sociétés contemporaines les plus développées est que l'on assigne à ce par quoi les hommes se différencient les uns des autres, leur identité-Je, une valeur supérieure à ce qu'ils partagent les uns avec les autres, leur identité-Nous. La première prend le pas sur la seconde (N. Elias, 1994, p. 210) »* (M. Stock ; 2011/1 ; p.58). Dans notre cas d'étude, nous avons mis en évidence qu'une identité collective, où ce que M. Stock nomme une *« identité-Nous »* (Ibidem), a pu se matérialiser par la constitution de la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes. Mais il nous reste à déterminer quelle identité domine : guidés par notre expérience du terrain, nous faisons l'hypothèse que la supériorité de l' *« identité-Je »* (Ibidem) se développe à certains stades de la lutte. L'ancrage dans la durée, l'inscription des occupants dans une temporalité de près d'une décennie, ont pu produire tout à la fois un cloisonnement affinitaire et une fragmentation de l'espace et des lieux, où l' *« identité-Je »* peut parfois primer. Cependant, certains événements forts comme l'annonce de l'abandon du projet, les week-end de rassemblements, les évacuations sont à l'origine d'un retour à une supériorité de l' *« identité-Nous »* où chacun se réclame d'abord habitants-occupants de la ZAD, puis s'attache dans un second temps à une identité plus individuelle qui demeure toute fois empreinte du collectif. En effet, les individus se proclamant de l'Est par exemple, se sont forgés une identité géographique propre, mais également collective. Ainsi et comme le souligne à nouveau M. Stock : *« Tous les lieux d'ancrage peuvent être, pour un individu, des lieux d'identification : il suffit de les pratiquer, mieux, de les habiter »* (M. Stock ; 2006 ; p.48), ou encore *« [...] n'importe quel lieu peut devenir un référent de l'identité pour autant que l'acteur individuel engage à son endroit un processus d'identification »* (M. Stock ; 2011/1 ; p. 59). Ainsi, et

pour reprendre un cheminement réalisé en amont, la pratique de la marche et de la déambulation sur la ZAD permet de connaître et de multiplier les identités en limitant le cloisonnement géographique et identitaire.

Dans cette perspective, non seulement la structure sociale induit sur la manière dont chacun « co-lutte » mais elle induit également sur le rapport que l'individu entretient avec l'espace et les autres. Ce rapport à l'espace peut être appréhender au travers de l' « *habiter polytopique* » de M. Stock (M. Stock ; 2011/1 ; p.61) mais également au moyen du concept de capital spatial qui constitue, toujours pour cet auteur, « *un élément fondamental du rapport à l'altérité, en tant que la compétence qu'il constitue permet d'accéder et de s'ajuster aux « lieux de l'autre » et, à travers eux, à l'autre lui-même* » (M. Stock ; 2011/1 ; p.62).

2) Relations et tensions avec l'espace local

« Co-lutter » sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes implique de composer avec les populations de l'espace au sein duquel la ZAD s'inscrit. Comme nous l'avons vu précédemment le site qui accueille la zone d'aménagement différé se situe dans le département de la Loire-Atlantique, à une vingtaine de kilomètres de la ville de Nantes. La zone à défendre s'étend sur les communes rurales et/ou périurbaines de Notre-Dame-Des-Landes, de Grandchamp des fontaines, de Vigneux de Bretagne et de Treillières. Cependant, il n'est pas cohérent de limiter l'espace local aux seules communes inscrites dans le périmètre de la ZAD. Ainsi convient-il d'ajouter à ces communes directement impactées, La Paquelais au Nord de la zone et le Temple de Bretagne. La population riveraine à ce projet d'aéroport se caractérise soit par son opposition à celui-ci - dans ce cas les individus sont adhérents aux associations de défense notamment l'ACIPA -, soit au contraire par sa position pro-aéroport et son opposition à la zone à défendre. Dans la première catégorie se situent des individus qui s'opposent au projet d'aéroport sans pour autant soutenir la zone à défendre et ce qui s'y expérimente, ou encore des individus tout à la fois contradictoires du projet et partisans du maintien de cette zone à défendre. Ces-derniers entretiennent souvent de bons rapports avec les occupants-habitants de la ZAD et participent aux différentes activités proposées sur zone comme le non-marché du vendredi. De ce fait, il est possible de les présenter comme des « habitants » temporaires de la ZAD mettant souvent en place des actions et des opérations de soutien aux des habitants-occupants permanents de la zone. Dans cette sous-partie, nous nous intéresserons plus particulièrement aux individus en opposition tant au projet de l'aéroport qu'à la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes.

Les relations qu'entretiennent ces-derniers avec la ZAD sont de degrés divers allant de la relative indifférence, au rejet, voire aux conflits directs s'appuyant sur des procédés violents matériellement, physiquement, psychologiquement et/ou symboliquement. Ainsi, P. Subra, dans son article datant de 2017, fait état d' « *une pétition exigeant l'évacuation de la ZAD* » (P. Subra ; 2017 ; p. 23). Celle-ci « *lancée par des*

riverains a accueilli plus de 1600 signatures, début 2016 » (Ibidem). Il ajoute que ladite pétition condamnait à la fois l'aéroport et l'édification de la ZAD. Il ajoute que « *la présence des zadistes renforce incontestablement le camp des opposants mais, parallèlement, elle divise la population entre ceux qui apprécient l'apport des zadistes, ceux qui les voient comme un mal nécessaire et ceux qui les rejettent* » (Ibidem). Cette opposition frontale ou ce rejet latent peut avoir différentes raisons : il peut s'agir d'une incompréhension des pratiques expérimentées sur la zone voire d'une condamnation de celles-ci ; d'un désaccord sur l'appropriation illégale des terres par une population qui n'est pas autochtone ; de la confrontation répétée à des pratiques illégales ; ou encore d'un agacement qui s'accroît avec la durée du conflit et les séquences de violence. En outre, certains espaces cristallisent les enjeux et les conflits comme la Départementale 281, dite « Route des Chicanes », fermée par la préfecture en Juin 2013.

« Il y a des désaccords avec des composantes de la ZAD. Dans les 6 points, la question des routes a été tranchée. Et il était pas question de remettre ça en cause. C'est par rapport aux gens du pays aussi, parce que pendant cinq ans, ils ont été obligés de faire un détour donc c'est cinq kilomètres en plus à l'aller et cinq kilomètres en plus quand tu reviens, donc tu vois tout les jours, c'est pas normal quoi » (Pierre ; 26/02/2018).

« Nous on accepte les zadistes, on trouve que ce qu'ils font c'est intéressant. Ceux qui les connaissent pas, retiennent la route des chicanes où ils ne peuvent pas passer sereinement, regardent quelques incidents, ce qu'il y a dans la presse, ce genre de choses. Du coup, il y a pas de dialogue possible là-dessus » (Jean ; 10/11/2017).

Comme le montre ces deux témoignages, la route des chicanes constitue un « espace-enjeu » où se cristallisent des tensions depuis 2013. Il représente la zone-tampon commune entre l'extérieur et l'intérieur de la ZAD et relève d'une entrave directe à la liberté de circuler en toute tranquillité pour la population riveraine.

Le propos de Jean nous éclaire également sur une dimension importante expliquant pour partie les relations difficiles entretenues entre espace local et habitants-occupants de la zone à défendre. Pour expliciter notre hypothèse, prenons une citation non directement liée de M. Stock : « *Le rapport aux lieux n'est pas facile à appréhender, notamment lors de déplacements touristiques, en particulier pour ceux dont le capital spatial est orienté vers le local, l'immobilité et la fixité. Les personnes ayant un mode d'habiter polytopique informé par l'identification avec les lieux autres ont moins de difficultés à gérer l'altérité* » (M. Stock ; 2011/1 ; p. 60). Il souligne alors qu'accepter l'altérité, pratiquer et potentiellement s'identifier aux « lieux autres » c'est donner la possibilité de « *transforme[r] de l'altérité en familiarité* » (Ibidem). Sans vouloir généraliser et affirmer arbitrairement que la population locale parce qu'ancrée dans le « *local, l'immobilité et la fixité* » entretient des rapports tendus avec les habitants-occupants de la zone à défendre, il reste que la fréquentation répétée de lieux non ordinairement pratiqués favorise à l'inverse la compréhension et l'acceptation de l'altérité. Dans cette logique, les paysans et habitants historiques de la

zone, bien que très éloignés socialement des occupants arrivés depuis 2009, ont appris à accepter leur présence voire à échanger quotidiennement avec eux participant ainsi à la cohésion sociale du mouvement.

Autant que l'hétérogénéité du mouvement, les relations entre habitants-occupants et population riveraine sont plurielles.

« C'est difficile en tant que zadiste... Tu le vois le zadiste de la forêt, tu le vois tout de suite. Tu regardes ses chaussures et tu le vois. Nous n'avons pas une bonne réputation, après tu as les autres zadistes, qui sont comme tout le monde et qui ont certainement une meilleure réputation. Nous on crée des problèmes un peu partout... [...] On remet au goût du jour, un problème oublié : les bouseux ! Avant les bouseux, c'était ceux qui s'essuyaient les chaussures avant d'entrer dans un lieu public, il y avait toujours des « nettoie-chaussure » tu vois, maintenant il n'y en a plus et pour cause, même les agriculteurs ils ont une allée de gravier pour aller à leur 4x4. Par contre, nous on se ramène au Super U de Vigneux, ça fait des soucis. On est des bouseux (rire) » (Tonio ; 11/02/2018).

« Du coup c'est un peu différent selon les gens, moi, je sais que je capte peu d'informations avec les communes alentours, à part le truc marchand, ou si tu vas voir le médecin, ou des trucs comme ça. Ça m'est déjà arrivé, de demander à une caissière : « alors ça se passe comment avec la ZAD à côté ? » Tu sens le malaise. J'ai jamais eu de discussion intéressante. [...] Par contre, tu vois, au début des expulsions, entre 2007 et 2012, il y a des gens qui ont commencé à faire un petit magazine « Laisse Béton » et qui a été axé justement à être distribué dans les bourgs alentours, pour faire du lien » (Jules ; 04/03/2018).

Aux violences physiques et symboliques vécues de part et d'autre, s'entremêlent des tentatives de rapprochement et d'acceptation. En effet, le maintien et l'acceptation durables de la « co-lutte(s) » supposent que des ponts et des liens se forment entre la zone à défendre et son espace local proche.

« Nous le discours, qu'on a commencé à leur tenir depuis trois mois à peu près, c'est que demain, la population autour, faudra travailler avec. Aujourd'hui la population, autour elle est soit neutre soit contre le projet. Il faut pas la perdre. Nos adversaires aujourd'hui, les plus durs demandent l'évacuation de la ZAD. Donc, si vous voulez pas composer intelligemment avec les pouvoirs publics, ce sera simple... [...] La population, elle comprend que si l'aéroport est pas abandonné ça reste comme ça, mais si il est abandonné la population, si les flics débarquent, elle viendra pas les soutenir. [...] L'enjeu, il est là, pour eux, soit ils acceptent de faire un pas vers une légalité, plutôt que de revendiquer une zone de non-droit » (Michel ; 10/11/2017).

b) Co-exister à l'intérieur de la ZAD selon les temporalités

Comme nous l'avons vu précédemment, la zone à défendre se caractérise par une succession de séquences temporelles qui modifient les dynamiques sociales et spatiales en les renforçant ou en les affaiblissant. Nous avons vu, au cours du chapitre deux de cette partie, que la vie sur la zone s'est organisée

en trois grandes étapes. La première séquence se situe en amont de l'Opération César et se définit par la mise en place des principes de la « co-lutte(s) » et le développement de la nébuleuse d'acteurs gravitant autour du conflit de Notre-Dame-Des-Landes. La séquence suivante s'établit durant l'Opération d'évacuation de 2012 à 2013, voit émerger une coalition d'acteurs fortement liés par leur défense commune et leur destin collectif, et participe tout particulièrement à la construction d'une assise durable de la « co-lutte(s) ». La troisième modalité temporelle s'inscrit dans la quotidienneté qui renforce les dynamiques spatiales et sociales associées à la lutte et crée un ancrage parfois source de cloisonnement géographique. Dans notre première sous-partie, nous questionnerons les différentes temporalités au travers de la quotidienneté et de la manifestation des moments forts qui modifient, accentuent, renforcent ou affaiblissent les distinctions entre les composantes du Mouvement de lutte contre « l'aéroport et son monde ». Enfin, nous interrogerons l'hypothèse selon laquelle l'ancrage dans la durée et dans l'espace détermine autant la réussite de cette lutte qu'il n'engendre ses principales limites.

1) « Co-lutter » au quotidien

Avant de questionner l'hypothèse d'un cloisonnement affinitaire et/ou géographique par l'ancrage dans la longue durée. Nous voulons ré-interroger l'ensemble des outils et des dynamiques mises en place sur le territoire de la zone à défendre pour la fabriquer, la co-construire, la faire vivre et maintenir une forme de cohésion sociale entre les différents acteurs.

Tout d'abord nous avons mis en évidence la recherche d'une auto-gestion affirmée permettant à la fois de gérer les conflits internes et les comportements individuels, et d'établir des dynamiques collectives d'action. Cependant, cette auto-gestion ne semble pas être vécue de la même manière par l'ensemble des habitants-occupants de la zone. Ainsi, Martine, habitante-occupante de l'Est, nous raconte son expérience de l'auto-gestion.

« Ce qui est important, c'est la prise de conscience et c'est ce que j'ai aimé à l'Est. En arrivant sur la ZAD, j'ai pris conscience que tu es responsable de toi-même et que tu ne comptes plus sur les autres pour t'apporter quelque chose, à partir du moment où tu prends en compte tes besoins et que tu es responsable de tes besoins. Tu peux vivre en communauté. Si chacun est indépendant, tu peux vivre ensemble. C'est pas que je compte sur les autres pour le faire, les autres c'est que du bonus. C'est là qu'on peut avoir un vrai partage. On a été porté par tout le monde, ce qu'on proposait sur Lama Faché, c'était une porte toujours ouverte, du café et du thé chaud, pour qu'il y ait toujours du passage, qu'il y ait toujours des rencontres, c'était sur un carrefour à la fois intérieur et extérieur de la ZAD. C'est une coopération, c'est ce qui nous a toujours donné envie de continuer. Ce qui nous a cassé c'est le fait de se faire rejeter et discriminer. Et tu comprends pas pourquoi... Ça n'a pas sa place ici ! Dans le font on est d'accord, mais on pense pas toujours la même chose. Ce qu'il faut garder c'est le fait de vivre ensemble pas forcément avec mais ensemble, et ça c'est important parce que moi j'estime que si je fais

différemment de certains, c'est pas parce que c'est différent que c'est inférieur. Ça c'est ma grande leçon de vie ici, parce que quand on te dit on veut pas de toi ici, on te connaît pas. Ça blesse, mais tu réfléchis trente minutes et tu te dis : « j'ai rien à prouver aux autres, c'est à moi que je dois prouver quelque chose ». C'est le respect de soi et après des autres. C'est de l'autogestion. L'autogestion ça passe par soi-même, avant de passer par les autres. » (Martine ; 11/02/2018).

Pour cette habitante, l'auto-gestion ne peut passer uniquement par des dispositifs collectifs tels que les réunions, le cercle des 12 ou des activités communes. L'auto-gestion c'est d'abord prendre conscience de ses compétences et de ses aspirations individuelles à faire ou à créer.

« Le problème c'est que les enjeux de pouvoir, le système, ça se reproduit à la ZAD quoi » (Martine ; 11/02/2018).

La prise de conscience de cette habitante repose sur le fait que la constitution de la ZAD dont les principes affirment une remise en cause totale des normes et des valeurs associées à la société capitaliste, reproduit finalement les mécanismes de pouvoirs et de domination présents dans celle-ci. Ainsi, progressivement, certains groupes et individus, par leurs initiatives peut-être plus nombreuses ou leur présence médiatique plus importante, ont pris le pas sur d'autres individus plus discrets et moins portés par l'action ou les activités de type agricole. G. Pruvost explique ce processus par la citation suivante : *« Le revers de cette démonstration d'autonomie manouvrière, c'est en effet la stigmatisation de ceux qui ne font rien et qui restent malgré tout sur le site – et inversement, une légitimation de et par l'agir occupationnel. [...] Certains, parmi les plus actifs du site [...], ont le sentiment que certains occupants profitent du lieu, « zonent », sèment le trouble sans contribuer à la vie collective » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 59).* Ainsi, et comme le soulignent C. De Gourcy et H. Rakoto-Raharimanana *« cet agir ensemble par labilité même est sans cesse à réactiver, à entretenir. Car la participation très active des uns peut, par exemple, entraîner la moindre participation des autres et fragiliser d'autant les espaces/temps de la participation » (C. De Gourcy ; H. Rakoto-Raharimanana ; 2008 ; p.4).* L'ancrage dans la durée et la mise en place progressive d'un quotidien sans menace directe, dépourvu de la nécessité d'une ré-activation ou de l'entretien de l'agir ensemble, ont paradoxalement participé dans certains cas à creuser les écarts et les différences entre les groupes. Ainsi, lorsque Jean, opposant historique, met en évidence les différentes composantes des habitants-occupants, il donne à voir la distinction qui s'opère par le biais des dynamiques de l'action et de la participation.

« Alors chez les opposants, si on peut simplifier les choses, tu as des gens qui sont soucieux de construire, de tenir leurs engagements, d'aller de l'avant, de progresser vers un changement social essentiellement avec une teinte écologique. [...] C'est des gens qui sont constructeurs, qui avant d'avancer vite, et c'est important pour eux, d'avancer, donc si il y a des gens qui ont du mal à suivre, tant pis pour eux. C'est des gens qui ont fait des dossiers agricoles, qui ont construit des hangars... [...] Ceux qui ont construit tous ces liens là, sont des gens avec qui ont a un contact assez facile parce qu'ils font avancer les choses. [...] Donc ça c'est un groupe. Et à l'inverse, tu as des gens qui sont... Pour qui le fonctionnement horizontal

est beaucoup plus fondamental, qui se méfie des leaders, qui veulent absolument que tout le monde suive, qu'il y ait de la place pour tout le monde. Qu'en discutant, on peut trouver une place pour tout le monde. [...] Ils vont toujours chercher des équilibres dans tout, et trouver une place, tu vois. [...] Nous, on ne veut pas choisir entre les deux groupes. Je pense qu'au fil du temps on a vraiment raison, ça ne me paraît pas habile du tout de choisir, mais surtout ceux qui veulent avancer vite, effectivement, des fois, personnellement, je trouve qu'ils avancent trop vite quoi. Qu'ils en laissent trop en chemin... » (Jean ; 10/11/2017).

Ainsi certains habitants-occupants se sentent mis de côté et insuffisamment écoutés. Cette perception les pousse à se soustraire des dispositifs instaurés dans le cadre de la production et de l'action collectives.

« Je participe de temps en temps à des réunions, près bon les AG et les réunions, c'est des trucs, c'est des organes qui viennent entériner la décision. C'est un pouvoir symbolique, ils décident ce qui a été décidé par d'autres, par ailleurs » (Camille ; 04/03/2018).

« Au début, on avait pas de protocole de réunion, il y avait juste deux, trois signes, tu vois, quand tu faisais ça, ça voulait dire que tu voulais intervenir directement. Tu répondais directement, je suis d'accord, je suis pas d'accord, tu vois ça allait très vite, mais c'était très énergique et très émotionnel. Actuellement, nous utilisons un protocole de réunion, il s'est mis en place en 2014, je crois, pour éviter les débordements, parce que c'est vrai que des fois il y en a, avec l'alcool par exemple. Donc ce protocole, il permet en vérité de dire n'importe quoi. Par exemple, une fois il a été dit en réunion, que ce conflit n'a rien à voir avec le Larzac, alors que c'est le même, mêmes intervenants, même succès, tu vois. Moi si je veux y répondre, dans l'ancien système, tu réponds direct, mais là tu peux pas, là il faut que tu prennes ton tour de parole, et à ce moment là, il y avait quinze tours de parole, les gens parlent cinq minutes, et voilà t'es noyé. Et ça tu peux pas y parer. Surtout en tant qu'électron libre... » (Tonio ; 11/02/2018)

« Là-dessus j'ai appris pas mal, quand même. De retrouver des fonctionnements un peu démocratiques, même si parfois (sifflement) c'est un peu trop quoi ! Je veux dire, qu'il y a des fois où il faut savoir trancher quand même, c'est bon quoi. Il faut bien que quelqu'un décide. Quand on dit, il y a pas de chef, tout le monde est au même niveau, c'est un leurre absolu, parce qu'il y a toujours des gens qui ont le dessus, psychologiquement la relation des uns avec les autres, il y a toujours des histoires de dominations qui se font, naturellement. » (Pierre ; 26/02/2018).

Face à la volonté de certains d'avancer pour construire l'avenir de la ZAD de manière durable et efficacement, les dispositifs de participation ont progressivement été modifiés dans le but d'augmenter leur efficacité. Ainsi, certains habitants-occupants ont fait le choix de quitter les cercles de participation pour s'organiser individuellement. *« Le refus de participer ou de coopérer constitue autant d'épreuves qui altèrent la relation de voisinage et ouvrent sur des formes de critique [...] » (C. De Gourcy ; H. Rakoto-Raharimanana ; 2008 ; p. 4).* Dans cette perspective, se pose également la question de la légitimité et de la reconnaissance. Les individus étant très actifs dans le quotidien de la ZAD à travers des activités proches de

la sphère institutionnelles semblent bénéficier de davantage de légitimité et de reconnaissance de la part des membres associatifs et surtout de l'opinion publique. Ce processus de reconnaissance ou de non-reconnaissance peut être à l'origine de ce que C. De Gourcy et H. Rakoto-Raharimanana explicitent ainsi : « *Le désaccord apparaît quand la participation des uns se heurte au défaut de participation des autres, quand l'action participative ne s'inscrit pas ou plus dans une réciprocité des pratiques, quand la reconnaissance de sa qualité d'habitant est niée dans sa présence même, quand enfin la réaction des uns est incomprise par les autres* » (Ibid ; p. 3). En outre, la non-participation de certains aux procédures de collaboration et de co-construction amoindrit les échanges et les contacts entre les différentes composantes du mouvement, ce qui cause de plus en plus de rupture et d'écart entre les groupes. Ces derniers s'enferment progressivement dans des cercles affinitaires et idéologiques qui font obstacle à la confrontation des idées, des points de vue, et par suite à la progression collective. Ainsi, pour G. Pruvost, « *l'occupation dans la durée, loin de résorber les conflits, peut les cristalliser du fait même de l'émergence d'un groupe suractif pour le collectif* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 60).

La « co-lutte(s) », tout d'abord caractérisée par la manifestation de la lutte ensemble dans la durée, a progressivement et paradoxalement évolué par l'ancrage des habitants-occupants sur le territoire de la zone à défendre. Au travers de la permanence du quotidien, les différences individuelles et collectives se sont renforcées et les conflits idéologiques se sont multipliés. P. Coutant, membre du Comité de soutien Nantais, témoigne de la montée de ces divergences et des questionnements qu'elles impliquent : « *Des conflits ont pu se cristalliser autour de questions de voisinage, de sexisme, de classes, d'usage d'alcool et de drogue, ou de positions sur la lutte et sur l'accessibilité des routes de la ZAD. Trouver des formes de cohabitation et d'autogestion à grande échelle, dans une « zone de non-droit » pour l'État est un des enjeux politiques majeurs, à la fois passionnant et ardu auquel a affaire le mouvement aujourd'hui : comment ne pas fermer les yeux sur les embrouilles ou les fuir, mais les prendre à bras le corps en tenant de s'émanciper du recours aux institutions répressives, qu'elles soient policières, judiciaires ou psychiatriques ?* » (P. Coutant ; 2014 ; p.155).

Vivre la ZAD c'est la vivre à travers le quotidien mais également au travers de grands événements venant rompre le déroulement de la vie ordinaire. Après avoir mis en exergue les processus associés à la continuité et à la permanence de la vie sur la ZAD de 2013 à 2018, il apparaît utile d'étudier les processus de la « co-lutte(s) » activés sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes lors de l'organisation de rassemblements spécifiques.

2) « Co-lutter » dans les moments forts : Union et division

Vivre la ZAD et la faire vivre impose l'organisation d'événements ponctuels et réguliers. La vie quotidienne de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes est ponctuée hebdomadairement par des

ateliers, des conférences, des balades, des chantiers ouverts à tous et localisés sur le territoire de la ZAD. Il est possible de retrouver l'ensemble de ces rencontres sur le programme de la semaine situé en début de chaque ZADNews ou sur le site officielle de la ZAD (zad.nadir.org) dans la rubrique agenda local. Pour montrer la diversité des activités proposées aux habitants de l'extérieur comme de l'intérieur de la ZAD, nous avons repris l'ensemble des rencontres qui ont été proposées durant le week-end du 10 et 11 mars 2018.

10/03/18	- International Pâtissière – Ripailles, projections & concerts. - Ateliers d'écriture et d'enregistrement pour les enfants à la Smala de 14h à 18h. - Groupe de co-écoute sur le thème « Agir avec des émotions » de 20h à 22h à Bellevue
11/03/18	- Chantier Verger « Des racines pour l'ouest », Moulin de Rohanne. (13h30 – 17h30) - Prince Ringard & Les fées Minées en concerts à la Wardine - International Pâtissière – Ripailles, projections & concerts.

Cependant, ces différentes activités ne semblent pas rassembler l'ensemble des habitants-occupants.

« Bah tu prends le ZADNews, on dirait qu'ils font cinq millions de choses. Il y a beaucoup de trucs mais par curiosité un jour, tu reviens, tu vois, tu prends le ZADNews : « Tiens, aujourd'hui, qu'est-ce qu'il y a ? ». Tiens à deux heures je vais à un jardin collectif, et tu vas voir, combien ça concerne de personnes... Ça concerne trois, quatre personnes... En fin de compte, c'est que de l'enfumage... » (Tonio ; 11/02/2018).

Progressivement, une distinction s'opère entre les individus qui expriment un sentiment d'appartenance au côté Est de la zone à défendre et ceux qui s'inscrivent davantage du côté Ouest. Au fil des conversations et au travers de la présentation des différentes activités mentionnées dans le tableau ci-dessus, il est visible que la plupart des lieux où s'organisent ces rencontres sont situés à l'Ouest, tout comme les grands événements qui ont lieu à Bellevue, à la Vacherit, à la Rolandière, etc... Certains habitants-occupants critiquent d'ailleurs ce qu'ils appellent la centralité de la ZAD. Cette distanciation géographique semble aller de paire avec la distinction des modes d'habiter du côté Ouest et du côté est. Bien qu'il existe des exceptions et des zones situées entre ces deux pôles, il est néanmoins possible de distinguer de nettes différences entre les habitants-occupants du côté Est et ceux du côté Ouest.

« Et puis à un moment particulier, j'ai commencé à faire de la politique, à donner mon avis, j'ai sorti un article, qui n'a plu à personne, parce que je disais la vérité... Déjà à l'époque, je me suis mis au ban de la zad. Je n'étais plus accepté par les collectifs dominants de la ZAD qui fournissent le pain, les légumes et tout ça [...]. Ce sont des postes clés au ZADNews, c'est un poste clé comme le Zadnadir ! » (Tonio ; 11/02/2018).

Tout comme les activités hebdomadaires, les grands week-end de rassemblements et de fêtes sont quasiment toujours organisés sur les lieux situés à l'Ouest de la zone. Ces grands événements, comme le rendez-vous estival annuel organisé par l'ACIPA, « Festi'Zad », sont l'opportunité pour les nombreux

militants et sympathisants de toute la France de se rendre sur la zone. Ces rassemblements proposent des rencontres entre les comités de soutien, entre les groupes de différentes luttes, des conférences, des ateliers, des chantiers collectifs ou encore des concerts d'artistes venus gratuitement en soutien à la ZAD. Lors de nos entretiens, nous avons relevé une nette différence entre les individus indiquant se rendre ou aider à l'organisation de ces événements, et ceux déclarant ne pas y aller voire organiser des festivités dites « off » au même moment en d'autres lieux de la ZAD. La distinction existant entre ces habitants-occupants, ou acteurs de la lutte, repose essentiellement sur leur statut d'une part (c'est à dire leur appartenance à des collectifs comme COPAIn ou des associations telles que l'ACIPA), sur leur rapport à la lutte et leur idéologie d'autre part, et enfin sur leur localisation géographique dans la ZAD (notamment leur inscription à l'Est ou à l'Ouest). Les discours suivants témoignent de la pluralité des visions associées à ces grands événements :

« Au début, oui bien sûr, je participais aux fêtes de l'ACIPA. C'est sympa, c'est familial, c'est pas du tout anar' comme fête, mais c'est sympa. C'est les agriculteurs et l'ACIPA qui organisent. Bien sûr, que je participais au début mais maintenant je participe plus. Il y avait cet événement là [Rassemblement du 10 février 2018 pour fêter l'abandon du projet d'aéroport], ils sont tous allés fêter leur succès mais non, moi, j'avais pas envie. Alors je suis resté avec les jeunes qui se situent géographiquement au Lama Faché » (Tonio ; habitant-occupant des Planchettes ; 11/02/2018).

« Cet été [Festi'Zad de juillet 2017], je ne sais pas si tu as remarqué, mais certains zadistes, ils étaient pas là-bas. Les gens de l'est, ils étaient pas là-bas. Pourquoi ? Parce qu'ils sont opposés à l'ACIPA. Pourquoi, ils sont opposés à l'ACIPA, parce que l'ACIPA demande l'évacuation des zadistes. Enfin, de certains zadistes, pas de tous... » (Marc ; habitant-occupant du Maquis ; 04/11/2017).

« Non, moi, les grands événements, je participe pas forcément. Et comme je te l'ai dit, je suis plus du côté « toto » quoi, donc quand on fait des trucs, c'est vraiment très très informel et ça reste dans l'entre-soi du milieu. Enfin moi, je suis pas sur des organisations de type « Consomme ta ZAD » et tout ça ! (rire) » (Camille ; habitant-occupant du No Name ; 04/03/2018)

« Aux grands événements, il faut absolument être là, le samedi et le dimanche, il faut être là, parce qu'on fait partie des gens, des repères, un peu quoi » (Jean ; opposant historique ; 10/11/2017).

« On peut être sollicité pour participer comme intervenants à des forums. En général, on intervient au moins une fois en tant qu'opposant historique » (Isabelle ; opposante historique ; 10/11/2017).

« Ouais, ouais moi je participe à tout ces événements !! Mais je ne pense pas que tout le monde participe. Il y en a qui viennent pas. Il y en a qui venaient pour plomber le truc. Plutôt à l'Est mais vraiment pas qu'eux » (Alain ; membre de COPAIn ; 26/02/2018).

« Quand je peux, je viens, pour le plaisir ou pas. J'en ai fait certains comme le champs des bâtons, où là le 10 février, mais je mets pas un point d'honneur à y être à chaque fois. [...] Je trouve que ça a du sens, ça fait partie de ce qui, pour moi, a du sens, dans la façon d'exister et de faire exister cette lutte » (Jules ; habitant-occupant des Fosses Noires ; 04/03/2018).

« Avec le rassemblement de juillet, on a des problèmes avec la ZAD. Parce que normalement c'est un

rassemblement de « capitalistes », « c'est fait pour faire du fric »... Donc, il y a souvent des incidents. Ils veulent pas de rassemblement sur la zone, non plus... Nous on dit pourquoi, que nous on cédera, la zone elle est à tout le monde ! Elle est pas... » (Michel ; membre de l'ACIPA ; 10/11/2017).

Loin de recréer l'unité, les grands événements sont à l'origine de tensions importantes puisqu'ils cristallisent les différents types de militantisme qui « co-luttent » sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes. Ces difficultés et ces conflits internes sont aussi et souvent liés à un sentiment d'inégalité voire d'injustice pour une part des habitants-occupants de la ZAD comme l'explique G. Pruvost : « *S'ajoutent à cela les plaintes récurrentes des résidents de l'Est – transmises aux visiteurs qui se sont aventurés jusque-là, sur la captation par les résidents de l'Ouest de toute la main d'œuvre volontaire et des dons des gens de passage* » (G. Pruvost ; 2017 ; p.60). Ainsi, Marc, au cours d'une conversation explique cette différenciation de la façon suivante :

« Il y en a certains de l'extérieur, ils ramènent du matériel et de la nourriture à Bellevue pour « toute la ZAD » mais ils le partagent entre eux. Alors que nous on est là, sans rien » (Marc ; 11/02/2018).

La cristallisation des différences idéologiques et des modalités de fonctionnement sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes, au quotidien comme durant les grands événements, peut s'expliquer par l'ancrage dans la durée de ce conflit d'aménagement. Selon nous, les dynamiques sociales et expérimentales mises en évidence dans le chapitre 2 de cette partie sont toujours présentes mais pas collectivement et de la même manière sur l'ensemble de la ZAD. Cette différenciation accrue repose sur l'ancrage spatial dans le temps long favorisant un risque de cloisonnement idéologique et affinitaire.

3) L'ancrage ou le risque du cloisonnement

Alors que l'ancrage de nouveaux habitants dans la durée sur un même territoire, rend possible la manifestation de la « co-lutte(s) » et la mise en action d'activités et de dynamiques au sein du territoire, il semble également constitutif d'un cloisonnement géographique et identitaire : les individus se maintiennent entre eux et ne circulent plus que dans la proximité de leur lieu de vie. Ce processus est souligné par G. Pruvost : « *Il est très significatif qu'une partie des conflits entre les différents habitants de la ZAD naissent du fait précisément que des résidents ne circulent plus et s'ignorent, entraînant rumeurs et incompréhensions* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 49). Ainsi, lors de la réalisation des entretiens, de nombreux interviewés nous ont confié ne plus circuler autant qu'avant sur le territoire et pratiquer densément le périmètre autour de leur lieu d'habitation sans se rendre quotidiennement dans des lieux plus éloignés. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, la pratique de la déambulation facilite et favorise les interactions et la cohésion sociale entre les différents individus et groupes. Parallèlement, l'ancrage dans la durée sur un territoire peut être synonyme de prise d'habitudes progressives cloisonnant les pratiques et les limitant au « village » dans lequel les individus habitent. Le terme « village » est employé par certains interviewés pour

désigner une petite unité de lieux de proximité formant sur le plan spatial un « village ». Ainsi, Jean nous présente son lieu d'habitation de la manière suivante :

« Nous on habite un des rares villages où toutes les populations se côtoient, c'est-à-dire que sur le Liminbout, tu as un collectif d'occupants, tu as un habitant historique mais il est locataire, là où il y a l'auberge mise en route, il y avait un autre agriculteur, il y a nous et une locataire, qui est ici comme elle serait ailleurs. C'est le seul endroit où il y a tout ces profils là. [...] On a jamais pris le temps de faire le tour de la ZAD, où d'aller voir, de rencontrer des gens au hasard, des gens dans des endroits qu'on connaît pas. On connaît essentiellement les personnes qui viennent ici [...] » (Jean ; 10/11/2017).

Le repli qui peut s'effectuer progressivement au sein de son lieu de vie affaiblit les interactions sociales potentielles avec d'autres individus ou collectifs. Alors que la déambulation apparaît comme une pratique à part entière lorsque les individus fréquentent ou découvrent la ZAD pour la première fois ou bien au début de leur installation, cette pratique semble être oubliée au fur et à mesure de l'ancrage sur la zone. La marche ou l'usage du vélo s'effectuent pour des raisons essentiellement fonctionnelles et non dans le simple but de profiter de la nature. Ainsi, les individus déploient des pratiques et des activités quotidiennes dans des lieux devenus pour eux habituels.

« Moi, je fais beaucoup ma vie, ici, mais après je suis amené à aller dans d'autres lieux, que ce soit pour croiser quelqu'un, faire un truc, ou pour une soirée, ou une activité. Mais moi, j'ai pas trop, pour l'instant de trucs réguliers quoi. [...] J'ai pas d'activités régulières qui m'emmènent dans d'autres lieux. [...] Il y a des lieux où je suis jamais allé, et il y a des lieux où je vais rarement, où j'ai pas vraiment de raison d'y aller » (Jules ; 04/03/2018).

A la place des déambulations longues et sans but sur tout le territoire de la ZAD, la marche a progressivement repris la forme d'une pratique fonctionnelle qui permet aux individus de se rendre sur les lieux qu'ils connaissent et au sein desquels ils pratiquent des activités spécifiques ou côtoient des personnes avec lesquelles ils entretiennent des relations de longue date. Et comme nous l'avons mis en évidence plus haut, les lieux sur lesquels se déploient le plus d'activités reprises sur l'Agenda ou le ZADnews sont situés à l'Ouest. Ainsi, la pratique de la déambulation à l'Est se fait-elle rare, aussi bien pour des questions affinitaires. La ZAD, auparavant « constellation » éparse de lieux de vie et d'activités organisées de façon réticulaire, s'est progressivement fragmentée en différents « villages » polarisés par des lieux emblématiques et historiques souvent situés à l'Ouest de la ZAD et concentrant la plupart des flux humains et matériels.

Cette polarisation par l'action participe à la cristallisation des tensions et des conflits entre les différents habitants qui ne se côtoient plus. L'absence d'interactions apaisées et/ou l'affaiblissement du partage des pratiques et des actions collectives, influent sur l'incompréhension des agissements mutuels et le croisement des écarts entre les différents groupes.

Ainsi, la durée de l'ancrage qui a participé à l'abandon du projet d'aéroport, constitue dans le même

temps le tremplin d'un cloisonnement et d'un entre-soi où le lieu de vie est le support identitaire essentiel au moyen duquel les habitants-occupants se définissent et se distinguent les uns des autres. La primauté de cette identification à l' « Identité-Je » est visible au travers de la réalisation des cartes mentales. Les interviewés commencent régulièrement par dessiner leur lieu d'habitation puis les lieux à proximité de celui-ci, certains même ne dessinant que leur lieu de vie.

c) Manifestation des tensions et des différences au sein de la ZAD

Ces processus d'ancrage tant au sein d'un espace local rural que dans une temporalité longue sont à l'origine de la production et/ou de l'affirmation des différences sur le plan des types de militantisme et des convictions idéologiques. Après nous être intéressés aux dynamiques de co-habitation au sein de la ZAD et avec l'espace local, nous avons mis en évidence l'hétérogénéité des acteurs au travers de leur intégration au quotidien et durant les moments forts. Il convient maintenant d'appréhender les manifestations spatiales et sociales de ces différences et des tensions qu'elles engendrent au sein de la ZAD. Pour ce faire, nous étudierons dans un premier temps comment les rapports pluriels à l'espace et à la lutte peuvent expliquer les interrelations de l'homme à son espace et à autrui. Puis, au travers d'une étude détaillée des fonctionnements internes au lieu de vie, nous verrons comment le territoire de Notre-Dame-Des-Landes peut se matérialiser comme espace de « co-luttes ». Enfin et à travers le récit des habitants-occupants et des acteurs de la lutte, nous mettrons en évidence les processus par lesquels les tensions et différences se manifestent.

1) Rapport à la lutte et à l'espace différenciés : inscriptions spatiales plurielles

Déjà l'année passée, nous nous étions interrogés sur l'importance du rapport à l'espace dans les relations sociales et spatiales. La ré-interrogation de celui-ci par l'expérience des modes d'habiter de la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes est essentielle à la compréhension des dynamiques spatiales et sociales du mouvement à travers le temps. La manifestation des différences idéologiques, politiques, sociales, culturelles ou économiques semblent se matérialiser sur la zone par la pluralité des inscriptions spatiales ainsi que par le sens que les individus attribuent à la lutte dans laquelle ils s'inscrivent. Ces dimensions éclairent toutes deux le rapport qu'entretient chaque individu à l'espace qu'est Notre-Dame-Des-Landes.

Le rapport des individus à l'espace se décline selon plusieurs registres et degrés qui dépendent les uns des autres et sont alors additionnels. Ainsi, l'année dernière avons-nous mis en évidence que le rapport à l'espace de vie de Notre-Dame-Des-Landes peut être de type « territoire-support » ou « territoire-enjeu ». Le premier type de rapport caractérise notamment celui qu'entretiennent les agriculteurs qui conçoivent avant tout l'espace de Notre-Dame-Des-Landes comme un espace agricole où la terre constitue un outil de

travail. Le deuxième type de rapport mis en évidence ci-dessus correspond quant à lui au rapport qu'entretiennent les habitants-occupants avec le territoire : la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes représente un territoire à préserver face à une occupation spatiale capitaliste. Au-delà du projet d'aéroport en lui-même, c'est bien le territoire qui est l'enjeu du conflit. Dès lors, les dynamiques et la co-construction de la ZAD participent et enrichissent le territoire qui devient une source d'enjeux. Ces deux rapports ne sont pas opposables mais plutôt complémentaires, l'un pouvant devenir l'autre et inversement. Nous souhaitons ajouter un type de rapport qui nous est apparu important au travers de notre expérience du terrain : pour l'ensemble des militants et sympathisants de la lutte, la zone de Notre-Dame-Des-Landes constitue également un territoire de référence sur lequel s'établit une multitude d'expérimentations et de formes d'action qui enrichissent la pratique de la lutte en général. Ces trois types de rapports ne sont pas exhaustifs et peuvent se caractériser à des degrés différents. Cependant, tout trois influent sur les relations sociales et les inscriptions spatiales des différents acteurs ainsi que sur les rapports qu'ils entretiennent entre eux.

M. Helluy-Des Robert distingue « *trois degrés d'intensité du lien à l'espace [pouvant] être distingués en association avec des processus de construction de soi* » (M. Helluy-Des Robert ; 2008 ; p. 51). En effet, pour l'auteur, « *se construire en référence à un territoire contribue à donner une consistance à certains individus, nourrissant leur désir de singularité, voire d'authenticité, ce d'autant plus que le corps-à-corps avec les lieux est fort* » (Ibidem). Pour l'auteure, cette construction de soi par le lieu peut relever de différents processus ayant des degrés variables. Ainsi, elle estime qu'il est possible de parler d'attachement spatial lorsqu'un « *sentiment [...] unit une personne à un espace qu'elle affectionne. [...] Lorsque la relation se limite à une sensibilité ou à un lien affinitaire avec un lieu, sans autre enjeu* » (M. Helluy-Des Robert ; 2008 ; p. 53). Dans notre cas d'étude, il existe à l'évidence un attachement spatial qui relie l'ensemble des acteurs de la lutte au territoire de la zone à défendre, mais il serait réducteur de s'arrêter à ce sentiment. En effet et comme nous l'avons vu précédemment, l'attachement spatial à ce territoire relève de nombreux autres enjeux puisque beaucoup d'habitants-occupants se sont rendus sur la zone sans avoir au préalable une relation particulière à ce territoire. Au-delà de l'attachement spatial, « *il y a appropriation spatiale dès lors que les individus chargent les lieux plus nettement d'affects, s'en inspirent pour colorer leur vie et leur cadre de vie. Ils les investissent d'un sens pour eux-mêmes, élaborant une cohérence entre ces espaces et les individus qu'ils sont ou veulent être. Plus les individus s'approprient l'espace, plus l'attachement acquiert de force* » (Ibidem). Ainsi et pour reprendre les différents rapports à l'espace mis en évidence spécifiquement dans notre cas d'étude, la relation spatiale caractérisée par ce que l'on appelle le rapport « espace-support » peut être modifiée et transcendée par l'appropriation spatiale mis en évidence par l'auteur. Ainsi, des individus venus sur la zone à défendre pour des questions politiques exclusivement, c'est-à-dire pour mettre en œuvre une lutte contre un projet dont l'espace serait le support, ont pu progressivement s'attacher au territoire et y construire leur projet de vie, s'ancrant ainsi dans un rapport de type « territoire-enjeu ». Enfin, « *lorsque l'appropriation est telle que la mise en cohérence devient un réel travail de mise en*

intrigue et de production narrative de soi ayant les lieux pour matière première – je raconte qui je suis par les lieux qui m'ont fait -, il y a incorporation. [...] Le lien à l'espace franchit un nouveau seuil, il devient investissement identitaire : l'enjeu est pour ces individus de se définir dans le rattachement à un territoire incorporé, fonctionnant comme une ressource de catégorisation pertinente et assez prééminente de soi » (Ibidem). Au-delà de cette catégorisation identitaire a priori partagée voire collective, les acteurs de la lutte possèdent des types d'appropriation spatiale divers. Selon M. Helluy-Des Robert, il existe trois modalités d'appropriation spatiale. La première est constituée par l'appropriation culturelle qui « vise un attachement à la culture architecturale, monumentale ou muséale dont les lieux sont porteurs, tout comme aux styles de vie régionaux ou locaux » (M. Helluy-Des Robert ; 2008 ; p. 54). Cette forme d'appropriation spatiale peut se caractériser sur la ZAD par un attachement particulier à l'histoire de ce territoire en terme de mouvements politiques, ou encore à un attachement spécifique aux constructions et aux modes d'habiter et d'habitats expérimentés sur la zone. Le deuxième type d'appropriation est l'appropriation physique qui se « réfère à la fréquentation d'une ou plusieurs contrées et à un attachement éprouvé par les sens : l'odeur des pierres ou des vaches pour les uns, l'harmonie typique des couleurs pour les autres » (Ibidem). Dans notre cas, l'appropriation physique du territoire de la zone à défendre peut se caractériser par l'attachement au paysage, au bocage, au silence de la campagne, aux chants des oiseaux ou aux bruits des tritons s'agitant dans l'eau des rivières... Enfin, le troisième mode d'appropriation est ontologique au sens où « les individus exprim[ent] combien construire leur vie sur un territoire donné constitue pour eux une dimension inaliénable de leur existence » (M. Helluy-Des Robert ; 2008 ; p. 55). Cette forme d'appropriation est typique de celle qui attache les agriculteurs à leur territoire de vie et de travail. En effet, ces derniers sont ancrés et se sont construits sur le territoire de la ZAD depuis des générations ou des décennies et n'imaginent pas le quitter pour un ailleurs. Cependant, d'autres acteurs, notamment des occupants-habitants installés sur la zone depuis une dizaine d'années, semblent partager cet attachement et ce lien inaliénable entre leur existence et le lieu où ils habitent. Notons que ces trois formes d'appropriation se complètent et offrent une pluralité de degrés et de modalités d'attachement spatial hybride.

Selon nous, il convient d'ajouter un mode d'appropriation spécifique à notre cas d'étude, l'appropriation que l'on appellera « *appropriation de lutte* ». En effet, pour beaucoup d'habitants-occupants, l'attachement au territoire bien qu'au départ plutôt de type « *appropriation physique* » s'est progressivement mué en appropriation « *de lutte* ».

« Voilà, ce qui nous a séduit dans l'endroit, c'était le parcellaire et le bocage quoi, toutes les parcelles faisaient, grosso modo, deux hectares et étaient entourées de haies, et tout notre parcellaire, quasiment est comme ça. Comme on aspirait plutôt à faire du lait, avec des vaches qui pâturent le maximum de temps possible, c'était l'atout rêvé quoi, ça s'y prêtait bien. Et bon, on a eut le coup de foudre sur le lieu quoi. [...] En plus, maintenant, c'est aussi une zone d'expérimentation, enfin, ce qu'on découvre, ce qui s'y

vit, nous touche sur un plan personnel. En terme de fonctionnement sociétal et de remise en cause du système ! On trouve que c'est quelque chose d'intéressant et d'important à préserver quoi. Et ça fait aussi partie d'un des éléments de notre attachement à ce lieu, et à cette lutte » (Isabelle ; 10/11/2017).

Si dans certains cas cet attachement est corollaire à l'appropriation physique, dans d'autres cas c'est l'« appropriation de lutte » au sens de dynamiques sociales et spatiales de ré-interrogation perpétuelle du système et des gestes du quotidien qui prend le pas sur les autres modalités potentielles d'attachement. Ainsi, Jules, habitant-occupant des Fosses Noires, nous explique les raisons de son installation sur la zone :

« Moi le bocage ça me fait pas vraiment rêver quoi... J'ai jamais eu un amour immodéré pour ce type de paysage. Avec le temps, tu apprécies, il y a une certaine beauté dans ce paysage, mais en terme de qualité de vie, je suis plus attiré par les Cévennes, l'Ariège et le Sud de la France... Et c'était d'ailleurs un frein à mon installation ici, mais aujourd'hui je me pose plus la question géographique. [...] Moi, j'ai eu beaucoup un truc de questionnement, je suis allé au bout de la France, pendant trois ans, j'étais entre trois villes qui sont aux quatre coins de la France. Donc c'était un peu questionnant, de se dire où est-ce que je veux aller et pour quelles raisons ? Donc pour moi, c'est clairement ce qui se vit, et les gens ici, qui m'amènent à vouloir vivre ça, plutôt que le lieu précisément » (Jules ; 04/03/2018).

Pour beaucoup, tant la lutte que le territoire de Notre-Dame-Des-Landes apparaissent constitutifs de la construction de soi. En effet, le temps passé sur le lieu, l'engagement physique et moral, ou encore émotionnel mus par les dynamiques de la lutte sont autant de dimensions qui placent le conflit de Notre-Dame-Des-Landes au cœur de la construction identitaire. Ainsi, le territoire se constitue métonymie de la lutte et inversement. Dans cette perspective, appropriation ontologique et appropriation de lutte se complètent comme en témoigne le discours d'Alain, agriculteur, membre de COPAIN.

« Déjà, comment dire, moi ça a pris une grande place dans ma vie pendant des années. C'est énorme en fait ! [...] Je dirais que ça a été hyper riche, hyper fatiguant, usant. Moi, à un moment donné, j'ai eu besoin de prendre du recul quoi, parce que j'étais tellement impliqué. En fait, là-bas, quand t'es vachement impliqué, hyper présent, ça te vient de partout. Il y a tellement de choses à faire, du coup, tu te fais absorber par ce truc là. Et puis c'est tellement riche dans les relations tout ça. [...] Tu as vraiment l'impression de participer à quelque chose d'extraordinaire quoi et ça te change » (Alain ; 26/02/2018).

Ces témoignages montrent la pluralité des rapports que les acteurs de la lutte entretiennent avec le territoire et les degrés et types d'appropriation qu'ils y développent. Selon nous, cette hétérogénéité est conjointe aux rapports qu'entretiennent les individus à la lutte dans laquelle ils s'inscrivent. Ainsi, pour les individus dont le rapport est essentiellement caractérisé par le concept d'« espace-support » (pour exemple de support de travail de la terre) et dont l'appropriation est ontologique (pour exemple, héréditaire pour un individu inscrit sur la zone ou le territoire local depuis sa naissance ou celle de ses parents), le conflit de Notre-Dame-Des-Landes peut se limiter à un combat contre un projet d'aménagement dont l'impact menace les terres agricoles. Ce type d'opposant n'aura donc pas le même

rapport avec les différentes composantes du mouvement ni avec les modes d'action à mettre en œuvre.

Non seulement le rapport à l'espace et à la lutte conditionne les interrelations entre les différents acteurs et les tensions potentielles sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes, mais il est aussi à l'origine de la multiplicité des inscriptions spatiales. C'est au travers du rapport entretenu avec le territoire que les individus choisissent leur inscription sur celui-ci par le biais de la constitution d'un habitat léger, mobile ou en dur, et par le développement de gestes politiques et quotidiens. Les inscriptions spatiales variées rencontrées sur le territoire de la ZAD sont caractéristiques des rapports à la lutte et à l'espace de par leur architecture et les matériaux utilisés, mais aussi de par les différentes modalités de fonctionnement et d'organisation inhérentes à chacun des lieux de vie.

2) A chaque lieu son fonctionnement : Un territoire de « co-lutte(s) »

Comme nous l'avons mis en évidence précédemment, les lieux de vie peuvent être collectifs ou individuels et proposer des modes d'habiter variés et hétérogènes. Cette co-existence d'une « constellation » de lieux ou de petits « villages » est révélatrice d'une pluralité des rapports à la lutte et à l'espace. Cette « *myriade* » (G. Pruvost ; 2015) de lieux est également représentative de la multiplicité des luttes sur un même territoire. Territoire de la lutte de Notre-Dame-Des-Landes, la zone à défendre est le support d'une pluralité de « modes d'habiter » au socle commun mais aux déclinaisons multiples caractéristiques des différents types de militantisme, de résistance et donc de lutte.

Comme nous l'avons vu précédemment et par le biais d'extraits d'entretien, les différents lieux de la ZAD proposent des modes de fonctionnement variés par les règlements tacites ou officiels mis en place, par les modalités de co-habitation, ou encore par la division des tâches collectives adoptée. Certains lieux expérimentent l'autogestion de manière méthodique, adoptant pour exemple une organisation basée sur la rotation quotidienne des tâches inscrites sur un tableau. D'autres lieux organisent leur autogestion sur la base d'une réflexion individuelle comme l'expliquait plus haut Martine, habitante-occupante du Lama Faché à l'Est. Pour cette dernière, l'autogestion se caractérise plutôt par la prise de conscience de soi-même, de ses responsabilités et de ses compétences. Cette définition de l'autogestion implique de faire ce que l'on peut faire avec ce que l'on trouve de façon individuelle sans forcément compter sur les autres. Cette différenciation est représentative d'un rapport spécifique à la lutte et au militantisme. Apprendre à fonctionner seul ou à plusieurs constitue une lutte à part entière qui se matérialise par l'inscription spatiale plurielle au sein de la zone à défendre. En outre, les quatre-vingt-dix lieux de vie présents sur la zone à défendre se structurent différemment, selon des principes de volontariat pour certains - comme le souligne G. Pruvost « *Les tâches se répartissent en fonction des personnes motivées du moment : celui qui commence à avoir faim prépare à manger* » (G. Pruvost ; 2017 ; p. 52) -, des principes d'obligation pour d'autres, ou encore sous la forme de pressions collectives mutuelles exercées par l'ensemble des membres d'un collectif.

Plus encore que les modes de fonctionnement inhérents à chacun des lieux de vie inscrits sur le territoire de la ZAD, les idéologies développées par certains des habitants-occupants illustrent la pluralité des luttes engagées sur la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes. Ainsi, régimes alimentaires, luttes contre les inégalités de genre, de sexe, d'âge, opposition à l'exploitation agricole ou animale, ou encore opposition à la mécanisation sont autant de combats menés en interne sur la ZAD. Si la tension autour des inégalités de sexes est relativement forte sur la zone à défendre, elle s'est concrétisée par l'édification d'une cabane non mixte ou, plus tard, par l'appropriation d'un groupe de féministes de la Ferme de Bellevue jusqu'alors associé au collectif COPAI. Durant cette période d'occupation du lieu par les féministes, des conflits ont éclaté, certains individus du genre masculin s'étant vus refuser l'entrée de la boulangerie de cette ferme emblématique. La pluralité des idéologies a pu également s'exprimer au travers de la constitution d'une zone non-motorisée du côté Est de la ZAD. Celle-ci demandée de longue date par des militants vegans ou opposés à la mécanisation a permis d'apaiser une partie des tensions.

Si dans certains cas les inscriptions spatiales et la marge de manœuvre permise par la grande surface de la ZAD laissent s'exprimer la pluralité des opinions politiques et idéologiques, certaines pratiques et tensions ne semblent pas parvenir à se régler ou à co-habiter, créant alors des tensions et des conflits durables au sein du territoire et entre les composantes du mouvement.

3) Des pratiques qui font débat aux conflits de voisinage

La « co-habitation » des différentes luttes inscrites sur la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes semble possible grâce à une multitude d'arrangements et de compromis. Certaines pratiques au contraire nuisent à la co-existence au sein d'un même territoire, dégradant les relations entre les différents groupes et composantes du mouvement et détériorant la « co-lutte(s) ». Ainsi, au travers d'entretiens approfondis avec divers acteurs, il nous a été possible d'appréhender les difficultés internes inhérentes à ce conflit territorialisé.

Afin d'illustrer ces tensions internes, voire la manifestation de situations conflictuelles, nous nous pencherons tout d'abord sur la confrontation de pratiques concurrentielles ou opposées à l'origine d'interactions tendues voire violentes entre les différentes composantes du mouvement de lutte contre l'aéroport. Ainsi, Alain membre du collectif COPAI nous fait part de conflits internes engendrés par la mise en place de pratiques concurrentielles ou en désaccord avec des idéologies promues par une part des habitants-occupants.

« Le respect des historiques, ça veut dire, ne pas imposer son point de vue, parce qu'ils y en a qui veulent imposer leur point de vue aux paysans du coin, par exemple ils veulent qu'ils passent tous en bio, qu'ils n'utilisent pas de pesticide. Nous on est intervenu, alors, c'est un peu un comble, parce qu'on est beaucoup de paysans bio, moi ça fait vingt ans que je suis en bio. On est allé protéger des paysans, pour

qu'ils puissent faire leur traitement aux pesticides quoi. C'était une décision de COPAIIn, donc voilà, on y allait pas forcément de bon cœur, mais on y allait quand même parce que c'est pas normal que les zadistes imposent leur façon de voir. [...] Il peut y avoir ça. Ou alors, il s'installent dans un endroit où il y a de l'élevage et du coup bah, ils ont des chiens. Et donc c'est le paysan qui a des animaux, qui peut plus mettre des animaux. Parce que les chiens foutent le bordel, et que les gens veulent pas gérer leur chien quoi. C'est des petites choses comme ça, qui deviennent usantes au quotidien. C'est ingérable, quoi, parce qu'il y a plein de chiens errants, les gens ils considèrent que leurs chiens doivent être en liberté, totale. Mais dans une zone où il y a de l'élevage, c'est pas possible. C'est pas possible, donc si les gens ils comprennent pas ça, ben ça peut pas marcher. Donc il y a un minimum de règles de savoir-vivre, en fait. Et si les gens, ils ne respectent pas ça, ça ne marche pas » (Alain ; 26/02/2018).

Ces anecdotes illustrent les difficultés d'un partage de l'espace entre plusieurs pratiques concurrentielles représentatives de différentes formes d'idéologies et de modes d'habiter. Pour exemple, alors que dans leur grande majorité, les habitants-occupants s'opposent à l'utilisation de pesticides ou d'intrants contraires à leurs principes politiques et écologiques, ils se doivent de « co-habiter » avec des agriculteurs les utilisant à proximité de leur lieu de vie et de travail. Compte tenu de ces divergences, la confrontation s'avère parfois violente et creuse les écarts et les distances entre la composante agricole et les occupants. L'anecdote relatée plus haut par d'Alain témoigne de la pluralité des modes d' « habiter » ainsi que des différences culturelles et sociales entre les acteurs. Parfois source d'enrichissement mutuel, ces discordances peuvent être à l'origine d'une incompréhension de part et d'autre qui accroît les difficultés d'échanger et d'avancer collectivement. La discussion entre Jean et Isabelle, paysans historiques, nous éclaire sur d'autres formes de tensions entraînées par la divergence des idéologies :

« - Jean : Très rarement, on écrit quelque chose dans le ZADNews, ou en général c'est pas gentil. C'est plutôt pour expliquer, lors d'une situation de forte tension, pour expliquer assez clairement et assez posément sans y mettre de jugement de valeur, pour expliquer comment on voit ça nous. C'est rarement pour mettre de l'huile sur le feu quoi ! (rire) [...] Par exemple, il y a un groupe de farfelus qui avait lancé, dans le journal ZADNews, une réunion pour réfléchir sur la pratique du débarbelage. C'est-à-dire que tu vas enlever le barbelé composé par les éleveurs pour tenir leurs animaux. Mais c'était écrit sur des « zones de friches ou autres ». Donc c'était une véritable provocation des vegans intégristes.

- Isabelle : Sachant qu'il y avait eu un incident les jours qui précédaient, où en fait, quelqu'un avait volontairement, de nuit, sorti le troupeau de vaches laitières de Mr et Mme S... Et les avait mis sur la route départementale qui va à Vigneux...

- Jean : Oui c'était dans ce contexte là, la réunion [...] l'appel au débarbelage, on a trouvé ça scandaleux ! Donc on s'est organisé, avec le groupe COPAIIn et puis on a pris des occupants des deux groupes politiques très différents. Et puis voilà, on s'est réunis, et on a dit, qu'on voulait organiser quelque chose contre ça. On s'est mis d'accord sur les modalités et tout, on n'avait pas les mêmes visions donc ça permet d'avoir quelque chose de construit qui soit valide pour tout le monde. On est allé à la

réunion à 150 personnes, et en fait, tu avais trois personnes qui participaient. Ils se sont quand même tapés la honte. On leur a dit notre position à trois voix différentes et on est reparti. [...] Voilà, tu fais un acte où tu as une réprobation vraiment générale, alors là tu les écrases ! Lors de la réunion des habitants d'après, ils ont essayé d'expliquer qu'ils avaient été maltraités, agressés... Et tout le monde a dit : « Et, ça va bien, on y était, arrêtez vos conneries ! » » (Jean et Isabelle ; 10/11/2018).

Cependant, les tensions liées aux pratiques de certains des acteurs ou la divergence des idéologies sur les visions du territoire ne sont pas les seules sources de conflits. Les diverses composantes constituant la nébuleuse d'acteurs si spécifique au conflit de Notre-Dame-Des-Landes, s'affrontent également au travers du répertoire d'action collective déployé. En effet, certains occupants-habitants sont opposés aux modalités d'action des acteurs associatifs (ACIPA, ADECA) ou membres de collectifs proches de la sphère institutionnelle (CéDpa ou COPAI pour exemples). La reprise de la même anecdote par deux interviewés illustre ces divergences dans la manifestation de la lutte :

« Il y a eu un certain nombre de conflits entre composantes depuis le printemps dernier. Pendant la campagne présidentielle, la France Insoumise a contacté l'ACIPA, en disant qu'elle voulait faire une conférence à la ZAD, pour expliquer leur position sur le projet d'aéroport. Et donc, pas de problème, puisque la France Insoumise, enfin le Parti de Gauche, est un des partis politiques qui fait partie de la coordination des opposants, ils ont une position très claire là-dessus. Donc pas de problème et puis ça fait partie des modalités d'action. Donc ça a été organisé à la Vacherit et quand Martine Billard est arrivée pour la conférence de presse, il y a eu un groupe d'une trentaine d'occupants qui sont arrivés pour dire « Pas de ça, chez nous ! ». Eux, leurs modalités, enfin on est sur des petits groupes autonomes, c'est pas de récupération politique donc ils voulaient bien qu'on fasse la conférence à Notre-Dame-Des-Landes mais pas sur la ZAD. Or c'était organisé à la Vacherit, c'est chez F., chez un agriculteur, le bâtiment est géré par l'agriculteur et deuxièmement les relations avec les partis politiques font partie de nos modalités de lutte, à nous historiques ! On ne demande pas à la ZAD de valider ça, mais on demande, on milite fortement pour nos modalités, donc c'est incontestable. [...] Sachant que, 95% des occupants ont trouvé ça complètement con. Ils savent bien que c'est nos modalités d'action, ils savent aussi très bien, enfin, ils le disent, que c'est un élément d'efficacité [...]. Donc c'est plutôt, quelques hurluberlus, créateurs de discorde, suivis par des nouveaux qui ont fait ça, quoi, c'est pas des leaders et des porteurs d'ici. [...] Il y a eu une condamnation unanime de ça, ce qui a posé des problèmes en interne, entre eux. Sur ce sujet là, j'ai écrit trois pages expliquant bien tous les éléments que j'ai décrit succinctement là, enfin, en quoi, c'est tout à fait inacceptable pour nous. Ça laisse supposer que c'est eux qui vont nous diriger demain. C'est pas possible quoi » (Jean ; 10/11/2017).

« On a fermé la Vacherit en avril l'année dernière. Les raisons ? On a eut des rapports assez... durs verbalement. Il y a quand même eu de la merde qui a été jetée sur la Vacherit. On a eu une journaliste qui a eu sa voiture taguée, on a été à la limite d'un affrontement physique, mais on a pas voulu aller à l'affrontement physique... Ça aurait pu dégénérer quoi. Et on a le droit quand même de les recevoir. La

Vacherit elle est fermée pour eux, c'est bon hein, les réunions communes, elles ne sont plus là. Maintenant c'est à la Wardine, terminé ! » (Michel ; 10/11/2017)

A l'inverse, ce sont parfois les opposants historiques ou ancrés dans les sphères plus classiques ou institutionnelles qui condamnent les modalités d'actions de certains occupants-habitants. La divergence dans les pratiques de lutte a pu être la source de nombreuses ruptures. L'événement que représente la manifestation du 22 février 2013 illustre parfaitement les divergences idéologiques et « militantistes ». Au cœur de l'Opération César et en vue de faire preuve de leur détermination, les opposants au projet d'aéroport organisent une manifestation dans les rues de Nantes. *« Avant même le jour J, la machine s'emballait implacablement : un parcours a été annoncé par les organisateurs – associations et occupants – sans demander d'autorisation préalable à la préfecture. Celle-ci ne veut pas prendre le risque de laisser la foule annoncée se propulser au beau milieu des rues commerçantes. Elle décide d'interdire le parcours. Le 22, alors que des cortèges de tracteurs et plus de 50 000 manifestants arrivent des quatre coins de la métropole et s'amassent devant la préfecture, les accès au centre-ville sont bardés de barrières anti-émeute et de policiers. Dès lors, il est perceptible que, ni les initiateurs de la manif, ni l'État, chacun pris dans ses propres logiques, ne seront à même de maîtriser la situation »* (Collectif Mauvaise Troupe ; 2016 ; p. 204). Cette manifestation, bien qu'elle ait sensibilisé l'opinion publique à l'ampleur de la mobilisation contre l'aéroport, a dans le même temps été le théâtre de violence tant du côté des forces de l'ordre que des opposants. Pour une partie des acteurs de la lutte, elle est considérée comme un élément moteur illustrant la force et l'ampleur de la mobilisation anti-aéroport, tandis que pour d'autres, elle est à l'origine de déceptions et de ruptures profondes, comme en témoigne Pierre :

« C'est là, que quand, on avait organisé la manif' [...], je me suis plus inséré dans la vie avec eux, on commençait à tisser des relations, je me suis senti trahi par ce truc-là. Parce que j'ai constaté, une fois arrivé à Nantes, même si je savais bien qu'il y allait avoir des heurts, tout était fait pour qu'il y en ait [...]. Tout le monde savait qu'il fallait pas tomber dans le piège des forces de l'ordre [...] Ça a duré plus de deux ans, où je me suis éloigné du mouvement. Mais voilà, depuis quelques mois, on voit que dans les relations c'est plus constructifs » (Pierre ; 26/02/2018).

Ces multiples anecdotes et récits illustrent la pluralité des luttes s'exprimant au sein d'un même territoire, et par suite de la « co-lutte(s) » à l'œuvre. L'hétérogénéité idéologique, de même que l'hétérogénéité des rapports aux pratiques de résistance et de modalités du répertoire de l'action collective, menacent et affaiblissent l'équilibre et la « co-existence » des différents acteurs.

Au terme de cette partie, il convient de ré-affirmer l'importance de l'élaboration du concept de « co-lutte(s) » comme cadre analytique nous permettant de questionner les dynamiques tant collaboratives et participatives de co-construction d'une unité et d'un territoire commun, ainsi que les énergies divergentes et discordantes créatrices de tensions durables et de conflits internes ponctuels. Ainsi, après

avoir mis en évidence les grands principes et les éléments fondateurs d'une unité et d'une « co-lutte(s) » constructive, nous avons appréhendé les divergences idéologiques et pratiques menaçant régulièrement l'« éco-système » de la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes. L'analyse des rapports sociaux, des interactions par le biais de la manifestation de la lutte ensemble, et des divergences entre les différents acteurs nous a ainsi permis de comprendre les dynamiques de reproduction et/ou d'élaboration structurelle au sein du territoire et de la « co-lutte(s) ». Bien qu'il existe des motivations communes et un désir collectif d'avancer et de créer ensemble, les tensions et les conflits ont été tels, qu'ils ont parfois engendré des ruptures durables entre les acteurs. Ainsi, à la veille de l'abandon du projet d'aéroport dont il sera question dans notre dernière partie, certains acteurs nous ont confiées leurs craintes quant à l'avenir incertain de la ZAD et leur impossibilité à déterminer leur positionnement en cas de procédures d'expulsion.

« Je peux pas dire ce qu'il va se passer... Je peux pas... Chez nous, il y a beaucoup de gens qui sont fatigués, et puis là, est-ce qu'on pourra ? [...] Demain, si l'aéroport s'arrête et que les zadistes ne font rien comme évolution et qu'il y a les CRS, nous l'ACIPA, on ne jouera pas du téléphone pour venir les aider. L'avenir n'est pas forcément rose en cas d'abandon ! » (Michel ; 10/11/2017).

PARTIE 3 : JUXTAPOSITION DES (CO)-LUTTES POUR L'AVENIR DE LA ZAD : DE L'EPREUVE DE L'ABANDON AU BILAN

Les deux premières parties de notre mémoire nous ont amenés à analyser les dynamiques sociales et spatiales à l'œuvre sur le territoire de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes depuis l'émergence du projet dans les années 1970. Nous nous sommes principalement arrêtés sur les temporalités qui ont succédé à l'arrivée d'occupants-habitants sur la zone en 2009 et depuis cette date. Dans un premier temps, nous avons mis en évidence les dynamiques conflictuelles et leurs effets sur l'espace, le faisant progressivement devenir territoire par le biais de processus spatiaux et sociaux spécifiques. Nous avons appréhendé ces effets au travers d'une analyse de la structure de l'occupation du sol de la ZAD. Dans un deuxième temps, nous avons construit à l'aide de nos observations, entretiens et lectures, le concept de « co-lutte(s) » compris en tant que processus et résultat même de ce processus. Ainsi, nous éclairons la richesse et la complexité des rapports et interactions entretenus dans un contexte conflictuel au sein d'un territoire en co-construction et en partage. Nous avons mis en exergue les principes guidant la vie collective et la « co-lutte(s) » des différents acteurs de la zone à défendre, puis nous avons mis en évidence la manifestation des divergences idéologiques et pratiques pouvant engendrer des tensions et des conflits internes et faisant de la ZAD un territoire de « co-lutte(s) » mais également de luttes plurielles.

Cependant, pour comprendre les enjeux du concept de « co-lutte(s) », et intégrer à notre étude la temporalité chargée dans laquelle s'inscrit actuellement la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes, nous nous devons de revenir sur les événements récents de l'année 2018. Ces derniers sont, en effet, à l'origine des recompositions spatiales et sociales que nous avons interrogées par la réalisation de plusieurs entretiens et de diverses séquences d'observation de terrain depuis janvier 2018. En outre, la déclaration d'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes a modifié durablement la structuration du conflit et les rapports entre la nébuleuse d'acteurs de l'opposition. Au vu des circonstances actuelles et pour des questions de calendrier, nous avons choisi d'interrompre notre analyse aux événements qui sont intervenus durant la semaine du 9 au 15 avril 2018 - date de notre dernière venue sur le territoire de la ZAD.

Afin d'analyser cette dernière séquence temporelle et d'interroger pleinement notre concept de « co-lutte(s) » au travers de la juxtaposition de celles-ci, nous avons fait le choix de décomposer notre dernière partie en deux chapitres distincts. Le premier chapitre portera sur les recompositions spatiales et sociales engendrées par l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport que nous éclairerons d'une approche chronologique. Notre second chapitre nous permettra, quant à lui, d'appréhender, sous forme de bilan, les apports et les limites de l'expérience conflictuelle de Notre-Dame-des-Landes en nous interrogeant sur la possible élaboration structurelle qui s'y inscrit.

Chapitre 1 : Recomposition et négociation : Le « Grand combat commence maintenant »

La réalisation du mémoire repose sur plus d'une dizaine d'entretiens avec différents acteurs de la lutte qu'ils soient agriculteurs, opposants historiques, membres associatifs ou bien habitants-occupants. Nos entretiens et nos diverses expériences de terrain se sont étalés tout au long de cette année scolaire. Nous avons pu rencontrer une partie des acteurs avant janvier 2018 et la seconde partie durant la période qui a suivi l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport. Ceci nous a permis d'appréhender plus particulièrement l'effet de cette annonce sur les rapports entretenus par les acteurs entre eux et par rapport à l'espace. Dans ce chapitre, nous allons interroger les multiples recompositions sociales et spatiales dont le territoire de la ZAD a été le support depuis l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport le 17 janvier 2018. Pour ce faire, nous réfléchirons tout d'abord à la signification et aux effets de cette annonce pour le Mouvement et la « co-lutte(s) ». Nous nous concentrerons ensuite sur la recomposition des « (co)-luttes » par la préparation de l'avenir et des négociations. Enfin, nous nous focaliserons sur la chronologie en réfléchissant aux événements qui se sont déroulés durant l'opération d'expulsion d'avril dernier et à leur potentiel mobilisateur de la « co-lutte(s) » collective.

a) L'abandon du projet : une victoire de la « co-lutte(s) » ?

Comme nous l'avons vu au cours de l'élaboration de notre première partie, le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes date de 1968, année durant laquelle les services de la Préfecture de Loire-Atlantique retiennent le site de Notre-Dame-des-Landes comme zone de construction de l'aéroport de la métropole Nantaise. Après divers rebondissements, François Fillon, alors chef du gouvernement, signe le décret de Déclaration d'Utilité Publique le 10 février 2008. Dans le cas particulier du projet de Notre-Dame-des-Landes, la durée de validité de la DUP, initialement de cinq ans, a été prorogée de cinq années supplémentaires pour s'achever en février 2018. Cependant et comme nous l'avons vu en amont, le 1er juin 2017, le Président E. Macron a procédé à la nomination de trois médiateurs dont la mission a été de réaliser un compte-rendu complet du dossier Notre-Dame-des-Landes pour la fin de l'année 2017. Le 13 décembre 2017, après six mois d'études et de prospective, les médiateurs ont rendu leur rapport au gouvernement. En novembre 2017, nous avons rencontré un membre de l'ACIPA qui nous confiait ses impressions face à la prise de décision imminente :

« Moi je crois qu'on va gagner ! Faut pas s'enflammer, le 1er décembre on aura le rapport public, ou pas, des médiateurs, ce sera leur expertise, je sais pas comment elle sera. Mais de toute façon, il y aura le problème de la ZAD à régler. Je sais pas de quelle manière, ils vont le traiter. Nous, on a apporté les éléments que je t'ai dit sur le Larzac, ils ont lu les 6 points. On a apporté les statuts de la SPL, ils ont

tout. On est prêt à leur donner nos contacts là-bas aussi. On a des passerelles donc voilà. On a aussi des contacts avec les ministères, que l'on a gardés. Donc on travaille aussi en parallèle après si le projet s'arrête, on pourra continuer d'une manière beaucoup plus officielle, le travail, pour l'avenir de la zone » (Michel ; 10/11/2017).

Le rapport des trois médiateurs, loin de clôturer le dossier du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et de la ZAD, a pour objectif d'apporter un regard neuf sur ce projet vieux de près de cinquante ans. La mission des médiateurs interroge deux pistes prioritaires : celle envisagée par les gouvernements successifs de l'aménagement du site de Notre-Dame-Des-Landes, et celle du réaménagement potentiel du site de Nantes-Atlantiques souvent revendiquée par une partie des composantes des opposants au projet. Le rapport transmis au chef du gouvernement comprend un état des lieux historique ainsi qu'une liste des différents enjeux au cœur du projet d'aéroport (Croissance du trafic aérien ; Bruit ; Biodiversité ; Aménagement du territoire ; Dynamiques du monde agricole...). La troisième partie du rapport présente les deux options. La quatrième et la cinquième partie du rapport mettent en évidence les conseils et les propositions permettant de rendre possible la réalisation de l'une ou l'autre des options, et surtout des « *recommandations de portée générale tirées du retour d'expérience sur les difficultés de ce projet* » (A. Boquet , M. Badré , G. Feldzer ; 2017 ; p.60). Ces dernières constituent, selon nous, des formes légitimées et officialisées de la production sociale et territoriale d'un conflit d'aménagement ainsi que nous l'avons mis en évidence par le biais de la théorie de P. Melé en première partie.

Bien qu'il marque une avancée dans le dossier de Notre-Dame-des-Landes, le rapport de mission des trois médiateurs ne permet pas d'établir avec assurance la décision que le gouvernement doit prendre à la rentrée 2018. Les opposants ayant imaginé de longue date l'avenir des terres, ont, dans l'attente de l'annonce officielle, accentué leurs démarches collectives et leurs recherches de solutions et de compromis dans la mise en place des 6 points. Nous verrons dans cette première sous-partie, comment a été reçue l'annonce de l'abandon du projet par les opposants et ce qu'elle modifie dans la structure des mobilisations de manière globale. Nous interrogerons ensuite les potentielles recompositions de la « co-lutte(s) » engendrées par l'abandon notamment à travers la re-définition des objectifs communs et la nécessaire coalition des acteurs. Enfin, nous appréhenderons la façon dont certains acteurs de la lutte ont choisi de s'inscrire dans une phase de négociation avec l'État et ses services, participant ainsi à la fragmentation sociale et spatiale de la Zone à défendre.

1) L'annonce de l'abandon

Le 17 janvier 2018, moins d'un mois avant l'expiration de la Déclaration d'Utilité Publique, le gouvernement annonce l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes. Cette décision, loin de clore l'histoire de la Zone à défendre devenue un territoire de référence pour nombre de militants, signe la

victoire des opposants face à ce projet contesté depuis plus de cinquante ans. Corollairement à cet abandon, le gouvernement déclare vouloir renforcer l'aéroport de Nantes-Atlantique ainsi que ceux de Rennes et de Brest. Concernant la question de l'avenir de la Zone à défendre, E. Philippe est clair : *« Les trois routes qui traversent le site doivent maintenant être rendues à la libre circulation de tous : les squats qui débordent sur la route devront être évacués, les obstacles retirés, la circulation rétablie. A défaut, les forces de l'ordre procéderont aux opérations nécessaires. [...] Le gouvernement s'y engage. Nous mettrons fin à la zone de non-droit qui prospère depuis près de dix ans sur la zone. [...] [Les zadistes devront] restituer les terres qui ne leur appartiennent pas. [...] C'est une décision exceptionnelle pour une situation exceptionnelle. Les opposants à certains projets ne doivent donc pas compter sur une décision similaire »* (Extrait du discours de E. Philippe, 17/01/2018). Les opposants historiques faisant l'objet d'une procédure d'expulsion (agriculteurs, propriétaires, locataires) peuvent quand à eux recouvrer leur droit.

L'abandon du projet d'aménagement est, avant tout, une grande victoire pour les opposants qui ont pour leur majorité consacré beaucoup de temps et d'énergie en s'engageant dans cette lutte depuis parfois une cinquantaine d'années.

« Moi ça a pris une grande place dans ma vie pendant des années ! C'est énorme, en fait ! Et puis, déjà, on a gagné ! C'est un mouvement que l'on a gagné ! Et c'est rare de gagner une lutte. [...] Mais je pense qu'on mesure pas encore... Je pense que ça va changer plein de choses, en fait, le fait qu'on ait gagné. Dans la façon dont les grands projets vont se faire, maintenant, les décideurs vont être obligés de gérer ça différemment, quoi. D'une façon beaucoup plus démocratique, c'est obligé quoi. Et puis, parce que là, la mobilisation a été faite, surtout parce qu'on a démontré que si les gens se mobilisent, s'organisent... Tout est possible ! » (Alain ; 26/02/2018).

En effet, c'est l'ampleur de la mobilisation en opposition au projet d'aménagement ainsi que l'organisation du mouvement établi sur le site de Notre-Dame-Des-Landes qui a permis l'abandon du projet. En outre, l'abandon du projet d'aéroport constitue pour beaucoup d'opposants le point de départ vers de nouveaux dispositifs de concertation et de participation citoyennes comme nous l'illustre le témoignage d'Alain et les recommandations dressées par les médiateurs. Le travail de contre-expertise effectué par les opposants reposant, entre autre sur la réalisation d'ateliers citoyens, a permis de développer un certain nombre de thématiques non traitées par l'enquête publique et les procédures classiques entreprises lors de la mise en place d'un projet d'aménagement. Ces opposants ont notamment co-construit des réflexions autour des alternatives possibles au projet d'aéroport telles que le ré-aménagement potentiel de Nantes-Atlantique, la mise en œuvre d'inventaires complets de la faune et de la flore, l'élaboration de nouvelles procédures de participation citoyenne... Comme en témoignent le rapport des médiateurs et la décision de l'État d'entreprendre une réflexion sur le ré-aménagement de l'aéroport actuel, le conflit de Notre-Dame-Des-Landes a permis l'impulsion de changements structurels au cœur même des procédures de mise en œuvre d'un projet d'aménagement.

Cependant, comme nous l'avons mis en évidence plus tôt, l'abandon du projet d'aéroport ne constitue pas le seul objectif du conflit entrepris et localisé sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. En effet, progressivement et au fil des années, l'argumentaire des opposants a opéré une « *montée en généralité* » pour s'affirmer comme une critique globale de la société capitaliste. L'« espace-support » au sein duquel s'inscrit le périmètre de la Zone d'aménagement différé s'est progressivement mué en « territoire-enjeu » puis en « territoire de référence » pour beaucoup de militants d'origines géographiques variées. Bien qu'ils se soient rassemblés au départ dans l'objectif principal de voir le projet d'aéroport abandonné, la nébuleuse d'acteurs a progressivement développé d'autres argumentaires et recherché d'autres finalités. Ainsi, tandis que certains opposants se sont installés sur la ZAD, le rapport à l'espace des opposants associatifs et des agriculteurs s'est progressivement modifié. Au fil du temps, l'espace de la ZAD est devenu un territoire à part entière qu'il convient de défendre pour ce qu'il est ou pourrait être, au même titre qu'il convient d'empêcher l'implantation du projet.

Ainsi, l'annonce de l'abandon bien qu'elle ait été accueillie avec soulagement par les opposants, ne marque pas la fin de l'histoire de la Zone à Défendre de Notre-Dame-des-Landes. Au lendemain du 17 janvier 2018, les opposants s'organisent pour se préparer collectivement à l'ultimatum posé par le premier ministre à savoir que la ZAD doit être évacuée de ses occupants illégaux avant la fin de la trêve hivernale au risque d'une opération policière. Les mois suivants l'annonce sont marqués par une re-définition des objectifs communs et par la prise de conscience de la nécessité d'une union renouvelée ainsi que par la volonté d'une partie des opposants de s'inscrire durablement dans les négociations avec les services de l'État.

2) Re-définition des objectifs et nécessité de l'union

Tout d'abord rassemblé pour défendre l'espace agricole et naturel au sein duquel s'inscrit la Zone d'Aménagement Différé, l'ensemble des acteurs s'est organisé pour empêcher le début des travaux d'aménagement sur la zone. L'espace de la Zone d'Aménagement Différé est ainsi devenu Zone à Défendre sur lequel s'insèrent des dynamiques qui vont bien au-delà de la simple défense. En effet, le territoire de Notre-Dame-des-Landes est progressivement devenu un enjeu de mobilisation et de contestation d'une lutte beaucoup plus large que la seule quête de l'abandon de l'aéroport. La zone à défendre se constitue comme le territoire-support de luttes contre le système capitaliste et la société de consommation où s'expérimentent des modes d'habiter, de produire, de vivre, alternatifs et collectifs. Peu à peu, ce ne sont plus seulement les habitants et les agriculteurs, ou encore les habitants-occupants venus s'installer sur la ZAD, qui se rassemblent pour préserver cette zone émergente, mais tout un réseau national voire international de militants et de sympathisants reconnaissant dans la ZAD un « territoire de référence » aux dimensions symboliques, politiques, pratiques et théoriques très fortes. Ainsi, alors que la vie sur la zone et

ces modes d'habiter sont expérimentés depuis 2009, l'abandon du projet d'aéroport en janvier 2018 est à l'origine de modifications durables des structures de la lutte et des enjeux de celles-ci.

Certains habitants-occupants déclarent vouloir quitter la zone dès lors qu'elle n'est plus concernée par le projet d'aéroport. Ces-derniers conçoivent le territoire de la ZAD avant tout comme un territoire de lutte dont la fonction est de combattre et d'empêcher un aménagement. Selon cette acception, l'organisation et le fonctionnement, bien qu'innovants et alternatifs, restent temporaires et n'ont de sens que dans leur inscription dans la lutte. A contrario, d'autres opposants majoritaires souhaitent s'installer durablement sur la zone et protéger celle-ci afin de co-construire un véritable territoire de luttes plurielles et d'expérimentations tant sociales qu'écologiques et politiques. Ces derniers, souvent inscrits de longue date sur la zone, se sont investis sur ce territoire-enjeu, se sont construits par rapport à celui-ci et y ont élaboré leur projet de vie. Pour d'autres, notamment les nombreux sympathisants et militants, la zone à défendre est un territoire à préserver en tant que tel puisqu'il est le symbole d'une autre façon de vivre et d'habiter et démontre qu'il est possible d'habiter différemment en France et plus globalement dans le monde. Ainsi, l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes n'est pas forcément synonyme de dénouement global de ce conflit d'aménagement. En effet, les opposants ont élaboré de longue date des projets pour l'avenir de la Zone au travers de la mise en place des 6 points pour l'avenir de la ZAD mais également par le biais de projets agricoles alternatifs faisant parfois l'objet de procédures officielles. Alors que les habitants-occupants conçoivent la zone à défendre comme un territoire à conserver et à fabriquer collectivement afin qu'il devienne une zone d'expérimentation sociales, politiques et agricoles, les agriculteurs désirent maintenir le site en zone agricole en favorisant l'installation de nouveaux exploitants et la mise en œuvre de pratiques alternatives et expérimentales nourrissant et enrichissant les procédures classiques du système agricole. Ainsi, et contrairement à ce que les menaces d'expulsion présument, l'abandon du projet est perçu pour certains opposants comme une opportunité unique pour travailler sereinement et de façon constructive sur l'avenir du territoire. Il convient, au lendemain du discours du Premier Ministre, d'élaborer conjointement et collectivement avec l'ensemble des composantes du conflit, des projets de territoire potentiellement acceptables par l'ensemble des acteurs. Cette nouvelle phase se caractérise par un contexte qui n'est plus défensif ou offensif mais bien constructif et qui s'inscrit dans la durée. Pierre, agriculteur et membre de la Confédération Paysanne nous raconte comment il conçoit cette nouvelle séquence du conflit ainsi que la manière dont sa place au sein de la lutte a été redéfinie corollairement au déplacement des objectifs et des priorités des opposants :

« Pour moi, c'est intéressant parce qu'on peut bosser plus en confiance parce qu'il y a aussi le respect et une considération les uns pour les autres, ça va dans les deux sens, c'est-à-dire que quand les gens ils ne sentent pas forcément d'intérêt à ce que tu peux dire, toi, tu te désintéresses aussi... [...] Non mais c'est vrai que ça a beaucoup bougé là, en plus nous on a une connaissance technique en fait, sur l'action foncière, sur plein de choses, donc finalement, tu peux pas être que sur des postures politiques, il y a du

juridique, il y a des connaissances à avoir, que certains ont de plus en plus, parce qu'il y en a qui bossent dans la troupe... [...] C'est sympa, c'est vachement intéressant, moi je prends du plaisir, en ce moment à bosser avec eux ! Parce que c'est constructif plutôt que d'être sur la défensive et tout ça ! Au bout d'un moment ça va, il faut aussi qu'il y ait quelque chose qui nous mène, un objectif à atteindre quoi » (Pierre ; 26/02/2018).

Seulement, pour que s'élabore une construction durable et collective de la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes, il faut que se constitue une union de l'ensemble des opposants. Celle-ci est, pour beaucoup, inhérente à la réussite de leur projet commun de territoire.

« Et donc maintenant, pour finir, parce que là depuis, en gros, un mois, j'y suis beaucoup plus, et là, on crée des relations beaucoup plus rapprochées quoi. Parce qu'on est obligé de se faire confiance, parce que si on se fait pas confiance des fois c'est un peu ce que je crains, comme il y en a derrière qui essayent de saboter des choses... Mais là, il y a vraiment, tout un groupe où, bon il y a des jeux aussi, de pouvoir... Mais plus ça va, moins on peut tricher quoi, c'est ça qui est intéressant ! Et il faut, moi j'insiste là-dessus, il faut créer une relation, entre les personnes et si on va négocier avec la préfète, si on est capable d'avoir cette connivence entre nous, ce sera très compliqué quoi, parce que la moindre faille ils vont la percevoir ! Et la première qui va arriver, ça va être sur la route ! » (Pierre ; 26/02/2018).

Cependant, et comme le souligne l'extrait précédent, la co-construction d'un projet de territoire pour l'avenir de la zone à défendre passe nécessairement, pour la plupart des opposants, par la négociation avec les services de l'État et la résolution des points de blocage stratégiques tels que la « route des chicanes ».

3) S'inscrire dans les négociations

A la suite de l'annonce du gouvernement, les différentes composantes du mouvement contre l'aéroport ont fait valoir leur positionnement lors d'une conférence de Presse qui s'est déroulée l'après-midi même du 17 janvier 2018 à la Vacherie, ainsi que par le biais d'un communiqué commun au mouvement publié sur l'auto-média zadnadir.org :

Communiqué commun du mouvement anti-aéroport, suite à la décision du gouvernement

Ce midi, le gouvernement vient enfin d'annoncer l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Nous notons que la DUP ne sera officiellement pas prorogée. Le projet sera donc définitivement nul et non avenu le 8 février.

Il s'agit bien d'une victoire historique face à un projet d'aménagement destructeur. Celle-ci aura été possible grâce à un long mouvement aussi déterminé que divers.

Nous voulons d'abord saluer chaleureusement aujourd'hui toutes celles et ceux qui se sont mobilisées contre ce projet d'aéroport au cours des 50 dernières années.

En ce qui concerne l'avenir de la zad, l'ensemble du mouvement réaffirme dès aujourd'hui :

-La nécessité pour les paysan-ne-s et habitant-e-s expropriés de pouvoir recouvrer pleinement leurs droits au plus vite.

-Le refus de toute expulsion de celles et ceux qui sont venus habiter ces dernières années dans le bocage pour le défendre et qui souhaitent continuer à y vivre ainsi qu'à en prendre en soin.

-Une volonté de prise en charge à long terme des terres de la zad par le mouvement dans toute sa diversité - paysans, naturalistes, riverains, associations, anciens et nouveaux habitants.

Pour le mettre en œuvre, nous aurons besoin d'une période de gel de la redistribution institutionnelle des terres. Dans le futur, ce territoire doit pouvoir rester un espace d'expérimentation sociale, environnementale et agricole.

En ce qui concerne la question de la réouverture de la route D281, fermée par les pouvoirs publics en 2013, le mouvement s'engage à y répondre lui-même. La présence ou l'intervention policières ne feraient donc qu'envenimer la situation.

Nous souhaitons par ailleurs, en cette journée mémorable, adresser un fort message de solidarité vis-à-vis d'autres luttes contre des grands projets destructeurs et pour la défense de territoires menacés.

Nous appelons à converger largement le 10 février dans le bocage pour fêter l'abandon de l'aéroport et pour poursuivre la construction de l'avenir de la zad.

Acipa, Coordination des opposants, COPAIn 44, Naturalistes en lutte, les habitant-e-s de la zad.

Tableau 11: Source : <https://zad.nadir.org/>

Ce-dernier, bien qu'il n'indique pas explicitement la mise en œuvre de procédures de négociations, semble témoigner de l'ouverture au dialogue d'une part de la ZAD. Ce « groupe presse », devant représenter les aspirations de l'ensemble des composantes du conflit, fait ressortir un certain nombre d'exigences en adéquation avec les 6 points pour l'avenir de la ZAD. Il se déclare également prêt à régler par lui-même l'épineuse question de la route des chicanes. Afin de parvenir à un point d'équilibre avec le gouvernement, le mouvement est disposé à faire des concessions en ré-ouvrant la dite route afin de s'insérer ainsi dans des processus de négociation avec la sphère institutionnelle. Débutées il y a de cela quelques années, les assemblées et les réunions, dont la fonction est de réfléchir à la constitution d'une entité prenant en charge de façon autonome les terres de la ZAD ainsi que ses usages, reprennent dans une perspective de conciliation avec l'État. Un mois après l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport, nous avons rencontré Pierre qui prend part aux réflexions de ces-dernières et participe à la « délégation » devant défendre les intérêts de la ZAD auprès de la Préfète, Nicole Klein, et du gouvernement. Ce-dernier nous

explique ce que le Mouvement d'opposition est prêt à négocier et à défendre avec ces structures :

« Avec la préfète, nous ce qu'on veut c'est qu'elle accepte le fait que ce soit nous qui gérons la zone, c'est-à-dire qu'on crée ce qui s'appelle une entité qui sera composée, c'est à voir, mais en gros des différentes tendances, de ceux qui voudront bien gérer ça aussi après demain. Afin d'organiser la zone dans son ensemble, qu'il y ait un vrai développement territorial quoi, c'est-à-dire pas que « agricole-agricole » mais un aménagement de territoire avec des activités à côté aussi et puis qu'on ne soit pas forcément dans les normes qui s'imposent à l'agriculture en général. Une sorte de territoire d'expérimentation avec comme préalable la conservation du paysage et puis une priorité sur l'environnement quoi. Sur la conservation des zones humides enfin tout ça... La question environnementale, elle est au centre, c'est-à-dire qu'on est au moins calé là-dessus. S'il y a un truc au moins qui ne fait pas débat, c'est ça » (Pierre ; 26/02/2018).

Bien qu'agriculteur de profession et membre de la Confédération Paysanne, Pierre aspire à ce que la Zone à Défendre de Notre-Dame-Des-Landes conserve sa pluralité de fonctions d'usages, d'expériences et d'hétérogénéité des acteurs. Pour lui, la négociation avec le gouvernement est nécessaire pour que la ZAD demeure un territoire divers où s'imbriquent plusieurs modalités d'inscriptions spatiales et de dynamiques sociales. Alors, que l'État ne retient que l'aspect agricole de la zone, Pierre souligne également un débat important se jouant au sein de la ZAD. Il s'agit d'un cheminement probable et nécessaire pour certains, celui de la normalisation et de l'institutionnalisation de la zone à défendre.

b) Préparation de l'avenir et négociation : une recomposition des (co)-luttés ?

Suite à la décision tant attendue de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-Des-Landes par le gouvernement après presque cinquante années de conflit, les opposants se sont organisés afin de préparer l'avenir de la zone. Cette étape décisive s'est traduite par une modification des objectifs de la lutte : de l'abandon du projet à la défense de l'espace co-produit et à la mise en pratique d'une réflexion collective sur le développement global de ce territoire. Pour ce faire, des négociations, à l'origine d'une recomposition des (co)-luttés sur la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes, ont été mises en œuvre par les opposants. En effet, depuis que le projet d'aéroport a été abandonné par le gouvernement, les stratégies de défense de la ZAD sont de plus en plus hétérogènes et ne relèvent plus des mêmes principes. Tandis que certains souhaitent entrer dans les négociations et s'insérer dans des processus de normalisation, d'autres opposants développent une résistance à l'intérieur même de la ZAD. La juxtaposition de ces luttés plurielles semble être à l'origine d'une fragmentation sociale et spatiale du mouvement et par la même du territoire à la veille de la première vague d'expulsion d'avril dernier.

1) Vers une nécessaire institutionnalisation

L'avenir de la zone à défendre a été envisagé dès 2014 avec la rédaction des 6 points. Près de quatre ans plus tard, les réflexions autour du projet de territoire et de son organisation dans la durée se sont affirmées. Ainsi Michel, membre de l'ACIPA, nous présente, lors d'une rencontre en novembre dernier, la façon dont il conçoit l'usage des sols de la zone à défendre dans la perspective d'une victoire.

« Sur les 1650 hectares, on estime qu'on a à peu près 800 hectares que la ZAD peut gérer, parce qu'autrement il y a les historiques qui reprennent leurs droits, c'est marqué dans les 6 points. Les exploitants qui sont expropriés, nous par exemple, on a des terrains en tant que propriétaires, on retrouve nos terrains. [...] Nous on estime à peu près autour de 800 à 1000 hectares qui peuvent concerner une gestion collective, donc là on est en train d'essayer de réfléchir à monter une entité juridique qui serait capable de gérer tout cet ensemble là. On va essayer de copier à peu près ce qu'il y a au Larzac. En l'adaptant à Notre-Dame quoi. Mais le principe c'est ça, c'est de dire à l'État : vous ne vendez pas, ceux qui sont en expropriation et qui veulent récupérer leur maison et leurs terres, ils récupèrent. Et le reste, vous nous faites un bail emphytéotique⁹ pour la société qui sera montée et qui gèrera pour vous, qui payera les impôts. Aujourd'hui, il faut faire admettre à la ZAD que demain, il y aura des compteurs d'eau et EDF à régulariser. Déjà, aujourd'hui, ce n'est pas l'anarchie partout, certains payent [...] A l'ACIPA c'est comme ça que l'on va convenir du débat, on va faire une entité de gestion de l'usage du sol, pas de la propriété. Avec un bail emphytéotique et après cette société là, qui sera constituée de tout l'ensemble du mouvement, de ceux qui voudront... Après, il y aura des règles sur l'habitat, il faudra négocier avec les mairies le ramassage des ordures, le transport scolaire, le passage du facteur parce qu'il ne passe pas partout. Et puis, après l'histoire des compteurs, les impôts, tout ça ce sera cette entité là, qui sera chargée de brasser l'air entre les divers milieux » (Michel ; 10/11/2017).

Le propos de l'enquête, tout en précisant les modalités de fonctionnement et de gestion de l'entité que le mouvement se propose de créer, souligne la nécessité d'une institutionnalisation progressive de la Zone à défendre. En effet, pour certains opposants, l'institutionnalisation ou la normalisation d'une partie des pratiques est un critère essentiel pour acquérir une certaine légitimité auprès du gouvernement. Pour ces derniers, l'institutionnalisation semble également nécessaire à l'organisation pérenne du territoire. Pierre fait le même constat, même s'il admet qu'il est possible de se jouer des normes pour maintenir un état de semi légalité.

« Cette entité, justement l'intérêt c'est que c'est elle qui louera les terres quoi, donc si tu veux après, que ce soit un tel ou un tel, du moment qu'il y a des rentrées... Nous on a toujours dit qu'il faudra qu'il y ait un servage. Puis il faudra se mettre en règle sur l'électricité, l'eau, enfin des choses comme ça, le

9 « Le bail emphytéotique est un contrat de longue durée ; cette durée ne peut être inférieure à dix-huit ans et peut atteindre quatre-vingt-dix-neuf ans. Originellement, il s'agit d'un contrat de défrichement, de mise en valeur du fonds, qui explique le caractère modique de la redevance, ou canon emphytéotique, due par le preneur. En cours de bail, le preneur bénéficie d'un droit de jouissance sur les lieux, plus étendu que celui du locataire ordinaire : il peut entreprendre n'importe quels travaux, sauf évidemment ceux qui diminueraient la valeur du fonds. Mais, à l'expiration du bail, les améliorations et les constructions deviennent la propriété du bailleur qui peut les conserver sans devoir aucune indemnité. Consentir un bail emphytéotique est un acte de disposition pour le bailleur, pour lequel est requise une capacité plus rigoureuse que pour le louage ordinaire. Le preneur a un droit de disposition sur ce bail ; il peut faire l'objet de saisie immobilière, d'hypothèque » (Jacqueline BARBIN, « EMPHYTÉOTIQUE BAIL », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 17 mai 2018. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/bail-emphyteotique/>).

minimum quoi. Après que les gens gagnent leur vie ou pas, on s'en fout complètement. C'est pour ça que c'est ridicule. Ils sont sur un système qui n'est pas marchand, qui est plutôt d'échanges et nous on le met sur le plan d'auto-consommation. Par exemple, nous on va tuer une vache sur nos fermes, bah on prend une caisse de viande, on met ça dans le congélateur, on l'achète pas, donc quand on fait notre comptabilité, à la fin, toc avantages en nature, une caisse de viande, c'est estimé au prix de revient, on paye pas ! On peut très bien imaginer qu'il y ait un volume de production qui soit estimé comme ça et qui soit en échange. Ce sera peut-être encore beaucoup pour certains mais je pense qu'il y a possibilité [...] » (Pierre ; 26/02/2018).

Cependant, ces mises aux normes minimales peuvent être à l'origine de changements plus profonds s'opérant au cœur même de la philosophie de la zone. En effet, alors que les pratiques développées depuis quelques années sont guidées par un système d'échanges, de free-shop et d'auto-production se caractérisant par la « *politisation du moindre geste* » (G. Pruvost ; 2017), le recours nécessaire à une forme de légalité peut être à l'origine d'une modification de la nature même de la ZAD, nature qui semble faire sens pour les habitants-occupants de la ZAD. Ainsi lors du rassemblement organisé sur le Champs des Bâtons le 10 février 2018 pour fêter la victoire, certains occupants-habitants nous confiaient leur crainte du détachement des opposants et des collectifs à certaines pratiques comme celles du prix libre, de l'échange ou de la gratuité. Effectivement, les collectifs ayant maintenu leurs activités de production et étant légalisés devront payer l'électricité et l'eau au minimum, ce qui les obligera à vendre leurs légumes, pains ou fromages. S'inscrire dans l'institutionnalisation apparaît donc paradoxal pour ce mouvement alternatif : alors que la normalisation semble être la clé de l'acceptation de l'État et d'une part de la population du territoire local, elle entre aussi en contradiction totale avec les principes qui ont permis d'ériger la Zone à défendre et au sein desquels elle puise son essence. Ce paradoxe est visible à travers le propos de G. Pruvost qui décrit les valeurs qui structurent et fondent les expériences alternatives de l'habitat léger : « *Interpréter les alternatives écologiques faiblement institutionnalisées comme des tentatives inabouties, c'est en effet poser l'horizon du cadrage institutionnel comme l'unique critère de reconnaissance des initiatives pérennes et, du même coup, placer hors champ toute une série d'expérimentations dont le principe politique est précisément de ne pas proposer de cadres ou de les défaire dès qu'ils se cristallisent, sans pour autant que le groupe ne se disloque* » (G. Pruvost ; 2015 ; p. 23-24). Les extraits suivants illustrent également ce paradoxe :

« Bah après, la difficulté ça va être de se mettre d'accord sur la légalité. C'est-à-dire comment trouver des..., comment on fait pour trouver la bonne formule pour que juridiquement ça puisse passer, c'est là-dessus que... Parce que en gros aujourd'hui, il y a... bon ça bouge beaucoup, parce qu'ils y en a qui avancent et qui ont vraiment envie d'être là et ne sont pas fermés à des formes juridiques. Mais il y en a qui sont là, parce qu'il n'y a pas de normes. Parce qu'il n'y a pas de règles, donc ça c'est un problème, on y peut rien, il y a des gens qui sont calés là-dessus, c'est ça qui les intéressent, c'est de vivre dans un

monde qui n'est pas et là on n'est pas rendu au bout » (Pierre ; 26/02/2008).

« Moi je veux que la ZAD, enfin la ZAD c'est une sorte de laboratoire d'expériences vitales. Je veux pas qu'il y ait une espèce de normalisation notamment à travers les associations, qui viendraient remettre les petites normes rationnelles à la con dans lesquelles on nous enferme » (Camille ; 04/03/2018).

Ainsi, l'avenir de la ZAD repose sur une échelle hiérarchique de priorités que chacun établit selon ses convictions, son rapport au territoire, à la lutte et au travers de son projet de vie. L'annonce de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, élément unificateur dans un premier temps, est finalement à l'origine de tensions et de divisions internes importantes. Corollairement, cette annonce participe au creusement des écarts entre ceux qui souhaitent entrer dans l'institutionnalisation - nécessaire à l'atteinte d'une légitimité et d'une reconnaissance au risque de perdre l'essence même de la ZAD - et ceux qui veulent maintenir la zone à défendre telle qu'elle est - au risque de s'exposer aux procédures d'expulsion et d'évacuation -. Les deux extraits suivants issus de témoignages réalisés aux mois de février et de mars 2018 rendent perceptibles la pluralité des visions sur l'avenir de la zone à défendre. Ces différences de points de vue entre un agriculteur, membre de COPAIN et un occupant habitant à l'Est de la zone révèlent la juxtaposition des luttes plurielles pour et sur un même territoire dorénavant divisé.

« Moi, je pense que ça va fonctionner, ce qui va être compliqué c'est forcément de gérer un peu les relations entre les paysans et la Chambre d'agriculture et tout ça. Parce que forcément eux, ils aiment pas quand on s'organise à côté d'eux. Ils veulent tout maîtriser quoi. Et, ils ont pas du tout envie, qu'il y ait des choses qui sortent de l'ordinaire qui se mettent en place. Par exemple, une organisation comme au Larzac ça ne leur va pas du tout. Nous ce qu'on voudrait, c'est qu'il y ait vraiment un autre type d'agriculture qui se développe là, et pas forcément que de l'agriculture, que justement il y ait plein de monde à s'installer là. Et puis avec une approche un peu différente. Des gens qui viennent là, s'organiser, pour justement, quelque part, maintenir la richesse de ce territoire là, la biodiversité, le bocage... qui vivent en intelligence avec ce milieu là. Parce que c'est un milieu particulier qui est fragile et rare donc on peut pas faire n'importe quoi. Donc il faut vraiment que les gens qui viennent habiter là, ils prennent ça en compte, et qu'ils construisent leur vie un peu autour de ça. Et c'est ça qui est intéressant, c'est ça que j'attends de voir. Parce que nous, on se bagarre pour ça, pour faire bouger les mentalités ! » (Alain ; 26/02/2018)

« Moi je suis resté là pour construire quelque chose, tu vois. Et puis après petit à petit, c'est des déceptions plus ou moins grosses, parce que maintenant, c'est le règlement du conflit, on sait très bien que rien ne change et que rien de changera. C'est les mêmes qui sont ré-intégrés et c'est dramatique parce qu'on n'est pas comme au Larzac quoi. On n'a plus les mêmes aspirations qu'au Larzac, on veut réfléchir à un autre monde. On n'a pas les mêmes attentes et malheureusement c'est bafoué ! D'autant plus que ça se fait de la façon la plus sale ! » (Tonio ; 11/10/2018).

2) La négociation des uns, la résistance des autres

Les deux extraits précédents soulignent parfaitement la pluralité des points de vue associés à l'avenir de la ZAD et illustrent la diversité avec laquelle la victoire a été vécue par les opposants. Certains habitants-occupants, loin de se projeter dans l'avenir de la ZAD et de s'insérer dans les cercles de réflexion et de décision, ont plutôt perçu de façon négative les semaines qui ont suivi l'annonce de l'abandon. En effet, l'abandon du projet est associé à l'ouverture des voies de communication de la ZAD. Dans le discours du Premier Ministre, le nettoyage des trois routes qui traversent la ZAD est une condition *sine qua none* au maintien de la ZAD à court terme et au report des procédures d'expulsions. Ainsi, dès l'après-midi du 17 janvier 2018, le mouvement s'engage au travers d'un communiqué de presse, à effectuer le nettoyage de la « route des Chicanes ». Celle-ci, loin de n'être qu'un symbole de la résistance issue de l'Opération César, est aussi le lieu de vie d'une partie des habitants-occupants qui y ont construit leurs cabanes auprès de la route ou encore sur celle-ci, comme les lieux de vie de Bison Futé ou de Lama fâché. Alors que ces-derniers sont opposés à la transformation et au nettoyage de l'emblématique « Route des Chicanes », pour une majorité d'acteurs il est inenvisageable de la laisser en l'état en particulier si le mouvement veut pouvoir négocier avec l'État. En outre, et comme le souligne Pierre, le dégagement des routes et la libre-circulation au sein de la ZAD fait partie intégrante des 6 points pour l'avenir de la ZAD réfléchis en amont de l'abandon du projet.

« Ça avait fait partie des négociations au niveau des 6 points, là, et dedans il y avait l'obligation de libérer l'accès... Et puis tout d'un coup ils se sont rendus compte de ce que ça voulait dire quoi, c'est la route des chicanes, il y avait plein de maisons qui étaient construites et tout ça. C'est un symbole la route des chicanes, c'est le symbole de la résistance de la protection de la ZAD donc là, il y a un groupe qui n'a pas du tout digéré le fait qu'on... Et puis nous on n'a pas défendu du tout, on l'a dit de toute façon c'est un engagement, on va au bout quoi. C'est tout le reste du mouvement quoi, et même chez les zadistes, la majorité même si ça les emmerde, ils acceptent, parce que c'est un engagement et on va au bout des engagements » (Pierre ; 26/02/2018).

Ainsi, après quelques réunions et assemblées générales, la décision est prise d'organiser un chantier collectif sur la D281 dite « Route des Chicanes » le lundi 22 janvier 2018. Ce chantier annoncé sur l'agenda du site zadnadir.org a pour but de procéder au nettoyage avec tous les habitants de la ZAD ainsi que les militants et sympathisants venus d'ailleurs. Le descriptif de ce chantier collectif souligne l'intention de maintenir le caractère symbolique de la route : *« Cette route était et restera un symbole de notre résistance commune, et c'est tout-e-s ensemble que nous mettons en œuvre son usage partagé, puisqu'il n'y aura pas d'aéroport »* (L'ensemble du mouvement anti-aéroport ; 20/01/2018 ; zadnadir.org).

« J'y suis allé, le jour du nettoyage, avec mon tracteur. Ce jour-là, il y avait beaucoup de monde, peut-être 400 ou 500 personnes, donc il y a eu un gros boulot de fait, mais il y a tellement à faire qu'on n'a pas pu tout faire » (Alain ; 26/02/2018).

Cependant, cette opération de dégagement n'est pas acceptée par l'ensemble des habitants-

occupants et notamment par ceux qui habitent à proximité de celle-ci ou sur celle-ci, qui se sentent écartés et non entendus par le reste du mouvement.

« Aujourd'hui, c'est autour de la route que ça se cristallise mais du coup il y a toujours un peu les mêmes problèmes. Là, l'actualité c'est la route, mais globalement des anti-élevages il y en a, des anti-mécanisation il y en a, des problèmes avec les chiens et les troupeaux, il y en a. Bon après ce qui est un peu nouveau, c'est que maintenant, il y a une grosse majorité de zadistes qui ont compris, qui veulent pas que les flics reviennent et qui du coup sont beaucoup plus impliqués pour faire de la médiation avec les petits groupes. Parce que le groupuscule qui bloquait la route, qui voulait complètement bloquer la route, du coup, ils sont allés discuter, essayer de se mobiliser pour que ça avance. Et ils ont fait du bon boulot, ils ont réussi, mais pas complètement, parce qu'il y a des gens qui veulent pas bouger. Ils sont très radicalisés » (Alain ; 26/02/2018).

« Comment ça on nettoie la route des chicanes ? » « Mais elle ne t'appartient pas la route des chicanes ? Tu n'as pas résisté sur cette route ! » Il faut qu'il y ai des emblèmes de la résistance. [...] La résistance c'est nous, c'est pas les agriculteurs. C'est les zadistes qui se sont installés, qui se sont confrontés, qui ont fait des actions un peu partout. La fin, pour moi, c'est triste... [...] Ce qui se passe actuellement, une semaine après la victoire, c'est pas possible. Il y en a qui on dit « dégagez ». Il y avait des embrouilles mais c'était le charme de la lutte. Il y avait pas de haine entre nous. On se réconciliait toujours, on s'embrassait, on se prenait la main. Plus maintenant » (Marc ; 11/02/2018).

Les opérations et chantiers collectifs qui ont eu lieu sur la route sont à l'origine de la réactivation des tensions entre les différentes composantes du mouvement anti-aéroport. Alors qu'il s'agissait au départ de nettoyer et reboucher les trous effectués cinq ans plus tôt sur la RD281, l'opération s'est poursuivie durant une semaine et s'est soldée par la destruction des lieux implantés sur les côtés de la route et dépassant sur celle-ci. Par crainte de voir intervenir les forces de l'ordre, les composantes ont choisi d'effectuer les premiers travaux par eux-même. Ainsi le lieu du Lama Fâché a été détruit par les acteurs de la lutte. Cette destruction a renforcé les tensions entre les habitants-occupants ainsi qu'entre les différentes composantes du mouvement tout en révélant d'anciennes dissensions.

« Il y a eut un engagement à libérer complètement la route, donc à la rendre circulaire. Donc Lama Fâché, ça débordait de la moitié de la route. Et puis ça, c'est des lieux qui ont été faits par certains zadistes volontairement. Moi, je dirais, volontairement et par provocation, mais pas que par provocation... » (Alain ; 26/02/2018).

« Nous on s'est installé sur la route, sans savoir, qu'on allait être une grosse épine dans le pied dans toute la ZAD et on a essayé d'en faire quelque chose qu'on avait comme idéal, je pense que ça a bien fonctionné » (Martine ; 11/02/2018).

« En fait, c'est simple, les diverses envies qu'il y a par rapport à la ZAD modifient les comportements... C'est clair, qu'il y a une partie de la ZAD qui souhaitait principalement récupérer les terres et qui est en passe de les récupérer et qui n'avait par forcément envie de changer le monde. Du coup, l'alliance, entre

certaines composantes, a pu se tenir tant qu'il y avait ce projet d'aéroport mais maintenant, l'impression que je peux avoir, c'est que la présence de gauchistes autour de certains champs, fait un peu baisser la valeur du terrain » (Camille ; 04/03/2018).

La cristallisation des enjeux autour de la route a donc eut comme conséquence d'accroître les tensions déjà présentes sur la zone à défendre ces dernières années. L'alliance si hétérogène qui a permis l'abandon du projet semble s'être scindée en une multitude de groupes, chacun ayant des aspirations diverses quant à l'avenir de la ZAD et aux objectifs de la lutte. Alors que certains souhaitent résister et entretenir la symbolique de la résistance que constitue la « route des Chicanes », une grande majorité des composantes de la lutte participe au nettoyage et aux démontages des cabanes installées sur la route. La destruction de lieux de vie par des habitants-occupants de la zone à défendre contre d'autres reflète les conflits internes et surtout les contradictions, voire les oppositions frontales, qui existent entre les différentes visions de l'espace et de la lutte. Alors que certains souhaitent construire et avancer au travers de projets agricoles illégaux ou légalisés, d'expérimentations de modes d'habiter durables et collectifs, d'autres désirent « changer le monde » et les mentalités de manière radicale.

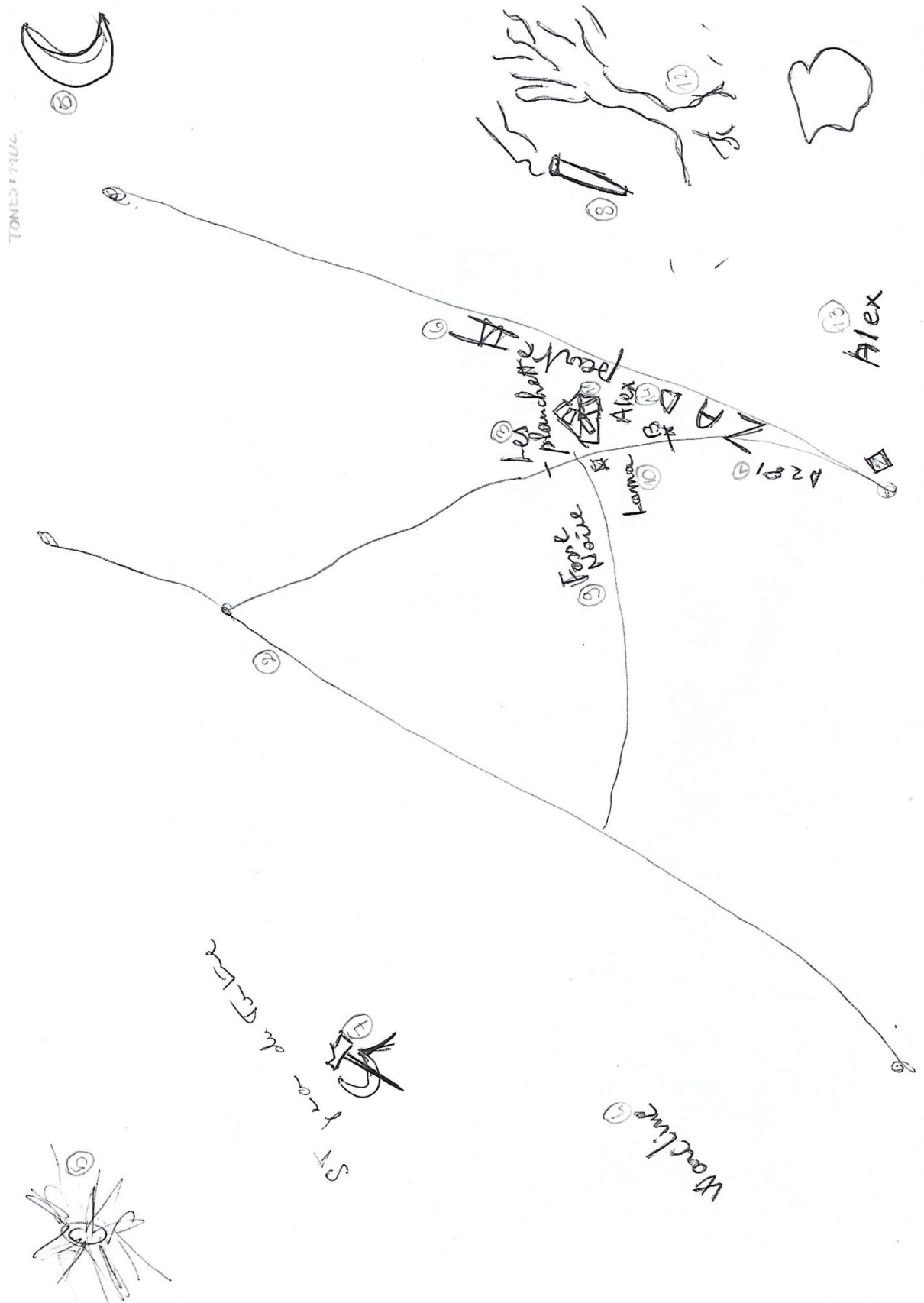
« C'est aussi les intérêts et les visions sur le territoire qui sont différentes, en fait, c'est ça aussi que ça dénote. C'est sûr, il n'y a pas les mêmes rapports, en fait, c'est comment on se projette sur un territoire et sur ses usages différents, c'est toute la problématique qui existe et qui se cristallise sur la route. Quand certains veulent vivre, quasi sans moteur, sans rien comme ça et qui se réapproprient une route comme ça, qui la voit aussi comme un espace à défendre par rapport à l'arrivée des flic... Et de l'autre côté, tu as, pas mal d'organisation, comme les agriculteurs, qui voient la route comme : « bah il faut que je puisse passer mon tracteur pour aller dans les champs, et qu'en fait stratégiquement moi j'ai pas l'impression qu'il faut qu'il y ait des chicanes tout le temps, parce qu'en fait on est tout à fait en capacité matériel de l'ouvrir, mais au moindre truc on vient et avec trois tracteurs on résiste ». Tu vois c'est pas du tout la même façon d'organiser, d'envisager l'usage de cet espace-là. Et en fait, ça n'a jamais réussi à mettre les gens d'accord » (Jules ; 04/03/2018).

Cette résistance à la « normalisation » ou à l'institutionnalisation de la ZAD s'est exprimée au travers d'une opposition physique, symbolique et verbale. Ainsi, lors du démontage de Lama Fâché – Lieu de vie d'autant plus symbolique qu'il a longtemps était celui d'une occupante décédée il y a peu de temps -, certains habitants-occupants sont montés sur le toit de la cabane pour empêcher la destruction, tandis que les composantes venues pour le démontage les ont contraints à descendre. Cette scène, racontée par des spectateurs, est hautement symbolique et semble signer la rupture durable entre les « deux camps ».

« Tu vois quand il y a les gens de l'Ouest de la ZAD qui sont venus, manu militari, accrocher et descendre un blessé de guerre zadiste, blessé de guerre parce qu'il s'est fait éborgner en 2013, des poutres parce qu'il voulait défendre Lama Faché, il voulait pas que ce soit détruit tu vois... Les gens de l'Ouest on les

côteie quand même, on se croise, on se dit pas bonjour mais on se croise du regard en tout cas... En réunion, tu peux pas dire « tu es un menteur » ! Ce qui s'est passé à Lama... L'après-midi même, je suis allé voir, il y avait une conférence de presse à la Rolandière, il y a un journaliste qui demande « comment ça s'est passé avec les ultras de la route ? ». Et le zadiste a répondu que c'était juste un chantier collectif un peu plus turbulent que les autres ! Un chantier collectif... ! Tu vois tout est lissé... Mais c'est pas la vérité quoi... Et le pire c'est qu'on avait les moyens à ce moment là, de filmer les trente secondes où ils le virent du toit et d'envoyer ça sur internet et de retourner enfin l'émotion liée au conflit avec nous ! Il y avait un cameraman, celui que l'on va chercher quand il se passe quelque chose, il a filmé mais il a rien mis sur internet ! [...] Là c'est récupéré, parce que tu vois bien que rien ne change, on le sait maintenant, et rien ne changera quoi. Les agriculteurs vont revenir, d'ailleurs ils ont toujours continué à balancer leurs produits chimiques, même quand on était là. Mais nous, de notre côté, on n'a pas su apporter la réponse, c'est ça le manque quoi, alors que la réponse, c'est ça qui est terrible, alors que la réponse on l'a discutée mais ils ont pas jugé bon de la mettre dans le pack, tu vois, pas de route, pas d'aéroport ! En vérité, ils virent les gêneurs, parce que la seule vue de ces jeunes-là avec leur zone non-motorisée qu'est une réponse à la pollution, bah c'est comme une épine dans leur conscience ! » (Tonio ; 11/02/2018).

Les tensions qui ont éclaté à la suite de l'annonce de l'abandon de l'aéroport se sont donc cristallisées autour de la « route des chicanes ». Les opérations de nettoyage et de démontage organisées par certaines composantes de la lutte se sont soldées par l'arrivée des forces de l'ordre venues sécuriser la zone durant le déroulement des travaux effectués par les agents du Département. La présence policière, vécue par une partie des habitants-occupants durant le mois de janvier et de février 2018, a contribué à renforcer la fragmentation spatiale et sociale de la zone et a creusé les différences et les divergences entre les composantes du mouvement contre l'aéroport.



Carte 9: Carte Mentale réalisée par Tonio le 11/02/2018 : "Je mets une lune et un soleil parce que la ZAD c'est l'éternel recommencement, c'est en constante évolution". Les symboles utilisés pour représenter l'Est et l'Ouest ne sont pas anodins et reflètent la perception de frontière vécue par certains acteurs. Les lieux représentés sont pour la plupart concentrés à proximité de la « Route des Chicanes ». Tonio est un habitant de l'Est.

3) Fragmentation sociale et spatiale

Comme nous l'avons vu à travers la description des événements qui ont suivi l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport observés au travers de séjours sur le terrain en février et mars, la situation sur la Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes est tendue voire conflictuelle. Les faits qui ont entouré le nettoyage des voies de communication ont produit une accentuation des divergences entre les différents acteurs. La perspective d'un avenir sans aéroport a engendré un éclatement des objectifs et des rapports à la lutte et à l'espace.

La juxtaposition des « (co)-lutttes » sur le territoire de la ZAD se matérialise alors par une fragmentation sociale et spatiale. La fragmentation est un processus d'éclatement d'un objet spatial considéré comme porteur d'une unité sociale, il peut également s'agir d'un processus « *de division ou de différenciation de ce qui, antérieurement, était uni ou homogène* » (S. Rosière ; 2008). En outre, « *elle implique toutes les échelles spatiales et sociales : fragmentation urbaine [...], fragmentation sociale [...], fragmentation ethnique ([...] repli vers une identité d'origine ou des pratiques d' « origine »), fragmentation territoriales (sécessions, séparatismes). A chacun de ces différents niveaux, l'unité du territoire ou du groupe est menacée par diverses formes de particularismes, divers intérêts sectoriels ou associations d'intérêts se structurant dans un projet commun* » (A. Cattaruzza ; 2012-2 ; p.1). En outre, il est possible de parler de fragmentation de l'espace politique en tant que « *conséquence de la mondialisation. Dans cette interprétation, la fragmentation territoriale serait d'abord la résultante d'une quête identitaire traduisant la volonté d'affirmer sa différence dans un monde perçu comme aliénant par son homogénéité* » (Ibid ; p. 2). Dans cette perspective, la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes est la figure territoriale de cette quête identitaire et donc d'une forme de fragmentation territoriale. Ces processus de fragmentation investissent la notion de territoire au sens « *d'espace approprié par des groupes sociaux [...], le territoire n'est pas toujours matérialisé sur le terrain et peut faire l'objet de représentations éventuellement contradictoires par les différents groupes. Il peut alors être considéré comme un référent commun aux membres du groupe social concerné, d'où l'emploi que nous faisons de la formule de référent territorial commun* » (Ibid ; p.6). Dans notre cas d'étude, le référent territorial commun est l'objectif d'un avenir sans aéroport. Cependant, « *le référent territorial commun est érodé par les luttes politiques internes des différents acteurs et les relations que ceux-ci entretiennent entre eux et avec les acteurs extérieurs* » (Ibidem). Ainsi, sur la ZAD, le référent territorial commun à l'ensemble des opposants s'est progressivement effacé à la suite de l'abandon de l'aéroport et des luttes internes relatives aux intérêts projetés sur le même territoire. Pour A. Cattaruzza, les processus de fragmentation entrent en dynamique avec la recomposition territoriale au travers d' « *un jeu complexe de relationS et de rapportS de force entre acteurS à différentes échelleS* » (Ibidem). Pour l'auteure, la « *fragmentation territoriale s'incrit] dans un jeu de causalité triangulaire : disparités économiques / processus de différenciation culturelle / concurrence politico-*

administrative » (A. Cattaruzza ; 2012-2 ; p. 7). Les disparités économiques peuvent se matérialiser par la concurrence des ressources territoriales, issues du capital d'autochtonie, productrice d'inégalités entre les acteurs. Dans notre cas, nous pouvons faire l'hypothèse que les « *disparités économiques* » reposent essentiellement sur la capacité effective ou non de mobiliser les ressources non seulement économiques mais matérielles, humaines et symboliques du territoire. Il s'agit alors, plutôt, du capital de mobilisation des ressources territoriales. Le processus de « *différenciation culturelle* » se fonde, quant à lui, sur la différenciation des idéologies politiques, sociales et écologiques qui distinguent les habitants-occupants de la ZAD et qui guident leur rapport à la lutte et au territoire. Enfin, la « *concurrence politico-territoriale* » peut résider dans la matérialisation de rapports de force pour le partage de l'espace ainsi que par la capacité et les compétences de certains acteurs à négocier avec les sphères institutionnelles. Ces trois dynamiques participent à l'érosion du référent territorial commun et ont alors pour effet la fragmentation et la recomposition territoriale ainsi que l'expose le schéma d'A. Cattaruzza ci-dessous.

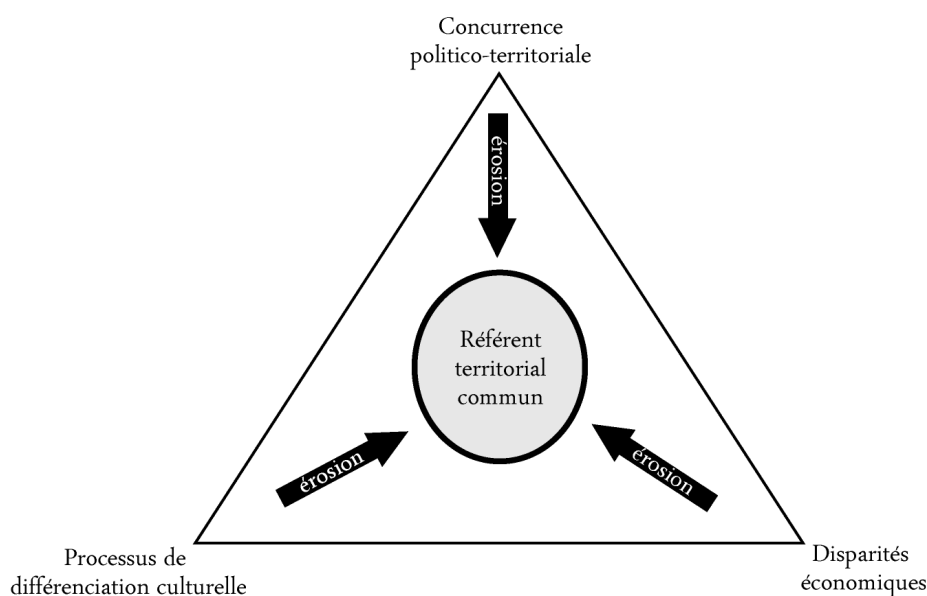


Illustration 1: Le jeu de causalité triangulaire de la fragmentation territoriale, réalisation d'A. Cattaruzza (2012-2; p.7)

Nous faisons l'hypothèse que la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes, figure d'une fragmentation territoriale traduisant le besoin et le désir d'affirmer et de rendre possible l'établissement des modes d'habiter alternatifs et d'expérimenter d'autres rapports à l'espace, a vu sa composition territoriale se modifier par un processus de fragmentation territoriale interne à la suite de l'abandon du projet d'aéroport. Comme nous l'avons vu au travers de l'acceptation de A. Cattaruzza, les dynamiques à l'œuvre au sein de la ZAD depuis janvier 2018 érodent le référent territorial commun et remodelent les relations et interactions sociales tout comme les pratiques et inscriptions spatiales. Ainsi, les écarts se creusent entre les différents acteurs selon leurs rapports au territoire et leurs visions de celui-ci comme ces extraits d'entretiens

l'illustrent :

« Depuis 2012, ça aurait pu exploser depuis x fois. Et ça ne l'a pas fait. Donc, je pense qu'il va y avoir une phase où les complications vont s'intensifier, mais on est déjà dans cette phase là. C'est-à-dire que l'idée que peut-être on va gagner, tu vois chacun se dit « ça c'est vachement important », « faut pas lâcher là-dessus » ! Chacun se replie un peu sur les choses qu'il défend. On est déjà complètement là-dedans, depuis six mois. Mais après ce qui est intéressant c'est que ces difficultés là, elles ne sont pas... c'est trop facile de dire que c'est entre COPAIN et la ZAD ou encore entre ACIPA et la ZAD, ces différences là, elles sont aussi complètement à l'intérieur de la ZAD. Entre des priorités qui sont extrêmement différentes, les peurs de prises de pouvoir, le pouvoir est un élément à tout niveau, tout le temps... C'est quand même un soucis, surtout sur une zone qui voudrait l'abolir (rire) ! » (Jean ; 10/11/2017).

« Si demain, E. Macron risque une évacuation pour réaliser le projet, je ne sais pas si je dois revenir à la ZAD voilà. Je ne sais pas, il y a eu trop d'embrouilles, par exemple les agriculteurs ils sont uniquement là pour défendre la ZAD contre l'aéroport, ils ne sont pas là pour changer le monde, c'est pour leurs terres, voilà. Un autre exemple, les agriculteurs qui ont touché les indemnités, si ils doivent revenir, moi je suis contre ça. Moi je me rappelle, l'agriculteur qui m'a laissé ses terres et sa ferme, il a quitté la ferme en disant « Bye bye ». Mais moi j'ai passé neuf ans à dormir sur des palettes, neuf ans dans l'humidité, deux bronchites chroniques, une hospitalisation [...] donc je ne vois pas pourquoi il revient. Lui il a passé ses années entre quatre murs, bien au chaud, sa salle de bain, sa cuisine... Il a pas lutté » (Marc ; 04/11/2017).

La différenciation des rapports à l'espace de la ZAD et la densification de l'hétérogénéité des aspirations associées au futur de celle-ci se matérialisent également au travers d'une fragmentation sociale entre des groupes légitimés et reconnus et les autres rejetés et mis à l'écart. Ainsi, depuis l'abandon du projet d'aéroport la sur-activité de certains dans la constitution de dossiers de projets agricoles ou de chantiers collectifs tranche avec l'absence de participation d'autres habitants-occupants. Il semble que l'activité de certains et leurs liens construits avec les sphères institutionnelles leur apportent une reconnaissance de la part des acteurs institutionnalisés et plus globalement de l'opinion publique.

« Comment dire ? Il y a des gens qui sont là depuis, l'opération César, on se demande pourquoi ils sont là... Parce qu'ils se sont pas impliqués dans la lutte contre le projet d'aéroport comme nous on peut l'être comme plein d'autres gens peuvent l'être. Ils défendent des idées mais qui sont souvent extrémistes, comme par exemple la non-mécanisation, l'anti-élevage, le véganisme, les anti-spécistes aussi. Et qui tiennent des positions ultra radicales, donc à un moment donné, on peut même plus arriver à discuter. Parce qu'ils sont tellement radicaux, dans leurs comportements et leurs propos que au bout d'un moment, même si tu continues, même si tu prends beaucoup de recul et t'essayes de garder des liens, de discuter... Mais c'est tellement usant, ils sont tellement radicaux, qu'au bout d'un moment tu peux plus discuter quoi... Et on se demande, en fait, ce positionnement là, il desserre le mouvement quoi. Il a desservi la lutte, dans la presse, dans la communication... Nous on été convaincu que si en fait, on

arrivait à libérer la route par nous-mêmes, à faire que ça se passe bien, qu'en fait l'État, à partir du moment où la route est libérée, il nous aurait laissé tranquille sans faire trop de bruit. Le positionnement de trente ou quarante personnes sur des positions qui sont complètement radicales fait que ça cristallise toujours sur les zadistes. Et en fait, on peut se demander pour qui ils roulent ces gens-là ? Parce que ça ne sert pas le mouvement maintenant que le projet est arrêté » (Alain ; 26/02/2018).

« Le problème c'est que les enjeux de pouvoir, le système, ça se reproduit à la ZAD quoi. C'est un combat difficile à mener parce que toute la crédibilité elle est à l'Ouest, et tout ce que les gens de l'extérieur voient, c'est à l'Ouest. Il y a pas une bonne image de nous. Alors que le combat le plus pur et le plus vulnérable c'est à l'Est. De l'extérieur, c'est fini d'avance » (Martine ; 11/02/2018).

La fragmentation à l'œuvre sur le territoire de Notre-Dame-Des-Landes se matérialise également par une rupture de l'unité spatiale. Nous avons mis en évidence que la ZAD se structure autour d'une « myriade » de lieux indépendants mais fonctionnant de manière réticulaire. Cependant, depuis l'abandon du projet, il s'établit sur la ZAD un véritable processus de sécessions et de séparatismes qui participent à la recomposition territoriale de la ZAD. Cette rupture spatiale peut être illustrée par le rassemblement organisé pour fêter l'abandon du projet et la fin de la DUP, le 10 février 2018. Alors que s'organisait officiellement un grand rassemblement à proximité du champs des bâtons, du hangar de l'avenir et de la ferme de Bellevue, lieux situés à l'Ouest de la ZAD, une Zad-OFF a été programmée le même jour sur la « route des chicanes » et plus particulièrement à proximité de l'ancienne implantation du Lama Faché. Ce rassemblement avait pour but de présenter une autre image de la ZAD et de rendre visible les dissensions inhérentes à cette période. L'objectif était, également, de reconstruire le Lama Fâché devenu Sacré dans le champs à proximité immédiate de la route. Cette fragmentation spatiale de la mobilisation est également perceptible au quotidien sur le territoire de la ZAD.

En outre, un dernier processus semble être à l'œuvre sur la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes depuis quelques mois : il s'agit d'un combat médiatique entre certains groupes d'habitants-occupants de la ZAD et des acteurs impliqués au sein de ce conflit. Pour certains, l'établissement d'un groupe officiel chargé de la communication et des contacts avec la presse interroge sur la véritable liberté d'expression de l'ensemble des habitants-occupants. L'image idyllique de la ZAD et d'une union de tous les acteurs dérange une partie de la ZAD qui ne se sent pas écoutée.

« On est venu me voir pour me dire, mais Marc tu n'as aucun droit de parler à la presse. On a un comité de presse, c'est eux qui doivent communiquer. J'ai dit les quatre vérités ! J'ai dit qu'ils avaient coupé la forêt. Ce matin, on m'a dit, c'est la dernière fois que tu t'exprimes à la télé. Parce que je parle de l'Est, je dis que c'est ces gens-là qui ont lutté quand il y a eu des affrontements, que jamais ça n'a été des gens de Bellevue et de Saint Jean du tertre » (Marc ; 11/02/2018).

Cet extrait illustre la tentative de gommage de certains de la réalité de la zone à défendre, afin de donner une image uniforme et unificatrice de la ZAD à l'extérieur. Cependant, et comme nous l'avons vu la

fragmentation sociale et spatiale de la ZAD est bien réelle et est renforcée par la mise à l'écart de certains habitants-occupants aux processus décisionnels et de communication. La recomposition territoriale et sociale qui se joue durant cette période, incarnée par une juxtaposition des « (co)-luttés » sur un même territoire, s'est vue bouleversée par le début de l'opération d'expulsion d'avril 2018.

c) Opération d'expulsion : une « co-lutte(s) » en demi-teinte

Le 17 janvier 2018, lors de l'annonce de l'abandon de l'aéroport, le premier ministre déclarait ceci : *« Conformément à la loi, les agriculteurs expropriés pourront retrouver leur terre s'ils le souhaitent. Les occupants illégaux de ces terres devront partir d'eux-mêmes d'ici le printemps prochain ou en seront expulsés. Ailleurs de nouveaux projets agricoles pourront être accueillis à partir de fin avril dans un cadre légal. L'État engagera une session progressive du foncier de Notre-Dame-des-Landes. Dès maintenant, les forces de l'ordre sont mobilisées pour que ce processus se déroule dans le respect de la loi et que les squatteurs libèrent progressivement les terres qui ne leur appartiennent pas »* (Discours d'E. Philippe ; 17/01/2018). Ainsi, malgré les procédures de négociations de la Coordination du Mouvement avec les sphères étatiques et les tentatives de dépôts de projets agricoles à la préfecture, une opération d'expulsion débute le lundi 9 avril 2018 au petit matin. Cette opération, qui n'est pas sans rappeler l'Opération César, mobilise plus de 2500 gendarmes mobiles : des centaines de fourgons et des dizaines de blindés pénètrent sur la zone à défendre. Cette opération d'expulsion et d'évacuation de grande ampleur de la Zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes est à l'origine de recompositions territoriales et de nouvelles alliances bien qu'elles semblent, en comparaison avec l'opération César, nuancées et caractérisées par une « co-lutte(s) » en demi-teinte. Dans cette sous-partie, nous étudierons les dynamiques spatiales et sociales de la première semaine d'occupation policière s'établissant entre le lundi 9 avril et le dimanche 15 avril 2018. Pour des raisons de réalisation et de choix en terme de recherche, nous avons décidé d'arrêter notre étude à cette date sans prendre en compte ce qui se déroule depuis le 15 avril sur la ZAD. Nous nous arrêterons, d'abord sur les événements chronologiques qui ont rythmé cette période, puis nous nous attarderons plus particulièrement sur les effets de la destruction de la ferme des Cent Noms. Enfin, nous étudierons les dynamiques de mobilisation et de soutien à l'œuvre sur et autour du territoire durant cette courte période.

1) Du 9 avril au week-end de Rassemblement : Pause chronologique

C'est au petit matin du 9 avril 2018, aux alentours de 3h30, que les forces de l'ordre font irruption sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes au niveau de la « route des chicanes ». Alertés depuis quelques jours par leurs soutiens extérieurs et les réservations d'hôtels bon marché à proximité de la zone, les habitants-occupants avaient érigés des barricades durant la nuit et s'étaient préparés physiquement, mentalement et matériellement à l'intervention policière. Dès la fin du mois de mars, les habitants-occupants ainsi que les

différents acteurs prenant part à ce conflit ont organisé des rassemblements et des réunions afin de se préparer à une éventuelle opération d'expulsion. En effet, les expulsions devaient débuter dès la fin de la trêve hivernale, à savoir le 31 Mars, pour l'ensemble des individus sans projet agricole officiel. Dans cette perspective et à la veille des expulsions, un projet est porté par des membres de comités de soutien : il s'agit de l'établissement d'un camping au sein de la ZAD décrit dans un communiqué du 5 avril 2018, disponible sur le site zadnadir.org :

« [...] Nous (quelques membres de comités de soutien proches de la zad et de la lutte) avons réfléchi depuis des semaines à ce qui pourrait être fait par des personnes ayant du temps, de la détermination et -un peu- de sang froid, dans ce contexte. Nous avons pensé en particulier à des retraité.es, cheveux plus ou moins gris... pour venir nous rejoindre. Nous pensons en effet qu'une forte présence sur zone de personnes très variées sera déterminante.

Le projet retenu est celui d'un camp de « jeunes de tous les âges » dans un champ au coeur de la zad, face au chemin d'entrée des Fosses Noires. Nous travaillons actuellement à le transformer en terrain de camping rustique (toilettes sèches, point d'eau et douches froides, barnum,... peut-être une cuisine...) pour accueillir des personnes disponibles, autonomes (tentes, camions, nourriture...) afin de ne pas envahir des lieux de vie qui risquent fort d'être surbookés. Les personnes participant au camp pourraient accomplir des tâches diverses, selon leurs choix et capacités, en soutien à des équipes déjà constituées : vigilance globale, accueil-communication... et si besoin participation à des chantiers ou à des tâches ponctuelles. Nous incluons clairement ce camp dans l'ensemble des dispositifs pensés par les occupant.es de la zad pour la résistance aux expulsions.

Vu l'urgence nous souhaitons être nombreux.euses dès vendredi soir 6 avril. Pour l'accès à la zone, il est prudent de prévoir que les arrivées se fassent au plus tard dimanche soir 8 pour la première semaine. La suite sera discutée entre les participant.es en fonction des événements. [...] »

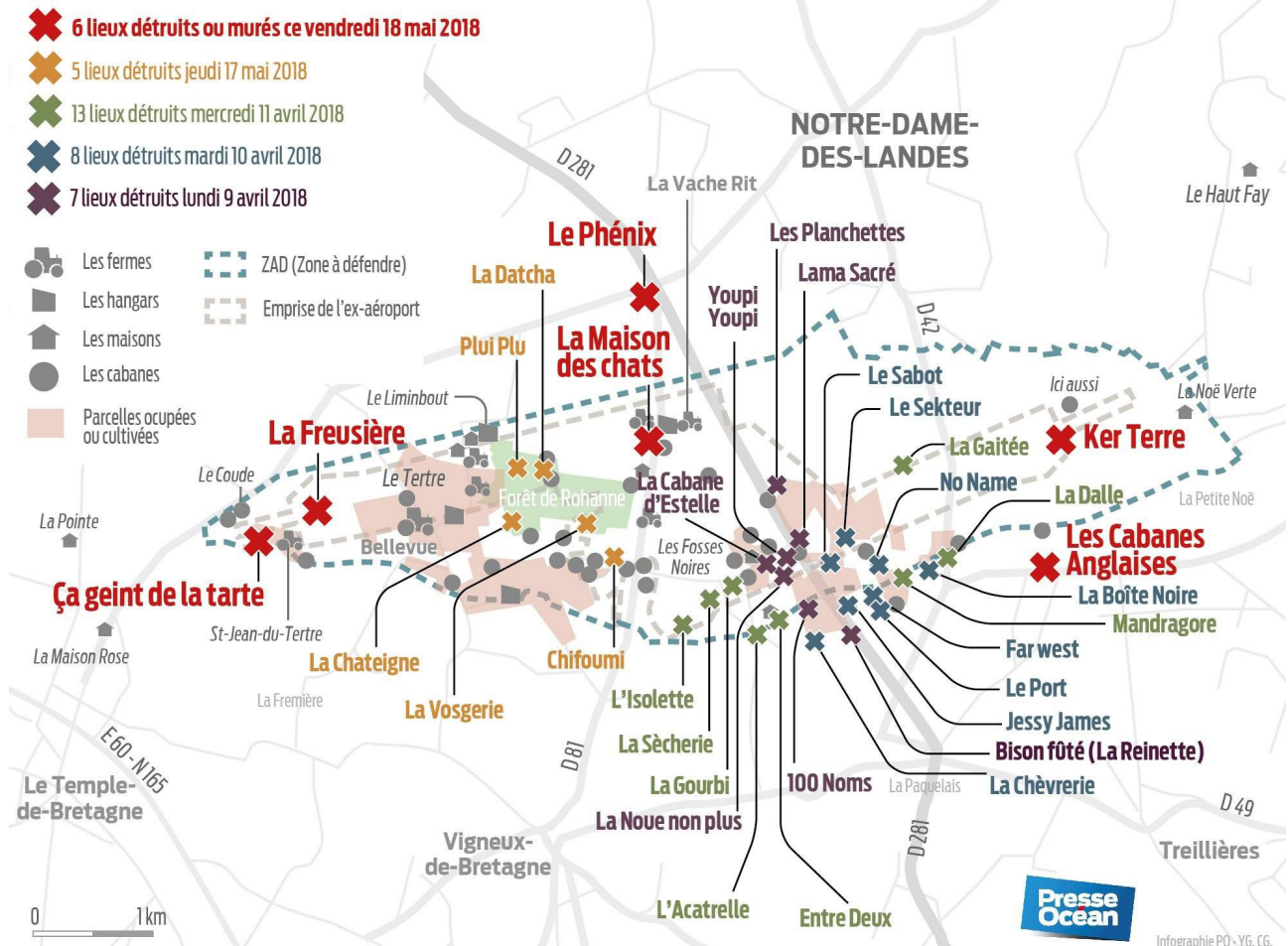
Tableau 12: "Bienvenue au camping "cheveux blancs" du printemps de la ZAD" (05/04/2018) (Source : <https://zad.nadir.org/spip.php?article5309>)

Cependant, et malgré l'organisation d'assemblées générales exceptionnelles et l'arrivée de soutien sur la ZAD, l'opération d'évacuation a surpris les habitants-occupants par son ampleur et les moyens mobilisés. Concentrées à l'Est de la Zone au niveau du Lama Sacré, des Planchettes et à l'Est des Fosses Noires, les forces de l'ordre sont également disséminées sur l'ensemble de la zone, ce qui ne facilite pas la défense des différents lieux de vie menacés. Le plus souvent, les lieux sont défendus et protégés par leurs habitants eux-mêmes à savoir une dizaine ou une vingtaine d'individus parfois soutenus par des militants et sympathisants de la lutte venus pour apporter un coup de main. A partir de 6 heures du matin, heure légale pour commencer les expulsions accompagnées d'huissiers, c'est au tour des véhicules de chantier de pénétrer sur la Zone à défendre. Parallèlement, le ministre de l'intérieur Gérard Collomb communique via Twitter sur l'opération des forces de l'ordre en cours qu'il présente dans le tweet suivant : « *Ce matin, à partir de 6h, la @Gendarmerie débutera une opération d'expulsion des occupants illégaux des terrains de Notre-Dame-des-Landes. Conformément aux annonces du Premier ministre le 17 janvier, il s'agit de mettre fin à la zone de non droit* » (09/04/2018 à 6h13). Un peu plus d'une heure plus tard, sur Europe 1, le ministre explicite l'objectif de cette opération plus en détail : il s'agit de l'expulsion de quarante lieux représentants environ une centaine d'occupants-habitants. Il déclare que les forces de l'ordre se maintiendront sur la zone « *tant qu'il sera nécessaire [...] pour qu'il n'y ait pas de nouvelle occupation* »

(Propos recueillis par la radio Europe 1 le 09/04/2018). A la suite de cette annonce et durant toute la matinée, les opérations d'expulsion et de destruction se multiplient : Les Planchettes, les Planchouettes, Jessy James et Lama Sacré sont détruits. Un peu avant midi, les forces de l'ordre encerclent la Ferme des Cent Noms, située à l'ouest de la D281, et demandent aux habitants de quitter le lieu. Malgré un soutien important et l'organisation d'une chaîne humaine autour des installations de la ferme, celle-ci sera démolie dans la journée. Au terme de cette première journée d'expulsion, le bilan des destructions est lourd. Celui-ci s'accroît au fil de la semaine : plus d'une trentaine de lieux sont détruits comme nous le montre la carte ci-dessous issue d'un article daté du 18 mai 2018 du quotidien Presse Océan.

Cette première semaine d'expulsion se solde par l'arrivée de nombreux soutiens venus de toute la France, ainsi que par des tentatives de négociations de la part des associations et des membres de la Coordination du mouvement reçus par la Préfète N. Klein. Le vendredi 13 avril 2018, celle-ci déclare que les habitants-occupants ayant un véritable projet agricole peuvent déposer des dossiers de projets agricoles à la préfecture jusqu'au 23 avril. Cependant, ces projets doivent être individuels, ce qui déplaît à une grande part des opposants puisque que cette demande est en opposition totale avec les principes mêmes qui guident les modes d'habiter et de produire la ZAD. Le week-end qui suit ces procédures d'expulsion est marqué par l'organisation de mobilisations sur la Zone, à Nantes et dans toute la France. Ainsi, le samedi 14 avril est programmé une manifestation contre les expulsions et pour l'avenir de la ZAD dans la ville de Nantes et dans un contexte de mobilisation nationale. Celle-ci est marquée par la venue de nombreux sympathisants et par des affrontements violents avec les forces de l'ordre. Le lendemain, les acteurs de la Zone à Défendre organisent un rassemblement sur la zone afin de la défendre physiquement et participer

ÉTAT DES LIEUX DES EXPULSIONS MENÉES DANS LA ZAD



Carte 10: Etat des lieux des expulsions menées dans la ZAD (18/05/2018) Source : <http://www.presseocean.fr/actualite/nddl-expulsions-dans-la-zad-ce-sera-terme-ce-soir-assure-collomb-carte-18-05-2018-271572>

aux reconstructions des habitats démolis, notamment du Gourbi, lieu abritant jusqu'alors les réunions habitantes et les assemblées générales. Malgré la présence policière, plus de 3000 à 6000 personnes se rendent sur la zone à défendre contournant les barrages policiers et traversant les champs avec matériels, vivres et outils. Entre affrontements et ateliers de reconstruction, cette journée se termine par le maintien de beaucoup de militants sur la zone, venus aider les habitants-occupants à plus long terme.

Cette mobilisation matérialise une union renouvelée et la renaissance d'une « co-lutte(s) » pour la défense de la zone à défendre face à un ennemi commun. Néanmoins, il convient, pour comprendre les jeux d'acteurs qui ont eu lieu sur la ZAD durant cette semaine du 9 au 15 avril 2018, de revenir sur la destruction de la ferme des Cent Noms qui semble marquer un tournant dans la mobilisation.

2) La destruction de la ferme des Cent Noms : Un tournant dans la mobilisation

En effet, l'expulsion et de la destruction de la Ferme des Cent Noms qui a eu lieu le lundi 9 avril 2018 constitue un événement qui semble avoir provoqué un tournant dans la mobilisation.

<p>Notre-Dame-des-Landes, lundi 9 avril 2018, communiqué de presse du Cédpa, collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport, suite à l'opération en cours sur la zad, ce jour.</p> <p>Le Cédpa a affirmé clairement à plusieurs reprises sa position : réouverture de la route départementale dans des conditions normales de sécurité, soutien aux expériences agricoles, sociales et culturelles en cours sur la ZAD.</p> <p>Si les élus que nous sommes comprennent une opération de police visant à assurer la circulation sur la route départementale, ils demandent à l'État de ne pas obérer définitivement les chances d'une sortie pacifique de ce conflit.</p> <p>La destruction inutile d'un lieu comme celui des « cent noms » ce lundi après-midi, où existait un vrai projet agricole, risque d'être lourde de conséquences.</p> <p>Nous en appelons à la responsabilité de tous, car nous pensons qu'il est encore possible de trouver un chemin de raison. Cela implique des concessions de part et d'autre. Nous demandons à l'État de ne pas aller au-delà de la libération de la route et de respecter les engagements pris par madame la préfète lors de précédentes rencontres d'étudier les différents projets en cours. Nous demandons par ailleurs aux nouveaux habitants d'accepter les règles minimales nécessaires à leur régularisation.</p> <p>Éviter le pire reste possible mais il y a urgence à reprendre un dialogue constructif...</p> <p>Le Cédpa</p> <p>(Source : http://7seizh.info/2018/04/09/zad-nddl-eviter-le-pire/)</p>	<p>L'ACIPA est scandalisée par les événements en cours sur la ZAD.</p> <p>L'ACIPA a toujours défendu que la RD281 devait rester libre après l'abandon du projet d'aéroport pour la circulation de la population et l'accès aux parcelles agricoles. Mais cette route ne sert-elle pas aujourd'hui de prétexte à une intervention plus générale ?</p> <p>L'ACIPA avait appelé à protéger les lieux de vie, qui doivent pouvoir concrétiser leurs projets agricoles, culturels, sociaux et ruraux. Le mouvement est en train de travailler sur ces projets et était en réflexion pour apporter des solutions plus individuelles sous forme de convention d'occupation précaire dans ces projets collectifs. Des réunions de concertation ont d'ailleurs déjà eu lieu avec la préfecture de Loire-Atlantique. La ferme en devenir des 100 noms portait un vrai projet agricole, un projet solide et pérenne. Son expulsion et sa destruction constituent une ligne rouge que le gouvernement a franchie. D'autres lieux de vie porteurs de projets sont aussi menacés. Ce passage en force, à l'opposé des paroles d'apaisement du gouvernement et de la Préfète, notamment de maintenir une agriculture alternative, est inacceptable et choquant.</p> <p>Si cette intervention - qui s'apparente à un « César-2 » - n'est pas stoppée immédiatement, l'ACIPA appelle ses adhérents et sympathisants à venir en nombre sur la zone de Notre-Dame-des-Landes dès demain matin pour montrer leur désaccord avec cette opération et à montrer leur solidarité partout où ils se trouvent.</p> <p>En parallèle, un dialogue de sortie de crise paraît plus que jamais indispensable dès les prochaines heures.</p> <p>L'ACIPA</p> <p>(Source : https://acipa-ndl.fr/actualites/communiqués-de-presse/item/807-l-acipa-est-scandalisee-par-les-evenements-en-cours-sur-la-zad)</p>	<p>Comme vous le savez sans doute, une opération policière est en cours sur l'emprise de l'aéroport abandonné de Notre Dame des Landes.</p> <p>Nous souhaitons, comme beaucoup d'organisations impliquées dans ce dossier, que la route 281 puisse être rendue à la circulation normale au plus vite.</p> <p>Depuis le 17 janvier, nous avons largement œuvré pour que des contacts constructifs et apaisés puissent se nouer entre les différents acteurs de ce dossier. Nous avons obtenu des espaces de discussion avec l'Etat et les collectivités qui nous laissaient optimistes quant à un retour à la légalité sur ce territoire.</p> <p>Hélas, aux dernières nouvelles de l'opération en cours, des projets agricoles sont aujourd'hui la cible de destruction. (cf. exemple des 100 noms*)</p> <p>Cela nous laisse entrevoir un risque de fort durcissement des positions alors que la situation aurait pu se régler de manière plus apaisée.</p> <p>Une intervention des forces de l'ordre sur les lieux de vie nous semble dangereuse et inappropriée à ce stade et risque de compromettre les discussions en cours sans apporter de réelles solutions.</p> <p>LE DIALOGUE DANS DES CONDITIONS APAISÉES, EST ACTUELLEMENT LA SEULE VOIE QUI PERMETTRA LE RÈGLEMENT LE PLUS RAPIDE ET LE PLUS COMPLET DE CE DOSSIER.</p> <p>Nous continuerons à nous mobiliser dans cet état d'esprit au service des citoyens et des habitants de ce territoire.</p> <p>EN FONCTION DES ÉVÉNEMENTS DE LA JOURNÉE, NOUS VOUS INVITONS À REJOINDRE LES RASSEMBLEMENTS PRÉVUS POUR FAIRE SAVOIR NOS DÉSACCORDS. LE RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS RESTE BIEN ÉVIDEMMENT NOTRE PRÉOCCUPATION. NOUS SOUHAITONS QUE L'ÉTAT EN FASSE DE MÊME.</p> <p>Copain 44</p> <p>(Source : https://zad.nadir.org/spip.php?article5343)</p>
--	--	--

Tableau 13: Communiqués suite à l'annonce de la destruction des Cent Noms

Comme le montre ces trois communiqués parus dans la journée du lundi 9 avril 2018, le collectif Cédpa, l'association ACIPA et le collectif COPAI n 44 se sont mobilisés contre l'opération d'expulsion en cours au moment où les forces de l'ordre ont détruit la ferme des Cent Noms qui abritait un véritable projet agricole. Alors que durant toute la matinée des destructions de lieux de vie se sont multipliées à l'Est de la zone, ce n'est que lorsqu'un projet agricole a été directement touché que l'ensemble des acteurs de la lutte se sont mobilisés en appelant aux soutiens face à cette vague d'expulsion. En effet, et comme nous l'avons vu plus tôt au travers d'extraits d'entretien avec un membre de l'ACIPA en novembre 2017, les membres de l'association ne semblaient pas prêts à se mobiliser notamment si les expulsions visaient les lieux à proximité de la RD281.

Ainsi, la destruction des Cent Noms apparaît comme une véritable entrave aux procédures de négociations mises en place par ces structures depuis l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport. La ferme des Cent Noms, habitée depuis plus de cinq ans, abrite un projet agricole conduit par un agriculteur ingénieur agronome. Ce dernier s'est déclaré porteur de projet à la chambre d'agriculture, son projet se développant en deux volets autour de l'élevage ovin. Le premier volet consiste en l'élevage de brebis laitières destiné à la transformation fromagère, pour ce faire, la construction d'un hangar de 430m² a déjà été réalisée. La deuxième volet de son projet, repose sur « *la production de brebis viande destinée à la formation pour la conduite de troupeaux, l'écopaturage, le sylvopastoralisme et la valorisation des pâturages humides* » (Collectif COPAI n 44, Communiqué de Presse du 09/04/2018). En outre, la ferme de Cent Noms abritait un collectif d'habitants d'une dizaine de personnes s'étant déclarées près de trois fois auprès de la préfecture de Loire-Atlantique comme résidant à cet endroit. La destruction de ce lieu et l'expulsion de ces habitants ont alors été vécues par l'ensemble des acteurs de la lutte comme une véritable trahison de la part de l'État, face aux démarches de négociations débutées depuis le mois de janvier.

Cet événement a marqué un tournant dans la mobilisation contre la nouvelle opération d'expulsion sur la Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes. Les rapports de force se sont modifiés, les soutiens ont afflué sur la zone tandis que les tracteurs vigilants ont petit à petit encerclé les lieux menacés. Progressivement, la « co-lutte(s) » pour un enjeu collectif et un référent territorial en commun s'est renouvelée à travers la défense du territoire de la ZAD et des multiples expérimentations qui s'y inscrivent. Même si les objectifs de chacun des acteurs ne sont pas identiques et sont l'expression de luttes différentes voire parfois contradictoires, l'alliance nécessaire à la défense de la zone s'est recomposée.

La période qui a succédé à l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport a déclenché des bouleversements profonds sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. L'objectif commun ayant rassemblé une pluralité d'acteurs hétérogènes sur un même territoire s'est vu re-défini. En effet, alors que certains ont rejoint la lutte dans le seul but, d'empêcher le projet d'aménagement de naître et le début des travaux de commencer, d'autres opposants semblent avoir pour ambition un horizon beaucoup plus lointain, celui de

changer le monde et de permettre et de faire exister une zone où expérimentations sociales, écologiques, agricoles, politiques ou culturelles sont possibles. La lutte que ces-derniers vivent depuis plusieurs années, n'est pas non plus unique. Alors que certains habitants-occupants ont développé depuis plusieurs années un projet de vie, souvent agricole, sur la ZAD et sont fondamentalement attachés à ce territoire pour lequel ils sont prêts à négocier avec l'État et cheminer vers une certaine « normalisation », d'autres refusent la marche vers l'institutionnalisation contraire à l'idéal pour lequel ils luttent. Ces divergences, visibles dans les recompositions sociales et spatiales, sont à l'origine de fortes tensions et de ruptures entre les différents groupes. Fragmentés socialement et territorialement, les acteurs de la Zone à défendre oscillent entre procédures de négociations et préparations aux expulsions. C'est dans ce contexte de juxtaposition de diverses luttes sur un territoire partagé, que débute l'opération d'expulsion et d'évacuation de la ZAD, le 9 avril 2018. Celle-ci par son ampleur et sa détermination oblige tous les opposants à composer et lutter ensemble. Cependant, l'entrée en décalage des principales structures de l'opposition dans la lutte contre l'évacuation de la ZAD illustre parfaitement cette « co-lutte(s) » en demi-teinte et est représentative de l'hétérogénéité des rapports à l'espace et à la lutte.

Chapitre 2 : L'expérience de la ZAD : Ré-élaboration structurelle durable ?

Au terme de notre mémoire et en guise de bilan, nous avons choisi de nous interroger sur les effets durables de l'expérience de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes. Pour ce faire, nous voulons nous aider de ce que Y. Bonny et S. Ollitrault désignent par la « *relation dialectique entre structuration et action* » (2012 ; p. 9). Il s'agit, pour les auteurs, « *d'intégrer ensemble en permanence la structuration des rapports sociaux et des configurations sociospatiales et les dynamiques issues des actions et interactions en situation* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012 ; p.9). Cette démarche analytique de sciences sociales peut nous permettre d'interroger les recompositions sociales et territoriales ayant eu lieu sur le territoire de la ZAD et nous interroger sur la transformation durable de la structuration de l'espace. Dans notre cas d'étude, il convient d'appréhender la dimension spatiale des mobilisations et ses effets sur les rapports sociaux et spatiaux. Comme nous l'avons vu précédemment, l'analyse des mobilisations relatives à l'espace peut relever de deux perspectives, d'une part l'acceptation de l'espace en tant que « *contexte ou enjeu* » (Ibid ; p.16) et d'autre part « *l'espace en tant que dimension intrinsèque des mobilisations* » (Ibidem). Dans notre cas, comme nous l'avons mis en évidence, l'espace peut être appréhendé au travers de ces trois conceptions mais également en tant que « *territoire de référence* » pour un ensemble de militants et de sympathisants à la lutte de Notre-Dame-des-Landes ou à d'autres.

Les auteurs précédemment cités distinguent, dans leur ouvrage, deux types de mobilisations qui peuvent se rejoindre et se faire écho : les mobilisations liées à l'investissement ordinaire de l'espace et les mobilisations davantage organisées ou institutionnalisées. La mobilisation qui s'inscrit sur le territoire de

Notre-Dame-des-Landes semble mêler les deux modalités par la pluralité des acteurs en jeux, mais également par le répertoire d'actions collectives mis en œuvre. Il s'agit en effet d'une mobilisation organisée sur un territoire spécifique mais qui s'exprime quotidiennement par un investissement « ordinaire » (dans le sens où l'on y vit, l'on y habite, etc...) et politique. Pour les auteurs, cet investissement ordinaire « *donne lieu à des formes de sociabilité ainsi qu'à des régulations endogènes, issues des jeux d'acteurs passés et présents, qui peuvent se cristalliser sous forme de principes et règles tacites d'appropriation et d'usage, de normes de co-occupation, d'accords informels, constituant autant d'éléments d'un sens commun et d'un rapport d'évidence aux pratiques sociales relatives à tel ou tel espace, producteurs de spatialités et de territorialités vécues* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012; p.17). Nous avons, d'ores et déjà, présenté les expériences sociales quotidiennes à l'œuvre, les formes de rapports à l'espace et d'engagement à la lutte, ainsi que les régularités qui peuvent régir les rapports sociaux sur la Zone à défendre. Il convient maintenant de réfléchir sur ce qu'a permis et ce qu'a modifié l'ancrage de cette mobilisation sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes tant spatialement, que socialement. Pour ce faire, nous souhaitons reprendre les trois temporalités qui articulent la structuration et l'action dans le temps et sur l'espace mis en évidence par M. Ascher (1998) et repris par Y. Bonny (2012 ; p.10) ci-dessous.

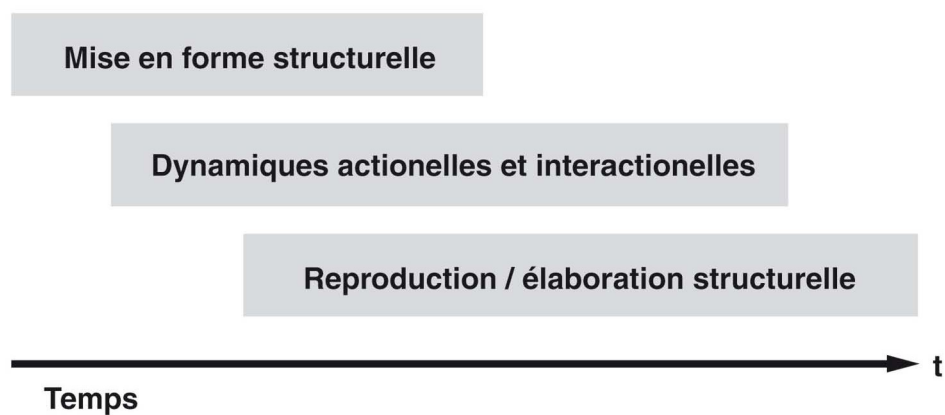


Illustration 2: Articuler structuration et action dans le temps. Conception Y. Bonny (2012; p.10), d'après M. Archer, Théorie sociale et analyse de la société, Sociologie et sociétés, 30 (1), 1998.

Ainsi, nous concentrerons-nous sur la « *mise en forme structurelle* » dans notre première sous-partie en l'abordant au travers de la mobilisation spécifique ; du territoire singulier qu'est la Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes et par le biais des acteurs particuliers inscrits dans la lutte. Nous interrogerons ensuite la pluralité des dynamiques actionnelles et interactionnelles à l'œuvre sur la ZAD au travers de la ré-interrogation des rapports de l'homme à l'espace et à la nature engendrée par l'expérience de la lutte. Enfin, nous nous interrogerons sur la potentielle élaboration structurelle que l'expérience de la ZAD a produit.

a) Une mobilisation spécifique, un territoire singulier, des acteurs particuliers

Notre première sous-partie a pour objet de revenir sur la première temporalité pointée par le schéma ci-dessus. Il s'agit de la mise en forme structurelle. « *La mise en forme structurelle renvoie aux propriétés de la structuration sociale et spatiale existante, qui sont à penser comme autant de conséquences et de cristallisations d'actions passées. Ces propriétés issues du passé façonnent et encadrent les acteurs contemporains, notamment à travers la socialisation, mais aussi à travers la distribution des positions occupées par les différents acteurs dans la vie sociale, avec les ressources et les contraintes correspondantes, ainsi qu'à travers la configuration des espaces, des lieux, des enjeux, des situations, des régulations* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012; p.10). L'analyse de la mise en forme structurelle repose alors sur les modalités spatiales et sociales dans lesquelles les acteurs sont inscrits au départ. Il peut s'agir, pour exemple, d'appréhender les raisons pour lesquelles les parcelles de terres sont organisées de telle façon mais aussi de saisir les raisons pour lesquelles chacun des acteurs s'est engagé dans la lutte de Notre-Dame-Des-Landes et de comprendre la place qu'il occupe dans celle-ci. Analyser la « *mise en forme structurelle* » implique également de s'intéresser à la « *morphologie des espaces et des lieux, les imaginaires collectifs, saillances et prégnances sociosymboliques qui leurs sont associés (Parazelli ; 2002), les territorialités institutionnelles et les spatialités et territorialités vécues héritées, la distribution des acteurs dans l'espace, indissociable de leurs statuts, des ressources dont ils disposent et des contraintes qui pèsent sur eux, la configuration économique, politique, culturelle, sociale des lieux, l'ensemble des régulations qui encadrent et orientent les pratiques qui s'y déroulent, les enjeux inscrits dans la mémoire collective ou émergents* » (Ibid ; p. 16). Pour appréhender l'ensemble de ces éléments qui « *préstructure[nt] fortement les modalités d'investissement de l'espace des différents acteurs* » (Ibidem), il convient de s'intéresser à différentes échelles qui semblent interagir sur les dynamiques, les acteurs et les espaces au sein desquels ils sont inscrits. Dans cette perspective, nous voulons nous intéresser à la structure de la mobilisation spécifique du conflit d'aménagement de Notre-Dame-Des-Landes en appréhendant ces formes initiales pour saisir ensuite, dans la deuxième sous-partie, ses évolutions. Puis nous nous pencherons sur les caractéristiques du territoire dans lequel la zone à défendre s'inscrit, au regard, notamment du concept de « *carrière* » (S. Tonnelat ; 2016/a ; p242). Enfin, nous nous intéresserons aux acteurs insérés dans le conflit et à leur structure par le biais de la socialisation et « *à travers la distribution des positions occupées* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012 ; p. 10).

1) Une mobilisation spécifique

Nous avons fait le choix de nous arrêter d'abord sur le caractère spécifique de la mobilisation qui a vu le jour sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes. Selon nous, la forme de cette mobilisation et l'ampleur qu'elle a progressivement pris depuis les années 1970 expliquent la structuration des acteurs et

les dynamiques mises en œuvre sur le territoire depuis plusieurs décennies. Comme nous l'avons vu en introduction, il existe deux types de mobilisation : les mobilisations liées à l'investissement ordinaire de l'espace et les mobilisations organisées et institutionnalisées. Dans les deux cas, la mobilisation révèle un rapport à l'espace particulier de la part des différents acteurs. Dans notre cas, et au travers de l'analyse de la mise en forme structurelle, il nous faut comprendre comment et par quels processus la mobilisation contre le projet d'aéroport a pu s'ancrer et se développer de façon spécifique et originale sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes. Loin de se limiter à un conflit de type NIMBY, la mobilisation des opposants au projet d'aménagement a rassemblé une pluralité d'acteurs hétérogènes qui ont su, dès le départ, joindre les deux formes de la mobilisation. Pour appréhender la spécificité de la mobilisation, il nous faut revenir sur le contexte local dans lequel s'inscrit le territoire de Notre-Dame-des-Landes. Ainsi et comme nous l'avons mis en évidence dans la première partie, le département de Loire-Atlantique ainsi que la région Bretagne se situant à proximité, sont marqués par une histoire de luttes agricoles communes. Généralement de gauche, les agriculteurs très présents sur ce territoire se sont, pour la plupart, mobilisés dans les luttes paysannes et ouvrières des années 1980. Leur politisation s'est également accentuée au travers de leur proximité avec le mouvement de Mai 68, qui a vu affluer dans ces zones rurales de nombreux étudiants venus apprendre le travail de la terre et transmettre aux agriculteurs des visions politiques et des idéologies alternatives souvent de gauche. A travers ces liens et ces relations, les agriculteurs de l'Ouest de la France ont pu développer des formes de contestations inédites et des motifs de mobilisation variés. Ainsi, E. Roullaud rappelle dans son article, la pluralité des répertoires d'actions de ces ouvriers paysans, pour exemple l'occupation illégale de terres pour lutter « *contre « les cumulards »* » (E. Roullaud ; 2013 ; p.30). Ces événements et la description d'anecdotes vécues par les acteurs lors de luttes précédentes nous informent sur le caractère particulier de ce territoire qui peut expliquer la forme qu'a pris la mobilisation dont nous faisons l'étude. En outre, et comme nous l'avons vu ci-avant, la Confédération Paysanne créée en 1987 a une résonance très forte sur le territoire Breton ainsi qu'en Loire-Atlantique, puisque bon nombre des exploitants et agriculteurs y sont adhérents. Ce syndicat fortement représenté chez les opposants au projet d'aéroport se caractérise par la mise en œuvre d'une réflexion orientée de longue date vers des modèles innovants et alternatifs au système agricole dominant. Dans cette perspective, de nombreux liens ont été tissés, en amont de la mobilisation spécifique de Notre-Dame-des-Landes, entre agriculteurs membres de la Confédération Paysannes et militants altermondialistes.

Ce contexte culturel et politique particulier structurant le territoire dans lequel s'inscrit la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes permet d'expliquer les dynamiques sociales y prenant part et la facilité avec laquelle les différents acteurs ont pu se rejoindre au sein d'une coalition de causes. En outre, cette brève re-contextualisation nous permet également d'appréhender les dynamiques et agencements spatiaux qui « *préstructure[nt] fortement les modalités d'investissement de l'espace des différents acteurs* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012 ; p.16). En effet, la solidarité des paysans-travailleurs et des agriculteurs

souvent mise en évidence et relevant d'un sentiment d'appartenance propre à ce que H. Mendras décrit par l'expression de la « *Société Paysanne* » (H. Mendras ; 1970) est d'autant plus affirmée qu'elle fait écho à une solidarité de destin et à une histoire commune de lutte partagée par ces-derniers. Ainsi, de nombreux agriculteurs pourtant éloignés géographiquement du périmètre de la Zone d'aménagement différé sont entrés dans la lutte de Notre-Dame-des-Landes afin de soutenir et d'aider leurs collègues. En outre, les divers rassemblements et mobilisations qui se succèdent sur la Zone depuis 2009, ont rendu visible la puissance et l'ampleur du réseau paysan au travers de l'arrivée de centaines de tracteurs vigilants venus défendre la ZAD.

L'originalité de la forme qu'a pris la mobilisation entre organisation et investissement ordinaire et politique de l'espace peut donc trouver son origine dans l'ouverture des « opposants historiques » et leur expérience de diverses luttes que nous verrons par la suite. Cette structuration préalable nous permet d'expliquer une partie de l'ampleur que la mobilisation a pris ainsi que son ancrage dans le temps long. Cependant, et il convient de le noter, la mobilisation a connu un changement d'échelle depuis ses origines à aujourd'hui : « [...] *en changeant ainsi d'échelle – d'une mobilisation locale à une protestation d'ampleur nationale – le mouvement a également connu ce que McAdam, Tarrow et Tilly (2001) appellent un changement d'identité [...]* » (L.Mathieu, 2012, p.191).

2) Un territoire singulier

Après avoir mis en évidence le caractère spécifique de la mobilisation et l'origine de son ampleur, nous souhaitons à présent nous concentrer sur le territoire au sein duquel s'est inscrit la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes. Cet espace constitue d'abord un espace de vie. Le site sur lequel doit s'insérer le projet d'aéroport est une zone agricole et naturelle située à une vingtaine de kilomètres de Nantes et se localise au cœur de nombreuses communes rurales et périurbaines. Tout comme le centre ville de Rennes, dans l'étude de Y. Bonny, « *La configuration structurelle des pratiques sociales relatives au périmètre étudié fait intervenir des transformations significatives sur plusieurs dimensions, relevant d'échelles spatio-temporelles variées* » (Y. Bonny ; 2012 ; p. 339). Ainsi, arrêtons-nous maintenant sur les pratiques sociales et spatiales associées au territoire de la Zone à défendre. Cet espace composé de parcelles de culture, bocages, zones humides, forêts et chemins est le site privilégié de balades pour les populations alentours. En effet, les populations souvent d'origine citadine venues habiter à proximité d'un site naturel et à quelques kilomètres de la métropole fréquentent la ZAD d'abord pour sa fonction de « lieu de nature ». Ainsi, des pratiques de promenade pédestre et de randonnées se sont développées en amont de la constitution de la zone à défendre. Ce territoire est également le support de travail de nombreux agriculteurs implantés sur le territoire ou au sein des communes riveraines. Pour beaucoup, il s'agit de parcelles héritées de leur famille parfois associées à un patrimoine immobilier auquel les individus sont

fortement attachés. D'autres acteurs fréquentent également cet espace semi-public, tels les chasseurs qui pratiquent leur activité dans les espaces de forêt. Les pratiques sociales et spatiales qui structurent cet espace sont donc relativement typiques des espaces de nature situés à proximité de communes périurbaines. En outre, les différentes routes départementales qui s'articulent sur la ZAD sont utilisées quotidiennement par les habitants des bourgs alentours pour rentrer à leur domicile ou se rendre au travail. L'implantation de la zone d'aménagement différé est à l'origine de profonds bouleversements et de modifications importantes de la structuration sociale et spatiale initiale caractérisée par l'ensemble de ces pratiques et de ces interactions. Dès lors, l'espace de vie devient un espace-enjeu pour les populations qui y habitent où le fréquentent mais également pour les sphères décisionnelles et institutionnelles qui le régissent. En outre, le passage de la Zone d'aménagement différée à la Zone à défendre va bouleverser la structuration des pratiques sociales et spatiales durablement ancrées sur le territoire. De site naturel, agricole et semi-public, le territoire de la ZAD va devenir un véritable espace-enjeu pour un panel d'acteurs hétérogènes ainsi qu'un territoire de référence de luttes et d'expérimentations sociales. Cette mutation est à l'origine de la disparition de certaines pratiques préalablement établies sur le territoire, tandis qu'elle est l'instigatrice de l'apparition d'autres pratiques. La juxtaposition et la co-habitation de ces pratiques spatiales et sociales peuvent être à l'origine de conflits ou de tensions modifiant les interactions entre les acteurs et leur rapport à l'espace.

Dans cette perspective, il nous a paru intéressant de faire appel à ce que S. Tonnelat désigne par le terme de « *carrière* » (2016/a ; p. 242). Pour l'auteur, cette notion permet d'aider voire de faciliter la négociation d'un site disputé ou contesté par des usages et des acteurs différents. C'est au cours de sa thèse (2003) que S. Tonnelat s'intéresse à la « *carrière* » des interstices urbains et notamment des rôles distincts de l'espace dans les mobilisations autour d'un projet d'aménagement. Il explicite son approche de la manière suivante : « *Dans le cas d'un terrain urbain, ces deux faces de la carrière prennent une forme différente, même si elles renvoient toujours d'un côté à la perspective des institutions dominantes et de l'autre à celle de l'expérience des individus. Pour la première perspective (objective), je parlerai donc de « carrière institutionnelle », sans grand décalage avec la conception déjà acceptée en sociologie. Pour la deuxième perspective, plutôt que de parler de la carrière subjective d'un site, ce qui n'aurait que peu de sens, je propose de parler de sa « carrière d'usage ». Celle-ci est constituée par l'histoire des usages du site sur de longues périodes qui chevauchent les étapes officielles de sa carrière institutionnelles* » (S. Tonnelat ; 2016/a ; p. 244). Dans notre cas, la « *carrière institutionnelle* » du site de Notre-Dame-Des-Landes est déterminée par le statut qui lui a été attribué dans le Plan Local d'Urbanisme à savoir s'il s'agit d'une zone N (Naturelle) ; d'une zone A (Agricole) ou encore AU (à Urbaniser). Plus spécifiquement et dans notre cas, les zones dites naturelles peuvent se constituer de forêts, de bocages ou de zones humides. La « *carrière institutionnelle* » de cet espace prend une toute autre tournure, lorsqu'il devient le territoire privilégié pour l'implantation d'un projet d'aéroport, véritable enjeu pour la métropole Nantaise. Ainsi, d'espaces agricoles

et naturels, il devient une « Zone d'aménagement différé » sur lequel doivent avoir lieu des travaux et des aménagements modifiant durablement et structurellement ce territoire. Avant même le début des travaux, la nature de cet espace est modifiée puisqu'il a dorénavant une résonance particulière pour les sphères institutionnelles ainsi que pour la habitants de Nantes et des alentours. L'implantation potentielle d'un projet d'aménagement de cette ampleur, loin de ne modifier que la structuration des pratiques sociales et spatiales établies jusqu'alors, modifie également le sens attribué à ce territoire ainsi que les représentations et les figures auxquelles il renvoie. En outre, et pour ce qui est de sa « *carrière d'usage* », le territoire de Notre-Dame-Des-Landes, devenu périmètre de la zone d'aménagement différé et enfin de la zone à défendre, s'est constitué comme le support d'une pluralité d'usages et de pratiques parfois complémentaires, concurrentiels voire dans certains cas conflictuels. « *Alors que la carrière institutionnelle est faite de statuts distincts et successifs, facilement identifiables, la carrière d'usage révèle des engagements et des activités durables qui ont parfois une influence sur l'environnement physique plus importante que les promoteurs ne veulent bien la reconnaître. De ce point de vue, le concept de carrière est un outil conceptuel intéressant pour rendre visibles des engagements et des activités sinon difficilement perceptibles. Ce concept est d'ailleurs en cohérence avec une vision de l'espace urbain comme produit de processus longs, dans lesquels l'engagement des acteurs peut varier, infléchissant leur carrière militante ou professionnelle dans un sens ou un autre* (Fillieule, 2001) » (S. Tonnelat ; 2016/a ; p.244). La « *carrière d'usage* » du site de Notre-Dame-Des-Landes se constitue, dès lors, par la succession de pratiques sociales et spatiales d'une multitude d'acteurs allant des populations riveraines, aux habitants-occupants, jusqu'aux militants et sympathisants le fréquentant de temps en temps. Cette succession de pratiques se chevauchant et s'ancrant durablement sur le territoire participe activement à la redéfinition mutuelle de l'espace-enjeu et par là même transforme l'espace de vie.

L'analyse de la mise en forme structurelle nous a permis de nous interroger sur les caractéristiques spatiales et sociales du territoire sur lequel s'inscrit, parallèlement, un projet d'aménagement et une zone à défendre. Elle nous a permis de mettre en exergue l'histoire de ses usages, les engagements qui s'y jouent et les interactions et interdépendances qui peuvent s'y déployer. Cette étape est nécessaire pour appréhender de manière globale les dynamiques actionnelles et interactionnelles qui s'y sont progressivement jouées et réfléchir à la potentielle ré-élaboration structurelle qu'a produit l'implantation durable de la zone à défendre.

3) Des acteurs particuliers

Pour finir, nous souhaitons nous arrêter sur la composition des acteurs fréquentant et habitant le territoire de Notre-Dame-Des-Landes. Nous supposons que la coalition d'acteurs qui s'est progressivement mis en place dans le cadre de l'opposition au projet d'aménagement a été rendue possible par la

composition et la structure des « opposants historiques » à savoir les habitants directement impactés par le projet mais aussi les membres des associations telles que l'ADECA et l'ACIPA ainsi que le réseau d'agriculteurs dans son ensemble. Notons que l'association de ces derniers avec les nouveaux arrivants à partir de 2009 ne va pas de soi. En effet, sur la ZAD du Testet à Sivens, l'opposition ne s'est pas structurée de la même manière : les agriculteurs et habitants riverains à cette zone en faveur du projet se sont violemment opposés aux militants altermondialistes venus occuper la zone. A contrario, à Notre-Dame-Des-Landes, les « opposants historiques » ont fait appel aux militants dès 2009 et ont favorisé l'occupation illégale du site par cette population. L'objet de cette sous-partie est de comprendre comment cette alliance a pu être effective alors même que tout semble éloigner ces deux types d'acteurs.

Comme nous l'avons vu plus haut, l'histoire du département en terme de luttes paysannes et politiques jouent un rôle prépondérant dans la constitution de la coalition d'acteurs. *« En effet, les acteurs agissent et interagissent dans des univers sociaux et des situations qui leur préexistent, et ils sont eux-mêmes à travers leur socialisation le produit de leur société, de leur milieu, de leur époque, dont ils intériorisent différents caractéristiques au cœur même de leur subjectivité. Mais cela ne signifie pas qu'ils soient de simples « personnages sociaux », dans la mesure où il faut aussi prendre au sérieux, dans l'autre sens, l'autonomie des acteurs, leur réflexivité, la pluralité des lignes d'action qui s'offrent à eux, même dans les situations les plus contraintes, et leur capacité à transformer la structuration sociale et sociospatiale »* (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012 ; p.9). Dans notre cas, nous faisons l'hypothèse que la mobilisation des « opposants historiques » et notamment des paysans s'explique par leur engagement dans des cercles associatifs et/ou syndicaux politiquement inscrits à gauche ou à tendance écologique. Ainsi, de nombreux agriculteurs du département Loire-Atlantique participant activement au conflit de Notre-Dame-Des-Landes sont des paysans insérés dans l'agriculture biologique. Cependant, et d'un point de vue plus individuel, nous pensons qu'il convient de mobiliser la carrière militante des acteurs ainsi que leurs valeurs et croyances pour comprendre comment s'est constituée la coalition d'acteurs si particulière qui caractérise le conflit de Notre-Dame-Des-Landes. Ainsi, Pierre membre de la Confédération Paysanne nous raconte les expériences qu'il a accomplies durant sa jeunesse :

« J'ai vécu, un peu, dans des conditions similaires à certains sur la ZAD, mais dans une maison toujours... plus ou moins. Avec toujours beaucoup de passage, des gens qui venaient, qui s'en allaient. J'ai fais du woofing avant l'heure ! (rire). J'ai fais ça pendant un an dans deux fermes, j'ai travaillé et puis j'étais nourri, logé. J'étais plutôt dans le faire, pas seulement dans la réflexion... [...] J'ai participé à Plogoff quand même, à des luttes comme ça. Même à la Hague. Surtout Plogoff, le Pellerin pas beaucoup, pourtant je suis originaire de Couëron mais j'étais pas sur le département à cette époque là. Mais Plogoff j'y suis allé plusieurs fois, et puis, les manifs du lycée quand même. J'étais toujours devant. Oui ça ne vient pas comme ça, il y a une histoire derrière. » (Pierre ; 26/02/2018).

A travers cet extrait, il est possible de comprendre les liens et les proximités à même de s'établir

entre les nouveaux habitants-occupants et les opposants plus classiques. Ces-derniers ont pour la plupart vécu par le passé une expérience militante qui a participé à la structuration de leurs représentations. Les individus en tant que construits par leur socialisation retrouvent en la ZAD et son expérience des souvenirs de leur enfance, de leur jeunesse, ou plus généralement un contexte d'inscription sociale déjà vécu.

« Moi j'ai vécu dans les années 60, tout mon enfance, je suis né à la fin des années 50, et j'ai vécu toute mon enfance dans les années 60/70. C'était l'insouciance totale, une période extraordinaire de liberté quoi. Et j'avais la chance de vivre dans une grande famille, j'étais le dernier d'une famille de onze enfants, en gros, mes parents étaient âgés quand je suis né et donc j'étais vraiment libre. J'ai vécu ça, la liberté d'être vraiment tout le temps dans la rue avec les copains. Et quand je vois, aujourd'hui, le monde dans lequel on est en train de se foutre, avec des gens attachés au portable, les réseaux sociaux, un monde superficiel et tout ça... Ce qui se passe sur la ZAD me parle vraiment, c'est un retour à ce que moi j'ai vécu. Quand j'étais jeune, c'est-à-dire la liberté, j'étais anti-militarisme, j'ai pas fait d'armée tout ces trucs-là... Donc, je me retrouve chez eux, c'est-à-dire ce besoin de vivre quelque chose de plus authentique, et de sortir de ce monde de merde... » (Pierre ; 26/02/2018).

« Moi quand j'ai quitté l'école, j'avais l'impression très prétentieuse d'être dans les dernières générations des gens qui remettaient en cause le système, et derrière tout le monde était avec son costume-cravate, et son attaché case. Enfin, je veux dire, vraiment rentré dans le moule de la financiarisation et ce genre de choses, et donc retrouver une jeunesse contestataire autour de nous, c'est bienvenue » (Jean ; 10/11/2017).

Selon nous, l'expérience militante et la mobilisation de réflexions politiques et idéologiques ont facilité un rapprochement des acteurs prenant part au conflit localisé à Notre-Dame-des-Landes, contribuant à une possible coalition d'acteurs hétérogènes. D'une part, la composition sociodémographique du périmètre dans lequel est inscrit le projet a appelé de ses vœux l'arrivée de nouveaux habitants et d'autre part, ces militants sont par leur idéologie et leurs principes de vie désireux de vivre en harmonie avec les paysans. Ils sont pour la plupart à la recherche de modes de vie alternatifs proches de la décroissance et insérés dans une critique de la société consumériste. Venus pour défendre des terres agricoles et naturelles contre le « bétonnage », ils souhaitent apprendre à habiter ces terres, à les cultiver, à réactiver « *une organisation rurale ancienne* » (G. Pruvost ; 2015 ; p.26) en collaboration avec les autochtones du site.

L'alliance progressive des indigènes et des autochtones sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes, leur collaboration dans la « co-lutte(s) » et l'expérimentation du vivre ensemble au quotidien sur un même territoire sont à l'origine d'une transformation durable de la structuration sociale et sociospatiale tant d'un point de vue collectif qu'individuel. Nous verrons comment se sont produites ces mutations au travers des dynamiques actionnelles et interactionnelles qui se sont développés sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes tout au long de ce conflit emblématique.

b) Ré-interrogation des rapports de l'homme à l'espace au travers de l'expérience de la lutte

L'approche sur laquelle nous nous appuyons dans ce chapitre se fonde sur une démarche dialectique qui traite « *la structuration comme le produit cristallisé d'actions antérieures qui configure et régule les actions actuelles et analyse[r] celles-ci comme source d'élaboration tout autant que de reproduction structurelle* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012 ; p. 10). Il nous faut, dès à présent, nous pencher sur les actions et interactions actuelles s'établissant sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes en tant que produit d'actions sociales et spatiales antérieures et cristallisées. Cette étape caractérisée principalement par les « *dynamiques actionnelles et interactionnelles* » (Ibidem) est essentielle pour appréhender la structure sociale et spatiale ainsi que ses recompositions permanentes. Ces dynamiques « *correspondent à l'appropriation de cet héritage par les acteurs que l'on examine à un moment donné et aux jeux d'acteurs qui se constituent sur cette base* » (Ibidem). La première sous-partie nous a permis de présenter la base territoriale sur laquelle s'inscrit le conflit territorial de Notre-Dame-des-Landes ainsi que sa composition sociale. L'objectif de cette sous-partie est dès lors de mettre en évidence l'appropriation de cette mise en forme structurelle ou de cet héritage par les acteurs de la lutte. Il s'agit de nous interroger sur les effets structuraux de l'arrivée de nouveaux acteurs « étrangers » au territoire de Notre-Dame-des-Landes sur la composition spatiale et sociale de celui-ci. Nous faisons l'hypothèse que les interactions et les rapports sociaux déployés entre ces nouveaux acteurs et les acteurs « héritiers » de l'espace sont à l'origine d'une re-définition des rapports aux autres et à l'espace. Considérons, en effet, que « *le rapport aux lieux est toujours en même temps un rapport aux autres dans les lieux, plus ou moins conflictuel selon que l'imaginaire urbain et l'expérience sociale privilégiée par une catégorie d'acteurs donnée s'accommodent facilement ou non de ce qu'ils évoquent* » (Y. Bonny ; 2012 ; p.47). Dans cette perspective, nous appréhenderons tout d'abord, les dynamiques actionnelles et interactionnelles existantes à l'origine de restructurations sociales et spatiales. Puis nous nous intéresserons aux rapports sociaux et spatiaux résultant de ces dynamiques et relevant d'une ré-interrogation des rapports de l'homme à l'espace au travers de l'expérience de la lutte.

1) Héritage et mutation : Recomposition de la structure sociale et spatiale

Afin d'appréhender les dynamiques actionnelles et interactionnelles qui se sont succédées sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes, il convient de considérer un ensemble de perspectives : « *formes d'occupation, d'usage, d'appropriation et de marquage des lieux, dynamiques de problématisation sociale et politique de certains lieux ou enjeux spatialisés, processus de thématization et de traitement des conflits et enjeux dans des arènes publiques, modes d'expression des mobilisations dans l'espace* » (Y. Bonny ; S.

Ollitrault ; 2012 ; p. 17). Dans notre cas d'étude, les dynamiques sociales et spatiales essentielles à mettre en exergue sont pour la plupart produites par l'arrivée de nouveaux habitants-occupants extérieurs au territoire local et inaccoutumés aux usages et aux pratiques héritées et déployées sur le territoire, ainsi que de leur co-habitation avec les habitants autochtones. Les nouveaux arrivants développent des actions alternatives et novatrices sur le territoire participant à la modification de sa signification et de son essence même. Ils interagissent également avec la population structurant le territoire local avec qui ils entretiennent, pour la majorité, une perspective d'avenir commune. Ces interactions et actions prennent la forme d'échanges, de développement de pratiques, de mises en place d'usages particuliers ou encore de modes d'habiter spécifiques. Ainsi, « *il s'agit ici d'analyser à la fois la diversité des logiques d'usage mises en œuvre, la manière dont elles se côtoient selon des modalités variées, allant de l'ignorance à la provocation ponctuelle, en passant par la complémentarité ou l'évitement, et les catégorisations des autres acteurs qui se déploient dans cette dynamique* » (Y. Bonny ; 2012 ; p.347).

Pour mettre en exergue ces mutations à l'origine d'une recomposition de la structure sociale et spatiale de la zone à défendre, nous nous appuyons sur les micro-dynamiques locales observées sur ce territoire. Celles-ci ont déjà été quelque peu mises en évidence dans notre deuxième partie au travers de l'analyse de la manifestation de la lutte ensemble. Nous souhaitons cependant revenir plus spécifiquement sur l'expression des rapports sociaux des acteurs en présence, leurs contacts et la manière dont ceux-ci entraînent leur re-définition mutuelle. Selon nous, cette re-redéfinition réciproque tant de l' « identité-Je » que du rapport à l'Autre et à l'espace est induite par la « co-lutte(s) » déployée sur le territoire. Ainsi, si les acteurs du territoire de Notre-Dame-des-Landes sont si divers, leur mobilisation dans la lutte a permis un enrichissement mutuel et une restructuration sociale et spatiale. Celle-ci s'exprime au travers de la confrontation des divergences et de la pratique d'un espace partagé entre les différents acteurs. Le Collectif Mauvaise Troupe témoigne de ces potentiels échanges : « *Tu as une modestie à avoir quand tu débarques sur un territoire ; tu as des choses à apprendre des gens qui y sont, même s'ils ont peut-être des pratiques qui ne sont pas les tiennes et qui peuvent te heurter* » (J-B. Comby ; 2016 ; p.65). Ainsi, la proximité spatiale et la nécessité de co-habiter sur un territoire et de réfléchir à son avenir a permis l'émergence de micro-dynamiques. La confrontation entre la composante agricole et les habitants-occupants, à savoir la composante des « alternatifs », est à l'origine de modifications mutuelles dans les pratiques, les rapports aux autres, à l'espace et les idéologies. Il est possible de caractériser ces processus par ce que Y. Le Caro désigne par l'expression d' « *urbanisation des esprits* » (Y. Le Caro ; 2016 ; p. 564), phénomène qui compose, selon le géographe, le processus d'urbanisation. Dans notre cas, nous faisons l'hypothèse que les échanges développés par la co-habitation des composantes agricoles et alternatives a engendré une modification des modes d'habiter chez les agriculteurs. Pour exemple, ces-derniers ont progressivement expérimenté d'autres formes organisationnelles au travers de la participation aux réunions et aux assemblées générales et ont ainsi fait l'apprentissage de la démocratie horizontale et de l'auto-gestion.

« On sent qu'il y a eu un sacré apport, et une richesse, une richesse dans le débat aussi. Dans la capacité à fonctionner en groupe, parce qu'on n'a plus l'habitude dans les structures agricoles. Nous, on a des conseils, l'administration. Puis, au fur et à mesure, quand tu es président et tout ça, tu finis par avoir l'habitude de prendre des décisions, décider parfois même un peu tout seul : c'est un glissement qui se fait presque automatiquement. [...] Et donc là-dessus, moi j'ai appris pas mal quand même. De retrouver des fonctionnements un peu plus démocratiques, même si parfois (siffle) c'est un peu trop quoi ! » (Pierre ; 26/02/2018).

Les compromis et les transactions sociales et territoriales inhérentes à la « co-lutte(s) » sont aussi à l'origine de modifications structurelles des inscriptions spatiales. Ainsi, les échanges théoriques par le biais de discussions animées ou de transmission de savoirs alternatifs a permis aux agriculteurs d'associer à leurs pratiques de nouvelles valeurs politiques et écologiques. La prise de conscience d'un changement dans les fonctionnements déjà entrepris par l'héritage de relations entre paysans, militants et étudiants lors de Mai 68 ou d'autres luttes, s'est accrue au travers de la co-habitation.

« Moi ce que je trouve intéressant, c'est qu'il y a beaucoup de paysans qui ont appris ce que c'est de vivre autre chose que l'exploitation agricole, autre chose que la vie un peu rangée, quoi. Chose que moi j'ai pas découvert parce que je connaissais. Même si j'ai pas vécu vraiment comme ça, dans les arbres mais bon ce milieu-là, je connaissais un peu, quand j'étais jeune ! Moi j'ai trouvé que c'était bien à ce niveau là, quoi. Il y a une nouvelle approche, une nouvelle réflexion même sur ce qu'on fait. La remise en cause, y compris des paysans du coin... Parce qu'aujourd'hui, ils y en a qui ont des projets de se mettre en bio, alors qu'avant ils n'y auraient jamais pensé quoi » (Pierre ; 26/02/2018).

L'« urbanisation des esprits » (Y. Le Caro ; 2016/6 ; p.564) au sens de transmission de valeurs traditionnellement associées aux modes d'habiter urbain et dans notre cas plutôt alternatifs est rendu possible par l'ouverture des composantes à la discussion et les contacts mis en place entre eux par des activités et des chantiers communs. Ainsi Jean, « opposant historique », nous relate-il une conversation qu'il a eu avec un individu aux positions radicales et opposées aux siennes :

« Il y a des liens, des discussions qui peuvent se faire. Il y a des gens qui viennent ici avec qui parfois ça nous arrive de discuter. Il y a des gens, ceux que j'appelle les « hurluberlus », par exemple les vegans intégristes. Une fois, il y en a un qui a demandé à venir discuter avec moi. Donc je me suis dit que j'avais pas le droit, qu'a priori, même si c'est quelqu'un que j'estime pas, qui a des positions extrêmement loin des miennes et inversement. Mais je me suis dit que j'avais pas le droit de refuser. Donc on a passé, trois quart d'heure de discussion sereine. On a pas signé de protocole d'accord à la fin (rire) ! Mais lui il voulait me dire essentiellement, qu'il était contre l'élevage mais pas contre les éleveurs en tant que personne. C'était surtout ça son message, et j'ai compris son point de vue » (Jean ; 10/11/2017)

Cette anecdote illustre la manière dont les acteurs hétérogènes parviennent à échanger et à se comprendre comme peuvent en témoigner la présence de manuels sur la permaculture et l'agriculture biologique au domicile de Jean, agriculteur inscrit dans le système conventionnel de longue date. Ces

échanges participent à la recomposition des rapports à l'Autre. Le Collectif Mauvaise Troupe décrit ce processus inhérent à la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes de la façon suivante : « *Et je pense que la ZAD, ce que ça apprend également, c'est comment des gens arrivent avec un refus très fort de cette société, mais arrivent aussi à trouver suffisamment de modestie, d'ouverture et d'écoute envers d'autres personnes avec lesquelles ils partagent la lutte pour ne pas juste rester sur les présupposés idéologiques* » (J-B. Comby ; 2016 ; p.65). Dans cette perspective, l'expérience de la ZAD et de la « co-lutte(s) » produisent également ce que nous avons appelé une « *ruralisation des esprits* » au sens où les nouveaux arrivants souvent extérieurs au monde rural ont progressivement appris le travail de la terre. Au travers de l'expérimentation de la vie agricole, de la transmission de savoirs et de connaissances de la part des agriculteurs, les nouveaux arrivants ont plus facilement pris conscience des contraintes du travail agricole et des points de vue des agriculteurs. Ce processus de transmission réciproque a permis un enrichissement des pratiques déployées et des usages du sol de la ZAD. Ces dynamiques sociales et spatiales sont visibles au travers de l'anecdote suivante : « *Pour reprendre l'histoire des anti-spécistes et des éleveurs, un des trucs assez beau, c'est quand, sans lâcher forcément leurs idées, les éleveurs et ceux portant une critique de l'exploitation animale vont se retrouver, discuter et finir par se dire : « Si on expérimentait ensemble comment faire des légumineuses ! » Donc les premiers se lancent dans des cultures expérimentales qu'ils n'auraient pas pu faire hors du cadre de la ZAD en étant pris dans le quotidien de leur exploitation* » (J-B. Comby ; 2016 ; p.65).

L'ensemble de ces dynamiques actionnelles et interactionnelles sont, donc, à l'origine d'une re-définition mutuelle des rapports à l'Autre et à l'espace. Celle-ci est visible au travers des témoignages recueillis lors de nos venues sur le terrain comme nous allons le voir dans la suite de cette sous-partie.

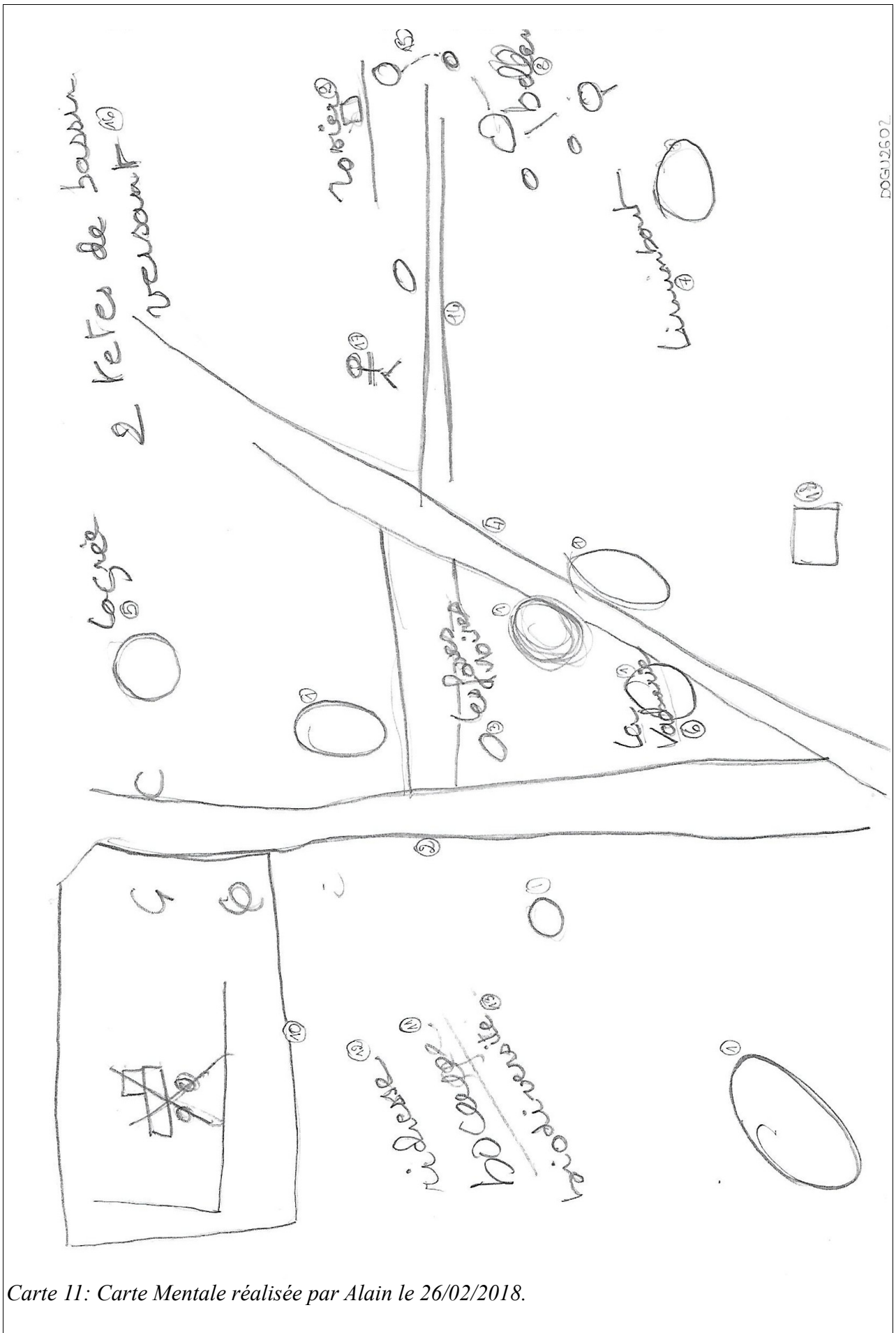
2) Rapports sociaux, rapports spatiaux

Les dynamiques actionnelles et interactionnelles mises en évidence ci-dessus participent activement à la ré-interrogation des rapports à l'Autre. Ces-derniers déterminent les pratiques spatiales et les interactions sociales mises en œuvre par les différents acteurs. Nous faisons l'hypothèse que les rapports à l'espace sont corollaires aux relations entretenues avec les autres. En effet, l'expérimentation d'autres modes d'habiter, la co-habitation d'usages pluriels sur un même territoire, la mise en œuvre de pratiques jusqu'alors inconnues ont permis à chacun des acteurs de se re-définir dans son rapport à l'Autre et de ce fait à l'espace. Comme nous l'avons vu à travers la typologie des rapports à l'espace – de type espace-enjeu ; espace-support ou encore espace de référence -, la confrontation des visions plurielles est à l'origine de l'émergence de mutations et de rapports hybrides.

Pour appréhender ces mutations dans les rapports sociaux et spatiaux, nous nous sommes particulièrement aidés des entretiens et notamment des informations recueillies par la réponse à la

question « *Qu'est-ce que la ZAD représente pour vous ?* » et par la réalisation des cartes mentales. En effet, et comme nous l'avons vu, les interviewés ont souvent commencé par représenter soit leur lieu de vie, soit les lieux caractérisant leurs rapports dominants au territoire de la ZAD. Ainsi, Alain, agriculteur habitant à l'extérieur de la ZAD, a d'abord dessiné les différentes fermes des « opposants historiques » rendant visible le rapport de type « espace-support » entretenu au préalable pour finalement élargir sa représentation du territoire. Cet élargissement rend visible la re-définition de son rapport à la zone à défendre.

« Moi ce que j'ai envie de mettre en premier, c'est les fermes des historiques. Pour moi, c'est hyper important. C'est un préalable quoi. [...] Ce qui est difficile après, c'est que, pour moi, la ZAD, ce que j'aimerais mettre c'est le bocage en fait, il est hyper important le bocage. [...] Dans le réchauffement climatique, le bocage ça a un rôle super important, ça crée des micro-climats pour les animaux, pour les cultures, pour les gens. Et du coup c'est primordial de reconstituer le bocage, donc là, on a la chance d'avoir un bocage qui existe et qui est vieux. Il n'y a pas ça ailleurs, en Europe. Donc je sais pas comment le mettre, mais pour moi c'est le BOCAGE partout ! La richesse du bocage quoi, et puis la biodiversité. Tout ça je l'ai mieux compris en allant sur le terrain, comme l'importance d'une tête de Bassin Versant. En fait, le chemin de Suez c'est une crête, et les deux bassins versants, ils partent des deux côtés du Chemin et Bellevue est à cheval sur la crête. Et donc de part et d'autres de la crête, il y a plein de petites mares, des zones humides qui sont reliées par des ruisseaux et ça crée un biotope. [...] Moi ça m'a permis de comprendre l'importance des têtes de bassin versant quand on est sur le terrain et qu'on voit comment ça fonctionne et tout. Je comprends mieux l'importance que ça à aujourd'hui. Et puis la ZAD, on pourrait mettre des petits bonhommes qui marchent, partout, et puis des petits bonhommes sur des vélos. On voit pas ça ailleurs. C'est aussi ça la ZAD. Après, il faudrait un grand cercle avec tous les acteurs qui cohabitent, pour moi c'est ça la ZAD. [...] Et puis, il faudrait faire plein de salles de réunions, avec plein de gens qui échangent tout le temps là-bas : ils sont atteints de « réunionites » sur la ZAD (rire) ! [...] Il y a trop de choses, tout le temps, il me faudrait une journée pour dessiner ce que c'est que la ZAD » (Alain ; 26/02/2018).



DOI:12607

Carte 11: Carte Mentale réalisée par Alain le 26/02/2018.

Dans ce cas, la réalisation de la carte mentale par l'enquêté nous a permis de percevoir la mutation progressive de son rapport à l'espace. D'espace-support son rapport a été modifié par le contact répété avec le terrain et la prise de conscience de sa richesse écologique. Alors qu'Alain s'est inséré dans la lutte de Notre-Dame-des-Landes dans l'objectif premier d'apporter son soutien à ses collègues agriculteurs et de participer à la défense des terres agricoles, il semble aujourd'hui qu'il se maintienne dans la lutte pour des raisons mêlant l'« appropriation culturelle » (M. Helluy-Des Robert ; 2008 ; p. 54), l'« appropriation physique » (Ibidem) et l'« appropriation de lutte » relevant d'un rapport de type « espace-enjeu ». Ces mutations sont également visibles au travers de ces quelques extraits d'entretien :

« Donc au début, je suis entré dans la lutte pour défendre les terres agricoles, l'emploi agricole et puis garder un caractère rural à la commune. C'était ça, à ce moment-là ! Et ça a évolué depuis avec une prise de conscience à la fois sur le climat, sur les finances publiques, aussi. Et puis, la démocratie par rapport à quand on lance des grands projets comme ça... » (Michel ; 10/11/2017).

« Pour moi la ZAD, elle représente ça : elle représente des questions à poser à notre société, même si je partage pas toutes les questions. Mais au moins elle les pose. C'est à propos de ce monde-là, celui de l'aéroport mais aussi la question du nucléaire... C'est la question de savoir quel avenir on construit quoi. [...] La question de l'écologie aussi, moi je suis très sensible à ça. Le développement agricole qui s'est fait, dans lequel on a foutu les paysans, dans des situations de vie absolument abominable. Avec du boulot par-dessus la tête, et puis l'utilisation des pesticides et puis pas de revenu, des investissements à bloc... Ça représente ça aussi pour moi, une remise en cause de ce monde-là » (Pierre ; 26/02/2018).

« Il y a le fait que quand même en dix ans, cette bagarre est devenue centrale dans notre vie. On a mis plus d'énergie ici, que dans tout le reste. On a un peu lâché notre réseau relationnel qu'on avait précédemment. Alors, imagine, ils font le vide autour de nous là, ce serait vraiment un grand vite... Il y a beaucoup de gens qu'on est heureux de rencontrer, de croiser. Les gens, le monde qu'ils essayent de repenser, ça nous paraît important qu'il y ait, aujourd'hui, des alternatives. On vit dans un monde ultime, on essaye de convaincre tout le monde qu'il n'y a pas beaucoup d'alternatives, que l'économie dit ça et que l'économie c'est exactement comme les mathématiques, alors que c'est absolument pas ça ! Mais on essaye de faire croire ça aux gens. Rien qu'en regardant l'activité agricole, on voit qu'on va droit dans le mur, c'est une destruction permanente des exploitations, de l'emploi, de l'environnement, du bien-être des animaux qu'on élève... On a besoin d'un tas de réflexions alternatives et c'est cela qui se réfléchit ici. A ce titre là, ça nous paraît essentiel. Après, la recherche d'alternatives passe par un certains nombre d'échecs, forcément, mais c'est normal. [...] C'est fondamental, qu'il y ait la possibilité quelque part en France de mettre en place des initiatives sociales. J'étais sidéré, une fois, on écoutait Jean Jouzel, un climatologue assez alarmiste, il disait « non non non, je suis pas trop pessimiste quand même parce que regardez ce qu'il se passe à Notre-Dame-des-Landes, si il peut y avoir des initiatives comme ça, alors, on garde confiance ! ». Il y a peut-être plus d'endroits qu'avant où les gens ont un fonctionnement un

peu comme ici, les gens comprennent que même différents, il faut s'entendre pour essayer de résister et avoir une chance » (Jean ; 10/11/2017).

La re-définition des rapports à l'espace et plus globalement la ré-interrogation des rapports au monde s'illustrent par ces trois extraits d'entretien. Le territoire de Notre-Dame-des-Landes ne se limite plus à un espace-support mais représente bien un « territoire de référence » pour les acteurs qui prennent part au conflit comme pour l'ensemble des militants et des sympathisants décroissants, écolos ou alternatifs. Cette mutation participe à la modification de la structure des rapports sociaux puisqu'elle implique une ouverture à des nouvelles façons de produire, de vivre et de co-exister avec la nature. Cette recomposition contribue corollairement à la ré-élaboration spatiale du territoire. En effet, celui-ci est profondément transfiguré dans son essence même et représente à l'échelle nationale, que ce soit positivement ou négativement, un territoire de lutte(s).

c) Point de départ d'un nouveau cycle morphogénétique ?

Après avoir mis en évidence la mise en forme structurelle, puis les dynamiques actionnelles et interactionnelles à l'œuvre au cœur de la mobilisation qui nous intéresse, il nous faut maintenant en évaluer les résultats. Les effets des dynamiques peuvent être à l'origine de deux processus : soit la reproduction structurelle, soit l'élaboration structurelle. *« L'on parlera de reproduction structurelle lorsque les actions et interactions confirment pour l'essentiel les formes de structuration et de régulation préexistantes (par exemple, chaque fois que nous parlons nous reproduisons en même temps le français comme langue vivante commune) et d'élaboration structurelle lorsque les actions et interactions génèrent du nouveau, sur un mode qui peut être plus ou moins intentionnel. Ceci aboutit alors à modifier les propriétés structurelles préexistantes, point de départ d'un nouveau cycle morphogénétique, puisque les propriétés émergentes du temps « t », une fois cristallisées, contribuent à la mise en forme structurelle des actions et interactions du temps « t+1 ». »* (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012 ; p.12). Tout au long de notre étude, nous avons mis en exergue les multiples changements et effets territoriaux et sociaux qu'a engendré le conflit d'aménagement sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes. L'implantation d'un projet d'aéroport fonctionne alors comme l'événement perturbateur engendrant modifications et recompositions de la mise en forme structurelle. Nous faisons l'hypothèse que la « co-lutte(s) », comprise tout à la fois comme processus d'activation de dynamiques multiples et comme résultat de celles-ci, est à l'origine d'une re-définition du rapport de l'homme à l'espace. Elle génère une restructuration en profondeur des rapports sociaux et spatiaux déployés sur ce territoire, participant à la modification durable de la mise en forme structurelle. Ainsi, nous pensons que l'expérience de la ZAD a engendré une élaboration structurelle, tout à la fois intentionnelle et inconsciente, marquant alors le point de départ d'un nouveau cycle morphogénétique sur lequel de nouvelles dynamiques peuvent se cristalliser. Nous mettrons en évidence dans cette partie que cette

élaboration structurelle repose à la fois sur une recomposition spatiale, une restructuration sociale profonde et une ré-élaboration des processus de mobilisation dans son ensemble.

1) Caractérisation de l'élaboration structurelle

Ainsi et comme nous l'avons vu en introduction de cette sous-partie, « *le troisième temps analytique distingué conduit à examiner les mobilisations du point de vue de la reproduction de configurations sociospatiales ou de l'élaboration de nouvelles caractéristiques structurelles : transformations morphologiques plus ou moins significative des espace et des lieux et de leur composition sociodémographique, recomposition des saillances et prégnances, reconfiguration des investissements ordinaire des acteurs et des engagements militants, consolidations ou modifications des régulations et des politiques publiques, déplacements des thématisations, territoires institutionnels et territorialités émergents* » (Y. Bonny ; S. Ollitrault ; 2012; p. 17). Dans notre cas, il convient tout d'abord de souligner que c'est l'implantation d'un projet d'aéroport sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes qui est à l'origine des dynamiques interactionnelles et actionnelles significatives à la fois sur l'espace et sur la structure sociale de celui-ci. L'ancrage de ce projet est synonyme pour la majorité des habitants de ce territoire de changements profonds et durables dans leur mode de vie et d'habiter. Non seulement, il serait à l'origine d'une re-définition de l'espace en lui-même - de zone agricole et naturelle, il deviendrait une zone d'infrastructure aéroportuaire - mais il serait également la source de nuisances de l'espace de vie et de modifications des pratiques sociales et spatiales jusqu'alors établies sur le territoire. L'annonce de l'implantation de ce projet d'aménagement et la mise en place d'une zone d'aménagement différé ont eu pour effet de mobiliser la population riveraine autour d'associations et de collectifs et d'accroître leur engagement politique. En outre, il convient de noter que la déclaration d'intérêt public a paradoxalement participé à la conservation du caractère naturel et agricole de la zone. Effectivement, celle-ci étant située à proximité d'une Métropole aurait pu voir sa structure physique et paysagère se transformer sous l'effet de la périurbanisation.

Enfin, l'effet le plus marquant qu'a engendré le conflit d'aménagement concernant le projet d'aéroport a été la constitution, progressive, d'une zone à défendre. Ainsi, tout au long de notre étude nous sommes penchés sur les dynamiques actionnelles et interactionnelles directement associées à la mise en place de la ZAD, son ancrage dans le temps et l'espace relevant d'un processus tout à fait original puisqu'il procède d'un « *investissement ordinaire de l'espace* » (Y. Bonny ; 2012 ; p.348). Cependant, il convient de rappeler et comme nous l'avons mis en évidence régulièrement durant notre développement que « *Tout au long de la période, les acteurs se mobilisent, qu'il s'agisse de mobilisations politiques ordinaires (riverains [...]) ou de mobilisations plus institutionnalisées (préfecture, quotidien local, municipalité), qui enclenchent du simple fait de leur puissance dans le système d'acteurs et de leur capacité*

de régulations (lois, autorisations, réglementations), de dramatisation, des situations (médiation) et d'intervention (mise sur agenda, répression, réaménagement des lieux, animations culturelles, etc...) une dynamique interactionnelle significative et une reconfiguration permanente des modes d'investissement ordinaires » (Y. Bonny ; 2012 ; p. 349-350). Ainsi, la prise en compte des événements impulsés par les sphères institutionnelles est primordiale dans la compréhension des dynamiques interactionnelles et actionnelles. Dans notre cas d'étude, ces événements peuvent prendre la forme de la venue sur le terrain de personnalités politiques, d'huissiers, d'experts ; de la mise en œuvre de travaux par des entreprises privées ; d'opération de déblayage et d'entretien par les services municipaux ; ou encore de l'intervention des forces de l'ordre ponctuellement ou plus durablement. Ces divers événements peuvent être à l'origine de recompositions territoriales et sociales, occasionnelles ou permanentes, comme dans le cas de l'édification de la « Route des Chicanes », ce tant symboliquement que matériellement après l'Opération César en 2012. La structuration de la « route des Chicanes » a produit des effets durables sur l'organisation spatiale de la lutte et sur les concentrations sociales et affinitaires qui s'y sont produites. Dans notre cas d'étude, le contexte conflictuel permanent faisant suite à l'implantation du projet joue un rôle déclencheur majeur dans la re-définition de la nature du territoire qui devient, dès lors, un enjeu politique régional puis national.

Après avoir mis en évidence la caractérisation de l'élaboration structurelle, il convient maintenant d'aborder ses multiples modalités.

2) Une élaboration structurelle multiple

Le point de départ d'un nouveau cycle morphogénétique par l'instauration d'une élaboration structurelle semble s'appuyer sur trois dimensions essentielles. Nous faisons l'hypothèse que l'élaboration structurelle qui s'est jouée sur la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes repose sur une recomposition spatiale, une reconfiguration sociale et une restructuration des modalités de la mobilisation.

Comme nous l'avons mis en évidence dans la sous-partie précédente, les nombreuses dynamiques actionnelles et interactionnelles activées par la « co-lutte(s) » ont intensément participé à la ré-interrogation et à la re-définition du rapport que chaque individu engagé dans le conflit entretient avec l'espace et les autres. Cette recomposition du rapport spatial est corollaire au déploiement de pratiques spatiales nouvelles et alternatives sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes comme l'illustrent la constitution de zone non-motorisée, l'édification de lieux non-mixte ou encore le maintien de zones en friche... Dans cette perspective, ce n'est plus seulement le rapport à l'espace qui est transfiguré mais également les empreintes et les inscriptions spatiales que les individus insèrent sur celui-ci. Autrefois zone agricole et naturelle, le périmètre qui accueille le projet d'aéroport comptait en 1973 soixante-treize maisons ou exploitations. Aujourd'hui, le nombre d'habitats en durs a fortement décliné par l'action

d'opérations de destructions et d'expulsions répétées mais le nombre de cabanes, de yourtes, de caravanes a été démultiplié et s'étale aux quatre coins de la ZAD. La constitution d'une « *myriade* » (G. Pruvost, 2015 ; p.23) de maisonnées ou de « constellation » de lieux de vie a durablement modifié la structure spatiale du territoire de Notre-Dame-des-Landes. La concentration de plusieurs lieux dans un même hameau fonctionne, dorénavant, comme un petit village au sein duquel les relations sociales de proximité sont fortes. En outre, certains espaces-enjeux de la ZAD sont représentatifs par leurs modalités d'inscription d'idéologie radicale, anarchiste ou appeliste. Ces différenciations spatiales sont des effets directs des dynamiques actionnelles et interactionnelles qui découlent de l'expérience de la ZAD et de son ancrage dans la durée sur ce territoire. A ce stade, il convient d'ajouter que même si la Zone à défendre a été confrontée à plusieurs vagues d'opérations d'évacuation qui ont participé à la destruction de nombreux lieux de vie, la mémoire des lieux ainsi que leurs histoires restent intactes dans les esprits mais également sur le territoire qui est marqué durablement par l'empreinte de ces-derniers. Non seulement la structure spatiale est modifiée physiquement, mais elle l'est également symboliquement et ontologiquement au sens où la zone à défendre sera toujours, pour les militants et les sympathisants de la lutte, un territoire d'expérimentations spatiales et sociales. De plus, la mémoire et la présence des lieux se trouvent en permanence renouvelées par la photographie, les emblèmes, les récits... Cette hypothèse nous amène à réfléchir à la re-définition de l'espace dans sa nature même voire dans son essence. En effet, le territoire de Notre-Dame-des-Landes est passé de zone agricole et naturelle, à un « haut-lieu » politique et symbolique. Au sens de « *lieu érigé délibérément et collectivement au statut de symbole d'un système de valeurs territoriales. [...] Toute la richesse et toute la complexité de la notion tiennent à ce double statut de lieu et de symbole. En tant que lieu, il est l'intersection entre un espace abstrait qui le contient et un objet dont il est l'emplacement, ou un événement dont il est le théâtre. En tant que lieu, il s'inscrit dans un système de coexistence, de contiguïtés qui caractérise l'espace. En tant que symbole, il matérialise et rend visible, donc sensible, des valeurs abstraites qu'il est convenu de lui associer* » (B. Debarbieux ; 1993 ; p. 6). Ce processus s'apparente à ce que B. Debarbieux nomme la « *spatialité symbolique* » c'est-à-dire « *l'aire sur laquelle se déploie un système de significations greffées sur des objets et des emplacements géographiques* » (B. Debarbieux ; 1995 ; p.101). Ainsi, il constitue un « territoire de référence » pour une multitude de militants et de sympathisants à l'échelle nationale voire internationale. La zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes est progressivement devenue le support de projections et de représentations de la part de l'ensemble de la population française – voire plus largement encore -, qu'elles soient négatives ou positives selon l'adhésion ou l'opposition des individus au projet.

L'élaboration structurelle qui se joue sur le territoire de la ZAD se caractérise par une recombinaison spatiale mais également par une restructuration sociale. Comme nous l'avons vu au travers de la mutation des formes d'attachement au territoire et à l'évolution des rapports à l'espace, l'expérience de la zone à défendre qu'elle ait été durable ou ponctuelle suscite un changement profond dans les mentalités de

chacun des acteurs. Par la confrontation quotidienne, la nécessité de faire ensemble et de défendre collectivement un même territoire, les différentes composantes de la lutte se sont enrichies au contact de leurs homologues. Ce changement dans les mentalités, les idéologies, les représentations et les valeurs s'expriment par le biais d'une recombinaison progressive des pratiques. Ainsi, de nombreux agriculteurs jusqu'alors insérés dans le système conventionnel réfléchissent dorénavant à opérer une reconversion en agriculture biologique. En outre, les membres des associations traditionnelles et institutionnalisées et des syndicats songent à s'ancrer dans des démarches plus démocratiques. Ainsi, ils expérimentent des formes de « démocratie horizontale » vécues en assemblée générale du mouvement ou des diverses réunions de la ZAD. Ces dynamiques micro-locales participent à la modification structurelle de la composition sociospatiale locale, mais plus globalement à des changements structuraux des réseaux associatifs et syndicaux des régions limitrophes. Corollairement à ces changements de pratiques, les relations et interactions entre habitants-occupants et opposants associatifs organisés ou agriculteurs ont permis une re-définition des rapports sociaux mutuels. Les réflexions politiques, économiques ou écologiques développées sur la ZAD ont engendré un enrichissement réciproque passant par une transmission de connaissances et de savoir-faire. Progressivement, les habitants-occupants ont appris à travailler la terre tout en prenant conscience des limites et des contraintes du monde agricole. En outre et plus globalement, la composition sociodémographique de cet espace a subi une recombinaison, puisqu'elle se caractérise aujourd'hui par une forte mixité sociale où les individus d'origine urbaine et rurale se côtoient et où diplômés et marginaux cohabitent sur un même territoire. Enfin, et comme nous l'avons mis en évidence au travers de nombreux extraits, l'expérience de la ZAD contribue nettement à une re-définition de l'« Identité-Je » au travers d'une déconstruction de valeurs incorporées et de mise en œuvre de micro-gestes élémentaires et politiques.

La caractérisation de l'élaboration structurelle en jeu sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes ne serait pas complète sans évoquer la restructuration des modalités de la mobilisation politique dans son ensemble. La zone à défendre implantée sur le territoire de Notre-Dame-des-Landes est la première de ce type en France. La forme d'action collective par l'occupation d'un territoire menacé par un projet a introduit l'expression de « zone à défendre » dans le vocabulaire politique courant. Ainsi, la ZAD de Notre-Dame-des-Landes fonctionne comme un noyau de référence pour ces modalités de luttes et a engendré plus d'une dizaine d'inscriptions spatiales similaires sur le territoire national à travers la dynamique « ZAD Partout » et la création du mouvement contre les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII). Dorénavant, les grands projets d'aménagement comme ceux de taille plus modeste font l'objet de mobilisations répétées et d'oppositions parfois virulentes. Le répertoire de l'action collective des mobilisations politiques a été enrichi au travers de l'expérience de la Zone à défendre et de son efficacité dans le temps et dans l'espace. L'organisation réticulaire des soutiens et des différents territoires de lutte à l'échelle nationale et internationale s'est densifiée par l'ancrage de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes et les nombreux liens qu'elle a déployés depuis une vingtaine d'années. Ainsi, l'expérience de la ZAD a restructuré

les modalités de la lutte et de la mobilisation politique. Non seulement, elle a montré son efficacité mais elle a aussi engendré une réflexion approfondie sur le fonctionnement du débat public et sur l'aménagement du territoire dans son ensemble. Les municipalités, les urbanistes et les aménageurs se voient maintenant confrontés à une multiplication des conflits qu'ils doivent prendre en compte en amont par la mise en place d'une véritable participation citoyenne.

Analyser les effets de l'expérience de la ZAD seulement sur la structure sociospatiale locale serait alors réducteur. Ainsi, avons-nous mis en exergue, par une étude approfondie de la mise en forme structurelle et des dynamiques actionnelles et interactionnelles, que la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes est un événement significatif de changements sociétaux et politiques plus globaux. L'expérience de la ZAD comme mise en œuvre pratique d'alternatives au système capitaliste dominant est à l'origine de restructurations sociales, spatiales et politiques, tant par la modification des règles du jeu politique et des rapports de pouvoirs classiques qu'elle suppose, que par la ré-interrogation permanente de nos sociétés occidentales contemporaines à laquelle elle contribue indubitablement .

Afin de produire une recherche approfondie, il nous est apparu important de revenir en dernière partie sur les événements qui ont rythmé le quotidien de la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes depuis le début de l'année 2018. Au travers de nos venues sur le terrain et par le biais de conversations approfondies avec les acteurs de la ZAD, il nous a semblé primordial de mettre en évidence les dynamiques qui se sont jouées et qui se jouent encore sur la zone à défendre. L'annonce de l'abandon du projet d'aéroport par le gouvernement au début de cette année a joué un rôle déclencheur sur l'expression de la « co-lutte(s) ». Enfin, dresser un bilan de ce conflit d'aménagement, débuté il y a plus de cinquante ans, nous est apparu essentiel pour mettre en exergue les effets multiples, profonds et durables qu'il a produit à de larges échelles d'un point de vue social, spatial et politique.

CONCLUSION GENERALE

Ce travail de recherche commencé il y a plus de deux ans, nous a permis d'appréhender l'objet d'étude qu'est le conflit d'aménagement de manière globale. Comme nous l'avons illustré lors de l'élaboration de notre première partie, le domaine de l'aménagement du territoire est de plus en plus conflictuel. Les projets d'urbanisme et d'aménagement font désormais l'objet de contestations fortes et de mobilisations localisées. Afin de traiter cette thématique qui nous semble primordiale en géographie, nous avons choisi de nous concentrer sur les nouveaux types de conflits d'aménagement qui se caractérisent par l'occupation permanente du site sur lequel est localisé le projet. Entrés dans le vocabulaire courant, ces conflits relèvent du mouvement des « Zone à Défendre » s'inscrivant le plus souvent sur le périmètre des Zones d'aménagement différé. Pour appréhender le fonctionnement, les dynamiques, les fonctions et les effets d'une Zone à défendre, nous avons opté pour l'étude de Notre-Dame-Des-Landes. Celle-ci est, en effet, la première et la plus connue à l'échelle nationale voire internationale des ZAD localisées en France. La ZAD de Notre-Dame-Des-Landes est également le noyau durable d'un réseau de militants et de sympathisants. L'ensemble de ses caractéristiques font de cette ZAD le territoire privilégié pour comprendre et analyser les dynamiques spatiales et sociales engendrées par un conflit d'aménagement. En effet, il nous faut appréhender l'occupation comme la modalité d'action modifiant durablement la structure spatiale et la composition sociale du site sur lequel est inscrit le conflit.

Afin de saisir l'ensemble de ces processus et dynamiques, nous nous sommes appuyés sur un travail de terrain basé sur la réalisation d'entretiens semi-directifs de recherche et de cartes mentales. Cette première expérience en tant que chercheuse a nourri notre regard géographique tout en alimentant notre étude de données factuelles et discursives. En outre, cette expérience de terrain unique et originale nous a beaucoup apporté d'un point de vue citoyen et militant au travers de la découverte d'un univers différent du nôtre et d'une mise à distance nécessaire à l'approche scientifique. Néanmoins, dans une perspective d'utilité sociale, nous espérons que la présente recherche participe à la construction de connaissances objectives sur les dynamiques de mobilisations politiques et apporte un regard nouveau sur ce conflit très politisé.

L'année dernière nous nous sommes concentrés sur les modalités de l'inscription spatiale dans un contexte conflictuel. Ce premier travail de recherche nous a permis d'appréhender l'espace comme support puis comme enjeu même du conflit voire comme territoire de référence à l'échelle nationale. Nous avons fait l'hypothèse que l'inscription spatiale de la ZAD est constitutive d'une ré-interrogation des interrelations entre l'homme et son espace. Fort de cette première approche spatiale et de la constitution d'une base structurelle et théorique solide, nous avons choisi de poursuivre cette étude au cours du Master 2 en concentrant notre analyse sur l'expérience de la ZAD et ses effets et en axant notre regard sur celui des

opposants. Le plus souvent perçus négativement, il est très peu courant que les effets des conflits d'aménagement soient appréhendés de manière positive comme le signe d'un engagement spatial et social de l'homme sur son territoire ou plus généralement sur l'espace ; c'est pourtant notre hypothèse et ce que nous avons essayé de démontrer tout au long de notre recherche. Les effets positifs de la mobilisation contre un projet d'aménagement peuvent être appréhendés à travers les concepts mis en évidence par P. Melé tels que la « *production sociale et territoriale* » (P. Melé ; 2003) des conflits ou la mise en œuvre de processus tels que les « *territorialisations réactives* » (P. Melé ; 2003 ; p.43). Selon nous, le mouvement des Zones à Défendre relève de ces dynamiques tout en concrétisant le rapport renouvelé de l'homme à son espace puisque c'est un conflit dont la manifestation collective est l'occupation physique d'un espace-enjeu. Cette nouvelle forme d'inscription spatiale relève du domaine politique, il ne s'agit plus de contester l'implantation d'un projet à proximité de son espace de vie dans une perspective procédant du NIMBY mais bien d'une lutte plus globale révélant les multiples enjeux de notre société actuelle. La mobilisation spécifique des Zones à défendre repose, selon nous, sur la ré-interrogation de l'inscription spatiale de l'homme dans son essence même : il ne s'agit plus seulement de contester mais de créer et de rendre possible des alternatives au système actuel. L'apport de la théorie notamment développée dans le dernier chapitre de notre première partie, nous a permis d'élaborer le concept clé de notre recherche que nous avons nommé la « co-lutte(s) » tout en cherchant à illustrer le propos de H. Lefebvre mis en exergue de ce présent mémoire : « *« Changer la vie », « changer la société », cela ne veut rien dire s'il n'y a pas production d'un espace approprié* » (H. Lefebvre ; 1961). La première partie de notre mémoire nous a donc permis de mettre en évidence l'objet précis de notre étude en présentant succinctement notre terrain et la méthodologie que nous avons choisie d'adopter. Nous nous sommes donc intéressés aux dynamiques d'occupation spécifiques aux Zones à Défendre et aux modalités des inscriptions spatiales et des interactions sociales des différents acteurs de la lutte sur le territoire spécifique de Notre-Dame-Des-Landes. Nous avons montré, dans la suite de notre développement, que les effets engendrés par la mobilisation d'un projet d'aménagement ne sont pas seulement spatiaux mais aussi sociaux et politiques.

Notre deuxième partie présente l'apport principal de notre recherche dans le domaine scientifique. Nous y développons le concept de « co-lutte(s) » qui a guidé l'ensemble de nos analyses et observations tout au long de cette année. En effet, la construction du concept de « co-lutte(s) » ou de « co-lutter » vise à intégrer les diverses temporalités, le contexte de lutte et les conditions de vie et de rapports sociaux qu'il produit. Même ancrée durablement sur le territoire, la zone à défendre de Notre-Dame-Des-Landes est loin d'être un espace de sûreté. Certains événements tranchent avec la quotidienneté et introduisent un sentiment de menace et d'insécurité qui peut modifier les équilibres tant sociaux que spatiaux. Le contexte de lutte inhérent aux formes d'habiter qui se développent sur ce territoire, donne lieu à des formes d'habitat spécifiques, des appropriations spatiales et des modes de « co-existence » parfois instables. Ainsi, et comme nous l'avons mis en évidence dans les deux derniers chapitres de la deuxième partie, « co-

lutter » s'instaure comme un mode d' « habiter » spécifique au contexte conflictuel allant de la transaction sociale aux luttes internes fragilisant la « co-habitation ». Ce concept nous a alors permis d'appréhender non seulement les dynamiques spatiales mais également les dynamiques temporelles. En effet, si l'ancrage dans la durée s'est constitué comme le facteur décisif dans la réussite de la mobilisation contre le projet d'aéroport et comme l'élément ayant permis et permettant encore l'élaboration de la « co-lutte(s) », il apparaît aussi comme un vecteur de cloisonnement spatial et social à plus long terme modifiant dès lors la structure de la « co-lutte(s) ». Il est essentiel de comprendre que ce concept est autant un processus toujours dynamique d'inscriptions spatiales et d'interactions sociales que le résultat même de ce processus. Celui-ci peut être illustré par le maintien d'un « vivre-ensemble » et par la réussite de la mobilisation. Cependant, les temporalités plurielles sont à l'origine de modifications visibles dans la structure de la « co-lutte(s) » qui peut, dès lors, prendre la forme de « (co)-luttés » caractérisant un territoire sur lequel des multitudes de luttes se chevauchent et s'entrechoquent. Cette diversité apporte toute sa complexité au concept de « co-lutte(s) » et illustre le fonctionnement particulier d'un territoire où l'État est absent. La productivité sociale et territoriale de l'ancrage dans la durée de cette zone à défendre se manifeste au travers de tentatives, d'essais répétés de mise en œuvre d'une société alternative caractérisée par un système politique, social et écologique différent. Comme nous l'avons vu, ces tentatives se concrétisent parfois par des échecs mais elles ont le mérite d'être testées et de permettre l'avancement. En effet, la réflexion vers d'autres formes d'habiter et de produire, émerge par les échecs et participe à la re-définition de la « co-lutte(s) ». Ainsi, celle-ci est sans cesse renouvelée à partir du moment où elle est pratiquée : Vivre le ZAD, c'est pratiquer ses idées. Les conflits internes, les compromis, les transactions sociales sont à l'origine de processus modifiant la « co-lutte(s) » et re-définissant le rapport à l'Autre et à l'espace. Sans se limiter à l'aspect conflictuel, il faut, là encore, approcher ce que ce contexte fait émerger de nouveau et de productif tant socialement que territorialement. Ainsi, l'analyse des rapports sociaux, des interactions par le biais de la manifestation de la lutte ensemble, et des divergences entre les différents acteurs nous a permis de comprendre les dynamiques de reproduction et/ou d'élaboration structurelle au sein du territoire et de la « co-lutte(s) ». La deuxième partie de notre étude, nous a permis de montrer que bien qu'il existe des motivations communes et un désir collectif d'avancer et de créer ensemble, les tensions et les conflits ont été tels qu'ils ont parfois engendré des ruptures durables entre les acteurs.

Enfin, et pour apporter un regard global sur cette mobilisation tant spatialement que de façon temporelle, il nous a fallu, dans une troisième partie, appréhender les bouleversements structurels qu'a engendré l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport en janvier dernier. Il nous est apparu primordial d'intégrer à notre recherche, l'analyse des mois qui ont suivi cette annonce. Nous pensons, en effet, que l'abandon a participé à la modification structurelle et durable de la ZAD dans son essence même. Le mot ZAD prenant alors tout son sens et se démultipliant en dénominations plurielles : *Zone des arts délirants ; Zone d'arbres en danger ; Zone d'ancrage de dissidents ; Zone d'affinités différentes ; Zone archi-*

débrouillarde ; Zone agricole délicieuse ; Zone à décapitaliser ; Zone d'autonomie définitive ; Zone d'amitiés à disséminer... Ainsi, au lendemain de l'abandon, l'objectif commun ayant rassemblé une pluralité d'acteurs hétérogènes sur un même territoire s'est vu re-défini. Alors que certains ont rejoint la lutte dans le seul but d'empêcher le projet d'aménagement de naître et le début des travaux de commencer, d'autres opposants semblent avoir pour ambition un horizon beaucoup plus lointain, celui de changer le monde et de permettre et de faire exister une zone où expérimentations sociales, écologiques, agricoles, politiques ou culturelles sont possibles. L'emploi du terme de « (co)-luttés » prend alors tout son sens. Alors que certains habitants-occupants ont développé depuis plusieurs années un projet de vie, souvent agricole sur la ZAD et sont fondamentalement attachés à ce territoire pour lequel ils sont prêts à négocier avec l'État et cheminer vers une certaine « normalisation », d'autres refusent la marche vers l'institutionnalisation contraire à l'idéal pour lequel ils luttent. Ces divergences, visibles dans les recompositions sociales et spatiales, sont à l'origine de fortes tensions et de ruptures entre les différents groupes. C'est dans ce contexte de juxtaposition de diverses luttés sur un territoire partagé que débute l'opération d'expulsion et d'évacuation de la ZAD, le 9 avril 2018. Celle-ci, par son ampleur et sa détermination, oblige tous les opposants à composer et lutter ensemble. Cependant, l'entrée en décalage des principales structures de l'opposition dans la lutte contre l'évacuation de la ZAD illustre parfaitement cette « co-lutte(s) » en demi-teinte et est représentative de l'hétérogénéité des rapports à l'espace et à la lutte.

Le bilan, dont le deuxième chapitre de notre troisième partie est l'objet, nous a permis de mettre en évidence les apports de notre étude. Ainsi, avons-nous mis en exergue, par une étude approfondie de la mise en forme structurelle et des dynamiques actionnelles et interactionnelles, que la zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes est un événement significatif de changements sociétaux et politiques plus globaux. L'expérience de la ZAD comme mise en œuvre pratique d'alternatives au système capitaliste dominant est à l'origine de restructurations sociales, spatiales et politiques, tant par la modification des règles du jeu politique et des rapports de pouvoirs classiques qu'elle suppose, que par la ré-interrogation permanente de nos sociétés occidentales contemporaines à laquelle elle contribue indubitablement. Ainsi, nous avons montré que la mobilisation qu'engendre, actuellement, de nombreux projets d'aménagement participe activement à l'engagement d'acteurs hétérogènes sur l'espace et, par la-même à la re-définition de leur rapport à l'espace et à l'Autre. Il convient de prendre en compte les effets positifs de territorialisation et de production sociale, politique et territoriale que ces conflits permettent. Dans cette perspective, nous souhaitons nous interroger, dans le cadre d'une thèse, sur la manière dont les politiques publiques peuvent intégrer les capacités et les multiples capitaux de la société civile afin de rendre possible la fabrication mutuelle et collaborative des espaces et des territoires.

BIBLIOGRAPHIE

ALPHANDERY, Pierre et al., « Ce que co-habiter veut dire Fragmentation et recomposition dans les communes rurales (Puisaye-Forterre) », *Ethnologie française* 2016/1 (N° 161), p. 141-152.

ALVISO-MARINO, A. Faire d'un lieu un symbole politique: la photographie engagée sur la Place du Changement à Sanaa. In : *communication au colloque «S'engager dans les espaces publics: participation politique et engagements multiples*. 2012.

AUNIS, Émilie, BENET, Joachim, MÈGE, Arnaud, et al. *Les territoires de l'autochtonie. Penser la transformation des rapports sociaux au prisme du "local"*. PU Rennes, 2016.

AUYERO, Javier. L'espace des luttes. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005, no 5, p. 122-132.

AVRY, Loïc. *Analyser les conflits territoriaux par les représentations spatiales: une méthode cognitive par cartes mentales*. 2012. Thèse de doctorat. Université Rennes 2.

BACHELARD, Gaston. *La poétique de l'espace* (1957). Paris: puf, 1989, vol. 12.

BANOS, Vincent et CANDAU, Jacqueline. *Sociabilités rurales à l'épreuve de la diversité sociale*. Editions Quae, 2014.

BARBE, Frédéric. La «zone à défendre» de Notre-Dame-des-Landes ou l'habiter comme politique. *Norois*, 2016, no 1, p. 109-130.

BAUD, Pascal, BOURGEAT, Serge, et BRAS, Catherine. *Initial-Dictionnaire de Géographie*. Hatier, 2008.

BECKER, Howard Saul. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié, 1985.

BERENI, Laure. Penser la transversalité des mobilisations féministes: l'espace de la cause des femmes. 2012.

BESSE, Jean-Marc. *Habiter: un monde à mon image*. Flammarion, 2013.

BLANC, Maurice. La transaction sociale: genèse et fécondité heuristique. *Pensée plurielle*, 2009, no 1, p. 25-36.

BLANCHET, Alain, et al. *L'entretien dans les sciences sociales*. 1985.

BOLTANSKI, Luc et CHIAPELLO, Eve. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard, 1999.

BONNY, Yves, BAUTÈS, Nicolas, et GOUËSET, Vincent. *L'espace en partage*. 2017.

BONNY, Yves, OLLITRAULT, Sylvie, KEERLE, Régis, et al. *Espaces de vie, espaces enjeux*. 2012.

BOQUET, Anne, BADRE, Michel, FELDZER Gérard. *Rapport de la mission de médiation relative au projet d'aéroport du Grand Ouest*. Décembre 2017.

BOURDIEU, Pierre, et al. *La misère du monde*. Paris, Ed. du Seuil, 1993.

BOZON, Michel et CHAMBOREDON, Jean-Claude. *L'organisation sociale de la chasse en France et la*

signification de la pratique. *Ethnologie française*, 1980, p. 65-88.

BRUBAKER R., « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001/4 n° 139, p. 66-85.

BRUNET, Roger, FERRA, R., et THÉRY, Hervé. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. GIR RECLUS/La Documentation française, 1992.

CALLON, Michel et LASCOUMES, Pierre. Yannick Barthe (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*.

CATTARUZZA, Amaël, « Fragmentation : cloisonnement et/ou recomposition de l'espace politique ? », *L'Espace Politique* [En ligne], 11 | 2010-2, mis en ligne le 18 novembre 2010, consulté le 21 mai 2018.

CEFAI, Daniel. Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective. *Recherche/MAUSS, La découverte Paris*, 2007.

CHARLIER, Bruno. *La défense de l'environnement: entre espace et territoire: géographie des conflits environnementaux déclanchés en France depuis 1974*. 1999. Thèse de doctorat. Pau.

Collectif Mauvaise Troupe, *Défendre la ZAD*, Les éditions de l'éclat, Paris, 2016.

Collectif Mauvaise Troupe. *Contrées: histoires croisées de la zad de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV dans le Val Susa*. 2016.

COMBES Hélène, GARIBAY David, GOIRAND Camille (dir.), 2016a, *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Karthala, coll. « Questions transnationales », Paris, 410 p.

COMBES Hélène, GARIBAY David, GOIRAND Camille (dir.), 2016b, « Quand l'espace compte... Spatialiser l'analyse des mobilisations », dans *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Karthala, coll. « Questions transnationales », Paris, pp. 9-31.

COMBY, Jean-Baptiste. Se battre et, dans le même geste, inventer d'autres manières d'habiter le monde. *Savoir/Agir*, 2016, no 4, p. 61-68.

COORDINATION, ZAD partout. Zone à défendre à Notre-Dame-des-Landes, textes et images, Montreuil : L'insomniaque, 2013. In PAILLOUX, Anne-Laure. Zone d'aménagement différé contre "zone à défendre". Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural. *Justice Spatiale/Spatial Justice*, 2015, vol. 7.

COPANS, Jean. L'enquête ethnologique de terrain. *Paris, Nathan, coll*, 1998.

COUTANT, Philippe. Réinventer le politique: autour de la zad de Notre-Dame-des-Landes. *Chimères*, 2014, no 2, p. 149-158.

COSER, Lewis A., MATIGNON, Marie, ANDRES, Pierrette, et al. *Les fonctions du conflit social*. 1982.

DARDEL, Eric. L'homme et la terre. Nature de la réalité géographique. *Paris, CTHS*, 1990.

DEBARBIEUX Bernard. Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier. In: *Espace géographique*, tome 22, n°1, 1993. pp. 5-13.

DEBARBIEUX, Bernard. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *Espace géographique*, 1995, vol. 24, no 2, p. 97-112.

- DI MEO, Guy.** De l'espace aux territoires: éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, 1998, vol. 62, no 3, p. 99-110.
- DI MEO Guy, BULEON Pascal,** 2005, *L'espace social, lectures géographiques des sociétés*, A Colin.
- DI MÉO, Guy.** *Introduction à la géographie sociale*. Armand Colin, 2014.
- DI MÉO, Guy.** Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales. *Cahiers de géographie du Québec*, 1999, vol. 43, no 118, p. 75-93.
- DI MEO, Guy.** De l'espace aux territoires: éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, 1998, vol. 62, no 3, p. 99-110.
- DROUET, Yannick et MARTIN, Jean-Philippe.** Les maoïstes et les paysans-travailleurs (fin des années 1960-années 1970. *Dissidences*, 2010, no 8, p. 112-130.
- DUBET, François et MARTUCELLI, D. À.** Les nouveaux mouvements sociaux. *Action collective et mouvements sociaux*, Paris, PUF, 1993, p. 61-69.
- DUCHESNE, Sophie.** *Pratique de l'entretien dit 'non-directif'*. 2000.
- DZIEDZICKI, Jean-Marc.** Gestion des conflits d'aménagement de l'espace: quelle place pour les processus de médiation?. *THESE POUR L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE TOURS. DISCIPLINE: AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME*, 2001.
- DZIEDZICKI, Jean-Marc.** Au-delà du Nimby: le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications. *Conflits et territoires*, 2003, vol. 6, p. 35.
- EDELMAN, Murray.** *Politics as symbolic action: Mass arousal and quiescence*. Elsevier, 2013.
- ELIAS, Norbert, SCOTSON, John L., WIEVIORKA, Michel, et al.** *Logiques de l'exclusion: enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté*. Fayard, 1997.
- FIELDING, SHAUN.** Indigeneity, identity and locality: perspectives on Swaledale. *Migrations into rural areas: theories and issues*, Boyle, P. et Halfacree, K.(dir.), Chichester, John Wiley, 1998, p. 151-165.
- FILIPPOVA, Elena et GUÉRIN-PACE, France.** *Ces lieux qui nous habitent. Identité des territoires, territoires des identités*. La Tour d'Aigues, Ined-éditions de l'Aube, 2008.
- FILIPPOVA, E. et GUÉRIN-PACE, F.** Les territoires qui nous appartiennent, les territoires auxquels nous appartenons. *Ces lieux qui nous habitent*, Ined/L'Aube, 2008, p. 13-36.
- FILLIEULE, Olivier et MATHIEU, Lilian.** *Dictionnaire des mouvements sociaux*. Presses de Sciences Po, 2009.
- FOURNIER, Laurent Sébastien.** *Les cultures de résistance*. Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2016.
- GEORGE, Pierre et VERGER, Fernand.** *Dictionnaire de la géographie*. Paris, Presses Universitaires, 1970.
- GEORGE, Pierre.** Chronique géographique du XXe siècle. Paris, 1994, A. Colin, page 52, 130 p.
- GIBOUT, Christophe ; BLANC, Maurice et FOUCART, Jean.** « Transactions sociales et sciences de l'homme et

de la société », *Pensée plurielle*, vol. 20, no. 1, 2009, pp. 7-11.

GOUËSET, Vincent et SÉCHET, Raymonde. La géographie sociale en débats. 2017.

GOURCY, Constance De et RAKOTO-RAHARIMANANA, Herilalaina. Coprésence et cohabiter: entre transaction et accommodement. Le cas d'un habitat collectif dans le sud de la France. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 2008, no 3.

GIDDENS, Anthony. Les conséquences de la modernité, l'Harmattan. Paris, 192p, 1994.

HASTINGS, Michel. *Halluin la rouge, 1919-1939*. Presses Univ. Septentrion, 1991.

HAUMONT, Bernard et MOREL, Alain. *La société des voisins: partager un habitat collectif*. Les Editions de la MSH, 2005.

HELLUY-DES ROBERT, M. L. Les dynamiques individuelles d'appartenance territoriale. *Ces lieux qui nous habitent*, 2008, p. 51-68.

HMED, Choukri. Réseaux dormants, contingence et structures. *Revue française de science politique*, 2012, vol. 62, no 5, p. 797-820.

HOYAUX, André-Frédéric. De l'espace domestique au monde domestiqué. Point de vue phénoménologique sur l'habitation. 2003.

JOBERT, Arthur. L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 1998, no 3, p. 67-92.

JOLIVET, Marie-José et LÉNA, Philippe. Des territoires aux identités. *AUTREPART-BONDY PARIS-*, 2000, no 14, p. 5-16.

KEMPF, Hervé. *Notre-Dame-des-Landes*. Le Seuil, 2014.

KIRAT, Thierry et TORRE, André. *Territoires de conflits*. Editeur L'Harmattan, 2008. (à emprunter)

LACOUR, Claude et PUISSANT, Sylvette. Géographie appliquée et science des territoires. 1995), *Encyclopédie de géographie, Economica, Paris,*, 1995, p. 1001-1020.

LADRIERE, Jean; LECARME, Jacques; MOATTI, Christiane. « **ENGAGEMENT** », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 2 mai 2018. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/engagement/>

LAPIERRE, J-W., *Essai sur le fondement du pouvoir politique*, Paris, 1968.

LARANA, Enrique. *New social movements: From ideology to identity*. Temple University Press, 2009.

LASCOUMES, P. L'éco-pouvoir-Environnements et décisions. *Editions la Découverte, Paris*, 1994.

LAZZAROTTI, Olivier (2014). - Habiter le Monde. Documentation photographique n° 8100, 64 p.

LAZZAROTTI, Olivier. *Habiter: la condition géographique*. Paris : Belin, 2006.

LE BERRE, Maryvonne. Territoires. *Encyclopédie de géographie*, 1992, p. 620-621.

- LE CARO Yvon**, Inscriptions spatiales de l'urbanité en campagne : une approche topologique de l'expérience des agriculteurs dans l'ouest de la France, *Annales de Géographie*, 2016, 712, pp. 564-589.
- LECOURT, Arnaud**. *Les conflits d'aménagement: analyse théorique et pratique à partir du cas breton*. 2003. Thèse de doctorat. Université Rennes 2.
- LEFEBVRE, Henri**. *La révolution urbaine*. Paris : Gallimard, 1970.
- LEFEBVRE, Henri**. La production de l'espace. *L'Homme et la société*, 1974, vol. 31, no 1, p. 15-32.
- LE GALL, Laurent, OFFERLÉ, Michel, et PLOUX, François**. *La politique sans en avoir l'air*. Presses universitaires de Rennes, 2012.
- LENEL, Emmanuelle**. La mixité sociale dans l'espace urbain comme lieu de l'habiter: un vecteur d'accroissement des inégalités?. In : *REDOC Summer School*. 2011.
- LÉVY, Jacques, LUSSAULT, Michel, et al.** *Dictionnaire de la géographie [et de l'espace des sociétés]*. Paris : Belin, 2003.
- LOLIVE, Jacques**. *Les contestations du TGV méditerranée: projet, controverse et espace public*. L'Harmattan, 1999.
- LUSSAULT, M.** L'espace en actions. *De la dimension spatiale des politiques urbaines*, 1996, vol. 2..
- LUSSAULT, Michel**. 2. Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain. In : *Habiter, le propre de l'humain*. La Découverte, 2007. p. 35-52.
- MALINOWSKI, Bronislaw, JOLAS, Tina, MALINOWSKA, Valetta, et al.** *Journal d'ethnologue*. 1985.
- MARGIER, Antonin**. *Cohabiter l'espace public: conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris*. Presses universitaires de Rennes, 2016.
- MARTIN, Jean-Philippe**. 41. Des paysans contestataires et novateurs (années 1960-début du xxie siècle). In : *Histoire des mouvements sociaux en France*. La Découverte, 2014. p. 464-474.
- MASSEY, Doreen**. Power-geometry and a progressive sense of place. *Mapping the futures: Local cultures, global change*, 1993, vol. 1, p. 59-69.
- MATHIEU, Lilian**. *Comment lutter?*. Textuel, 2004.
- MATHIEU, Lilian**. "Territoires et mises en espace des mobilisations." (2012): 185-195.
- MCADAM, Doug**. *Freedom Summer. Luttés pour les droits civiques, Mississippi 1964*. Agone (Éditions), 2012.
- MCCARTHY, John D. et ZALD, Mayer N.** Resource mobilization and social movements: A partial theory. *American journal of sociology*, 1977, vol. 82, no 6, p. 1212-1241.
- MENDRAS, Henri**. *La fin des paysans: changement et innovations dans les sociétés rurales françaises*. Colin, 1970.
- MELÉ, Patrice**. *Conflits et territoires*. Presses universitaire François Rabelais, 2003.

- MELÉ, Patrice.** Introduction: Conflits, territoires et action publique. 2003.
- MELÉ, Patrice.** *Conflits de proximité et dynamiques urbaines.* Presses universitaires de Rennes, 2013.
- MERLIN, Pierre, CHOAY Françoise** (dir.) Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, PUF 2015 888 p.
- MOREL-BROCHET Annabelle,** Ville et campagne à l'épreuve des modes d'habiter : approche biographique des logiques habitantes. Thèse de géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2006, 572 p. Nicole Mathieu (dir.) En ligne sur : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00264308/>
- NEVEU E.,** *Sociologie des mouvements sociaux,* Collection Repères, La découverte, Paris, 2011 [1996].
- NEZ, Héloïse.** Délibérer en plein air. Analyse spatiale des assemblées des Indignados à Madrid. 2016, in COMBES Hélène, GARIBAY David, GOIRAND Camille (dir.), 2016a, *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa,* Karthala, coll. « Questions transnationales », Paris, 410 p.
- NICOLON, Alexandre.** Analyse d'une opposition à un site nucléaire. FAGNANI, F./NICOLON, A.: *Nucléopolis, Grenoble,* 1979.
- NOUGAREDES, B. ; CANDIAU, J. ; SOULARD, C.** « Le rapport au lieu de vie. Une lecture de la cohabitation entre agriculteurs et résidents périurbains. » (Hérault, France) (p. 75-96) in BONNY, Yves, BAUTÈS, Nicolas, et GOUËSET, Vincent. *L'espace en partage.* 2017
- PAILLOUX, Anne-Laure.** Zone d'aménagement différé contre "zone à défendre". Analyse d'une lutte pour l'autonomie dans/de l'espace rural. *Justice Spatiale/Spatial Justice,* 2015, vol. 7.
- PAQUOT, Thierry.** Introduction.«Habitat»,«habitation»,«habiter», précisions sur trois termes parents. In : *Habiter, le propre de l'humain.* La Découverte, 2007. p. 7-16.
- PAQUOT, Thierry, LUSSAULT, Michel, et YOUNÈS, Chris.** *Habiter, le propre de l'humain: villes, territoires et philosophie.* La découverte, 2007.
- PARAZELLI, Michel.** *La rue attractive: parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue.* PUQ, 2002.
- PÉCHU, Cécile.** Répertoire d'action. In : *Dictionnaire des mouvements sociaux.* Presses de Sciences Po (PFNSP), 2009. p. 454-462.
- PEREC, Georges.** *Espèces d'espaces.* Editions Galilée, 2000.
- PFEFFERKORN, Roland.** Inégalités et rapports sociaux. *Editions La Dispute, Paris,* 2007, p. 1-9.
- PRUVOST, Geneviève,** « Faire village autrement », *Socio-anthropologie* [En ligne], 32 | 2015, mis en ligne le 02 novembre 2016, consulté le 03 mai 2018.
- PRUVOST, Geneviève.** Chantiers participatifs, autogérés, collectifs: la politisation du moindre geste. *Sociologie du travail,* 2015, vol. 57, no 1, p. 81-103.
- PRUVOST, Geneviève.** Critique en acte de la vie quotidienne à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes (2013-2014). *Politix,* 2017, no 1, p. 35-62.
- PUIG, Nicolas.** *Ville intimes: expériences urbaines des réfugiés palestiniens au Liban.* 2012.

- RAFFESTIN, Claude.** Remarques sur les notions d'espace, de territoire et de territorialité. *Espaces et Sociétés*, 1982, no. 41, p. 167-171.
- RENAHY, Nicolas.** Classes populaires et capital d'autochtonie. *Regards sociologiques*, 2010, vol. 40, p. 9-26.
- RETIÈRE, Jean-Noël.** Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. *Politix*, 2003, no 3, p. 121-143.
- RETIÈRE, Jean-Noël.** *Identités ouvrières: histoire sociale d'un fief ouvrier en Bretagne 1909-1990*. Editions L'Harmattan, 1994.
- RIPOLL, Fabrice et VESCHAMBRE, Vincent.** Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique. *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2005, no 195, p. 7-15.
- RIPOLL, Fabrice.** Attention, un espace peut en cacher un autre. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2012, no 5, p. 112-121.
- RIPOLL, Fabrice et TISSOT, Sylvie.** La dimension spatiale des ressources sociales. *Regards sociologiques*, 2010, vol. 40, p. 5-7.
- RIPOLL, Fabrice.** L'économie «solidaire» et «relocalisée» comme construction d'un capital social de proximité. *Regards sociologiques*, 2010, vol. 40, p. 59-75.
- ROULLAUD, Élise.** Lutttes paysannes dans les années 1968. Remise en cause d'un ordre social local. *Agone*, 2013, no 51, p. 27-49.
- SAUNDERS C.,** « Double-edged swords? Collective identity and solidarity in the environment movement », *The British Journal of Sociology*, Volume 59 Issue 2, 2008, p. 227-253.
- SEGAUD, Marion,** in COSTES Lætitia (2007-2008) L'appropriation des espaces publics par les usagers, PFE.
- SEGAUD, Marion.** *Anthropologie de l'espace: habiter, fonder, distribuer, transformer*. Armand Colin, 2010.
- SERFATY-GARZON, Perla.** L'appropriation. *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, 2003, p. 27-30.
- SERFATY-GARZON, Perla.** *Chez soi: les territoires de l'intimité*. Armand Colin, 2003.
- SEWELL JR, William H.** Space in contentious politics. *Silence and voice in the study of contentious politics*, 2001, vol. 78, p. 18.
- SIMMEL, Georg, MULLER, Sibylle, et FREUND, Julien.** *Le conflit*. Circé, 1995.
- STOCK, Mathis,** Construire l'identité par la pratique des lieux. In A. de Biase & Cr. Alessandro (dir.). « *Chez nous* ». *Territoires et identités dans les mondes contemporains* (pp.142-159). Paris : Editions de la Villette.
- STOCK, Mathis.** L'hypothèse de l'habiter poly-topique: pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. *EspacesTemps. net*, 2006, vol. 26, no 02, p. 2006.
- STOCK, Mathis,** « Habiter avec l'autre : identités et altérités dans les styles d'habiter polytopiques », *Le sujet dans la cité* 2011/1 (n° 2), p. 54-65.

- SUBRA Philippe**, 2007, Géopolitique de l'aménagement du territoire, A. Colin, coll. Perspectives Géopolitiques, Paris, 327 p.
- SUBRA, Philippe**. L'aménagement, une question géopolitique!. *Hérodote*, 2008, no 3, p. 222-250.
- SUBRA, Philippe**. *Zones à défendre: de Sivens à Notre-Dame-des-Landes*. Editions de l'Aube, 2016.
- SUBRA Philippe**, Géopolitique locale. Territoires, acteurs, conflits Paris, Armand Colin, 2016, 336 p.
- SUBRA Philippe**, « De Notre-Dame-des-Landes à Bure, la folle décennie des « zones à défendre » (2008-2017) », *Hérodote* 2017/2 (N° 165), p. 11-30.
- THÉVENOT, Laurent**. IX-L'action comme engagement. In : *L'analyse de la singularité de l'action*. Presses Universitaires de France, 2000. p. 213-238.
- TILLY Charles**, « Chapitre 8. Action collective et mobilisation individuelle », in Pierre Birnbaum et al., *Sur l'individualisme*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 1991 (), p. 211-243.
- TILLY, Charles et TRAUGOTT, Mark**. Repertoires and cycles of collective action. *Repertoires and cycles of collective action*, 1995.
- TILLY, Charles**. Globalization threatens labor's rights. *International labor and working-class history*, 1995, vol. 47, p. 1-23.
- TILLY, Charles**. Citizenship, identity and social history. *International review of social history*, 1995, vol. 40, no 53, p. 1-17.
- TILLY, Charles**. Spaces of contention. *Mobilization: An International Quarterly*, 2000, vol. 5, no 2, p. 135-159.
- TILLY, Charles et TARROW, Sidney**. *Politique (s) du conflit: De la grève à la révolution. 2e édition augmentée d'une préface*. Presses de sciences po, 2015.
- TISSOT, Sylvie**. Entre soi et les autres. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2014, no 4, p. 4-9.
- TONNELAT, Stéphane**. La carrière d'un interstice urbain à New York. Deux rôles distincts de l'espace dans les mobilisations autour d'un projet d'aménagement, in COMBES Hélène, GARIBAY David, GOIRAND Camille (dir.), 2016a, *Les lieux de la colère. Occuper l'espace pour contester, de Madrid à Sanaa*, Karthala, coll. « Questions transnationales », Paris, 410 p.
- TROM, Danny**. DE LA RÉFUTATION DE L'EFFET " NIMBY" CONSIDÉRÉE COMME UNE PRATIQUE MILITANTE: Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Revue française de science politique*, 1999, p. 31-50.
- VAN CAMPENHOUDT, Luc, MARQUET, Jacques, et QUIVY, Raymond**. *Manuel de recherche en sciences sociales-2e éd.* Dunod, 2000.
- VERCHÈRE, Françoise**. Notre Dame des Landes: La plus vieille et longue lutte foncière de France?. *Pour*, 2013, no 4, p. 297-303.
- VIALA, Laurent, VILLEPONTOUX, Stéphane, et VOLLE, J. P.** Imaginaire, territoires, sociétés: contribution à un déploiement transdisciplinaire de la géographie sociale. *Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry Montpellier*, 2007, vol. 3, p. 499.

VILLELA-PETIT, Maria. 1. Habiter la terre. In : *Habiter, le propre de l'humain*. La Découverte, 2007. p. 19-34.

VIRILIO, Paul. *L'insécurité du territoire*. Galilée, 1993.

ANNEXES

Compte-Rendu de la Réunion Habitante du 22 juin 2017 (Source : ZADNews de la semaine du 19 au 26 juin)

3. Comptes-Rendus

Compte-rendu de la réunion des habitant.es du jeudi 22 juin (partie 1 et 2)

(19H58)

ODJ :

- info/débat : texte médiation coord
- suite demande faite C12
- pylone SFR
- demande thune X 2
- meeting aéronautique
- prise de terres/espace construction de nouveaux lieux
- D281, nouvelle chicane/barricade
- EST-ce qu'on va) la médiation ?

POINTS INFOS :

- ce serait bien d'avoir une attention particulière aux une situations d'agression (violence physique ou verbale. Et intervenir lorsqu'on y assiste ou au moins demander si la personne a besoin d'aide. Il y avait visiblement des témoins lors de l'agression à la Freuzière et personne n'est intervenu.
- Lecture d'un texte à propos de l'agression d'une meuf par Phil.
- Réu prépa rencontre intercomités (8-9 juillet) Lundi 26 à 19H, salle à NDDL. RDZ-VS 18H à la saulce pour covoit.
- Procès CHRS de Fay reporté au 27 septembre.
- Disparition d'une cagette verte contenant des harnais pour la construction, ce serait bien de la retrouver et de la donner à Guillaume.
- Pas de chien non tenu en laisse autour du lac de Saint-Jean, pour éviter les accidents avec les enfants. Ils seront systématiquement caillassés.
- Nouveau lieu ouvert à Nantes, rue de l'ouchette, (Rd-point de Paris)- demande de soutien
- proposition de discuter « réappropriation culturelle », lundi dans la matinée à propos de la danse folklorique autour des totems lors du rassemblement du 8/9 juillet
- plantation de poireaux Vendredi prochain à Bellevue, besoin de monde + besoni de quelques personnes, pour préparer les plantation jeudi aux 100 noms.

ODJ :

Demande de thunes :

- 25 euros pour racheter un paquet qui était stocké au Gourbi mais que quelqu'un a pris parce que c'était une marque de ciment trop capitaliste. pour terminer la fontaine au Gourbi .
- 39 euros pour l'achat de bombes de peinture qui ont servi ou serviront plus tard pour refaire les panneaux des bourgs.
- Refaire des affiches des 6 points pour qu'il y en ait pour le 8/9 juillet et plus tard. Transformé en accord de principe de 200 euros pour faire plus de tracts et quelques affiches.

Retour demande Cycle des 12 :

- demande de la semaine dernière apres qu'une personne soit passé dans la zone non-

motorisée en mobylette, et qui s'est fait pousser à terre avec un adulte et un enfant sur la mobylette. Le cycle des 12 a été requis pour la mission mais les protagonistes ne sont plus là et on ne sait pas qui a agressé les gens, il y aura donc un mot dans le ZN.

Conclusion de la réu : c'est toujours possible de parler avant d'agresser els gens et leur dire de faire demi tour.

- Quelqu'un a proposé de faire un panneau explicatif.

(20H27) Communication commune sur la médiation :

sur bases de comm communes,

veut un respect des engagements communs sur l'avenir/

dans le cadre de la médiation tentée par le gouvernement, une discussion est proposée pour s'assurer d'un respect des engagements communs des différentes composantes de la lutte. Cette discussion aura lieu lundi soir. Les personnes qui invitent à la discussion demande qu'il y ait maximum 4 occupant.es présent.es. Il a été proposée que 2 personnes qui connaissent bien les enjeux et ont l'habitude de parler aux autres composantes y aillent. Et 2 personnes qui ont moins l'habitude puissent y aller pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui y aillent.

Ce qu'on voudrait tenir ensemble, comme des lignes minimales serait :

- pas d'expulsion
- le gel des terres et leur gestion par les usagers du mouvement contre l'aéroport et non pas par une institution de l'état.
- De la transparence sur les discussions pendant la médiation.

Compte rendu Réu des habitant.e.s 2eme partie:

- Point sur les discussions autour des attentes mutuelles/limites/compagnonage entre composantes suite au texte de la coordination et sa réponse.

Réunion avec les différentes composantes prévue mardi 27 juin à 20h pour continuer à en discuter. Voir les Zad news précédents (CR de la réu des habitant.e.s pour le positionnement du mouvement d'occupation). Voir aussi le compte rendu de la dernière AG. On décide de se voir à 19h (1h avant la réu avec les autres composantes sur le même lieu (Wardine?) pour préparer cette réunion entre occupant.e.s.

- Pylone SFR derrière la Grée : des personnes travaillant pour SFR seraient chargées de venir voir le pylone et d'établir une méthode pour son démontage dans les prochains jours. On décide de les accompagner tout en les laissant comprendre qu'on s'en occupera nous même en temps voulu.

- Initiative d'inauguration de l'aéroport en 2017 / événement meeting aérien. Une personne porteuse de l'idée précise qu'il y a trop peu de détails sur le projet pour en débattre. Des personnes expriment le fait qu'il sera difficile d'obtenir un consensus sur une initiative de ce type. Précision qu'il s'agirait d'un événement sur une journée seulement, que les vaches retournerait sur la piste / dans le champs dès le lendemain. Différents points de vues/critiques sont exprimées notamment par rapport au processus, à l'aspect symbolique, stratégique et du fait que l'idée a été énoncée à la dernière AG. Proposition d'organiser une soirée pour en discuter dans les prochains temps. Si possible l'idée sera présentée et discutée à la réu du lendemain (vendredi 23 juin) sur les moyens de garder la pression pendant la médiation.

- Stratégie Prise de terre pour des espaces d'habitations. Prochaine réu le 19 juillet sur les prises de terre. On remet cette discussion à la prochaine réu des zab (encore plusieurs points à traiter et il se fait tard).

- Stratégie du mouvement d'occupation par rapport à la médiation. Il y aurait besoin de clarifier pour certain.e.s si on y participe ou pas. Il y a eu des discussions à ce sujet, notamment avant la dernière AG et que pour l'instant très peu de personnes semblent favorables à une éventuelle forme de participation. Il paraît important de réfléchir à comment on se positionne, notamment à

comme
prochai
sujet).

- Nouve
disparu
de cons
Appare
décide
entres
inviterai
commis
nombre

Compte

Pari ten

Ce deux
collectif
à l'avan
organisa
de temp
grâce au

Quelque
répartiti
moment

Pour cha

Cueillett
défriché
compos
zadistes,
aurait pr
rhubarbe
conservé

Aménag
notamm
l'aménag
distribu
supplém
chicanes

Transpo
100 non
limites d
qu'ils se

Fontain

comment on communique là dessus. On décide d'en discuter pendant une heure avant la prochaine réunion des zab jeudi 18h au Gourbi. (voir agenda – une annonce devrait être faite a ce sujet).

- Nouvelle chicane route des barricades. Une ou des cordes servant de ralentisseurs auraient disparues au nord des planchettes. Une ou des personnes auraient alors décider d'elles mêmes, de construire une chicane pour ralentir les véhicules en respectant la largeur demandée.

Apparemment cela ne passe pas avec les outils qui sont prévus d'être utilisés prochainement. On décide de proposer une commission tournante de quelques personnes pour maintenir les accords entres occupantes et composantes du mouvement par rapport à cette route. Une fois en place on inviterait ensuite d'autres membres de composantes et habitant.e.s de la route à venir élargir cette commission. On met ça en place la semaine prochaine car on est plus assez nombreux et nombreuses pour être assez de volontaires.

Compte-rendu de la journée des 4 saisons

Journée des 4 saisons du 18 juin 2017

Elements de bilan et perspective

Pari tenu !

Ce deuxième essai inscrit un peu plus dans les usages réguliers l'idée d'une journée de travaux collectifs sur des espaces communs. Pour une journée organisée et annoncée seulement une semaine à l'avance, très bonne surprise du nombre et de l'enthousiasme des participants. Le groupe organisateur n'était quasiment plus le même que la précédente édition, mais s'en est saisi en très peu de temps, avec un non-professionnalisme héroïque. Bonne vibration dès le petit déj', notamment grâce au petit échauffement physique, bonne ambiance au déjeuner, merci les galetiers.

Quelques points sombres : le manque de coordination entre les différents chantiers pour une répartition plus adéquate des participants, l'absence d'un vrai goûter de fin de chantier, ainsi que du moment d'échange qui devrait le suivre. Voir nos suggestions plus bas.

Pour chaque chantier :

Cueillette des cassis et rhubarbes : Ce petit chantier du matin s'est déroulé sur la parcelle du Sabot, défrichée et préparée en 2011 lors d'une des premières manifs conjointes entre occupants et autres composantes. Le travail de cette parcelle fut longtemps porté par le collectif de Couëron et des zadistes, mais on dit que, depuis ces temps anciens, un mystérieux « collectif fantôme du Sabot » aurait pris le relais... Quoi qu'il en soit, une quantité inconnue mais faramineuse de cassis et de rhubarbe a été récoltée ce 18 juin, si bien que des rumeurs d'un nervous breakdown de la conserverie nous parviennent de l'extrême est.

Aménagements sur la Route : Un véritable travail de bagnard sur une route chauffée à blanc, pour notamment amener des souches aux deux emplacements prévus lors des discussions sur l'aménagement et la circulation sur la D281. Sans doute pas assez de participants, ni assez de distributeurs de boissons fraîches. Cependant le petit groupe fut si dynamique que trois chicanes supplémentaires sont apparues. A poursuivre donc, lors d'une prochaine chantier, pour embellir les chicanes définitives, éventuellement fixer les souches et enlever celle qui a été mise en trop.

Transport humain des bois : Incroyable chantier de transport de bois taillé à la main depuis les 100 noms jusqu'à Bellevue, qui nécessita endurance, débrouillardise, et capacité à repousser les limites de l'absurde chez ses innombrables participants. Ces derniers étaient si galvanisés à l'arrivée, qu'ils se sont empressés d'aller ramasser des bottes de foin, en riant de joie.

Fontaine : Un travail de construction d'une fontaine pour les utilisateurs du robinet, ainsi que pour

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1: Typologie des conflits.....	13
Tableau 2: Diffusion du mouvement des "zones à défendre".....	20
Tableau 3: Les premières occupations et les premières luttes 1970-1980.....	29
Tableau 4: La mise en sommeil du projet 1980-2000.....	31
Tableau 5: De la relance du projet à l'heure des premières occupations	34
Tableau 6: Entre occupations et destructions (2008-2013).....	35
Tableau 7: Entre permanence, continuité et destructions (2013-2018).....	43
Tableau 8: Les 6 points pour l'avenir de la ZAD.....	44
Tableau 9: Enquêtés habitant sur la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes.....	56
Tableau 10: Enquêtés habitant à l'extérieur de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes.....	56
Tableau 11: Source : https://zad.nadir.org/	171
Tableau 12: "Bienvenue au camping "cheveux blancs" du printemps de la ZAD" (05/04/2018) (Source : https://zad.nadir.org/spip.php?article5309).....	186
Tableau 13: Communiqués suite à l'annonce de la destruction des Cent Noms.....	189

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Carte 1: Carte des parcelles agricoles et occupation(s) réalisée par le groupe Cartoz (source : https://zad.nadir.org/)	31
Carte 2: Carte de la situation de l'occupation de la ZAD avant le début de l'opération César (source : https://zad.nadir.org/spip.php?article749).....	38
Carte 3: Carte de l'occupation -Avril 2018 (Source : zadnadir.org).....	42
Carte 4: Carte mentale réalisée par Camille le 04/03/2018: "ça représente mon lieu de vie, c'est le Totem qui est à l'entrée du No Name".....	84
Carte 5: Carte Mentale réalisée par Pierre le 26/02/2018.....	86
Carte 6: Carte Mentale réalisée par Jules le 04/03/2018.....	121
Carte 7: Carte "Vivre à la ZAD", publiée par le CMDO (Comité pour le Maintien Des Occupations), Hiver 2018. (Source : https://paris-luttes.info/zad-will-survive-9557)	134
Carte 8: Carte des trois boucles de sentiers pédestres. (Source : https://zad.nadir.org/spip.php?article4630)	139
Carte 9: Carte Mentale réalisée par Tonio le 11/02/2018 : "Je mets une lune et un soleil parce que la ZAD c'est l'éternel recommencement, c'est en constante évolution". Les symboles utilisés pour représenter l'Est et l'Ouest ne sont pas anodins et reflètent la perception de frontière vécue par certains acteurs. Les lieux représentés sont pour la plupart concentrés à proximité de la « Route des Chicane ». Tonio est un habitant de l'Est.....	180
Carte 10: Etat des lieux des expulsions menées dans la ZAD (18/05/2018) Source : http://www.presseocean.fr/actualite/nddl-expulsions-dans-la-zad-ce-sera-termine-ce-soir-assure-collomb-carte-18-05-2018-271572	188
Carte 11: Carte Mentale réalisée par Alain le 26/02/2018.....	205

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1: Le jeu de causalité triangulaire de la fragmentation territoriale, réalisation d'A. Cattaruzza (2012-2; p.7).....	182
Illustration 2: Articuler structuration et action dans le temps. Conception Y. Bonny (2012; p.10), d'après M. Archer, Théorie sociale et analyse de la société, Sociologie et sociétés, 30 (1), 1998. .	192

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE	5
PARTIE 1 / ETAT DES LIEUX : DU TERRAIN A LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE ...	9
<u>Chapitre 1 : Spatialiser l'analyse des mobilisations : Des territoires de lutte(s).....</u>	<u>9</u>
a) Re-contextualisation : l'ère des conflits d'aménagement	9
1) Typologie des conflits	10
2) Ce que nous apprend C. Tilly : apport du concept de répertoire d'action collective...	15
b) Genèse et multiplication des « Zones à défendre »	18
c) La productivité territoriale et sociale du conflit	20
d) Les « territorialisations réactives ».....	25
<u>Chapitre 2 : Socio-histoire de l'occupation de la ZAD : Une histoire de l'occupation du sol de la ZAD de NDDL.....</u>	<u>27</u>
a) En amont de la re-découverte du projet : Une occupation essentiellement agricole.....	28
b) De 2000 à 2008, l'heure des premières occupations ponctuelles ?	32
c) De 2008 à 2013, entre occupations et destructions.....	34
d) De 2013 à 2018, entre permanence, organisation et divergences	40
<u>Chapitre 3 : Établir une méthodologie adaptée.....</u>	<u>45</u>
a) Le choix de la méthodologie et la mise en œuvre pratique	46
1) Une méthodologie variée : entre entretiens, observations et cartographies.....	46
2) Le bilan de l'entretien exploratoire	50
b) Présentation de l'entretien et de la population enquêtée	53
c) Le choix d'une démarche : entre lectures et terrain.....	57
d) Le retour sur l'expérience de terrain	57
<u>Chapitre 4 : Présentation du cadre d'analyse : La mobilisation de l'espace dans un</u>	

<u>contexte conflictuel</u>	<u>61</u>
a) De l'importance de l'espace à sa mobilisation	61
1) Regards croisés à propos de l'espace.....	61
1.1. Brève exploration du concept d'espace	62
1.2. De l'espace au territoire en passant par le lieu	64
2) L'entrée par l'appropriation.....	69
b) L'espace : contrainte ou ressource des mobilisations.....	71
1) De l'espace ressource au « spatial agency »	71
2) Mobiliser le concept de « capital d'autochtonie ».....	72
3) S'intéresser aux configurations locales des mobilisations	75
PARTIE 2 : ENTRE PERMANENCE ET DIVERSITE : LE CONCEPT DE « CO-LUTTER »....	79
<u>Chapitre 1 : Le cheminement théorique : de co-habiter à co-lutter</u>	<u>79</u>
a) De l' « habiter » à « co-habiter »	79
1) Mobilisation du concept d' « habiter »	80
2) « Habiter en conscience d'habiter » (F. Barbe): quel mode « d'habiter » sur la ZAD de NDDL ?	88
3) Habiter à la ZAD c'est aussi « co-habiter »	90
b) La diversité des degrés de la co-habitation	94
c) Le choix et la construction du concept de « co-lutte(s) »	99
<u>Chapitre 2 : « Co-lutter » : Manifestation de la lutte ensemble</u>	<u>106</u>
a) S'organiser pour co-lutter : Principes et mises en œuvre	107
1) Une structuration réticulaire et complémentaire des acteurs.....	107
2) Autogestion et fonctionnement « horizontal »	112
3) Autosubsistance et production collective	117
b) Co-lutter contre l'occupation policière	122
1) Aménagements et logistique en période d'expulsion	122
2) Complémentarité des stratégies : enrichissement du répertoire d'action collective	126
3) Bilan et constitution d'une mémoire partagée	127
c) « Co-lutter » au quotidien.....	129
1) « Occuper la zone c'est surtout s'occuper à la rendre habitable » (G. Pruvost ; 2017 ; p.49).....	130
2) Déambulation et temporalités particulières	134
3) Turnover et éthique du passager	136
<u>Chapitre 3 : « Co-lutter » interne : co-exister avec les différences</u>	<u>140</u>

a) Co-exister à différentes échelles : « Co-lutter » pluriel	140
1) Se nommer et se définir autrement dans la lutte : analyse de la structure sociale de la lutte	141
2) Relations et tensions avec l'espace local	143
b) Co-exister à l'intérieur de la ZAD selon les temporalités	145
1) « Co-lutter » au quotidien.....	146
2) « Co-lutter » dans les moments forts : Union et division	149
3) L'ancrage ou le risque du cloisonnement	152
c) Manifestation des tensions et des différences au sein de la ZAD.....	154
1) Rapport à la lutte et à l'espace différenciés : inscriptions spatiales plurielles	154
2) A chaque lieu son fonctionnement : Un territoire de « co-lutte(s) »	158
3) Des pratiques qui font débat aux conflits de voisinage	159
PARTIE 3 : JUXTAPOSITION DES (CO)-LUTTES POUR L'AVENIR DE LA ZAD : DE L'EPREUVE DE L'ABANDON AU BILAN.....	164

Chapitre 1 : Recomposition et négociation : Le « Grand combat commence maintenant » **165**

a) L'abandon du projet : une victoire de la « co-lutte(s) » ?	165
1) L'annonce de l'abandon.....	166
2) Re-définition des objectifs et nécessité de l'union.....	168
3) S'inscrire dans les négociations	170
b) Préparation de l'avenir et négociation : une recomposition des (co)-luttes ?	172
1) Vers une nécessaire institutionnalisation.....	172
2) La négociation des uns, la résistance des autres	176
3) Fragmentation sociale et spatiale	181
c) Opération d'expulsion : une « co-lutte(s) » en demi-teinte.....	185
1) Du 9 avril au week-end de Rassemblement : Pause chronologique.....	185
2) La destruction de la ferme des Cent Noms : Un tournant dans la mobilisation	188

Chapitre 2 : L'expérience de la ZAD : Ré-élaboration structurelle durable ? **191**

a) Une mobilisation spécifique, un territoire singulier, des acteurs particuliers.....	193
1) Une mobilisation spécifique.....	193
2) Un territoire singulier	195
3) Des acteurs particuliers	197
b) Ré-interrogation des rapports de l'homme à l'espace au travers de l'expérience de la lutte.....	200
1) Héritage et mutation : Recomposition de la structure sociale et spatiale.....	200

2) Rapports sociaux, rapports spatiaux	203
c) Point de départ d'un nouveau cycle morphogénétique ?.....	207
1) Caractérisation de l'élaboration structurelle.....	208
2) Une élaboration structurelle multiple.....	209
CONCLUSION GENERALE	213
BIBLIOGRAPHIE	217
ANNEXES	226
INDEX DES TABLEAUX.....	229
INDEX DES CARTES.....	229
INDEX DES ILLUSTRATIONS.....	229